



# UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



## NOTE D'INFORMATION

 Bénin

Présentation des  
émetteurs souverains de  
l'Union Monétaire Ouest  
Africaine (UMOA)

Juillet 2023

Revue qualité par **Deloitte**



# UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

## Soyez un investisseur averti grâce aux Notes d'Information du Marché des Titres Publics



À télécharger sur

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

### Ensemble, construisons l'UMOA de demain



Bénin



Burkina faso



Côte d'ivoire



Guinée-bissau



Mali



Niger



Sénégal



Togo

# S O M M A I R E

<b>ACRONYMES</b> .....	<b>5</b>
<b>ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR</b> .....	<b>7</b>
<b>SOMMAIRE EXÉCUTIF</b> .....	<b>8</b>
<b>BREF APERÇU DU PAYS</b> .....	<b>10</b>
<b>1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS</b> .....	<b>11</b>
1.1. Système politique .....	11
1.2. Organisation administrative .....	15
1.3. Situation géographique.....	15
1.4. Population.....	16
1.5. Éducation.....	20
1.6. Santé.....	25
1.7. Emploi.....	29
1.8. Rappel des principaux agrégats .....	35
<b>2. SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>38</b>
2.1. Évaluation du produit intérieur brut .....	38
2.2. Détail du produit intérieur brut.....	41
<b>3. ANALYSE DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT</b> .....	<b>45</b>
3.1. Réalisations et achèvement récents .....	45
3.2. Réalisations en cours et à venir.....	51
<b>4. SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS</b> .....	<b>58</b>
4.1. Éléments structurels .....	58
4.2. Système bancaire et marchés financiers .....	61
4.3. Taux d'inflation .....	72
4.4. Taux de change .....	73
4.5. Réserves étrangères .....	74
<b>5. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS</b> .....	<b>75</b>
5.1. Balance des paiements .....	75
5.2. Commerce régional.....	77
5.3. Commerce international .....	83
5.4. Investissements directs étrangers .....	92
5.5. Intégration régionale .....	95

<b>6.</b>	<b>QUALITÉ DE SIGNATURE .....</b>	<b>97</b>
6.1	Climat des affaires .....	97
6.2	Gouvernance Financière.....	103
6.3	Distinctions du Bénin et notations financières.....	104
<b>7.</b>	<b>FINANCES PUBLIQUES .....</b>	<b>109</b>
7.1	Budget .....	109
7.2	Politique fiscale.....	115
<b>8.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE .....</b>	<b>120</b>
8.1.	Risques politiques et sécuritaires.....	120
8.2.	Risques sociaux.....	120
8.3.	Risques macroéconomiques .....	121
8.4.	Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées.....	124
8.5.	Risques sanitaires.....	126
8.6.	Risques environnementaux .....	126
<b>9.</b>	<b>SITUATION DE LA DETTE .....</b>	<b>128</b>
9.1.	Description générale de la dette publique .....	128
9.2.	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette.....	133
9.3.	Dettes extérieures .....	137
9.4.	Dettes intérieures .....	140
9.5.	Viabilité et soutenabilité.....	142
<b>10.</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>144</b>
10.1.	Détail des émissions du pays de 2016 à 2022 .....	144
10.2.	Détail des titres en vie au 31 décembre 2022 .....	148
<b>11.</b>	<b>LEXIQUE .....</b>	<b>149</b>

# ACRONYMES

<b>AED</b>	:	Dirham des Emirats Arabes Unies
<b>AFD</b>	:	Agence Française de Développement
<b>ANSSFD</b>	:	Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
<b>ARCH</b>	:	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
<b>AVD</b>	:	Analyse de Viabilité de la Dette
<b>BAD</b>	:	Banque Africaine de Développement
<b>BADEA</b>	:	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
<b>BCEAO</b>	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BEI</b>	:	Banque Européenne d'Investissement
<b>BEPC</b>	:	Brevet d'Etude de Premier Cycle
<b>BID</b>	:	Banque Islamique de Développement
<b>BIDC</b>	:	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
<b>BOAD</b>	:	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>CAA</b>	:	Caisse Autonomie d'Amortissement
<b>CAE</b>	:	Contrat d'Appui aux Entreprises
<b>CAF</b>	:	Cout Assurance Fret
<b>CAP</b>	:	Certificat d'Aptitude Professionnelle
<b>CE</b>	:	Cours Elémentaire
<b>CEDEAO</b>	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CENTIF</b>	:	Cellule Nationale de traitement des Informations Financières
<b>CI</b>	:	Cours d'Initiation
<b>CM</b>	:	Cours Moyen
<b>CNM</b>	:	Comité National de Microfinance
<b>CNUCED</b>	:	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
<b>CNY</b>	:	Yuan Chinois
<b>CP</b>	:	Cours Préparatoire
<b>CPEP</b>	:	Contrat Première Expérience Professionnelle
<b>CQM</b>	:	Certificat de Qualification au Métier
<b>CQP</b>	:	Certificat de Qualification Professionnelle
<b>CRIET</b>	:	Cours de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme
<b>CSFAM</b>	:	Comité de Stabilité Financière et d'Assainissement du secteur de la Microfinance
<b>CSPEF</b>	:	Cellule de suivi des Programmes Économiques et Financiers
<b>DGAE</b>	:	Direction Générale des Affaires Economiques
<b>DGB</b>	:	Direction Générale du Budget
<b>DGI</b>	:	Direction Générale des Impôts
<b>DPMF</b>	:	Direction de la Promotion de la Microfinance
<b>EFTP</b>	:	Enseignement et Formation Technique et Professionnelle
<b>ESG</b>	:	Enseignement Secondaire Général
<b>FAD</b>	:	Fonds Africain de Développement
<b>FCFA</b>	:	Francs de la Communauté Financière Africaine
<b>FDU</b>	:	Forces Démocratiques Unies
<b>FEC</b>	:	Facilité Elargie de Crédit

<b>FMI</b>	:	Fonds Monétaire International
<b>IDA</b>	:	Association Internationale de Développement
<b>IDE</b>	:	Investissements Directs Étrangers
<b>INSTAD :</b>	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique
<b>IS</b>	:	Impôt sur les sociétés
<b>JPY</b>	:	Yen japonais
<b>KFW</b>	:	Kreditanstalt für Wiederaufbau
<b>KWD</b>	:	Dinar Koweïtien
<b>MDGL</b>	:	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale
<b>MEceF</b>	:	Machines Électroniques Certifiées de Facturation
<b>MEF</b>	:	Ministère de l'Économie et des Finances
<b>MEMP</b>	:	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
<b>MESFP</b>	:	Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Professionnelle
<b>MSP</b>	:	Ministère de la Santé Publique
<b>NTCM</b>	:	Note de Conjoncture Trimestrielle de la Microfinance
<b>OMC</b>	:	Organisation Mondiale du Commerce
<b>OMS</b>	:	Organisation Mondiale de la Santé
<b>PaDE</b>	:	Programme Décentralisé pour l'Emploi
<b>PAEI</b>	:	Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant
<b>PAG</b>	:	Programme d'Actions du Gouvernement
<b>PFE</b>	:	Point Focaux Emploi
<b>PIB</b>	:	Produit Intérieur Brut
<b>P2RDE</b>	:	Programme du perfectionnement, de reconversion et de requalification des demandeurs d'emploi
<b>PPP</b>	:	Partenariat Public Privé
<b>PRODIJ</b>	:	Programme d'insertion des jeunes
<b>PSPIE</b>	:	Programme spécial de pré-insertion dans l'enseignement
<b>RGPH</b>	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RNIE</b>	:	Route Nationale Inter Etat
<b>SAR</b>	:	Rial Saoudien
<b>SIGFIP</b>	:	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
<b>SIGIBé</b>	:	Système Intégré de gestion des Impôts du Bénin
<b>SIGTAS</b>	:	Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilés
<b>TCAM</b>	:	Taux de croissance Annuelle Moyen
<b>TEC</b>	:	Tarif Extérieur Commun
<b>TVA</b>	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UEMOA</b>	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UMOA</b>	:	Union Monétaire Ouest Africaine
<b>USD</b>	:	United States Dollars
<b>VA</b>	:	Valeur Actuelle
<b>YRMB</b>	:	Renminbi

# ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE  
Tél : 21 30 19 37 – Fax : 21 30 07 58  
BP : 40 COTONOU – ROUTE DE L'AÉROPORT  
www.tresorbenin.bj



## Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Oumara KARIMOU ASSOUMA, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Bénin, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État du Bénin, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Bénin ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.

Fait à Cotonou le 04 août 2023



Le Directeur Général du Trésor  
et de la Comptabilité Publique

Oumara KARIMOU ASSOUMA



## SOMMAIRE EXÉCUTIF

L'activité économique en 2022, en dépit d'un environnement économique international fortement marqué par la crise Russo ukrainienne avec ses conséquences économiques, a enregistré un regain de dynamisme avec un taux de croissance de 6,3 % contre 7,2 % un an plus tôt. Ce taux de croissance traduit une fois encore la résilience de l'économie béninoise face aux chocs exogènes notamment les effets négatifs de la guerre en Ukraine. La croissance économique obtenue est soutenue entre autres par le développement accéléré de nombreuses activités de transformation et la poursuite des grands travaux d'infrastructures et des chantiers de construction, le dynamisme du secteur tertiaire, l'amélioration de la production agricole et la hausse des activités d'égrenage en lien avec l'augmentation de la production de coton au cours de la campagne 2021/2022.

L'activité économique s'est déroulée dans un environnement marqué par une détente des prix par rapport à 2021. En effet, le taux d'inflation est ressorti en moyenne à 1,4 % 2022 contre 1,7 % un an plus tôt. Ce taux d'inflation reste contenu en dessous du seuil défini par l'UEMOA qui est de 3 %.

Au niveau des finances publiques, l'année 2022 a été marquée par une hausse des recettes et des dépenses budgétaires. En effet, les recettes budgétaires sont passées de 1 387,72 milliards de FCFA en 2021 à 1 553,16 milliards de FCFA en 2022 en dépit des mesures d'exonération prise par le gouvernement pour limiter la flambée des prix de certains produits de grande consommation. Cette performance est imputable entre autres aux réformes engagées au sein des régies financières à partir de 2016 et dont la plupart arrivent à maturités avec des résultats probants. Les dépenses sont passées de 1 949,35 milliards de FCFA en 2021 à 2 149,42 milliards de FCFA en 2022, soit une progression de 10 % induit dans une large mesure par le financement des projets d'infrastructures dans le cadre du programme d'action du Gouvernement. En lien avec l'évolution des recettes et des dépenses, le déficit base ordonnancement dons compris est ressorti en hausse en passant de 561,69 milliards de FCFA en 2021 à 596,26 milliards de FCFA en 2022. En pourcentage du PIB, le déficit dons compris a représenté 5,5 % en 2022 contre 5,7 % en 2021.

La masse monétaire a enregistré une progression de 13,0 % en 2022 par rapport à 2021 en s'affichant à 3 628,26 milliards de FCFA. Cette hausse est liée à l'accroissement des actifs domestiques de 24,2 % et des actifs extérieurs nets de 0,5 %. La hausse des actifs domestiques est induite par un accroissement (+19,1%) du crédit à l'économie et une baisse des créances sur l'Etat. La faible hausse des Actifs extérieurs nets est essentiellement due aux actifs extérieurs des banques commerciales. Les actifs extérieurs de la BCEAO étant ressortis déficitaires. La décomposition de la masse monétaire montre que les dépôts sont ressortis à 2 766,27 milliards de FCFA en 2022 contre 2 452,52 milliards de FCFA en 2021. Lesdits dépôts représentent 76,2 % de la masse monétaire. Quant aux billets et pièces en circulation, ils se sont établis à 861,99 milliards de FCFA en 2022 contre 758,01 milliards de FCFA en 2021.

Les statistiques de la balance des paiements indiquent une aggravation du déficit structurel du compte courant qui s'est établie à 407,45 milliards de FCFA en 2021 contre 157,34 milliards de FCFA en 2020. L'aggravation du déficit des transactions courantes s'explique par une progression des importations de biens à un rythme plus élevé que celui des exportations de biens, combinée à une hausse des importations nettes de services et des paiements nets de revenus primaires, notamment les revenus d'investissement. En valeur relative, en 2021, le déficit des transactions courantes représente 4,1% du PIB contre 1,7% du PIB en 2020. En 2022, le déficit du solde courant est estimé à 673,20 milliards de FCFA. Le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire et en amélioration en 2021 tout comme en 2020. L'excédent s'est établi à 597,46 milliards de FCFA

contre 306,90 milliards de FCFA en 2020. En pourcentage du PIB, le solde global de la balance des paiements représente 6,1 % en 2021 contre 3,4 % un an plus tôt. En 2022, les estimations indiquent un solde global excédentaire de 9,7 milliards de FCFA représentant 0,1% du PIB.

Du côté de la dette, le taux d'endettement est ressorti en 2022 à 54,0 % contre 49,8% en 2021, en dessous du critère des 70 % défini par l'UEMOA. Ce taux, en dépit de son accroissement traduit la gestion prudente de la dette publique par le Bénin et la marge de manœuvre dont dispose le pays pour le financement des projets de développement dans une démarche de maintien de la viabilité de la dette.

Les perspectives économiques tablent sur un taux de croissance de 6,2 % en 2023 et 6,0 % en 2024 en lien avec la dynamisation de l'activité économique, l'accroissement de la production agricole notamment le coton et la poursuite des investissements dans le cadre du programme d'actions du gouvernement 2021-2026.

## République du Bénin



PIB Nominal en 2022

**10 854,5 milliards de FCFA**

(source : BCEAO)

- ▶ **Taux de croissance en 2022**  
6,3%
- ▶ **Principal produit d'exportation**  
Coton
- ▶ **Taux d'endettement en 2022**  
54,0% du PIB
- ▶ **Déficit budgétaire en 2022**  
-5,5% du PIB
- ▶ **Taux d'inflation en 2022**  
1,4%



Superficie

**114.763 km<sup>2</sup>**



Langue Officielle

**Française**



Capitale

**Porto-Novo**



Population en 2022

**13 352 864 Hbts**

(source : World Population Prospects 2022, Nations Unies)



Régime

**Présidentiel**



Monnaie

**FCFA**

## 1.1. Système politique

Le Bénin, ex-colonie française, a accédé à l'indépendance le 1<sup>er</sup> août 1960, sous la dénomination de République du Dahomey, avant de prendre son nom actuel en 1975. Le Bénin dispose d'une constitution, dénommée « loi n°90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, telle

que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ».

Le Bénin est une République démocratique, multipartite avec un régime politique de type présidentiel. Depuis le début du processus de démocratisation, le paysage politique béninois est marqué par une alternance pacifique du pouvoir.

### 1.1.1. Pouvoir exécutif

Le Président de la République est le Chef de l'Etat, il est l'élu de la Nation et incarne l'unité nationale. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale et du respect de la Constitution, des traités et accords internationaux. Tel qu'établi dans la Constitution, il est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois. En aucun cas, nul ne peut, de sa vie, exercer plus de deux mandats de Président de la République.

Le Président de la République est élu en duo avec un Vice-président de la République. L'élection du duo Président de la République et Vice-président de la République a lieu au scrutin majoritaire à deux (02) tours. Le duo de candidats est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé à un second tour. Sont déclarés admis au second tour de scrutin, les deux duos de candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour du scrutin. En cas de retrait d'un duo, les duos suivants sont retenus dans l'ordre de leur classement après le premier tour.

Nul ne peut être candidat aux fonctions de Président de la République ou de Vice-président de la République s'il :

- N'est pas de nationalité béninoise de naissance ou acquise depuis au moins dix ans ;
- N'est de bonne moralité et d'une grande probité;

- Ne jouit de tous ses droits civils et politiques, n'est âgé d'au moins 40 ans et d'au plus 70 ans à la date d'entrée en fonction;
- A été élu deux (02) fois Président de la République et a exercé comme tel deux mandats;
- N'est pas présent en République du Bénin lors du dépôt de sa candidature;
- Ne jouit pas d'un état complet de bien-être physique et mental dûment constaté par un collège de trois (03) médecins assermentés désignés par la Cour constitutionnelle;
- N'est pas dûment parrainé par des élus dans les conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le Président de la République est le détenteur du pouvoir exécutif. Il est le chef du Gouvernement. A ce titre, il détermine et conduit la politique de la nation. Il exerce le pouvoir réglementaire. Il dispose de l'administration et des forces de défense et de sécurité. Il est responsable de la défense nationale. Il nomme, après avis consultatif du bureau de l'Assemblée nationale, les membres du Gouvernement; il fixe leurs attributions et met fin à leurs fonctions.

Par ailleurs, le Président de la République, après consultation du Président de l'Assemblée nationale et du Président de la Cour constitutionnelle, peut prendre l'initiative du référendum sur toute question relative à la promotion et au renforcement des Droits

de l'Homme, à l'intégration sous régionale ou régionale et à l'organisation des pouvoirs publics.

S'agissant des lois, le Président de la République a l'initiative concurremment avec les membres de l'Assemblée nationale. Il assure la promulgation des lois dans les quinze jours qui suivent la transmission qui lui en est faite par le Président de l'Assemblée nationale. Ce délai est réduit à cinq jours en cas d'urgence déclarée par l'Assemblée nationale. Il peut, avant l'expiration de ces délais, demander à l'Assemblée nationale une seconde délibération de la loi ou de certains de ses articles. Si après ce dernier vote, le Président de la République refuse de promulguer la loi, la Cour constitutionnelle, saisie par le Président de l'Assemblée nationale, déclare la loi exécutoire si elle est conforme à la Constitution. Aussi, le Président de la République assure l'exécution des lois et garantit celle des décisions de justice.

En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement définitif, les fonctions de Président de la République sont exercées par le Vice-président de la République pour le reste de la durée du mandat en cours. Il prête immédiatement le serment prévu à l'article 53 de la Constitution. Il désigne ou plus tard quarante-huit (48) heures après la prestation de serment, et après avis consultatif du Bureau de l'Assemblée nationale, un nouveau Vice-président de la République confor-

mément aux dispositions de l'article 44, exceptée celle relative au parrainage.

Au cas où il décède, démissionne ou est définitivement empêché avant la désignation du nouveau Vice-président de la République, le Président de l'Assemblée nationale saisit la Cour constitutionnelle qui constate le décès, la démission ou l'empêchement définitif du Vice-président élu, l'absence d'un Vice-président de la République, et la vacance de la Présidence de la République. Les fonctions de Président de la République sont exercées par le Président de l'Assemblée nationale et celui-ci élit un nouveau Président de la République. Il en est de même si le Président de la République élu seul dans les conditions de l'alinéa 5 de l'article 45 décède, démissionne ou est définitivement empêché avant la désignation du Vice-président de la République.

Le Bénin a connu depuis le renouveau démocratique, 6 élections présidentielles et 4 présidents se sont succédés. Les présidents démocratiquement élus sont notamment Nicéphore Dieudonné SOGLO (1991-1996), suivi de Mathieu KEREKOU (1996-2006) ; Thomas Boni YAYI (2006-2016) et le Président en exercice depuis le 6 avril 2016, Patrice Athanase Guillaume TALON. Ce dernier a été réélu pour un nouveau mandat de 5 ans en duo avec Mariam Chabi TALATA (Vice-présidente) à l'issue de l'élection présidentielle du 11 avril 2021.

### 1.1.2. Pouvoir législatif

Le Parlement est constitué par une assemblée unique, dite Assemblée nationale. Il s'agit de l'Assemblée représentative de la République du Bénin dont les membres portent le titre de député. Il exerce le pouvoir législatif et contrôle l'action du Gouvernement. Le parlement est composé de 109 sièges. Les députés sont élus au suffrage universel direct. La durée du mandat est de cinq (05) ans renouvelable deux (02) fois. Chaque député est le représentant de la nation tout entière et tout mandat impératif est nul.

L'Assemblée nationale vote la loi et consent l'impôt. La loi est votée par l'Assemblée nationale à la majorité simple. Cependant, les lois auxquelles la Constitution confère le caractère de lois organiques sont votées et modifiées dans les conditions suivantes :

- La proposition ou le projet n'est soumis à la délibération et au vote de l'Assemblée qu'après l'expiration d'un délai de quinze jours après son dépôt sur le bureau de l'Assemblée ;
- Le texte ne peut être adopté qu'à la majorité absolue des membres composants l'Assemblée ;

- Les lois organiques ne peuvent être promulguées qu'après déclaration par la Cour constitutionnelle de leur conformité à la Constitution.
- Les députés de la 9<sup>ème</sup> législature sont issus des dernières élections législatives de janvier 2023. La composition des députés par formation politique se présente comme indiqué dans le tableau 2 suivant.

**Tableau 1. Composition actuelle du Parlement par formation politique**

Formation politique	Nombre de sièges
Union Progressiste	53
Bloc Républicain	28
Les Démocrates	28

Source : <https://assemblee-nationale.bj>, 2023

### 1.1.3. Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Il est exercé par la Cour suprême, les cours et tribunaux créés conformément à la Constitution en vigueur. Le Président de la République est garant de l'indépendance de la justice. Il est assisté par le Conseil Supérieur de la Magistrature. Cette dernière statue comme Conseil de discipline des magistrats. Il étudie les dossiers de grâce et les transmet avec son avis motivé au Président de la République.

#### La Cour suprême

La Cour suprême est la plus haute juridiction de l'Etat en matière administrative et judiciaire. Elle est également compétente en ce qui concerne le contentieux des élections locales. Les décisions de la Cour suprême ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent au pouvoir exécutif, au pouvoir législatif, ainsi qu'à toutes les juridictions. La Cour suprême reçoit obligatoirement ampliation de tous les actes pris dans le cadre de l'exercice du pouvoir réglementaire. Elle peut être consultée par le Gouvernement sur toutes les matières administratives et juridictionnelles.

#### La Cour des comptes<sup>1</sup>

La Cour des comptes est la plus haute juridiction de l'Etat en matière de contrôle des comptes publics. Elle vérifie les comptes et contrôle la gestion des entreprises publiques et organismes à participation financière ou bénéficiant des fonds publics. Elle est l'institution supérieure de contrôle des finances publiques. La Cour des comptes veille au bon emploi des fonds publics. Elle assiste l'Assemblée nationale et le gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances. Les décisions de la Cour des comptes ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent au pouvoir exécutif, au pouvoir législatif ainsi qu'à toutes les juridictions.

#### La Haute Cour de justice

La Haute Cour de justice est composée des membres de la Cour constitutionnelle à l'exception de son Président, de six députés élus par l'Assemblée nationale et du Président de la Cour suprême. Elle est compétente pour juger le Président de la République et les membres du gouvernement à raison de faits qualifiés de haute trahison, d'infractions commises dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que pour juger leurs complices en cas de complot contre la sûreté de l'Etat. Les juridictions de droit commun restent

<sup>1</sup> La cour des comptes a été instaurée à la suite de la révision constitutionnelle du 07 novembre 2019, elle est régie par la loi n° 2022-5 du 27 juin 2022 portant loi organique de la cour des comptes.

compétentes pour les infractions perpétrées en dehors de l'exercice de leurs fonctions et dont ils sont pénalement responsables. La Haute Cour de justice est liée par la définition des infractions et par la détermination des sanctions résultant des lois pénales en vigueur à l'époque des faits.

### **Les tribunaux de première instance**

Le premier degré de juridiction est le tribunal de première instance. Les tribunaux de première instance sont animés par des juges professionnels. Ils sont juges de droit commun en matière pénale, civile, commerciale, sociale et administrative. Les décisions des tribunaux de première instance sont susceptibles d'appel devant les Cours d'appel.

### **Les tribunaux de conciliation**

Le tribunal de conciliation est institué par arrondissement dans les communes à statut particulier (Cotonou, Porto-Novo, Parakou et Abomey Calavi<sup>2</sup>). Pour ce qui concerne les communes ordinaires, un tribunal est institué par commune. Les tribunaux de conciliation ont pour mission de rechercher la conciliation entre les protagonistes d'un litige. Ils sont animés par des notables et non des juges professionnels ; ils ne rendent pas des décisions de nature juridictionnelle. Leur domaine d'intervention privilégié reste actuellement la recherche de la conciliation dans les litiges domaniaux qui sont très fréquents dans le pays.

### **Les tribunaux de commerce**

Au nombre de trois, les tribunaux de commerce traitent notamment des :

- Différends relatifs aux commerçants et intermédiaires de commerce pour les actes accomplis à l'occasion ou pour les besoins de leur commerce et les différends qui concernent leurs relations commerciales ;
- Contestations relatives aux sociétés commerciales et de groupements d'intérêt économique, contestations relatives aux actes de commerce entre toutes personnes physiques ou morales ;

- Contestations relatives aux sûretés consenties pour garantir l'exécution d'obligations commerciales ;
- Contestations relatives aux baux commerciaux ;
- Litiges en matière de concurrence, de distribution, propriété industrielle, contrefaçons ;
- Opérations comptables ;
- Procédures collectives ;
- Offres publiques d'achat et les actes du marché financier.

### **Les Cours d'appel de droit commun**

Ces dernières sont au nombre de trois. La cour d'appel de droit commun de Cotonou avec pour ressort territorial, les départements du Littoral, de L'Atlantique, de L'Ouémé et du Plateau ; la cour d'appel de droit commun d'Abomey avec pour ressort territorial, les départements du Zou, des collines, du Mono et du Couffo ; la cour d'appel de droit commun de Parakou avec pour ressort territorial les départements du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora et de la Dongo.

Chaque Cour d'appel de droit commun comprend au moins une chambre civile, une chambre sociale, une chambre de droits de propriété foncière, une chambre administrative, une chambre de l'instruction, une chambre des libertés et de la détention, une chambre criminelle, une chambre correctionnelle, une chambre d'appel du juge de l'exécution. La Cour d'appel de droit commun est compétente pour se prononcer sur tous les jugements rendus par les tribunaux de première instance de son ressort et frappés d'appel dans les formes et délais de la loi. Les décisions des Cours d'appel peuvent faire l'objet de pourvoi en cassation devant la Cour suprême.

### **Les Cours d'appel de commerce**

Les Cours d'appel de commerce sont au nombre de trois. Il s'agit de :

<sup>2</sup> La commune d'Abomey Calavi est devenue commune à statut particulier à la suite du vote de la loi portant code de l'administration territoriale le 21 octobre 2021.

- La cour d'appel de commerce de Porto Novo avec pour ressort territorial, les départements du Littoral, de l'Atlantique, de l'Ouémé et du Plateau ;
- La cour d'appel de commerce d'Abomey avec pour ressort territorial, les départements du Zou, des Collines, du Mono et du Couffo ;
- La cour d'appel de commerce de Parakou avec pour ressort territorial, les départements du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga.

La Cour d'appel de commerce est compétente pour se prononcer sur tous les jugements rendus par les tribunaux de commerce de son ressort et frappés d'appel dans les formes et délais de la loi.

### **La cour de répression des infractions économiques et du terrorisme**

La cour de répression des infractions économiques et du terrorisme est une juridiction spéciale à com-

pétence nationale. Il lui est attribué la répression du crime de terrorisme, des infractions à caractère économique ou financier tels que prévues par la législation pénale en vigueur ainsi que la répression du trafic de stupéfiants et des infractions connexes. Elle est compétente à l'égard des auteurs, coauteurs, complices et receleurs conformément aux dispositions légales.

### **La cour spéciale des affaires foncières**

La cour spéciale des affaires foncières traite des actions réelles immobilières et des actions relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique. Toutefois, le contentieux des actes administratifs relatifs au foncier reste de la compétence du juge administratif. La cour spéciale des affaires foncières a pour ressort territorial les communes ci-après : Abomey-Calavi, Allada, Cotonou, Ouidah, Porto-Novo, Sèmé-Podji et Tori-Bossito.

## **1.2. Organisation administrative**

Le Bénin est administrativement organisé en douze (12) départements et soixante-dix-sept (77) communes. Les départements sont : l'Alibori, l'Atakora, l'Atlantique, le Borgou, les Collines, le Couffo, la

Donga, le Littoral, le Mono, l'Ouémé, le Plateau et le Zou. La capitale politique est Porto-Novo, et Cotonou est la capitale économique.

## **1.3. Situation géographique**

D'une superficie de 114 763 km<sup>2</sup>, le Bénin se situe en Afrique de l'Ouest. Il est limité à l'Est par le Nigeria (809 km), à l'Ouest par le Togo (651 km), au Nord par le Burkina Faso (386 km) et le Niger (277 km), et au Sud par l'Océan Atlantique (121 km). Au total, le Bénin partage 2 123 km de frontières terrestres avec quatre pays.

De forme étirée entre le fleuve Niger au Nord et la plaine côtière dans le Sud, le relief de l'ensemble du pays est peu accidenté et comprend une région côtière, basse et sablonneuse limitée par des lagunes ; un plateau d'argile ferrugineux ; un plateau silico-argileux, parsemé de quelques sous-bois ; au

Nord-Ouest, le massif de l'Atacora (800 mètres) ; et au Nord-Est, les plaines du Niger, silico-argileuses très fertiles.

Les principaux cours d'eau du nord du Bénin sont le fleuve Niger, qui longe partiellement la frontière du Niger, et ses affluents, la Sota (250 km), la Mékrou (410km), l'Alibori (338 km) et la Pendjari (500 km). L'Ouémé (510 km) et le Couffo (190 km) drainent la majeure partie du Bénin méridional, tandis que le Mono (350km), à la frontière du Togo, arrose le Sud-Ouest du pays.

Le pays compte aussi plusieurs plans d'eau dans le Sud : le lac NOKOUE (138 km<sup>2</sup>) ; le lac AHEME (78 km<sup>2</sup>) et la lagune de Porto-Novo (35 km<sup>2</sup>).

Le Bénin fait partie des pays à climat chaud et humide de la zone intertropicale avec des nuances saisonnières et géographiques liées à la latitude, au relief et à l'alternance des saisons. On distingue deux types de climat :

- Le climat de type subéquatorial au Sud comprenant une grande saison des pluies d'avril à juillet; une petite saison sèche de juillet à septembre ;

une petite saison pluvieuse de septembre à octobre ; et une grande saison sèche de novembre à mars ;

- Le climat soudanien au Nord comprenant deux saisons : une saison sèche de novembre à mai et une saison pluvieuse de juin à septembre.

Trois types de végétation caractérisent le Bénin : la savane arborée dans les régions soudanaises du Nord ; la savane au centre avec des essences comme l'acajou, l'iroko et la samba ; et la forêt au Sud et au moyen Bénin.

## 1.4. Population

### Structure de la population

Selon le recensement général effectué en 2013, la population du Bénin s'élevait à 10 008 749 habitants, dont 51,2 % de femmes. Les départements situés dans le bassin méridional, l'Atlantique, le Couffo, le Littoral, le Mono, l'Ouémé, le Plateau et le Zou, sont les plus peuplés. Plus de 50 % de la population du Bénin avaient moins de 18 ans. Les jeunes de 15 à 35 ans représentaient environ 60,3 % de la population. Le taux de croissance de la population était d'environ 2,8 % par an.

En 2022, la population béninoise est estimée par les Nations Unies à 13 352 864 habitants contre 12 996 895 habitants en 2021. La densité de la population est de 118,4 habitants par km<sup>2</sup> en 2022 contre 110,4 habitants par km<sup>2</sup> en 2021. Les femmes représentaient 49,9 % de la population totale contre 50,10 % pour les hommes. La proportion hommes/ femmes est de 100,4 % en 2022 contre 100,3 % en 2021. Il en ressort une progression plus rapide des hommes en 2021, soit 2,76% contre 2,72% pour les femmes.

■ **Tableau 2. Répartition de la population béninoise par sexe**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population totale (en millions)	10,31	10,61	10,93	11,26	11,60	11,94	12,29	12,64	13,00	13,35
Hommes	5,15	5,30	5,46	5,63	5,80	5,97	6,15	6,33	6,51	6,69
Femmes	5,16	5,31	5,47	5,63	5,80	5,97	6,14	6,31	6,49	6,66
Proportion Homme/Femme (%)	99,7	99,8	99,9	100,0	100,1	100,1	100,2	100,3	100,3	100,4
Taux de croissance démographique (%)*	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	2,9	2,9	2,8	2,7

Source : World Population Prospects 2022

Le taux de croissance annuel moyen (TCAM)<sup>3</sup> de la population est ressorti à 2,6 % entre 2013 et 2022. Il tournera autour de 2,7 % à l'horizon 2025. L'indice synthétique de fécondité (ISF) était de 5,7<sup>4</sup> enfants par femme en 2018 contre 4,8 enfants<sup>5</sup> en 2013,

traduisant une hausse du nombre d'enfants par femme. L'ISF varie selon le milieu de résidence, de 5,2 enfants par femme en milieu urbain à 6,1 enfants par femme en milieu rural.

<sup>3</sup> Calculé sur la base de la formule PUISSANCE (Pop2021/Pop2011 ;1/12)-1.

<sup>4</sup> Enquête Démographique et de Santé au Bénin -5 2017-2018

<sup>5</sup> RGPH 4 2013

**Tableau 3. Evolution de l'indice de fécondité de 2010 à 2018**

	EDSB-I 1996	EDSB II 2001	EDSB-III 2006	EDSB-IV 2011-2012	RGPH 4 2013	EDSB-V 2017-2018
<b>Indice synthétique de fécondité (15-49 ans)</b>	6,0	5,6	5,7	4,9	4,8	5,7

Source : INSTaD : Enquête Démographique et de Santé 2017-2018

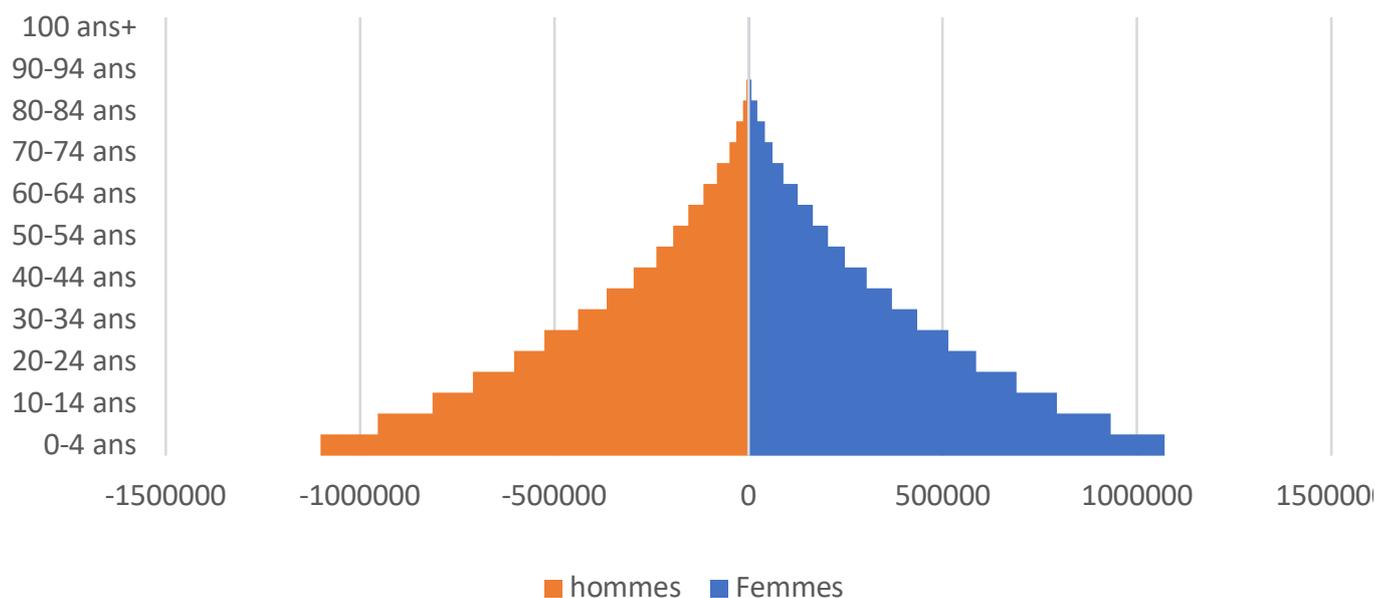
La pyramide des âges de la population présente une base élargie qui se resserre rapidement, un trait caractéristique des populations à fécondité et à mortalité élevées. Sur la base de la pyramide des âges, la population béninoise est majoritairement jeune :

- 69,6 % de la population a moins de 30 ans en 2022 contre 69,7% en 2021 ;
- 61,8 % de la population a moins de 25 ans en 2022 contre 61,9% en 2021 ;

- 52,9 % de la population a moins de 20 ans en 2022 contre 53,0% en 2021 et ;
- seulement 4,9 % de la population a plus de 60 ans.

L'analyse par sexe montre que la proportion des hommes est plus importante dans la population jeune. En effet, en 2022, 70,4% des hommes avaient moins de 30 ans contre 68,8% pour les femmes.

**Figure 1. Pyramide des âges en 2022**



Source : Sur la base des données de World Population Prospects 2022

En termes de projections, la population béninoise attendrait 16 393 827 habitants en 2030 et 25 264 034 habitants en 2050. Sur toute la période de pro-

jection, la population masculine demeurera supérieure à la population féminine.

**Tableau 4. Projection de la population béninoise**

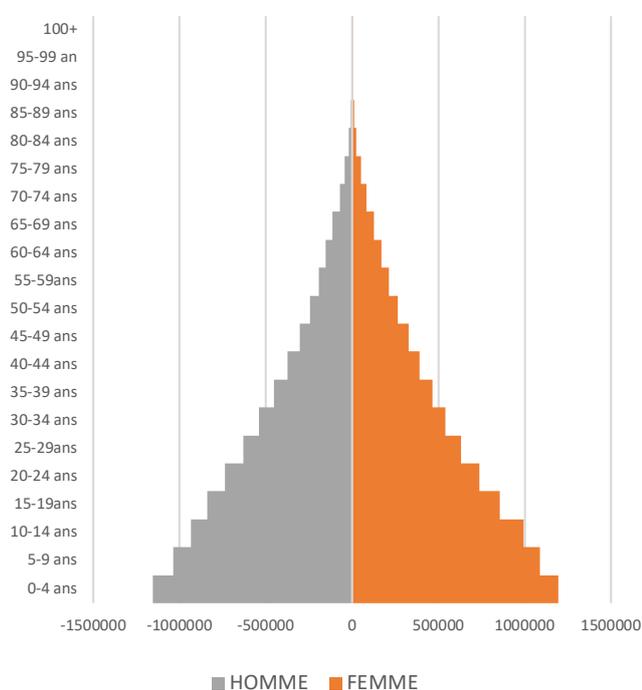
	2023	2025	2030	2035	2040	2045	2050
<b>Homme</b>	6 871	7 245	8 224	9 258	10 346	11 488	12 663
<b>Femme</b>	6 842	7 209	8 170	9 192	10 275	11 418	12 601
<b>Totale</b>	13 713	14 454	16 394	18 450	20 621	22 906	25 264
<b>Rapport Homme Femme</b>	100	101	101	101	101	101	100

Source : World Population Prospects 2022

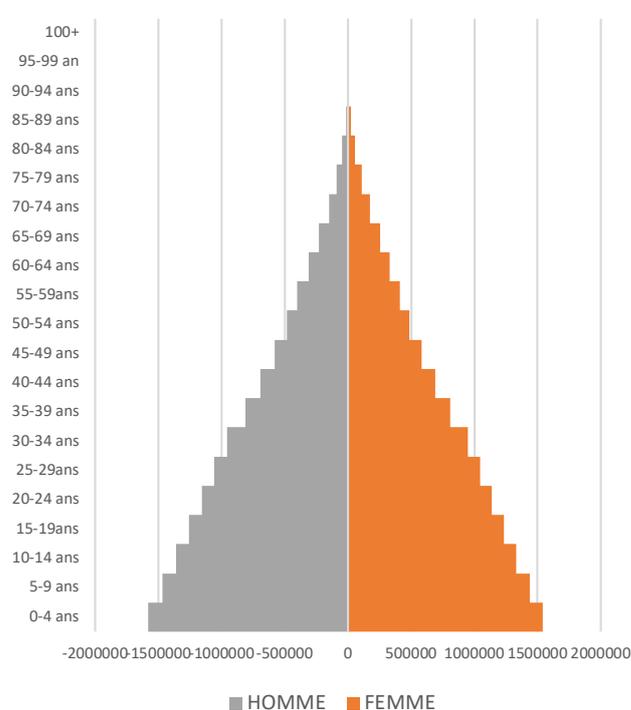
La structure de la population ne connaîtrait pas d'évolution sensible en termes de projection. En effet,

la population de moins de 30 ans représenterait 70 % en 2050 contre 68 % en 2030.

**Figure 2. Pyramide des âges en 2030**



**Figure 3. Pyramide des âges en 2050**



Source : sur la base des données de World Population Prospects 2022

La population rurale demeure plus importante que la population urbaine. En effet, selon les dernières estimations des Nations Unies, la population rurale est passée de 5,60 millions en 2012 à 6,74 millions en 2022 tandis que la population urbaine est passée de 4,42 millions en 2012 à 6,61 millions en 2022. Par rapport à 2021, la population urbaine a enregistré une progression de 3,9% contre 1,6% pour la population rurale traduisant une urbanisation plus rapide

de la population béninoise. En termes de proportion, le ratio population rurale sur population urbaine est passé de 1,27 en 2012 à 1,02 en 2022. Le taux d'urbanisation a progressé en ressortant à 49,5% en 2022 contre 49,0 % en 2021.

**Tableau 5. Répartition de la population béninoise par milieu de résidence (millions)**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Population Totale</b>	10,01	10,31	10,61	10,93	11,26	11,60	11,94	12,29	12,64	13,00	13,35
<b>Population urbaine</b>	4,42	4,60	4,79	5,00	5,21	5,42	5,65	5,88	6,12	6,36	6,61
<b>Population rurale</b>	5,60	5,71	5,82	5,94	6,05	6,17	6,29	6,41	6,52	6,63	6,74
<b>Population Rurale/population urbaine</b>	1,27	1,24	1,21	1,19	1,16	1,14	1,11	1,09	1,07	1,04	1,02
<b>Taux d'urbanisation</b>	44,1	44,6	45,2	45,7	46,2	46,8	47,3	47,9	48,4	49,0	49,5

Source : Estimation des nations unies, décembre 2022

En termes de projections, il est attendu que la population urbaine soit supérieure à la population rurale en à partir de 2023, le ratio population rurale sur population urbaine ressortant ainsi à un niveau

inférieur à 1 % (0,99). A l'horizon 2050, la population urbaine représenterait presque le double de la population rurale.

**Tableau 6. Projection de la population béninoise par milieu de résidence (milliers)**

	2023	2024	2025	2030	2035	2040	2045	2050
<b>Population Totale</b>	13 713	14 080	14 454	16 394	18 450	20 621	22 906	25 264
<b>Population Urbaine</b>	6 870,1	7 134,2	7 406,5	8 875,3	10 527,4	12 358,1	13 952,9	16 534,3
<b>Population Rurale</b>	6 842,7	6 945,9	7 047,7	7 518,6	7 922,8	8 262,6	8 488,0	8 729,7
<b>Population rurale/population Urbaine (%)</b>	99,6	97,4	95,2	84,7	75,3	66,9	60,8	52,8

Source : Estimations et projections de l'ONU, décembre 2022

## Religion

La loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019, proclame la laïcité de l'État et la liberté de pensée, d'expression et de pratiques religieuses. D'après le recensement de 2013 (RGPH4), 27,7 % des habitants

étaient musulmans, 25,5 % catholiques, 11,6 % étaient adeptes du vaudou et 6,7 % appartenaient à l'église du christianisme céleste. Les statistiques ne reflètent pas la place réelle du vaudou au Bénin, son berceau historique au XVIIe siècle. En effet, de nombreux béninois associent sa pratique à celles d'autres religions.

**Tableau 7. Répartition de la population béninoise par religion**

Religion	Part (2002)	Part (2013)
<b>Christianisme</b>	<b>42,8 %</b>	<b>48,5 %</b>
<i>Catholicisme</i>	27,1 %	25,5 %
<i>Christianisme céleste</i>	5,0 %	6,7 %
<i>Protestant méthodiste</i>	3,2 %	3,4 %
<i>Autres protestants / chrétiens</i>	7,5 %	12,9 %
<b>Islam</b>	<b>24,4 %</b>	<b>27,7 %</b>
<b>Vaudou</b>	<b>17,3 %</b>	<b>11,6 %</b>
<b>Aucune religion</b>	<b>6,5 %</b>	<b>5,8 %</b>
<b>Autres</b>	<b>9,0 %</b>	<b>6,4 %</b>

Source : INSTaD/RGPH4

## 1.5. Éducation

Le système éducatif béninois demeure confronté à de nombreux défis. Afin de relever ces défis, le Gouvernement a élaboré le Plan Sectoriel de l'Éducation Post 2015 (2018-2030), assorti d'un plan d'actions pour chaque sous-secteur. Un accent particulier a été mis sur l'amélioration de l'efficacité et la qualité du système éducatif à travers la consolidation et le renforcement des actions dédiées à son amélioration.

Le programme d'actions du gouvernement 2021-2026, à travers le Pilier 2 « poursuivre la transformation structurelle de l'Économie », entend mettre l'accent sur la promotion d'une éducation de qualité et de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle.

### Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif béninois est organisé depuis avril 2016 en trois (03) sous-secteurs correspondant à des regroupements des six (06) ordres d'enseignement qui le composent :

- Les enseignements en maternelle et primaire ;
- L'enseignement secondaire général, la formation technique et professionnelle et l'alphabétisation ;
- L'enseignement supérieur.

La nouvelle architecture structure le système éducatif en trois blocs :

- L'éducation de base ;
- Le post-éducation de base, alphabétisation, éducation des adultes, développement des compétences et renforcement des capacités ;
- L'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation.

Le taux d'alphabétisation en 2018 était de 48,4<sup>6</sup>% contre 47,9 % en 2014. Cela traduit une amélioration du niveau d'alphabétisation de la population. Le taux d'alphabétisation des adultes était de 42,36 %

en 2018. Il est plus élevé chez les hommes (53,98 %) que chez les femmes (31,70 %).

### L'Éducation de base

L'éducation de base a trois composantes : l'éducation de base préscolaire (enseignement en maternelle), l'éducation de base scolaire (primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire), et l'éducation alternative et la préprofessionnalisation. L'éducation alternative et la préprofessionnalisation constituent des composantes à part entière de l'éducation de base pour lesquelles des passerelles sont prévues avec l'éducation de base scolaire.

### La post-éducation de base, alphabétisation, éducation des adultes, développement des compétences et renforcement des capacités

Trois composantes sont destinées à la formation des apprenants de 15 ans et plus. Le post-éducation de base renvoie à l'éducation formelle et englobe le second cycle de l'enseignement secondaire général ainsi que l'enseignement et la formation technique et professionnelle. L'enseignement secondaire général accueille les apprenants ayant obtenu le BEPC à l'issue du cycle d'éducation de base scolaire. Sa durée est de trois (03) ans sanctionnés par le baccalauréat de l'enseignement général. L'enseignement et la formation techniques et professionnels forment les apprenants ayant obtenu le BEPC ou le Certificat de qualification professionnelle (CQP) (sous certaines conditions).

Le développement des compétences et le renforcement des capacités est une composante transversale qui peut être articulée avec la post-éducation de base, l'alphabétisation et l'éducation des adultes ou l'enseignement supérieur. Les politiques et systèmes de développement des compétences englobent l'enseignement et la formation professionnels, l'apprentissage sur le lieu de travail, l'apprentissage informel, les possibilités d'apprentissage dans les économies informelles et rurales ainsi que l'éducation et la formation tout au long de la vie.

<sup>6</sup> Annuaire statistique de la BCEAO 2018, publié le 9 décembre 2019

## Enseignement supérieur, recherche scientifique et innovation

Cet enseignement correspond au troisième niveau de la nouvelle architecture du système éducatif. Il comprend des formations générales et des formations professionnelles adressées à un public varié dans le cadre de la réforme Licence Master Doctorat. La durée des études varie de 3 à 11 ans. Des formations professionnelles courtes d'une durée de deux ans sont également offertes dans des branches spécifiques jugées porteuses d'emplois au regard de l'environnement socioéconomique.

Quant à la recherche scientifique, elle sert de base à l'innovation et à la production de la richesse à travers le développement des structures de recherche, la valorisation des produits de la recherche et des inventions.

### Statistiques par cycle

#### Enseignement préscolaire

Le sous-secteur de l'enseignement préscolaire comptait, en 2014-2015, 2 458 écoles maternelles, dont 1 072 privées, avec un effectif de 151 732 enfants, dont 48 470 enfants dans le privé. Cet effectif est en constante évolution. Selon l'Enquête Démographique et de Santé 2017-2018, la fréquentation d'un programme d'éducation préscolaire est plus courante en milieu urbain (31 %), surtout à Cotonou (55 %), qu'en milieu rural (12 %). Le taux brut de préscolarisation<sup>7</sup> s'était inscrit en constante évolution en passant de 15,6% en 2016 à 16,8% en 2018. De 2019 à 2020, il s'est inscrit en repli consécutif au recul respectif de la préscolarisation aussi bien des filles que des garçons. En 2021, le TBS a renoué avec la hausse en ressortant à 15,9%, soit un accroissement de 0,7 point par rapport à son niveau de 2020. L'année 2022 a enregistré une stabilisation du taux brut de scolarisation avec toutefois un léger accroissement du TBS des filles. Le ratio TBS filles/TBS garçons est ressorti à 103,8% en 2022 contre 103,2% en 2021 dénotant d'un niveau plus élevé de la préscolarisation des filles par rapport à celui des garçons.

Tableau 8. Taux brut de préscolarisation au niveau de l'enseignement en maternelle (en %)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Taux brut de préscolarisation</b>	15,6	16,1	16,8	16,5	15,2	15,9	15,9
<b>Taux de progression (en point de %)</b>	0,9	0,5	0,7	-0,3	-1,3	0,7	0
<b>Masculin</b>	15,2	15,9	16,5	16,3	15,1	15,6	15,6
<b>Taux de progression (en point de %)</b>	1,2	0,7	0,6	-0,2	-1,2	0,5	0
<b>Féminin</b>	15,9	16,3	17	16,6	15,4	16,1	16,2
<b>Taux de progression (en point de %)</b>	0,9	0,4	0,7	-0,4	-1,2	0,7	0,1
<b>Taux de scolarisation des filles sur les garçons</b>	95,6	102,5	103	101,8	102,0	103,2	103,8
<b>Taux de progression (en point de %)</b>	2,3	6,9	0,5	-1,2	0,1	1,2	0,6

Source : MEMP, Janvier 2023

#### Enseignement primaire

Le taux brut de scolarisation<sup>8</sup> a franchi les 100 % depuis plusieurs années, grâce à la mesure de gratuité des enseignements en maternelle (préscolaire) et primaire décrétée par le gouvernement en 2006. Pour rappel, le taux brut de scolarité au primaire

était de 95,5 % en 2006. Ce taux a régulièrement augmenté jusqu'en 2015 avant de connaître un léger repli sur la période 2016-2020, imputable au recul de la scolarisation aussi bien des garçons que des filles. A partir de 2021, le TBS s'est à nouveau inscrit dans une tendance haussière en passant de 112,09 % à 117,43 % en 2022, soit une hausse de

<sup>7</sup> Le taux brut de préscolarisation est l'effectif des élèves de l'enseignement préscolaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge théorique qui correspond à ce niveau d'enseignement

<sup>8</sup> Le taux brut de scolarisation est le nombre d'élèves scolarisés dans un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge théorique qui correspond à ce niveau d'enseignement.

5,34 points imputable aussi bien au TBS des garçons (+5,1 points) que celui des filles (+ 5,6 points).

Un taux brut de scolarisation largement supérieur à 100 % met en lumière la scolarisation d'enfants trop âgés pour leur niveau de scolarisation, notamment

à cause de redoublements ou d'enfants qui entrent tardivement dans le système scolaire. Globalement, le taux brut de scolarisation est demeuré en 2022 plus faible pour les filles que pour les garçons bien qu'il soit en accroissement.

**Tableau 9. Taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement primaire (en %)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Taux brut de scolarisation</b>	115,4	113,3	110,8	108,32	107,84	112,09	117,43
<b>Taux de progression (en point de %)</b>	-9,42	-2,1	-2,5	-2,48	-0,48	4,25	5,34
<b>Sexe Masculin</b>	119,12	117,1	114,6	112,61	112,21	116,45	121,59
<i>Taux de progression (en point de %)</i>	-7,0	-2,0	-2,5	-2,0	-0,4	4,2	5,1
<b>Sexe Féminin</b>	111,58	109,3	106,8	103,95	103,36	107,61	113,16
<i>Taux de progression (en point de %)</i>	-11,8	-2,3	-2,5	-2,8	-0,6	4,3	5,6
<b>Taux de scolarisation filles / garçons</b>	93,7	93,3	93,2	92,3	92,1	92,4	93,1
<b>Taux de progression (en point de %)</b>	-4,1	-0,4	-0,1	-0,9	-0,2	0,3	0,7

Source : INSTaD/MEMP Janvier 2023

Dans le souci de renforcer le maintien des élèves à l'école, le gouvernement entend renforcer, au titre de l'année 2023, le programme des cantines scolaires, dans le cadre du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégrée (PNASI). En janvier 2022, la couverture moyenne des écoles était ressortie à 75 % contre 54% en décembre 2020. Le Gouvernement envisage une couverture universelle à court terme.

### Enseignement secondaire, technique et professionnel

L'enseignement secondaire général et l'enseignement secondaire technique et professionnel constituent l'enseignement du second degré. Cet ordre d'enseignement vise à approfondir chez l'apprenant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être, notamment, le sens de l'observation, le raisonnement logique, l'esprit de recherche, les compétences pratiques, les attitudes et aptitudes aux innovations ainsi que les éléments de connaissance en rapport avec les techniques et les professions. Il s'agit d'assurer

le développement quantitatif et qualitatif des ressources humaines aptes à s'insérer sur le marché du travail et susceptibles d'impulser la croissance économique nécessaire au rayonnement social du Bénin.

Le taux brut est plus élevé au secondaire premier cycle que celui du secondaire second cycle. Au premier cycle, il était de 50,5 % en 2022 contre 49,4 % en 2021 tandis qu'au second cycle, il était de 23,2 % en 2022 contre 26,3 % en 2021. En 2022, le TBS au premier cycle a enregistré une hausse de 1,1 point en ressortant à 50,5% contre 49,4% en 2021 alors qu'au second cycle, il est ressorti en baisse de 3,1 points en s'établissant à 23,2% en 2022 contre 26,3 % en 2021. Que ce soit au niveau du premier cycle ou du second cycle, le taux de scolarisation des garçons est plus élevé que celui des filles.

Pris globalement, le TBS au niveau de l'enseignement secondaire est ressorti à 39,3 % en 2022 contre 40,2% un an plus tôt. Le TBS des garçons est de 41,7 % en 2022 contre 36,9 % pour les filles.

**Tableau 10. Taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire (en %)**

		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>TBS 1<sup>er</sup> cycle</b>	Taux Brut de scolarisation	68,7	58,7	53,7	50,1	49,5	49,4	50,5
	Taux de progression	-0,9	-10,0	-5,0	-3,6	-0,6	-0,1	1,1
	Sexe masculin	72,3	62,2	57	53,4	52,4	51,9	52,7
	Taux de progression	-3,0	-10,1	-5,2	-3,6	-1,0	-0,5	0,8
	Sexe féminin	64,3	54,9	50,2	46,7	46,4	46,7	48,3
	Taux de progression	0,7	-9,4	-4,7	-3,5	-0,3	0,3	1,6
<b>TBS 2<sup>nd</sup> cycle</b>	Taux Brut de scolarisation	34,4	29,7	28,7	25,2	25,9	26,3	23,2
	Taux de progression	-2,8	-4,7	-1,0	-3,5	0,7	0,4	-3,1
	Sexe masculin	44	37,7	35,7	30,8	30,6	30,2	26,0
	Taux de progression	-4,6	-6,3	-2,0	-4,9	-0,2	-0,4	-4,2
	Sexe féminin	24,3	21,2	21,3	19,3	21,1	22,2	20,3
	Taux de progression	-0,7	-3,1	0,1	-2,0	1,8	1,1	-1,9
<b>TBS 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle</b>	Taux Brut de scolarisation	55,5	47,6	44,3	40,7	40,37	40,2	39,3
	Taux de progression	-1,6	-7,9	-3,3	-3,6	-0,3	-0,2	-0,9
	Sexe Masculin	61,7	52,8	48,9	44,8	43,91	43,2	41,7
	Taux de progression	-3,3	-8,9	-3,9	-4,1	-0,9	-0,7	-1,5
	Sexe féminin	48,9	42,1	39,4	36,4	36,68	37,0	36,9
	Taux de progression	0,3	-6,8	-2,7	-3,0	0,3	0,4	-0,1
	Taux de scolarisation filles / garçons	79,3	79,7	80,6	81,3	83,5	85,7	88,3
	Taux de progression	4,5	0,5	0,8	0,7	2,3	2,2	2,7

Source : MESFP avril 2023

Dans le cadre des actions visant la rétention des filles à l'école, le gouvernement a prévu à partir de la rentrée scolaire 2022-2023, l'extension de l'exonération de la contribution des filles du second cycle de l'enseignement général à titre expérimental dans 20 communes. En complément aux efforts du Gouvernement en matière de gratuité de la scolarité, il est mis également en place le Projet d'Autonomisation des femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) dont l'objectif principal est le maintien des filles à l'école ainsi que la professionnalisation de leur parcours de formation, notamment au secondaire. Le SWEDD ambitionne d'appuyer à terme, 30 000 filles de familles pauvres, de milieux déshérités, inscrites dans les établissements scolaires qui recevront des transferts monétaires conditionnels et d'appui en kits scolaires, 120 jeunes filles des mêmes conditions, scolarisées (filles en série C et D, en Sciences et Techniques Industrielles, Sciences et Techniques Agricoles) et 120 jeunes filles des mêmes conditions, sorties bachelières

des établissements d'enseignement général et des lycées techniques et professionnels, désirant poursuivre leurs études à l'université, et n'ayant aucun appui pour réaliser ce rêve.

Du côté de l'enseignement et la formation techniques et professionnels, le Bénin a adopté, en décembre 2019, la stratégie nationale de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (SNEFTP). L'objectif est de « former des professionnels épanouis et aptes à répondre aux besoins d'une économie stable, durable et inclusive ». De façon spécifique, il s'agit de :

- Améliorer les conditions d'accès et les performances de l'enseignement et la formation techniques et professionnels ;
- Développer un système efficace de veille pour l'amélioration continue de l'employabilité des formés de l'EFTP ;

- Développer une gouvernance plus inclusive, efficace et efficiente.

L'année 2022 a permis de mettre en place l'espace budgétaire approprié pour la mise en route des grands chantiers de la SNEFTP. Les actions engagées ont porté sur :

- Le recrutement des entreprises par l'Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE) pour le démarrage des travaux de construction/réhabilitation de cinq (5) Lycées Techniques agricoles (LTA) ;
- La mobilisation des cabinets internationaux qui accompagnent le Bénin dans l'élaboration des curricula selon « l'approche métier » avec la prise en compte du genre, du numérique et axés véritablement sur le développement des compétences à l'emploi ;
- La définition des plateaux techniques et des équipements des LTA et des écoles des métiers ;
- La contractualisation avec le Centre Béninois des Langues Etrangères (CEBELAE) et l'Université du KwaZulu-Natal désignés par le Gouvernement pour assurer la formation de 666 Aspirants au Métier d'Enseignant (AME) pour les LTA à partir du troisième trimestre de 2022 respectivement en anglais et dans les métiers de l'agriculture.

## Enseignement tertiaire

En matière d'éducation, le sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique assure l'élaboration, la transmission et la diffusion du savoir, du savoir-faire et du savoir-être nécessaires à la maîtrise de l'environnement humain et à l'amélioration des conditions d'existence. Il veille au développement harmonieux de l'ensemble du système éducatif et forme des cadres supérieurs compétents et compétitifs, capables d'assurer leur propre épanouissement et le développement de la nation. Il accueille dans les facultés, les écoles et instituts, les titulaires du baccalauréat ou toute autre certification admise en équivalence pour les préparer aux différents diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, dans des cursus de deux à huit ans (2 à 8 ans). La variation des durées de formation est fonction du diplôme, des domaines et des filières.

Le taux de scolarisation brut assez faible déjà en 2018 (12,52%) continu de se replier en ressortant à 11,09% en 2020 induite en grande partie par la contraction du TBS des garçons et une faible progression de celui des filles. Le taux de scolarisation des filles au niveau de l'enseignement tertiaire est plus bas que celui des garçons, comme en témoigne le rapport TBS des filles par rapport à celui des garçons (51,45%).

■ **Tableau 11. Taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement tertiaire<sup>9</sup> (en %)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Taux brut de scolarisation</b>	13,55	12,95	12,27	12,52	11,14	11,09
<b>Taux de progression (en point de %)</b>	-2,40	-0,60	-0,68	0,24	-1,38	-0,05
<b>Sexe Féminin</b>	7,75	7,64	7,47	7,95	7,18	7,51
<i>Taux de progression (en point de %)</i>	-0,76	-0,10	-0,18	0,48	-0,76	0,33
<b>Sexe Masculin</b>	19,27	18,16	16,99	17,00	15,02	14,60
<i>Taux de progression (en point de %)</i>	-4,03	-1,10	-1,17	0,01	-1,98	-0,43
<b>Taux de scolarisation filles / garçons</b>	40,19	42,07	43,94	46,74	47,81	51,45
<b>Taux de progression (en point de %)</b>	3,68	1,88	1,87	2,81	1,07	3,64

Source : UNESCO, décembre 2022

<sup>9</sup> Les données disponibles datent de 2020

## 1.6. Santé

La vision du Bénin en matière sanitaire, déclinée dans le plan national de santé 2018-2030 assorti d'un plan de développement sanitaire 2018-2022, est de disposer en 2030 d'un système de santé régulé, performant et résilient basé sur la disponibilité permanente de soins promotionnels préventifs, curatifs, ré-adaptatifs et palliatifs de qualité, équitables et accessibles selon le cycle de vie, à tous les niveaux de la pyramide sanitaire avec la participation active de la population.

Pour atteindre cette vision, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'assurer à chacun et à tous un bon état de santé selon le cycle de vie. De façon spécifique, le Gouvernement entend :

- Assurer un accès universel aux services de santé et une meilleure qualité des soins pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- Renforcer le partenariat pour la santé ;
- Améliorer la gouvernance et la gestion des ressources dans le secteur de la santé.

Pour concrétiser ces objectifs, le Gouvernement a axé ses interventions à travers cinq orientations stratégiques que sont :

- La prestation de service et l'amélioration de la qualité des soins ;
- La valorisation des ressources humaines en santé ;
- Le développement des infrastructures, des équipements et des produits de santé ;
- L'amélioration du système d'information sanitaire et promotion de la recherche en santé ;
- L'amélioration du mécanisme de financement pour une meilleure couverture universelle en santé.

Pour relever les défis liés aux indicateurs sanitaires, le Gouvernement a opté pour la mise en place d'un dispositif de Couverture en Santé Universelle (CSU) dans le cadre du projet « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) ».

### Architecture du système de soins dans le pays

Le système national de santé a une structure pyramidale calquée sur le découpage territorial et comprend trois différents niveaux : le niveau central ou national, le niveau départemental ou intermédiaire et le niveau périphérique. En plus des structures publiques, le système sanitaire béninois regorge de praticiens en clientèle privée de soins et d'acteurs de la médecine traditionnelle.

Le Ministère de la santé a pour mission la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de l'Etat en matière de santé, conformément aux lois et réglementations en vigueur au Bénin et aux visions et politique de développement du Gouvernement. Outre les structures administratives, le niveau central comprend les établissements hospitaliers de référence.

Au nombre de six (06), à raison d'une pour deux départements, les Directions Départementales de la Santé (DDS) représentent le niveau intermédiaire du système de santé et sont les organes de programmation, d'intégration et de coordination de toutes les actions de santé au niveau départemental. Elles supervisent les structures de santé des niveaux intermédiaire et périphérique.

Le niveau périphérique constitue la base de la pyramide sanitaire et compte 34 zones sanitaires réparties sur toute l'étendue du territoire national. Il est organisé sous forme d'un réseau de services publics de premier contact et des formations sanitaires privées, le tout appuyé par un hôpital de première référence public ou privé (hôpital de zone).

## Données Sanitaires

### Esperance de vie à la naissance<sup>10</sup>

L'espérance de vie des Béninois s'est considérablement améliorée ces dernières années. En effet,

l'espérance de vie à la naissance est passée de 61,4 ans en 2011 à 65,3 ans en 2020. Par sexe, l'espérance de vie est plus longue chez les femmes que chez les hommes.

■ **Tableau 12. Évolution de l'espérance de vie par sexe (en années)**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2020
Sexe Masculin	59,2	60	63,2	62,3	62,5	62,7	63	63,2	63,6
Sexe Féminin	63,5	64,6	65,2	65,4	65,7	66	66,2	66,5	67
Ensemble	61,4	62,3	63,8	63,9	64,1	64,4	64,6	64,9	65,3

Source : INSTaD (annuaire statistiques BCEAO, 2018) TBS 2020

### Mortalité infantile et maternelle

Le taux de mortalité néonatale a évolué selon une tendance baissière en passant de 33,3‰ en 2012 à 29,2‰ en 2021. Il en est de même du taux de mortalité des enfants de 0 à moins 5 ans qui a significativement baissé en ressortant à 83,5‰ en 2021 contre 104,6‰ en 2012. La mortalité des filles (77,4‰) en 2022 est plus faible que celle des garçons (+89,4‰). S'agissant du ratio de mortalité

maternelle pour 100 000 naissances vivantes, il s'est considérablement réduit à partir de 2016 et s'est inscrit depuis dans une tendance baissière. Il était de 190,9 pour 100 000 naissances vivantes en 2019 contre 201 en 2017 et 429 en 2012. Les résultats obtenus traduisent une certaine performance en matière de santé de la mère et de l'enfant favorisée par les mesures de gratuité instaurées par le Gouvernement en matière de santé de la mère et de l'enfant.

■ **Tableau 13. Taux de mortalité néonatale, infantile et maternelle**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)	33,3	32,8	32,3	31,9	31,5	31,1	30,7	30,2	29,7	29,2
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans, garçons (pour 1 000)	111,3	109	106,7	104,5	102,2	99,8	97,3	94,7	92	89,4
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans, filles (pour 1000 naissances vivantes)	97,5	95,3	93,1	90,9	88,9	86,7	84,5	82,1	79,7	77,4
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans (pour 1 000)	104,6	102,3	100,1	97,9	95,6	93,4	91,1	88,6	86	83,5
Taux de mortalité maternelle* (pour 100 000 naissances vivantes)	429	422	414	405	201	201	195	190,9	nd	nd

Source : Banque Mondiale mars 2023, \*OMS février 2022 ; nd : non disponible

### Prévalence des maladies

Les maladies transmissibles demeurent en 2021 les principales causes de morbidité et de mortalité au Bénin. Le paludisme et les infections respiratoires aiguës sont les deux premières causes de consultation et d'hospitalisation, avec respectivement 44,6 % et 12,9 % des cas enregistrés au niveau des centres

en 2021 contre 44,2 % et 11,3 % en 2020. Soit une hausse de 0,4 point pour le paludisme et 1,6 point pour les infections respiratoires aiguës. Viennent ensuite les affections gastro-intestinales (5,5 % depuis 2020), les traumatismes (3,6 % en 2021 contre 3,9 % un an plus tôt) et les maladies diarrhéiques (2,2% contre 2,3% en 2020).

<sup>10</sup> Les estimations des nations unies indiquent une espérance de vie de de 60,08 ans en 2020 et de 60 ans en 2022

■ **Tableau 14. Prévalence des maladies (%)**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Paludisme</b>	41,4	39,7	39,8	38,9	43,1	43,4	44,7	45,5	44,2	44,6
<b>Infections respiratoires Aigües</b>	12,3	12,4	12,1	12,7	13,7	11,5	11,9	11,9	11,3	12,9
<b>Affections gastro-intestinales</b>	6,5	6,4	6,2	5,6	6,9	5,7	5,4	5,1	5,5	5,5
<b>Traumatisme</b>	5,3	3,5	4,5	4,3	4,2	4,1	4,0	3,5	3,9	3,6
<b>ANEMIE</b>	5,0	4,7	4,3	3,6	3,5	3,3	2,7	2,6	2,2	1,8
<b>Diarrhée</b>	2,8	3,0	2,8	2,7	2,5	2,5	2,3	2,2	2,3	2,2
<b>Autres affections dermatologiques</b>	2,1	2,0	2,0	2,0	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,1
<b>Douleurs abdominales basses</b>	1,2	1,3	1,3	1,5	1,6	1,4	1,4	1,2	1,4	1,3
<b>Hypertension artérielle</b>	1,5	1,5	1,4	1,6	1,4	1,4	1,3	1,2	1,4	1,3

Source : INSTaD, Annuaire Statistiques de la santé, MSP 2012-2021

Il est observé également l'émergence de maladies non transmissibles (MNT), telles que l'hypertension artérielle, le diabète ou l'obésité. Ces pathologies sont liées principalement à une alimentation déséquilibrée, à l'inactivité physique, au tabagisme et à la consommation nocive d'alcool.

S'agissant du VIH Sida, le Bénin enregistre un faible taux de prévalence. En effet, les statistiques de l'ONUSIDA indiquent un taux de prévalence de 0,8 % en 2021 en repli de 0,1 point par rapport à 2020 pour les personnes comprises dont l'âge est compris entre 15 ans à 49 ans. La prévalence au niveau des jeunes de 15 à 24 ans est plus dominante chez

les femmes (0,4% depuis 2018) que chez les garçons (0,2% depuis 2012).

Les nouveaux cas chez les adultes de 15 ans et plus et les enfants de 0 à 14 ans ont connu une baisse en s'établissant à 1 700 cas en 2021 contre 1 800 cas en 2020. Le nombre d'enfants de 0 à 14 ans vivant avec le VIH a baissé en ressortant à 6 400 enfants en 2021 contre 6 800 enfants en 2020.

La couverture thérapeutique des personnes vivant avec le VIH sida s'est significativement améliorée d'année en année. Elle est passée de 41 % en 2012 à 84 % en 2021. Au niveau des femmes enceintes, la couverture a atteint 100 % depuis 2019 contre 39 % en 2014.

■ **Tableau 15. Statistiques relatives au VIH SIDA**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8
Incidence du VIH (% de la population de 15 à 49 ans)	0,54	0,5	0,5	0,45	0,38	0,32	0,28	0,23	0,21	0,2
Nouveaux cas d'infection par le VIH chez les adultes (15 ans et plus) et les enfants (0-14 ans)	3900	3800	3800	3400	2900	2600	2300	1900	1800	1700
Nouveaux cas d'infection par le VIH chez les enfants (0-14 ans)	1400	1500	1400	1100	880	910	700	570	540	<500
Nouveaux cas d'infection par le VIH chez les adultes (15 ans et plus)	2500	2400	2400	2300	2000	1700	1600	1300	1200	1200
Enfants (0-14) vivant avec le VIH	9800	9700	9600	9200	8700	8300	7900	7300	6800	6400
Couverture de la thérapie antirétrovirale (% des personnes vivant avec le VIH)	41	36	41	48	54	54	63	70	76	84

Couverture des traitements antirétroviraux chez les femmes enceintes (% des femmes enceintes séropositives)	25	23	39	63	81	76	91	100	100	100
Prévalence du VIH, hommes (% des hommes âgés de 15 à 24 ans)	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Prévalence du VIH, femmes (% des femmes âgées de 15 à 24 ans)	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4

Source : Banque Mondiale, ONUSIDA<sup>11</sup>. Estimation 2022

Une autre infection liée généralement au VIH est la tuberculose (TB). Elle est encore fréquente au Bénin. En 2021, le nombre de cas de tuberculose testés était de 3 692 sur 3 764 cas dépistés contre 3 963 sur 4 002 cas dépistés un an plus tôt. Il ressort un léger repli du taux de réalisation des tests en 2021

qui est ressorti à 98% contre 99% un an plus tôt. Le nombre de TB/VIH s'était inscrit en repli en 2021 de 10,5 % en ressortant à 502 cas en 2021 contre 561 en 2020. Le taux de séroprévalence s'est stabilisé à 14 % depuis 2020.

**Tableau 16. Evolution du taux de réalisation du test VIH et de séroprévalence chez les tuberculeux au Bénin (2012-2021)**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre TB dépistés	4 075	3 957	3 977	4 092	3 968	3 662	4 096	4 374	4 002	3 764
Nombre de TB testé	4 006	3 730	3 828	4 017	3 879	3 568	4 031	4 235	3 963	3 692
Taux de réalisation	98,3	94,3	96,3	98,2	97,8	97,4	98,4	97,0	99,0	98,0
Nombre de TB/VIH	637	587	588	613	572	544	584	678	561	502
Séroprévalence (%)	16,0	16,0	15,0	15,0	15,0	15,0	14,0	16,0	14,0	14,0

Source : Annuaire des statistiques sanitaires 2021, OMS

Le Bénin reste en alerte en ce qui concerne la fièvre hémorragique à virus Lassa. Depuis 2014, le Bénin a enregistré des épisodes épidémiques de fièvre hémorragique à virus Lassa durant le premier et le quatrième trimestre de l'année. Cette fièvre est présente au Nigéria et quelques cas sont souvent identifiés au niveau des villes frontalières avec le Nigéria. En 2021, Sur 8 cas confirmés, le Bénin a enregistré 2 décès.

A l'instar de la plupart des pays du monde, le Bénin avait été touché par la pandémie de la Covid-19 et avait élaboré en février 2020 un plan de riposte d'un montant prévisionnel de 389 594 756 464 FCFA<sup>12</sup>. L'objectif du plan était de mettre en place une réponse organisée et coordonnée à l'épidémie due à la Covid-19 au Bénin.

La riposte du Bénin à la COVID-19 avait été déclinée en une série de stratégies allant de la mise en place d'un cordon sanitaire, la construction de laboratoire, la prise en charge des personnes affectées à la vaccination de la population. Un numéro d'appel gratuit avait été créé en avril 2020 afin d'informer et d'orienter les populations vers les centres de tri et de dépistage qui avaient peu à peu été ouverts sur l'ensemble des 77 communes du pays. Des sites de dépistage avaient été installés à l'aéroport et aux frontières. Les investissements avaient été renforcés dans le domaine sanitaire à travers la mise en place de laboratoires. Le Bénin est ainsi passé d'un seul laboratoire dans la capitale économique Cotonou, à 13 laboratoires capables d'effectuer des tests, soit au moins un dans chacun des 12 départements. Il faut signaler que le Bénin a bénéficié de l'appui de plusieurs Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre de la riposte contre la Covid 19.

<sup>11</sup> Les données d'ONUSIDA ont fait l'objet de revue dans la dernière Publication des statistiques

<sup>12</sup> RAPPORT FINANCIER COVID-19 AU 31 DECEMBRE 2020, Ministère de la santé.

En 2021, le Bénin avait reçu plusieurs doses de vaccin à travers l'initiative Covax. Il a aussi acquis sur ressources propres d'importantes quantités de vaccin. La campagne de vaccination lancée le lundi 29 mars 2021 couplée avec les autres mesures de riposte a permis de limiter la progression de la

pandémie. A la date du 13 mars 2023, selon les statistiques de l'Organisation Mondiale de la Santé, le Bénin ne compte plus de cas actifs. Au total 27 999 cas avaient été enregistré dont 163 décès. Le nombre de personnes entièrement vaccinées est de 4 232 541.

## 1.7. Emploi

### Politique de l'emploi

En 2020, le Bénin a adopté un nouveau document de Politique Nationale de l'Emploi (PNE) pour la période 2020-2025. Ce document s'articule autour de la vision, qu'à l'horizon 2025, que la majorité des Béninois en âge de travailler dispose d'un emploi susceptible de lui procurer un revenu permettant de satisfaire les besoins vitaux et le bien-être intégral avec pour objectif général de promouvoir de meilleures opportunités de création de richesses et d'emplois décents pour les populations. Cet objectif global est décliné en trois (03) objectifs spécifiques que sont :

- Améliorer l'employabilité des finissants (produits) du système éducatif ;

- Réduire le sous-emploi et le chômage de longue durée ;
- Améliorer les performances du cadre institutionnel de gouvernance et de gestion du secteur de l'emploi.

### Population active

La population active du Bénin est en constante évolution. Elle est passée de 5,39 millions d'actifs en 2016 à 6,10 millions en 2018. Les femmes sont plus actives que les hommes. En effet, elles étaient au nombre de 3,17 millions contre 2,93 millions d'hommes en 2018. Selon les données issues des estimations des Nations Unies, la population active (15-64 ans) est estimée à 7,28 millions en 2022 contre 7,06 millions en 2021 avec une légère prépondérance des femmes.

■ **Tableau 17. Évolution de la population active de 2016 à 2022**

	2016	2017	2018	2019*	2020*	2021*	2022*
Sexe Féminin	2 726 444	2 659 891	3 170 518	3 329 749	3 431 559	3 535 680	3 642 016
Sexe Masculin	2 665 484	2 595 093	2 926 708	3 316 004	3 420 821	3 527 563	3 635 885
Total	5 391 928	5 254 984	6 097 226	6 645 752	6 852 380	7 063 242	7 277 901

Source : INSTaD. \* World Population Prospects 2022 (population de 15 à 64 ans)

Selon, l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel de 2018, le ratio emploi sur population de 15 à 64 ans s'élevait à 60,5 % contre 67,9 %<sup>13</sup> en 2015. Le taux d'activité est plus important chez les hommes (65,4 %) que chez les femmes (56,0 %). En tenant compte du niveau d'instruction, ce ratio est beaucoup plus élevé chez les individus n'ayant aucun niveau (66 %) et ceux de niveau primaire (68 %) mais plus faible chez les individus de

niveau secondaire (47,4 %) et le supérieur (57,4 %). En effet, les personnes disposant d'une qualification sont les plus aptes à s'insérer dans la vie active.

La tranche d'âge des 35-64 ans est celle avec la plus grande part d'actifs occupés (54,6 %) avec 50,6 % chez les femmes et 58,1 % chez les hommes. Elle est suivie par celle des 25-34 ans (28,8 %) pour la-

13 Selon l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie de Ménages au Bénin (EMICOV)-2015

quelle cette proportion s'élevait à 31,3 % pour les femmes et 26,6 % pour les hommes.

En termes de résidence, les départements de l'Alibori (40,8 %), du Borgou (45,3 %), de la Donga (56,1 %), du Littoral/Cotonou (56,9 %) et du Mono (54,1 %) enregistraient les plus faibles taux d'emplois disponibles sur la population en âge de travailler.

Le taux d'emploi précaire en 2018 était de 24,2 %. Cette précarité de l'emploi était moins marquée dans les départements de l'Atlantique (10,2 %), du Borgou (13,3 %) et de la Donga (13,9 %), dans le milieu rural (18,6 %), chez les personnes de 65 ans ou plus (14,4 %) et celles n'ayant aucun niveau d'instruction (18,8 %).

Le taux de pluriactivité, ou la proportion de la population exerçant au moins deux activités en 2018, était de 12,6 %. Par rapport au niveau national, les hommes étaient davantage concernés (14,3 %). Les taux de pluriactivité les plus faibles étaient observés chez les personnes ayant atteint le supérieur (8 %), les personnes de 15-24 ans (9,1 %) et de 65 ans ou plus (10,8 %), celles résidant à Cotonou (3,9 %), dans les départements de l'Alibori (9,5 %), de l'Atacora (8,2 %), du Borgou (7,1 %), du Mono (6,7 %) et du Zou (4,8 %).

Par ailleurs, 95,3 % des actifs travaillent principalement dans le secteur informel contre 4,7 % dans le secteur formel.

■ **Tableau 18. Bilan de l'emploi au Bénin (2018)**

	Formel (%)	Informel (%)	Total	Effectifs
<b>Secteur institutionnel non agricole</b>				
Secteur Publique	75,5	24,5	100	197 467
Secteur privé	1,2	98,8	100	2 117 943
Ménages	0	100	100	13 267
Total	7,5	92,5	100	2 328 677
<b>Secteur institutionnel agricole</b>				
Secteur Publique	78,5	21,5	100	2 775
Secteur privé	0	100	100	1 394 943
Ménages		100	100	405
Total	0,2	99,8	100	1 398 124
<b>Ensemble</b>				
Secteur Publique	75,6	24,4	100	200 242
Secteur privé	0,7	99,3	100	3 512 886
Ménages	0	100	100	13 672
Total	4,7	95,3	100	3 726 801

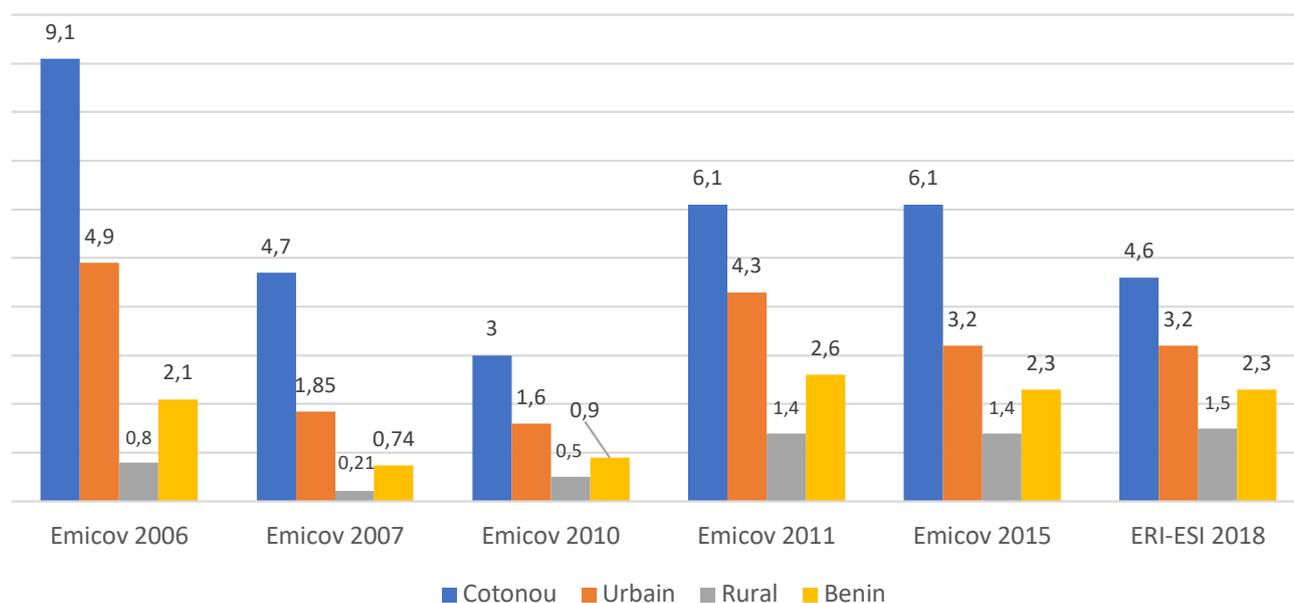
Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2018, INSTaD

### Taux de chômage

Selon l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel de 2018, le taux de chômage au sens du BIT était de 2,3 % au Bénin, comme en

2015. Les taux les plus élevés s'observent chez les personnes ayant atteint le niveau supérieur (8,4 %), les personnes de 15-24 ans (5 %), les résidents à Cotonou (4,6 %) et dans le département du Couffo (5,8 %).

■ **Figure 4. Evolution du taux de chômage au Bénin (%)**



Source : INSTaD, 2019

Le taux de chômage est élevé en milieu urbain : 4,6 % en 2018 à Cotonou. On observe toutefois un repli par rapport à 2015. Le taux était de 2,9 % dans les autres milieux urbanisés et 3,2 % dans l'ensemble des milieux urbains par rapport au milieu rural (1,5 %). En région, les départements de Couffo (5,8 %), du Littoral (4,6 %), du Mono (3,7 %), la Donga (3,1 %) de l'Ouémé (2,7 %) détiennent les plus forts taux de chômage.

Le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre était de 17,6 %. Il était de 21,3 % chez les femmes et de 13,4 % chez les hommes. Cette sous-utilisation frappe davantage les jeunes générations, notamment les jeunes de 15-24 (33,2 %) et ceux de 25-34 ans (20 %). Ce sont les personnes les plus instruites qui sont exposées au sous-emploi. Il était de 22,4 % et 23,9 % respectivement chez les personnes ayant un niveau secondaire et supérieur en 2018.

Le taux combiné du chômage et du sous-emploi lié à la durée du travail était estimé à 10,8 % de la main d'œuvre. Celui du taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle était de 9,7 %. Ces taux étaient plus importants chez les femmes (respectivement 12,5 % et 12,0 %), à Cotonou (13,8 % et

10,6 %), chez les personnes de 15-34 ans (13,7 % et 15,2 %), dans les départements du Couffo (15,7 % et 16,5 %), de la Donga (13,5 % et 11,6 %) et du Mono (13,2 % et 16,8 %).

Les estimations d'Ilostat pour 2022 indiquaient un taux de chômage de 1,7 % au niveau national pour les personnes âgées de 15 ans et plus contre 1,8 % en 2021. Le chômage frappe plus les femmes (2,0 %) que les hommes (1,4 %). Le taux de chômage est plus prononcé chez les jeunes d'âge compris entre 15 et 24 ans (4,2 %) avec toujours une dominance chez les femmes (5,5 %) que les hommes (3,3 %). Selon le milieu de résidence, chez la population âgée de 15 et plus, le taux de chômage, en 2020, était en milieu urbain de 2,2 % et de 1,1 % en milieu rural. Chez les hommes, ce taux était de 2,0 % en milieu urbain et 0,8 % en milieu rural. Tandis que chez les femmes, le taux de chômage était de 2,4 % en milieu urbain et de 1,4 % en milieu rural.

### Dynamique de l'emploi

Le Gouvernement béninois a mis en place à partir de 2003, une agence dénommée Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE). L'ANPE dispose de treize (13) antennes qui constituent ses bras opérationnels,

réparties dans les douze (12) départements administratifs du pays plus l'antenne spéciale de Calavi. L'ANPE a pour mission la mise en œuvre opérationnelle de la Politique Nationale de l'Emploi, en collaboration avec les structures nationales et internationales compétentes. A ce titre, elle est chargée de :

- Contribuer à l'élaboration des indicateurs sur l'emploi, le chômage, la formation professionnelle et au développement de la communication pour l'emploi ;
- Faciliter l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emplois à travers des activités d'information, d'orientation, d'appui conseil, de proposition des potentialités d'emplois en milieu urbain, périurbain, rural, etc. ;
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes de développement de l'emploi à travers des activités d'appui à la promotion de l'auto-emploi ainsi que de l'emploi salarié par le développement des stages de pré-insertion ;
- Contribuer au développement de l'emploi à travers des activités de perfectionnement et de reconversion ;
- Accompagner et promouvoir des programmes innovants de volontariat de développement national ;
- Assurer la participation de demandeurs d'emplois aux programmes internationaux de volontariat ;
- Gérer les ressources destinées au financement des divers programmes et projets relatifs à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (Article 4 de ses statuts).

L'ANPE dispose de plusieurs programmes pour la promotion de l'emploi, dont les plus importants sont brièvement présentés ci-après.

### **Le Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant (PAEI)**

Le PAEI est une mesure destinée à favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs. Il a pour objectif de développer l'esprit d'entreprise au sein de la po-

pulation cible et d'accompagner les initiatives privées créatrices de richesses et génératrices d'emplois décents.

### **Le Partenariat Décentralisé pour l'Emploi (PaDE)**

Avec le PaDE, l'ANPE entre en partenariat avec les 77 communes du Bénin afin de rapprocher ses offres de service des demandeurs d'emploi qui y résident. Ce programme vise à renforcer les 77 communes en ressources humaines et faciliter l'insertion des jeunes au niveau local. Dans la mise en œuvre du PaDE, des Unités Locales de Promotion de l'Emploi (ULPE) ont été créées conformément aux dispositions contenues dans le document de la Politique Nationale pour l'Emploi (PNE) et nommées par les maires dans les soixante-dix-sept (77) communes pour servir de relai d'information de l'ANPE au niveau local. L'objectif de l'ANPE est que les Unités Locales de Promotion de l'Emploi deviennent des institutions communales de promotion de l'emploi.

### **Le programme du perfectionnement, de reconversion et de requalification des demandeurs d'emploi (P2RDE)**

Le P2RDE vient en remplacement du programme de renforcement des capacités des demandeurs d'emploi (RCDE). Son objectif global est d'améliorer la compétitivité des bénéficiaires sur le marché du travail par le perfectionnement, la reconversion et la requalification des demandeurs d'emploi. Il vise à augmenter les connaissances techniques des jeunes dans l'exécution de leurs activités professionnelles. Il est donc un appui technique potentiel mis en œuvre par l'ANPE au profit des demandeurs en quête de compétences ou d'efficacité.

Le programme P2RDE présente quelques particularités notamment :

- Le demandeur en cours d'activité peut bénéficier de ce programme dont la formation vient enrichir ses connaissances et favoriser l'accroissement de ses performances et par ricochet son insertion ;

- Le Programme peut aussi intervenir en amont. C'est le cas où le demandeur décide d'exercer une nouvelle activité dont il n'a pas reçu la formation, ni fait une réelle pratique. C'est un changement d'activité ou de secteur d'activité au terme d'un processus de recyclage et de reclassement. Il s'agit d'une activité de reconversion et la formation technique ne vient que pour initier le bénéficiaire ;
- La requalification est réservée au travailleur manuel qui décide d'acquérir une nouvelle aptitude en fonction de sa formation professionnelle ;
- C'est un programme qui offre essentiellement aux demandeurs d'emplois une formation à la fois théorique et pratique.

Le Groupe cible du programme P2RDE est constitué des demandeurs d'emplois à qui il est prescrit le perfectionnement, la reconversion ou la requalification.

### **Le programme d'appui à la prévention du chômage par l'orientation (PAPCO)**

L'objectif global du programme est de préparer en amont les jeunes à travers une meilleure orientation scolaire, universitaire pour faciliter en aval leur insertion professionnelle afin de leur éviter le chômage et le sous-emploi. A ce titre, depuis la mise en place du programme, des centaines de séances d'orientation ont été organisées dans les écoles et les universités à l'endroit des élèves, des étudiants, des parents d'élèves et des responsables d'établissement. Par ailleurs, plusieurs émissions télévisées ont été réalisées pour mettre en exergue le parcours de jeunes entrepreneurs et ont été diffusées sur la chaîne nationale afin de mieux orienter les élèves et les étudiants à l'emploi indépendant.

### **Le programme spécial d'insertion dans l'emploi (PSIE)**

Le Programme spécial d'insertion des jeunes dans l'emploi (PSIE) est une initiative présidentielle qui consiste « à recruter chaque année, à la charge de l'État, 2000 jeunes diplômés à placer dans des entreprises privées ou publiques, sur une période

de deux ans, avec l'espoir qu'ils sauront se rendre utiles et efficaces pour se faire recruter à l'issue de la période d'insertion, ou alors qu'ils sauront voler de leurs propres ailes dans « l'auto-emploi ».

Ce programme, qui vient en soutien à la promotion de l'emploi, est novateur en ce sens qu'il met davantage les créateurs d'emplois que sont les entreprises au cœur du dispositif de l'insertion durable des jeunes dans la vie professionnelle. Les nouveaux emplois créés ne vont pas se substituer aux anciens emplois de l'entreprise ; il s'agit donc pour le PSIE d'accroître quantitativement et qualitativement le niveau d'emploi de la main-d'œuvre dans les entreprises bénéficiaires. Compris, en tant que soutien aux entreprises sur le volet social, le PSIE s'adresse essentiellement aux entreprises qui ont des besoins en main d'œuvre. Par ricochet, les chercheurs d'emploi dont les qualifications et les compétences seraient utiles pour la croissance des entreprises trouveront des opportunités d'emplois, quitte à ces derniers d'en assurer la pérennité et la durabilité par leurs performances professionnelles.

Les bénéficiaires du Programme Spécial d'Insertion dans l'Emploi (PSIE) sont les jeunes diplômés en quête d'emplois et les entreprises en quête d'agents qualifiés et compétents.

L'insertion professionnelle sera de deux (02) années entières et consécutives par cohorte de bénéficiaires, notamment pour ce qui est des chercheurs d'emploi. La durée du programme est de cinq (05) ans (2020-2024). Les bénéficiaires recrutés pour occuper des postes d'emploi dans le cadre du PSIE bénéficieront du même régime de sécurité sociale que les travailleurs du secteur privé ou parapublic.

Toutes les entreprises formelles, quelles que soient leurs tailles, sont bénéficiaires à l'exception des emplois qui font l'objet d'autres programmes publics, comme les enseignants, les agents de santé. Les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BACs techniques et professionnels, BTS/DUT, DTS/LICENCE, MASTER/Ingénieur) sont éligibles au PSIE. En 2021, selon les données de l'Agence Na-

tionale Pour l'Emploi (ANPE)<sup>14</sup>, au total 632 jeunes ont été insérés sur un total de 805 sélectionnés.

### **Le programme spécial de pré-insertion dans l'enseignement (PSPIE)**

Le Programme Spécial de Pré Insertion dans l'Enseignement (PSPIE) est une mesure du gouvernement destinée à accélérer le processus d'insertion des jeunes en situation de chômage ou de sous-emploi et vise entre autres, une meilleure préparation des jeunes professionnels aux concours ou test de recrutement dans la fonction enseignante. Démarré le 30 septembre et le 08 novembre 2019, respectivement pour le secondaire (Enseignement général, enseignements techniques et professionnels et enseignement agricole) et le primaire, ce programme a permis de mettre en situation de travail 72 365 enseignants au total dont 28 944 pour le primaire. En effet, au titre de la rentrée 2019-2020 il y a eu un effectif total de 23 935 enseignants dont 9 189 pour le primaire, au titre de la rentrée 2020-2021, un effectif total de 23 580 enseignants dont 9 896 pour le primaire et au titre de la rentrée 2021-2022 un effectif total de 24 850 enseignants dont 9 859 pour le primaire. La rentrée scolaire 2022-2023 a aussi connu le déploiement de 4 407 aspirants au métier d'enseignement.

### **Le projet d'Inclusion des Jeunes (PRODIJ)**

Les objectifs de ce projet sont d'accroître l'inclusion économique des jeunes âgés 15 à 30 ans en situation de sous-emploi ou en inactivité, ayant un faible niveau d'instruction (niveau maximum BEPC), et de renforcer les services de l'emploi et le système de formation technique au Bénin.

Les bénéficiaires du projet sont les jeunes vulnérables, des 77 communes du Bénin, âgés de 15 à 30 ans peu ou pas instruits (BEPC au plus), en situation de chômage ou de sous-emploi en l'occurrence les femmes (50%) et les jeunes vivant dans les zones vulnérables à la radicalisation ou à l'extrémisme violent (40%). Le projet dispose de quatre composantes que sont :

- Le soutien au développement d'un dispositif intégré pour l'inclusion économique et l'amélioration de l'employabilité des jeunes vulnérables ;
- Le renforcement du système de formation professionnelle par apprentissage pour l'amélioration des compétences techniques des jeunes vulnérables ;
- Le soutien à l'amélioration des capacités financières des jeunes vulnérables et de leurs accès aux services financiers. A ce niveau deux objectifs spécifiques sont retenus. Il s'agit de (i) la mise en place et l'opérationnalisation du guichet de subvention des fonds de démarrage non remboursables sous forme de transferts monétaires aux bénéficiaires pour la phase initiale de leurs activités et (ii) la mise en relation avec le guichet Crédit de ARCH ou autres lignes de crédit à taux bonifié disponibles au niveau des Systèmes Financiers Décentralisés et soutenues ou non par le Fonds national de la Microfinance. Il est attendu de cette composante que 6 000 jeunes reçoivent la subvention d'installation sous le projet et 50 % des jeunes bénéficiaires des services de développement des affaires aient accès à des services financiers pour développer leur entreprise ;
- La gestion, suivi et évaluation du projet.

Les défis de l'ANPE liés à la promotion de l'emploi sont :

- La reprise d'un certain nombre de programmes qui ont connu du succès pour avoir sorti nombre de jeunes de la précarité. Il s'agit des programmes de requalification et reconversion/réadaptation de ceux qui dont les profils ne correspondent pas aux besoins des entreprises vers les secteurs beaucoup plus porteurs ;
- La revue de l'ensemble de ses programmes pour les adapter aux situations actuelles et les conformer à la nouvelle politique nationale d'emploi adoptée en 2020. Cette relecture va permettre d'assurer une cohérence entre le programme d'action du Gouvernement, la politique nationale de l'emploi actualisée et les différents projets et programmes que l'ANPE met en œuvre de manière afin qu'il y ait une harmonie ;

<sup>14</sup> Annuaire statistique de l'emploi et de la formation, édition 2021, janvier 2023

- La poursuite de la mise en œuvre du projet d'inclusion des Jeunes (Prodi) lancée en 2021 et qui va impacter plus de 34 000 jeunes peu ou pas instruits qui seront accompagnés dans le développement de micros, petites et moyennes entreprises. La particularité de ce programme est qu'il prend également en compte les régions frontalières dans lesquelles, il y a un risque de radicalisation ou d'extrémisme. Grâce à l'appui du Gouvernement et de la Banque Mondiale, tous ces jeunes trouveront leur place dans la société en tant qu'acteurs économiques.

L'ANPE entend également poursuivre la dynamisation de son cœur de métier qui est l'intermédiation entre l'offre d'emploi et la demande au niveau de ses 13 antennes qui sont ouvertes tous les jours et qui fonctionnent sur toute l'étendue du territoire national pour accueillir, écouter, orienter et accompagner les jeunes demandeurs d'emploi dans leurs différents projets.

## 1.8. Rappel des principaux agrégats

### 1.8.1. Niveau de développement

#### Indice de Développement Humain

L'IDH est un indice composite qui mesure la qualité de vie moyenne de la population d'un pays. Théoriquement, l'indice varie de 0 à 1. Il tient compte de trois dimensions du développement humain : i) la possibilité d'avoir une vie longue et en bonne santé en se fondant sur l'espérance de vie à la naissance, ii) le niveau des connaissances apprécié par le nombre moyen d'années d'instruction de la population adulte, c'est-à-dire le nombre moyen d'années d'enseignement reçu pendant toute une vie par les personnes de 25 ans et plus ; l'accès à l'enseigne-

ment et aux connaissances mesuré par la durée attendue de scolarisation des enfants d'âge scolaire, c'est-à-dire le nombre total d'années de scolarisation dont un enfant en âge scolaire peut bénéficier si les tendances dominantes des taux de scolarisation par tranche d'âge restent inchangées pendant toute sa vie iii) le standard de vie, calculé à partir du Revenu national brut (RNB) par habitant, exprimé en dollars internationaux constants de 2017 convertis sur la base des taux de conversion de la parité de pouvoir d'achat (PPA).

■ **Tableau 19. Evolution de l'indice de développement au Bénin**

	Espérance de vie à la naissance (Ans)	Durée attendue de scolarité (Ans)	Durée moyenne de scolarité (Ans)	RNB par Habitant (dollar de 2017 en PPA)	Valeur de l'IDH	Variation (%)
1990	53,29	5,3	1,5	2,133	0,359	
1995	55,29	5,9	1,8	2,209	0,386	0,027
2000	56,57	6,7	2,3	2,47	0,416	0,030
2005	57,12	9,1	2,6	2,575	0,457	0,041
2010	58,36	11,0	2,9	2,69	0,492	0,035
2015	59,37	12,8	3,7	2,922	0,529	0,037
2016	59,54	12,6	3,8	2,935	0,533	0,004

2017	59.85	12,2	4,0	3,011	0,536	0,003
2018	60.14	11,7	4,2	3,129	0,530	-0,006
2019	60.55	11,2	4,3	3,254	0,530	0,000
2020	60.08	10,8	4,3	3,288	0,524	-0,006
2021	59,82	10,8	4,3	3,409	0,525	0,001

Source : PNUD, *Rapports sur le développement humain 2022*

L'IDH du Bénin connaît au fil des ans une certaine amélioration. Il est passé de 0,359 en 1990 à 0,525 en 2021, marquant ainsi une amélioration du niveau de vie de la population en lien avec les programmes de gratuité et les investissements dans les domaines de l'éducation et de la santé. En termes de classement, le Bénin a occupé le 166<sup>ème</sup> rang au plan mondial en 2021.

L'indice de Gini est un indicateur qui mesure l'inégalité des revenus par tête et varie entre 0 et 1. Son évolution au Bénin traduit une légère accentuation des inégalités dans la répartition du revenu entre 2003 et 2015. En effet, l'indice de GINI est passé de 0,386 en 2003 à 0,478 en 2015. Entre 2015 et 2018, il a été noté un repli de 20,9 % des inégalités, l'indice s'étant établi à 0,378 en 2018.

## Indice de GINI

■ **Tableau 20. Evolution de l'Indice de Gini**

Année	Indice	Variation
2018	0,378	-20,9
2015	0,478	10,1
2011	0,434	12,4
2003	0,386	

Source : Banque Mondiale, décembre 2022

## Produit intérieur brut par tête

Le PIB/tête du Bénin est en constante amélioration. En valeur nominale, il est passé en 2016 de 641 776,39 FCFA à 812 896,77 FCFA en 2022, soit

une augmentation de 27,0% en 6 ans. Par rapport à 2021, le PIB par tête en 2022 a enregistré un accroissement de 4,11 %.

■ **Tableau 21. Evolution du PIB/tête (en FCFA)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
PIB Constant, prix 2015/Habitant	637 419,05	654 609,30	678 929,89	705 417,23	712 401,51	742 511,26	742 327,64
Variation (%)		2,70	3,72	3,90	0,99	4,23	-0,02
PIB Courant /Habitant	641 776,39	656 659,40	685 622,27	709 538,66	737 186,67	780 781,35	812 896,77
Variation (%)		2,32	4,41	3,49	3,90	5,91	4,11

Source : INSTaD/DGE, mars 2023 ; \* Estimations basées les données du PIB et de la population en 2022

En termes réels, le PIB par habitant, après une hausse de 4,23 % enregistrée en 2021, s'est inscrit en léger repli de 0,02 % en 2022.

## 1.8.2. Tableau récapitulatif

■ **Tableau 22. Les principaux agrégats économiques observés de 2016 à 2022 (en milliards de FCFA)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Economie nationale</b>							
PIB Nominal	7 005,23	7 375,30	7 922,00	8 432,25	9 008,81	9 809,7	10 854,5
Croissance du PIB réel (en %)	3,3	5,7	6,7	6,9	3,8	7,2	6,3
<b>Taux d'investissement (en % du PIB)</b>	<b>20,3</b>	<b>24,0</b>	<b>26,4</b>	<b>25,6</b>	<b>25,6</b>	<b>28,9</b>	<b>36,5</b>
<b>Taux d'inflation (en %)</b>	<b>-0,8</b>	<b>1,8</b>	<b>0,8</b>	<b>-0,9</b>	<b>3</b>	<b>1,7</b>	<b>1,4</b>
<b>Balance des paiements</b>							
Exports FOB	1 052,30	1 289,90	1 857,60	1 790,90	1 720,48	2 019,94	2 212,90
Imports FOB	-1 449,10	-1 784,40	-2 166,20	-2 051,38	-1 810,21	-2 215,37	-2 620,90
Solde	-396,80	-494,50	-308,60	-260,48	-89,73	-195,43	-408,00
<b>Balance courante</b>	<b>-479,60</b>	<b>-539,70</b>	<b>-360,36</b>	<b>-337,31</b>	<b>-157,34</b>	<b>-407,45</b>	<b>-673,20</b>
<b>Balance courante en % du PIB</b>	<b>-6,85</b>	<b>-7,32</b>	<b>-4,55</b>	<b>-4,00</b>	<b>-1,75</b>	<b>-4,15</b>	<b>-6,20</b>
<b>Finances publiques</b>							
Recettes et dons	780,39	1 001,66	1 075,70	1 185,70	1 294,28	1 387,72	1 553,16
Dépenses	1 086,20	1 318,10	1 305,90	1 225,90	1 719,83	1 949,35	2 149,41
Solde	-305,8	-316,4	-230,2	-40,2	-425,5	-561,6	-596,2
<b>Dette publique</b>	<b>2 513,06</b>	<b>2 927,43</b>	<b>3 251,78</b>	<b>3 476,59</b>	<b>4 156,85</b>	<b>4 885,82</b>	<b>5 866,81</b>
Dette intérieure	1 373,45	1 742,83	1 719,7	1 455,91	1 817,18	1 540,64	2 003,60
Dette extérieure	1 139,61	1 184,6	1 532,08	2 020,677	2 339,67	3 345,17	3 863,21
Dette intérieure en % du PIB nominal	19,6	23,6	21,7	17,3	20,2	15,7	18,5
<b>Déficit budgétaire hors dons</b>							
En valeur	- 340,52	- 373,72	- 277,40	- 137,86	- 577,74	- 653,62	- 650,85
En pourcentage du PIB nominal (%)	- 4,9	- 5,1	- 3,5	- 1,6	- 6,4	- 6,7	6,0

Source : DGE, INSTaD, CAA, CSPEF, BCEAO – Mai 2023

## 2. SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

### 2.1. Évaluation du produit intérieur brut

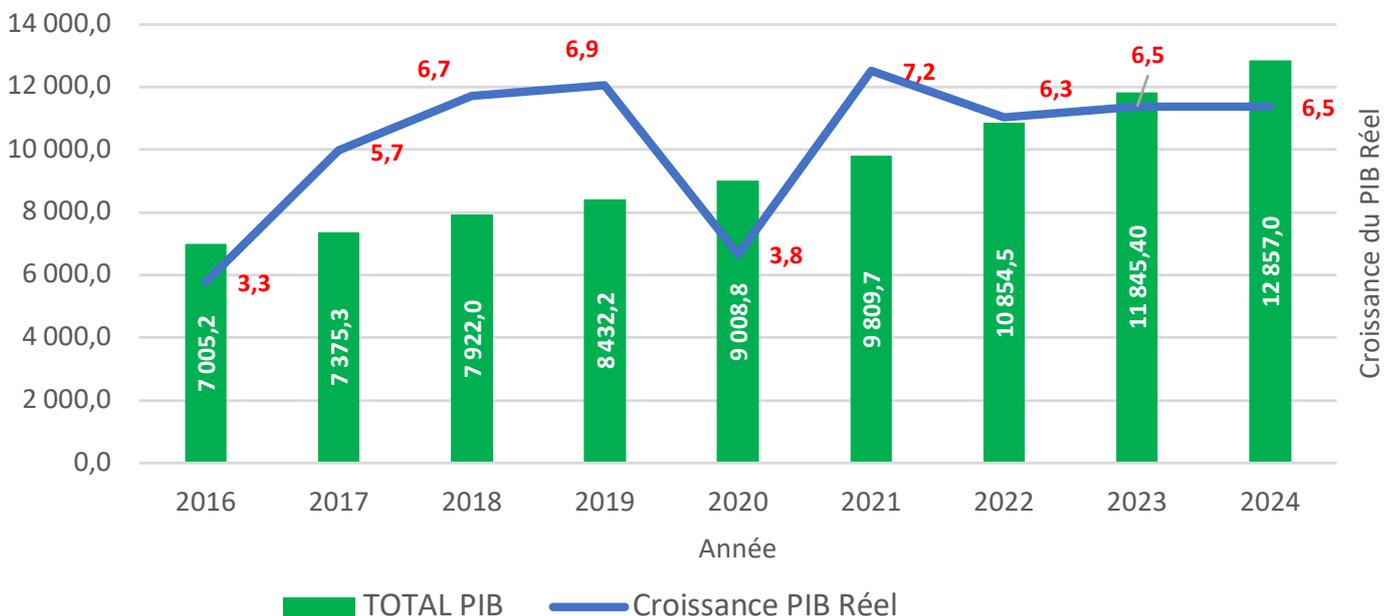
L'activité économique en 2022, en dépit d'un environnement économique international fortement marqué par la crise Russo ukrainienne avec ses conséquences économiques, a enregistré un regain de dynamisme avec un taux de croissance de 6,3 % contre 7,2 % un an plus tôt. Ce taux de croissance traduit une fois encore la résilience de l'économie béninoise face aux chocs exogènes notamment les effets négatifs de la guerre en Ukraine. La croissance économique obtenue est soutenue par :

- Le développement accéléré de nombreuses activités de transformation et la poursuite des grands travaux d'infrastructures et des chantiers de construction ;
- Le dynamisme du secteur tertiaire notamment les activités financières et d'assurance et les activités de télécommunication ;

- L'amélioration de la production agricole, grâce notamment à la mise en place des projets innovants dans le secteur agricole et aux activités de la société nationale de mécanisation agricole (Sonama) ;
- La hausse des activités d'égrenage en lien avec l'augmentation de la production de coton au cours de la campagne 2021/2022.

Les perspectives économiques tablent sur une quasi-stabilisation du rythme de croissance en 2023. Le taux de croissance ressortirait à 6,5 % en 2023 en lien avec la dynamisation de l'activité économique, l'accroissement de la production agricole notamment le coton et la poursuite des investissements dans le cadre du programme d'action du gouvernement 2021-2026.

Figure 5. Evolution du PIB nominal (milliards de FCFA) et du taux de croissance réel de 2016 à 2024



Source : INSTaD/DGE, mai 2023

#### 2.1.1. Niveau du PIB

Le Produit intérieur brut (PIB) nominal du Bénin est ressorti en 2022 à 10 854,5 milliards de FCFA

contre 9 809,7 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 10,7 %. La hausse du PIB nominal

a été stimulée par l'ensemble des secteurs d'activités et des impôts et taxes nets de subventions. Sur la période 2017-2022, le PIB nominal a enregistré une croissance annuelle moyenne de 8,0 %. Le

PIB agricole<sup>15</sup> a enregistré une croissance annuelle moyenne de 6,8 %, le secteur secondaire 10,6 % et le secteur tertiaire, 7,4 %.

■ **Tableau 23. Évolution du PIB nominal (en milliards de FCFA)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
						Est	Est	Prév	Prév
Secteur primaire	1 944,2	2 101,2	2 223,3	2 266,2	2 442,2	2 798,6	2 919,5	3 179,9	3 436,7
Secteur secondaire	1 100,0	1 114,2	1 159,9	1 375,5	1 467,6	1 615,4	1 847,2	2 094,6	2 308,5
Secteur tertiaire	3 376,7	3 569,7	3 865,9	4 049,7	4 315,0	4 501,2	5 090,1	5 495,2	5 926,3
<b>PIB aux coûts des facteurs</b>	<b>6 420,9</b>	<b>6 785,1</b>	<b>7 249,2</b>	<b>7 691,5</b>	<b>8 224,8</b>	<b>8 915,2</b>	<b>9 856,7</b>	<b>10 769,7</b>	<b>11 671,5</b>
<b>Impôts et taxes nets des subventions</b>	<b>584,3</b>	<b>590,2</b>	<b>672,8</b>	<b>740,8</b>	<b>784,0</b>	<b>894,5</b>	<b>997,8</b>	<b>1 075,7</b>	<b>1 185,5</b>
<b>TOTAL PIB</b>	<b>7 005,2</b>	<b>7 375,3</b>	<b>7 922,0</b>	<b>8 432,2</b>	<b>9 008,8</b>	<b>9 809,7</b>	<b>10 854,5</b>	<b>11 845,4</b>	<b>12 857,0</b>

Source : INSTAD/DGE, Mai 2023

### 2.1.2. Croissance du PIB réel

L'activité économique en 2022 a bénéficié des bonnes performances du secteur agricole en lien avec, i) l'accroissement de la production vivrière, ii) le dynamisme de l'activité portuaire, du commerce et des travaux d'infrastructures.

La valeur ajoutée du secteur primaire, porté par l'agriculture, a affiché une progression de 4,8 % en 2022 contre 5,2 % en 2021 avec une contribution à la croissance de 1,3 %. Cette dynamique de croissance est imputable : à la mise en place des projets innovants dans le secteur, aux activités de la Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMa), à une meilleure pluviométrie, à la contribution appréciable des activités d'égrenage<sup>16</sup> et à l'accroissement de la production vivrière et la bonne tenue des activités des branches « Pêche, aquaculture, pisciculture », « Sylviculture et exploitation forestière » et « Élevage et Chasse » qui ont respectivement enregistré une croissance de leur valeur ajoutée de 3,6 %, 3,4 % et 7,4 %.

Cette performance agricole aurait été encore plus importante si la production cotonnière n'avait pas baissé de 8,1 % en 2022 en lien avec l'attaque des champs de coton par les jassides<sup>17</sup>. La production du coton est ainsi passée de 766 036 tonnes en 2021 à 704.000 tonnes en 2022. En dépit de la baisse de la production cotonnière, la branche agriculture a enregistré une croissance de 4,5 % en 2022 contre 4,6 % en 2021.

La valeur ajoutée du secteur secondaire a augmenté de 7,9 % en 2022 contre de 9,1 % en 2021 en rapport avec le développement accéléré des nombreuses activités de transformation et la poursuite des grands travaux d'infrastructures et des chantiers de construction. Sa contribution à la croissance du PIB est ressortie à 1,3 %. L'analyse par branche d'activité montre que l'agro-industrie a doublé la croissance de sa valeur ajoutée à 7,3 % (contre seulement 3,3 % un an plus tôt), avec notamment une hausse de 6,0 % pour la fabrication des produits alimentaires (contre 2,2 % en 2021) et

<sup>15</sup> Agriculture au sens large

<sup>16</sup> L'égrenage est désormais comptabilisé dans le secteur primaire pour les nouveaux comptes, conformément aux recommandations du SCN 2008

<sup>17</sup> Le jasside est un piqueur suceur de la sève et qui injecte des toxines qui causent un jaunissement sur les bordures des feuilles après un rougissement total des plants et les plants dépérissent

de 19,2 % pour la fabrication des boissons. S'agissant de la branche BTP, elle a connu une croissance forte de 9,1 % en 2022 après 17,4 % en 2021. Cette tendance est induite par la poursuite et l'intensification de plusieurs grands projets de construction d'infrastructures socio-économiques ouverts au programme d'action du gouvernement (PAG). Parmi ces projets, on peut citer :

- L'accélération de la mise en œuvre du programme d'assainissement pluvial de la ville de Cotonou ;
- L'achèvement de la phase 1 du projet de modernisation et de construction de 35 marchés urbains et régionaux et le démarrage de la phase 2 dudit projet ;
- Le démarrage de la phase 1 du programme d'assainissement pluvial des villes secondaires ;

- La poursuite de la construction des logements sociaux ;
- La construction en cours de la cité ministérielle de Cotonou, de l'hôpital de référence d'Abomey-Calavi, du marché de gros d'Akassato ;
- La poursuite des travaux de construction du Pipeline Bénin-Niger ;
- Divers projets routiers.

Les activités extractives et les autres industries manufacturières avec un taux de croissance respectif de 5,8 % et 7,8 % ont également profité de la dynamique de la branche des BTP notamment à travers une demande soutenue des matériaux de construction, en particulier le ciment et le fer. La branche « Energie » quant à elle, a affiché une progression de 11,1 %.

**Tableau 24. Croissance du Produit Intérieur Brut réel (%)**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
					Est	Est	Prév	Prév
<b>PIB total</b>	<b>5,7</b>	<b>6,7</b>	<b>6,9</b>	<b>3,8</b>	<b>7,2</b>	<b>6,3</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>
Secteur primaire	7,6	7,3	5,2	1,8	5,2	4,8	5,7	5,9
Secteur secondaire	0,5	4,8	13,6	5,2	9,1	7,9	10,3	8,1
Secteur tertiaire	5,5	5,7	5,2	4,9	6,6	6,0	5,7	5,4
Droits et taxes	11,0	14,0	10,1	2,7	12,5	8,8	5,7	10,2

Source : INSTAD/DGE, Mai 2023

Au niveau du secteur tertiaire, la valeur ajoutée a enregistré une hausse de 6,0 % en 2022 contre 6,6 % en 2021, dénotant d'un regain de l'activité. Sa contribution à la croissance est de 2,9 %. Cette progression résulte principalement de la forte hausse de la valeur ajoutée de 10,0 % de la branche « Postes et télécommunication » avec l'entrée sur le marché d'un nouvel opérateur GSM, l'accroissement du trafic portuaire, et la bonne tenue des branches « Com-

merce », « transport », « hôtels et restauration et activité financière ». La valeur ajoutée de la branche « commerce » a connu une croissance de 5,0 % contre 5,8 % en 2021. Les activités financières et d'assurance ont connu un regain de 6,4 % en 2022 après un repli de 5,2 % un an plus tôt. La branche Transport a enregistré une croissance de 6,7 % contre 7,9 % un an plus tôt.

### 2.1.3. Décomposition du PIB en structure

La structure du PIB en 2022 montre une prédominance du secteur tertiaire avec une part de 46,9 % contre 45,9 % en 2021, soit un gain de 1,0 point de

pourcentage au détriment du secteur primaire. Le secteur primaire vient en seconde position avec une part de 26,9 % contre 28,5 % un an plus tôt, soit un

léger repli. Le secteur secondaire se présente derrière le primaire avec une part de 17,0 % en progression de 0,5 point par rapport à 2021. Les droits

et taxes complètent la marche avec une part de 9,2 % en légère amélioration par rapport à 2021.

■ **Tableau 25. Structure du PIB (%)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
						Est	Est	Prév	Prév
<b>PIB total</b>	<b>100</b>								
Secteur primaire	27,8	28,5	28,1	26,9	27,1	28,5	26,9	26,8	26,7
Secteur secondaire	15,7	15,1	14,6	16,3	16,3	16,5	17,0	17,7	18,0
Secteur tertiaire	48,2	48,4	48,8	48,0	47,9	45,9	46,9	46,4	46,1
Droits et taxes nets de subventions	8,3	8,0	8,5	8,8	8,7	9,1	9,2	9,1	9,2

Source : INSTAD/DGE, Mai2023

En termes de structure, le secteur tertiaire reste dominant avec une part moyenne de 47,7 % sur la période 2017-2022 contre respectivement 27,7 %, 16,0 % et 8,7 % pour les secteurs primaire, secondaire et les droits et taxes nets de subventions.

En perspective pour 2023, il est attendu que le secteur tertiaire demeure prédominant (46,4 %), suivi du secteur primaire (26,8 %), du secteur secondaire (17,7 %) et des droits et taxes (9,1 %). La structure ne devrait pas connaître une grande évolution en 2024 par rapport à 2023.

## 2.2. Détail du produit intérieur brut

### 2.2.1. PIB en valeur, détail des secteurs

Au niveau du secteur primaire, l'agriculture est la branche qui a généré le plus de valeur ajoutée en 2022, soit 2 306,6 milliards de FCFA contre 398,80 milliards de FCFA et 214,0 milliards de FCFA, respectivement pour la branche « élevage, chasse » et la branche « pêche, sylviculture et exploitation forestière ». La part de la valeur ajoutée générée par l'agriculture a représenté en moyenne sur la période 2017-2022, 79,0 % du revenu du secteur primaire. Les prévisions pour 2023 tablent sur une croissance de 13,0 % du revenu du secteur primaire par rapport à 2022, en raison de l'amélioration attendue de la production aussi bien vivrière que cotonnière.

Au niveau du secteur secondaire, l'agro-industrie, le BTP et les autres industries manufacturières sont les principales branches qui ont le plus contribué à la valeur ajoutée du secteur en 2022 avec respectivement 674,8 milliards de FCFA (36,5 %), 643,4

milliards de FCFA (34,8 %) et 391,5 milliards de FCFA (21,2 %). Les prévisions de 2023 indiquent une augmentation de 13,4 % de la valeur ajoutée du secteur secondaire soutenue, entre autres, par la progression des activités de construction (+14,2%) en lien avec la poursuite des chantiers inscrits au Programme d'Action du Gouvernement, la production de la branche Electricité et Eau (+6,9 %), l'agro industries (+16,8%), les industries extractives (+9,8 %) et autres industries manufacturières (+8,1%) en réponse à la bonne tenue de la campagne agricole, les activités de développement de la Zone Industrielle de Glo djigbé et au dynamisme de l'activité économique en général.

Au niveau du secteur tertiaire, la branche commerce a, en 2022 tout comme les années antérieures, créée le plus de richesse avec une part de 24,5 % du secteur tertiaire. Elle est suivie des branches,

« transport » (18,8 %), « administration publique et sécurité sociale » (14,6 %), « Education » (9,6 %) « restauration et hôtel » (6,3 %) « postes et télécommunications » (3,8 %), « banques et autres organismes financiers » (2,8 %) et « santé et actions sociales » (2,3 %). Les branches « commerce »,

« transport » et « restauration et Hôtel » couvrent à elles seules 49,6 % du secteur tertiaire.

En 2023, le revenu du secteur tertiaire connaîtrait une hausse de 8,0 % par rapport à 2022 induite notamment par les branches « commerce », « transport » et « hôtels et restaurants » dans une large mesure.

**Tableau 26. Evolution du PIB nominal par branche d'activités (en milliards de FCFA)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
						Est	Est	Prév	Prév
<b>Secteur primaire</b>	<b>1 944,2</b>	<b>2 101,2</b>	<b>2 223,3</b>	<b>2 266,2</b>	<b>2 442,2</b>	<b>2 798,6</b>	<b>2 919,4</b>	<b>3 179,9</b>	<b>3 436,7</b>
Agriculture	1 486,8	1 648,8	1 743,5	1 761,6	1 968,1	2 238,3	2 306,6	2 516,9	2 726,0
Elevage, chasse	263,4	263,5	280,6	304,1	266,9	382,0	398,8	439,4	475,7
Pêche sylviculture et exploitation forestière	194,0	188,8	199,1	200,6	207,2	178,3	214,0	223,6	235,1
<b>Secteur secondaire</b>	<b>1 100,0</b>	<b>1 114,2</b>	<b>1 159,9</b>	<b>1 375,5</b>	<b>1 467,6</b>	<b>1 615,4</b>	<b>1 847,3</b>	<b>2 094,6</b>	<b>2 308,6</b>
Activités Extractives	26,6	28,3	30,5	34,4	39,1	40,4	44,0	48,3	52,2
Industrie Agro-Alimentaire	443,2	462,9	469,9	531,5	559,8	586,2	674,8	788,1	866,1
Autres Industries manufacturières	252,5	246,6	256,0	300,4	312,9	343,8	391,5	423,1	466,4
Electricité et eau	53,3	55,5	55,8	60,6	71,2	81,2	93,6	100,1	104,8
BTP	324,4	321,0	347,7	448,6	484,5	563,9	643,4	735,0	819,0
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>3 376,7</b>	<b>3 569,7</b>	<b>3 865,9</b>	<b>4 049,7</b>	<b>4 315,0</b>	<b>4 501,2</b>	<b>5 090,1</b>	<b>5 495,2</b>	<b>5 926,3</b>
Commerce	926,9	970,2	1 030,6	1 035,3	1 058,0	1 160,1	1 247,7	1 350,0	1 435,1
Restaurants et hôtels	207,2	216,9	224,1	251,8	253,4	312,6	322,9	347,8	374,9
Transports	629,7	659,1	706,9	795,0	857,0	712,7	956,3	1 012,5	1 087,2
Postes et télécommunications	129,7	135,1	143,1	153,2	156,1	162,8	195,1	212,8	236,7
Banques et organismes financiers	120,1	117,6	121,3	132,5	134,2	128,4	140,1	149,8	160,4
Administration publique et sécurité sociale	426,6	461,1	577,0	511,8	595,3	670,4	743,6	823,3	903,6
Education	291,1	317,2	331,2	367,4	420,8	444,3	487,7	535,8	584,1
Santé et action sociale	64,6	70,2	73,2	82,7	93,9	108,5	118,6	131,0	140,5
Autres services	580,8	622,3	658,7	720,2	746,3	801,4	878,1	932,2	1 003,8
<b>PIB aux coûts des facteurs</b>	<b>6 420,9</b>	<b>6 785,1</b>	<b>7 249,2</b>	<b>7 691,5</b>	<b>8 224,8</b>	<b>8 915,2</b>	<b>9 856,7</b>	<b>10 769,7</b>	<b>11 671,5</b>
<b>Impôts et taxes nets des subventions</b>	<b>584,3</b>	<b>590,2</b>	<b>672,8</b>	<b>740,8</b>	<b>784,0</b>	<b>894,5</b>	<b>997,8</b>	<b>1 075,7</b>	<b>1 185,5</b>
<b>TOTAL PIB</b>	<b>7 005,2</b>	<b>7 375,3</b>	<b>7 922,0</b>	<b>8 432,2</b>	<b>9 008,8</b>	<b>9 809,7</b>	<b>10 854,5</b>	<b>11 845,4</b>	<b>12 857,00</b>

Source : INSTAD-DGE, Mai 2023

### 2.2.2. PIB en composition (%)

La composition du PIB montre que le secteur tertiaire constitue le moteur de la croissance. Les principales branches dudit secteur, sont notamment « le commerce », « les transports », et « l'administration et la sécurité sociale ». Le secteur primaire, tiré par

la branche agriculture, constitue le deuxième secteur qui contribue le plus à la composition du PIB. Au niveau du secteur secondaire, ce sont les industries agroalimentaires, suivies de la branche BTP, qui constituent l'essentiel du PIB secondaire.

■ **Tableau 27. Structure du Produit Intérieur Brut nominal en %**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
						Est	Est	Prév	Prév
<b>Secteur primaire</b>	<b>27,8</b>	<b>28,5</b>	<b>28,1</b>	<b>26,9</b>	<b>27,1</b>	<b>28,5</b>	<b>26,9</b>	<b>26,8</b>	<b>26,7</b>
Agriculture	21,2	22,4	22,0	20,9	21,8	22,8	21,3	21,2	21,2
Elevage, chasse	3,8	3,6	3,5	3,6	3,0	3,9	3,7	3,7	3,7
Pêche sylviculture et exploitation forestière	2,8	2,6	2,5	2,4	2,3	1,8	2,0	1,9	1,8
<b>Secteur secondaire</b>	<b>15,7</b>	<b>15,1</b>	<b>14,6</b>	<b>16,3</b>	<b>16,3</b>	<b>16,5</b>	<b>17,0</b>	<b>17,7</b>	<b>18,0</b>
Activités Extractives	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Industrie Agro-Alimentaire	6,3	6,3	5,9	6,3	6,2	6,0	6,2	6,7	6,7
Autres Industries manufacturières	3,6	3,3	3,2	3,6	3,5	3,5	3,6	3,6	3,6
Electricité et eau	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8
BTP	4,6	4,4	4,4	5,3	5,4	5,7	5,9	6,2	6,4
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>48,2</b>	<b>48,4</b>	<b>48,8</b>	<b>48,0</b>	<b>47,9</b>	<b>45,9</b>	<b>46,9</b>	<b>46,4</b>	<b>46,1</b>
Commerce,	13,2	13,2	13,0	12,3	11,7	11,8	11,5	11,4	11,2
Restaurants et hôtels	3,0	2,9	2,8	3,0	2,8	3,2	3,0	2,9	2,9
Transports	9,0	8,9	8,9	9,4	9,5	7,3	8,8	8,5	8,5
Postes et télécommunications	1,9	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8
Banques et organismes financiers	1,7	1,6	1,5	1,6	1,5	1,3	1,3	1,3	1,2
Administration publique et sécurité sociale	6,1	6,3	7,3	6,1	6,6	6,8	6,9	7,0	7,0
Education	4,2	4,3	4,2	4,4	4,7	4,5	4,5	4,5	4,5
Santé et action sociale	0,9	1,0	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1
Autres services	8,3	8,4	8,3	8,5	8,3	8,2	8,1	7,9	7,8
<b>PIB aux coûts des facteurs</b>	<b>91,7</b>	<b>92,0</b>	<b>91,5</b>	<b>91,2</b>	<b>91,3</b>	<b>90,9</b>	<b>90,8</b>	<b>90,9</b>	<b>90,8</b>
<b>Impôts et taxes nets des subventions</b>	<b>8,3</b>	<b>8,0</b>	<b>8,5</b>	<b>8,8</b>	<b>8,7</b>	<b>9,1</b>	<b>9,2</b>	<b>9,1</b>	<b>9,2</b>
<b>TOTAL PIB</b>	<b>100</b>								

Source : INSTAD/DGE, Mai 2023

### 2.2.3. PIB par composante

Du côté de la demande, la consommation finale, tirée par sa composante publique est demeurée le principal moteur de la croissance entre 2017 et 2022.

La consommation finale est soutenue par la hausse des revenus générés par les activités économiques et les différents transferts reçus par les ménages.

En 2022, la consommation finale en valeur nominale a enregistré une hausse de 1,7 % imputable à un accroissement de 10,5 % de la consommation publique et seulement de 0,4 % de celle privée. Son poids dans la composition du PIB est de 71,1 % en 2022 contre 77,4 % en 2021.

L'investissement a enregistré une amélioration continue entre 2017 et 2022. En 2022, la bonne tenue de l'investissement est liée à la composante publique et à la composante privée. L'investissement public a enregistré un accroissement substantiel de 30,32 %, en lien avec l'intensification des investissements dans les principaux secteurs notamment avec la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures inscrits au Programme d'Action du Gouvernement. Pour la première fois depuis 2015, le taux d'investissements a atteint 36,5 %. Il était de 28,9 % en 2021.

La bonne tenue de la consommation finale et de l'investissement a induit une hausse de la demande interne de 12,1 % contre 10,1 % un an plus tôt. En perspective, elle devrait à nouveau augmenter, passant de 11 682,4 milliards de FCFA à 12 698,3 milliards de FCFA en 2023 en raison d'une hausse de la consommation totale et de la formation brute de capital fixe.

La demande extérieure nette est ressortie déficitaire de 827,9 milliards FCFA en 2022 contre 609,9 milliards de FCFA en 2021, soit une dégradation en lien avec un accroissement plus important des importations par rapport aux exportations. Cette détérioration de la demande extérieure devrait se poursuivre en 2023.

■ **Tableau 28. Produit Intérieur Brut nominal, Emploi-ressources (en milliards de FCFA)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
						Est	Est	Prév	Prév
<b>1. Demande interne</b>	<b>7 269,6</b>	<b>7 896,4</b>	<b>8 496,1</b>	<b>8 805,0</b>	<b>9 467,2</b>	<b>10 419,6</b>	<b>11 682,4</b>	<b>12 698,3</b>	<b>13 735,7</b>
<b>Consommation totale</b>	<b>5 849,5</b>	<b>6 129,2</b>	<b>6 405,7</b>	<b>6 643,8</b>	<b>7 157,9</b>	<b>7 589,4</b>	<b>7 717,7</b>	<b>8 486,2</b>	<b>9 183,2</b>
Privée	5 129,3	5 356,4	5 581,0	5 771,7	6 131,0	6 601,0	6 626,0	7 268,9	7 854,2
Publique	720,2	772,9	824,7	872,1	1 026,9	988,4	1 091,7	1 217,3	1 329,1
<b>FBCF totale</b>	<b>1 381,6</b>	<b>1 728,7</b>	<b>2 051,8</b>	<b>2 122,7</b>	<b>2 270,8</b>	<b>2 790,6</b>	<b>3 922,1</b>	<b>4 169,5</b>	<b>4 509,9</b>
Privé	1 080,5	1 415,1	1 725,8	1 907,4	1 853,5	2 237,8	3 201,7	3 529,4	3 836,1
Publique	301,1	313,6	326,0	215,3	417,3	552,8	720,4	640,0	673,8
<b>Variation des stocks</b>	<b>38,5</b>	<b>38,5</b>	<b>38,5</b>	<b>38,5</b>	<b>38,5</b>	<b>39,6</b>	<b>42,6</b>	<b>42,6</b>	<b>42,6</b>
<b>2. Demande extérieure totale</b>	<b>-264,3</b>	<b>-521,1</b>	<b>-574,1</b>	<b>-372,7</b>	<b>-458,4</b>	<b>-609,9</b>	<b>-827,9</b>	<b>-852,9</b>	<b>-878,7</b>
<b>PIB</b>	<b>7 005,2</b>	<b>7 375,3</b>	<b>7 922,0</b>	<b>8 432,2</b>	<b>9 008,8</b>	<b>9 809,7</b>	<b>10 854,5</b>	<b>11 845,4</b>	<b>12 857,0</b>

Source : INSTAD/DGE, Mai 2023

## 3. ANALYSE DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT

Le Plan National de Développement (PND) 2018-2025 est organisé autour des thématiques majeures que sont le développement du capital humain et du bien-être de la population, la productivité et la compétitivité de l'économie nationale, l'environnement et les changements climatiques, le développement des territoires et la gouvernance. Il est structuré en

quatre (4) parties : le diagnostic stratégique de développement économique et social assorti de défis et enjeux de développement, des objectifs et orientations stratégiques, du cadrage macroéconomique et social et le cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

### 3.1. Réalisations et achèvement récents

#### 3.1.1. Présentation du Plan National de Développement

Le PND 2018-2025 a été élaboré avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), la Coopération allemande (GIZ) et de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

Le PND vise à préciser les repères stratégiques pour l'action de développement pour les huit (08) années d'ici 2025, échéance retenue pour la réalisation et la concrétisation de la Vision Bénin Alafia 2025. Le plan est opérationnalisé en deux phases : une première phase de 2018 à 2021, à travers le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) et le Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021 (PAG) intégrant les axes stratégiques<sup>18</sup> et une deuxième phase de 2022 à 2025 à travers le PAG 2021-2026.

La mise en œuvre du PND offre également l'opportunité d'assurer l'atteinte des cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Afrique à tous les niveaux du processus de gestion de développement (niveaux central, sectoriel et local).

Se fondant sur les avantages comparatifs du Bénin, en lien avec les aspirations inscrites dans la

« vision Bénin 2025 scénario Alafia »<sup>19</sup> et l'évolution des tendances internationales et régionales, l'option stratégique retenue est de faire de l'agro-industrie, du tourisme et des services, le moteur de la croissance économique inclusive et durable dans le cadre d'une gouvernance nationale et locale plus efficace tout en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures.

Le scénario PND-ODD repose sur une célérité satisfaisante dans la mise en œuvre du Programme d'actions du Gouvernement et de ses réformes économiques ainsi que des programmes quadriennaux, PC2D. Ce scénario est donc orienté vers un renforcement de l'investissement, notamment privé.

Les hypothèses retenues s'articulent autour de l'amélioration réelle du climat des affaires et les progrès dans la mise en œuvre des réformes majeures, notamment la modernisation de l'administration publique, la lutte contre la corruption, la modernisation du système de protection sociale et l'efficacité du système de gestion des finances publiques et de l'accès inclusif aux services financiers.

Sur cette base, il est prévu que :

- Le taux de croissance économique atteindrait 10,2 % en 2025, contre 5,7 % en 2017 ;

18 (i) le renforcement des bases de la démocratie et de l'Etat de droit ; (ii) l'amélioration de la gouvernance ; (iii) l'assainissement du cadre macro-économique ; (v) l'amélioration des performances de l'éducation ; (vi) le renforcement des services sociaux de base et protection sociale ; (vii) et le développement équilibré et durable de l'espace national.

19 La vision Bénin 2025, scénario Alafia, est un document prospectif élaboré en 2000 dont la vision est de faire du Bénin un pays bien gouverné, avec une économie compétitive et prospère, le rayonnement culturel et de bien-être.

- Le taux d'investissement passerait de 26,4 % en 2018 à 33,2 % pour la période 2022-2025 ;
- Le taux d'emploi précaire représenterait moins de 60 % en 2025, contre 83,7% en 2015 ;
- Une réduction de l'incidence de la pauvreté à hauteur de 23,2 % en 2025 contre 40,1 % en 2015.

### Financement du plan national de développement

Le schéma de financement du PND requiert une mobilisation accrue des recettes intérieures, le développement de Partenariats Public Privé (PPP), le recours au marché financier, aux prêts concessionnels et semi-concessionnels auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), la participation active de la diaspora, l'exploitation des instruments de financement innovants, et l'instauration des guichets de financement spécialisés (environnement, santé, éducation etc.).

Hormis la mobilisation des ressources financières, le Bénin doit disposer d'une masse critique de ressources humaines constituées principalement du personnel de l'Administration publique (État central et collectivités territoriales) sans occulter l'assistance technique des organismes internationaux. Le Bénin s'est inscrit dans l'initiative mise en place par les Nations Unies en vue de l'évaluation du financement du développement dans le cadre du Programme d'actions d'Addis-Abeba qui vise à explorer toutes les sources de financement potentielles accessibles au pays (ressources internes, externes, de la diaspora, des fonds souverains, des marchés financiers,

des fondations, les financements innovants y compris ceux liés au climat, le PPP, etc.).

### Mécanismes de suivi de mise en œuvre du plan national de développement

Le suivi de la mise en œuvre du PND se fait au niveau stratégique et opérationnel à travers celui du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D), du Programme d'actions du Gouvernement et des actions qui concourent à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du PND est conçu pour renforcer la coordination et la synergie nécessaires à l'efficacité et à la complémentarité des plans et programmes sectoriels. Ce cadre comprend notamment le Conseil des Ministres qui est l'organe chargé de l'adoption des orientations globales ; le Conseil National d'Orientation (CNO) qui est la plus haute instance du dispositif de pilotage et qui est chargé de la gestion stratégique et politique du PND ; le Comité Gouvernement-Partenaires au Développement (CGPAD) qui assure le dialogue continu sur le PND et le Comité Technique de Pilotage et de Suivi (CTPS) qui est chargé du suivi technique de la mise en œuvre du PND.

Un cadre de mesure de la performance est mis en place et des évaluations et revues périodiques sont réalisées pour assurer un suivi-évaluation dudit plan. Par ailleurs, un système d'information est mis en place et s'articule autour des dispositifs standards de collecte de données de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSTaD). Il permet la collecte périodique des données nécessaires au suivi et à l'évaluation du PND.

### 3.1.2. Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAG<sup>20</sup> 2016-2021 plusieurs actions ont été engagées par le Gouvernement sur l'ensemble des trois piliers : consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne

gouvernance, engager la transformation structurelle de l'économie et améliorer les conditions de vie des populations.

<sup>20</sup> Le PAG a été l'unique instrument de pilotage de l'action gouvernementale au cours des cinq (5) dernières années du mandat du Président Patrice TALON

Sur le plan de la consolidation de la démocratie, l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, plusieurs actions de grande envergure ont été menées notamment :

- La révision de la Constitution du 11 décembre 1990 qui renforce et renouvelle le modèle démocratique béninois ;
- La réforme du système partisan qui restitue les partis politiques à leur vocation d'animateurs exclusifs de la vie politique ;
- La réforme conduite à travers le vote de diverses lois portant notamment sur la charte des partis politiques, le financement des partis politiques, la charte de l'opposition et le nouveau code électoral.

Ces réformes ont permis l'assainissement du paysage politique. En effet, le nombre de partis politiques est passé de 250 à 12 en 2022 <sup>21</sup>. Les déviances découlant du multipartisme intégral ont été corrigées de façon progressive (personnification et régionalisation des partis politiques, financement occulte, etc.). Le nouveau statut de l'opposition offrant des garanties pour l'existence d'une opposition responsable a été adopté. Le code électoral a été révisé permettant notamment de stabiliser le calendrier électoral et de moderniser l'organisation des différentes élections politiques. La loi n°2018-23 du 17 septembre 2018 portant charte des partis politiques en République du Bénin a été adoptée pour la restauration du système partisan.

- Le Renforcement du Système Judiciaire, dont entre autres, l'institutionnalisation de la Cour des comptes à travers la révision de la Constitution et la Création et l'opérationnalisation de la CRIET pour intensifier la lutte contre la corruption et l'impunité ; véritable instrument de promotion de la bonne gouvernance et du respect des biens publics. L'année 2022 a enregistré la création de la cour de spéciale des affaires foncières (CRIEF).
- L'amélioration de la gestion du patrimoine de l'Etat à travers entre autres l'instauration de Mandats de gestion déléguée attribués à des partenaires privés pour redresser et améliorer les performances d'entreprises publiques jugées

stratégiques (la SBEE, le PAC, l'Aéroport de Cotonou) et l'adoption d'une nouvelle loi sur les entreprises publiques pour moderniser et rendre plus efficiente leur gouvernance.

- La modernisation de la gestion de l'état civil à travers la mise en place d'un fichier national centralisé et informatisé de l'identité de l'ensemble des ressortissants et résidents (Registre national des personnes physiques) ; l'opérationnalisation du Numéro Personnel d'Identification qui assure l'interopérabilité entre les différents systèmes d'informations des programmes gouvernementaux de développement du numérique et de la digitalisation des services à la population et la mise en œuvre de mesures visant la reconstitution des actes d'état civil pour plusieurs citoyens.

Sur le plan de la transformation structurelle de l'économie, l'Etat s'est engagé dans un programme d'investissements massifs qui a impacté l'ensemble des secteurs socio-économiques. Ce programme d'investissements a permis à ce jour : d'améliorer le climat des affaires, de renforcer les capacités énergétiques du Bénin, de digitaliser les procédures de recouvrement des impôts et taxes, d'accroître les infrastructures routières, etc.

### **Les mesures d'amélioration du climat des affaires**

Les mesures d'amélioration du climat des affaires ont permis de revoir le cadre institutionnel de gestion des relations avec le secteur privé à travers la création du Comité Interministériel de Promotion des Investissements (CIPI) pour la coordination des relations du Gouvernement avec le secteur privé, la restructuration de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations pour servir de bras opérationnel pour le CIPI. Les changements positifs induits par ces réformes ont permis au Bénin de mobiliser, pour la première émission obligataire en euros (euro bonds) sur le marché international, plus de 328 milliards de FCFA avec un taux de souscription de 250 % en moins de deux heures le 19 mars 2019 pour une maturité finale de 7 ans et un taux d'intérêt de 5,75 %. De même, il est noté un accroissement des investissements directs étrangers. Par ailleurs, toujours dans la perspective d'améliorer le climat

<sup>21</sup> source : <https://portailpartispolitiques.bj/> pour les données de 2022

des affaires et d'attirer le plus d'investisseurs, l'Etat a procédé à l'adoption en mars 2020 d'un nouveau code des investissements et d'une loi portant promotion des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin.

### **Le renforcement des capacités énergétiques du Bénin**

Pour une demande estimée à 250 MW, la puissance totale installée au Bénin était de 181,5 MW entre 2016 et 2020. Le taux de couverture<sup>22</sup> au niveau national est passé de 47,6 % en 2016 à 54,1 % en 2020 et le taux d'électrification<sup>23</sup> est ressorti en 2020 à 30,4 % en 2020 contre 29,2 % en 2016. Les actions visant le développement des infrastructures énergétiques réalisées au cours de la période 2016-2019 ont porté entre autres sur : (i) la réhabilitation et la mise en service de 15 moteurs dans les centrales de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) pour une puissance totale de 30,00 MW, l'achèvement des travaux de construction d'une centrale de 120 MW et sa mise en service le 29 août 2019. Ces investissements ont permis de faire passer le taux de dépendance énergétique du Bénin de 90 % à 30 % et de mettre fin au délestage. Plusieurs autres travaux sont en cours, notamment la nouvelle centrale électrique de 140MW (Maria Gléta 2), les centrales solaires photovoltaïques pour une capacité totale de 95 MW, le barrage hydroélectrique multifonctions de 128 MW sur le fleuve Ouémé à Dogo-bis, la construction de deux centres de contrôle de la distribution « dispatching » (national et régional) et la construction du Terminal de stockage et de regazéification flottant (FSRU) dans le port de Cotonou.

### **La digitalisation des procédures de recouvrement des impôts et taxes**

Le Gouvernement a engagé plusieurs réformes au niveau des régies financières avec notamment :

- La mise en service en 2018 du Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilés (SIGTAS) au niveau de la Direction des Grandes Entreprises. Ce système a permis de garantir une meilleure

gestion des contribuables, de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale et de renforcer le suivi des obligations déclaratives et de paiement. A compter de janvier 2019, le SIGTAS a été déployé au niveau de quatre (4) des huit (8) centres des impôts des moyennes entreprises que compte le pays ;

- L'instauration des Machines Electroniques Certifiées de Facturation (MECeF) en 2018 pour améliorer le taux de recouvrement de la TVA. Sa généralisation à l'ensemble des assujettis à la TVA est entrée dans sa phase active depuis décembre 2019. En 2021, le déploiement d'une plateforme de e-MECeF a été effectif.
- L'effectivité de la télédéclaration et du télépaiement des impôts depuis 2018 ;
- Le dépôt en ligne des états financiers en 2019 ;
- Le paiement de la taxe sur les véhicules à moteur par téléphonie mobile pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- La déclaration unique des impôts sur le salaire et des cotisations sociales en ligne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- La mise en place d'une plateforme pour l'enregistrement des actes en ligne (e-Enregistrement) fonctionnelle depuis juillet 2020 ;
- La délivrance de l'attestation fiscale et de l'identifiant fiscal Unique en ligne ;
- La dématérialisation et la simplification des procédures de dédouanement pour toutes les formalités de commerce extérieur.
- Le télépaiement des recettes non fiscales ;
- La refonte du code général des impôts assortie d'un livre des procédures fiscales en 2022 ;
- La mise en place et l'opérationnalisation d'un nouveau système Intégré de gestion des impôts du Bénin (SIGIBe) en remplacement de SIGTAS depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022 avec une extension des téléprocédures à l'ensemble des centres des

<sup>22</sup> Le taux de couverture est le rapport entre le nombre de localité électrifié et le nombre de total de localité.

<sup>23</sup> Le taux d'électrification est la proportion de la population ayant accès à l'électricité grâce au service public.

moyennes entreprises non encore couverts depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### **Le renforcement des infrastructures de transport, de logistique et de commerce**

Dans le domaine des infrastructures routières, les travaux entrepris ont porté sur un linéaire de 1 823 km (réhabilitation et renforcement : 835 km, nouvelle construction 989 km), l'amélioration de l'entretien du réseau routier et des pistes rurales. Ces travaux ont permis d'améliorer l'indice d'état général du réseau routier classé qui a évolué de 46 % en 2016 à 63 % en 2020. Ces résultats sont dus à la réalisation des nombreux projets d'infrastructures routières inscrits dans le PAG et réalisés à travers le PPP. Les autorités espèrent atteindre un indice de 80 % en 2026.

Les grands projets exécutés sont notamment : la reconstruction en 2020-2021 du tronçon, ancien pont de Cotonou-Loterie Nationale-Hôtel du Port-Carrefour CENSAD- Erevan long de 5,80 km (aménagement de voies en béton dédiées au trafic portuaire) pour un coût de 45 milliards de FCFA, la réhabilitation de la route Dassa-Savalou-Djougou (260,70 Km) pour un montant de 64,15 milliards de FCFA. Il y a eu aussi la construction du pont de Womey, long de 324 m, pour un coût de 9,5 milliards de FCFA, l'aménagement, le bitumage de la route des pêches – Phase 1 : Tronçon Cotonou-Adouanko (12,547 km) pour un montant de 27,15 milliards de FCFA et la réhabilitation et le renforcement de la RNIE 2 – Tronçon : Bérubouay-Kandi-Malanville (177,20 km) pour un coût de 65,59 milliards de FCFA.

Un autre projet d'envergure est la réhabilitation et la mise aux normes internationales de l'aéroport International Cardinal Bernardin GANTIN de Cadjèhoun, dont les travaux ont été lancés depuis avril 2020. Ce projet est financé par le Gouvernement du Bénin à hauteur de 10 milliards de FCFA. Ces travaux devraient permettre d'augmenter la capacité d'accueil de l'aéroport de 500 000 passagers à 1,5 million de passagers.

Dans le domaine des télécommunications, il y a eu à travers le Projet de Développement des Infrastructures des Télécommunications et des TIC (PDI2T), le déploiement de l'internet haut débit caractérisé par une dorsale en fibre optique qui parcourt le Bénin du nord au Sud sur plus de 2 000 km et l'accès à l'internet haut débit à travers la fibre optique en 2022 qui est une réalité dans plus de 90 % des communes. Le déploiement d'outils numériques pour la modernisation de l'administration se poursuit avec la mise en place d'une plateforme de dématérialisation des services de l'Etat, la Construction d'un data center national à Abomey-Calavi et l'interconnexion en cours de 187 sites décentralisés de l'administration des finances (e-Gouv). La mise en service depuis juillet 2022 du réseau béninois pour l'éducation et la recherche (RBER) sur le campus d'Abomey calavi avec une perspective d'interconnexion des universités publiques représentant 80 % de la population estudiantine ; la mise en place d'une plateforme d'infrastructures à clé publique (PKI) sécurisant avec la biométrie d'une part les documents administratifs (passeports, carte nationale d'identité, etc.) et d'autre part, les communications électroniques.

Une attention particulière a été accordée aux pistes rurales dans plusieurs communes pour faciliter les déplacements des populations et surtout le transport de leurs productions vers les marchés locaux.

### **L'amélioration de l'accès à l'eau potable à la population<sup>24</sup>**

Sur le plan de l'amélioration des conditions de vie, les réformes ont été axées sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'amélioration du cadre de vie de la population. Les projets se sont articulés autour de :

- La modernisation et le développement de l'exploitation responsable des ressources hydrologiques ;
- L'accès à l'eau potable à l'ensemble des populations rurales et semi urbaines ;

<sup>24</sup> <https://sdgs.un.org/sites/default/files/2023-03/Benin%20%28F%29.pdf>

- Le renforcement des capacités de production et de distribution de l'eau potable en milieu Urbain.

Les travaux ont démarré depuis octobre 2018 et les progrès enregistrés ont permis d'accroître d'environ 20 points, le taux de desserte en eau potable en milieu urbain passant de 54 % en 2016 à 72 % en 2022 impactant ainsi 4 803 204 habitants.

En milieu rural, d'importants investissements ont également été engagés et ont permis de faire passer le taux de desserte de 42 % en 2016 à 76,6 % en 2022. Les travaux réalisés sont notamment :

- La réalisation de 240 Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable multi-Villages (SAEP mV) devant desservir une population additionnelle estimée à 3 500 000 personnes ;
- Les travaux de réhabilitation permettant de mettre en conformité et en état de fonctionnement correct 325 Adductions d'Eau Villageoises (AEV) ;
- La construction de 123 Postes d'Eau Autonome (PEA) au profit de 157 écoles à cantines scolaires.

### **La mise en œuvre du projet asphaltage et du programme assainissement pluvial de la ville de Cotonou.**

L'amélioration du cadre de vie des populations a également été une préoccupation majeure du Gouvernement. Les travaux de la première phase du « Projet Asphaltage » ont démarré depuis le dernier trimestre 2018. Le projet asphaltage a permis la réhabilitation et l'aménagement de voirie urbaine dans 9 villes : Cotonou, Porto- Novo, Parakou, Sème-Podji, Abomey-Calavi, Abomey, Bohicon, Lokossa et Natitingou. Les travaux d'asphaltage des voies consistent également en l'installation de lampadaires solaires, de panneaux de signalisations de sécurité routière et l'aménagement d'espaces verts. En sus, ils intègrent la reprise des clôtures des écoles, établissements et centres publics situés aux bords des axes à réhabiliter.

La réhabilitation de ces infrastructures routières porte à 35 % le pourcentage de voirie revêtue contre une moyenne nationale de 10% avant le démarrage du projet. A terme, le projet contribuera à la dynamisation de l'économie locale en renforçant l'attractivité des villes bénéficiaires.

Le Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026 a prévu au total le bitumage et le pavage de six cent quatre-vingt-neuf (689) km de routes urbaines. La première phase qui a pris en compte l'asphaltage de neuf (09) communes du Bénin pour deux cents (200) km de route a nécessité environ vingt-deux (22) milliards de Francs CFA qui a généré la création de plus de dix mille cinq cents (10 500) emplois directs et indirects.

A ces chantiers, qui vont embellir les villes et faciliter la mobilité de leurs habitants, s'associe le Programme d'Assainissement pluvial de la ville de Cotonou, dont les engagements financiers de 238 milliards de FCFA couvrent les besoins exprimés. Grâce à ce programme, la crise des inondations dans la ville de Cotonou devrait être jugulée.

### **Le démarrage effectif de la mise en œuvre de l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH)**

Ce projet, d'un coût global de 313 milliards de FCFA, couvre le volet de l'assurance maladie, de la formation, des microcrédits et de l'assurance retraite. L'année 2019 a été marquée par le dénombrement des ménages les plus pauvres sur la base de l'EMICOV pour l'édition des cartes d'assurance et leur distribution. Ainsi, les zones sanitaires des départements du Zou, des Collines, de l'Atacora et de la Donga ont reçu des équipes d'agents recenseurs sous la supervision des autorités locales. Les ménages pauvres ont donc été dénombrés et les premières cartes d'assurance ont été distribuées au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 aux chefs de ménages recensés. En 2020, la phase pilote du projet a été conduite dans 07 communes et plus de 4 000 personnes ont bénéficié d'une prise en charge sanitaire complète. Il y a eu également en 2021, le lancement de micro-crédits mobiles ALAFIA avec plus de

19,3 milliards de FCFA injectés par l'Etat, la mise en œuvre de la phase pilote du volet formation au profit de sept mille (7 000) artisans sélectionnés sur toute l'étendue du territoire national dans divers domaines de compétence notamment : menuiserie aluminium; photovoltaïque ; peinture, carrelage, staffage, électricité bâtiment et maçonnerie ; le lancement en janvier 2021 de la généralisation de l'assurance ma-

ladie pour toute personne résidant au Bénin avec plusieurs communes déjà impactés au titre de la même année. Cette phase de généralisation a été étendue à plusieurs communes en 2022. Sur le volet formation, le secteur de la mécanique automobile a été impacté en 2022 avec la formation de plusieurs garagistes au cours du mois de septembre<sup>25</sup>.

### 3.2. Réalisations en cours et à venir

Les réalisations en cours et à venir sont axées sur la poursuite des activités contenues dans le PAG 2016-2021 et les activités prévues dans le nouveau PAG 2021-2026. Quelques grands chantiers à impact majeur sur l'économie et son potentiel sont décrits ci-après.

#### ✓ La poursuite du projet de construction et d'exploitation du pipeline export Niger-Bénin

Le pipeline Niger-Bénin est un projet de 600 milliards de FCFA d'investissement direct pour le Bénin. D'une longueur totale de 1 982 km, dont 1 298 km en territoire nigérien et 684 km sur le sol béninois. Sur le sol béninois, le pipeline traversera les départements de l'Alibori, du Borgou, des Collines, du Plateau et de l'Ouémé, dix-sept (17) communes et cent cinquante-deux (152) villages/villes. D'une capacité de transport de 4,5 millions de tonnes par an, soit 35 millions de barils, l'ouvrage comportera sur le territoire béninois :

- Le pipeline proprement dit qui transportera le pétrole brut depuis son entrée sur le territoire béninois à Malanville jusqu'à la côte béninoise ;
- Deux (02) stations de pompage, à Gogounou et à Tchatchou et vingt-quatre (24) vannes ;
- Une station terminale et d'exportation à Sèmè (Sèmè-Kpodji).

La section maritime, longue de 15 km, sera équipée d'un système d'amarrage à point unique qui permettra de charger les navires pour l'exportation.

Ce projet permettra de créer 3 000 emplois pendant les travaux, 500 emplois permanents après les travaux dont 200 directement au Bénin, plus les autres prestataires, qui vont accompagner l'entreprise pendant les 40 ans d'exploitation, tout au moins. Le Bénin tirera de l'exploitation de l'ouvrage plus de 300 milliards de FCFA (460 millions d'euros) comme droit de transit et recettes fiscales pour les vingt premières années d'exploitation du pipeline. À l'instar du Niger, le Bénin bénéficiera de la construction d'infrastructures sociocommunitaires (salles de classes, centres de santé, etc.) dans les communes et les villages et quartiers que traversera le projet sur son territoire. Le Bénin sera également connu par tous les pays pétroliers du monde. Annoncé pour prendre fin en 2022, les travaux avaient été ralentis en raison de la pandémie de la Covid-19. Le taux de réalisation est à fin décembre 2022 est de 77,09 % et le projet devrait être finalisé d'ici juillet 2023<sup>26</sup>.

#### ✓ La modernisation du marché Dantokpa

Ce projet vise d'une part, à créer une zone commerciale moderne centrée sur le textile, la bijouterie et les cosmétiques, et, d'autre part, d'assurer une meilleure interconnexion avec l'agglomération de Cotonou. Il sera procédé au transfert du marché de gros et de certaines activités (friperie, alimentaire,

<sup>25</sup> <https://social.gouv.bj/actualites/phase-pilote-du-volet-formation-du-projet-arch--le-gouvernement-avance-vers-la-modernisation-du-secteur-de-la-mecanique-auto-au-benin>

<sup>26</sup> <https://observatoire.nrs.com/2023/04/26/pipeline-niger-benin-cooperation-chine/#:~:text=Le%20taux%20de%20%C3%A9alisation%20est,finalis%C3%A9%20d'ici%20juillet%202023.>

équipements des ménages etc.) vers des marchés secondaires, la libération des emprises publiques, la dépollution, assainissement de la zone et gestion durable des déchets, le réaménagement de la voirie et des espaces de stationnement, la modernisation des installations marchandes et l'appui au déplacement des commerçants. L'impact économique et social attendu de ce projet est de stimuler les activités commerciales à forte valeur ajoutée et d'améliorer les conditions d'hygiène et de travail des commerçants.

Le projet de modernisation et de délocalisation du marché danktopa est subdivisé en 3 projets que sont :

- Modernisation et construction de 35 marchés urbains et régionaux réparties en plusieurs lots ;
- Construction d'un centre commercial au Stade de Kouhounou pour le relogement de la vente de détail des produits (tissus, bijoux, maroquinerie, cosmétique) ;
- Construction de la plateforme agroalimentaire d'Akassato et relogement des activités de gros et de semi gros du marché de Dantokpa

Au 28 avril 2022<sup>27</sup>, les travaux de construction de neuf (09) marchés urbains, représentant la phase 1 du projet de 35 marchés urbains et régionaux, ont atteint un taux d'exécution de 80 %. Sur les neuf marchés en construction c'est plus de 6000 mille places. L'objectif principal de ce projet est d'offrir des espaces modernes et plus adaptés aux usagers pour faire leur commerce. Ces 09 marchés urbains comptant pour le lot 1 du projet coûtent plus de 32 milliards de Francs CFA.

D'un coût global de 126 milliards de Francs CFA, la construction du pôle agroalimentaire de l'agglomération du Grand Nokoué à Abomey-Calavi relève du pilier 2 et de l'axe stratégique 4 du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) à savoir l'amélioration de la croissance économique. Ce projet fait

également référence au pilier 3 et l'axe stratégique 6 « renforcement des services sociaux ». Il implique la restructuration du plus grand marché de l'Afrique de l'Ouest, le marché Dantokpa, dont la situation actuelle est source de nombreux dysfonctionnements internes et externes au sein de l'agglomération. L'objectif final de ce projet est de créer une véritable plateforme agroalimentaire à l'échelle régionale. Les travaux sont très avancés et devraient être finalisés avant 2026.

S'agissant du centre commercial, les travaux sont également en cours et devraient être finalisés avant 2026.

✓ **La poursuite de la construction de la cité administrative et des logements sociaux à Ouèdo**<sup>28</sup>

D'un coût global de 69,8 milliards de Francs CFA, la cité administrative est en construction sous la maîtrise d'ouvrage délégué de la Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SIImAU). L'érection de ce bâtiment de type R+3 viendra mettre un terme définitif aux baux pour loger les services de l'Etat et surtout réaliser des économies d'échelle.

Du côté de Ouèdo, ce sont 11 000 logements qui sortent de terre sur un domaine de 235 hectares. Ces habitations seront bientôt accessibles aux populations à bas revenus du secteur privé et du secteur public notamment les enseignants, les artisans, les agriculteurs, etc... Le modèle choisi est la location-accession et s'étend sur 25 ans. Les populations bénéficiaires deviendront propriétaires à la fin de cette échéance.

✓ **La construction de la Marina de Ouidah**<sup>29</sup>

La réalisation de cette infrastructure contribuera à développer l'offre touristique du Bénin en général et celle de la ville de Ouidah en particulier. Projet colossal de 137,259 milliards de F CFA, le complexe comprend notamment : une arène vodun pour la fête des religions endogènes et diverses manifesta-

27 <https://beninrevele.bj/article/200/construction-neuf-marches-urbains-phase-finition-enclenchee-beneficiaires-jubilent/>

28 <https://beninrevele.bj/article/204/les-batiments-marche-gros-cite-administrative-logements-prennent-progressivement-forme/>

29 <https://tourisme.gouv.bj/articles/actualite/construction-d-un-complexe-touristique-marina-prs-de-la-porte-du-non-retour-djgbadji-ouidah-0/home>

tions culturelles ; deux parking de plus 350 places ; des jardins du souvenir ; l'esplanade touristique avec restaurants, bars et sites de divertissement ; la reconstitution historique d'un bateau négrier ; une zone hôtelière d'environ 130 chambres ; un village artisanal, Zomachi, l'annexe de l'office du tourisme ; la promenade flottante sur la lagune et un jardin de recueillement. Les travaux qui ont démarré le 20 juillet 2020 par l'installation de la base vie, la démolition des infrastructures existantes et les travaux de terrassements. Depuis 2021, les grosses œuvres ont démarrés et se poursuivent.

#### ✓ **La construction du nouvel aéroport international à Glo-Djigbé**

Ce projet vise à doter le Bénin d'un aéroport aux standards internationaux, avec une excellente interconnexion avec le centre-ville de Cotonou grâce à une voie routière express. L'aéroport international de Glo-Djigbé devrait permettre de traiter plus de 900 passagers en heure de pointe tant à l'arrivée qu'au départ et une aérogare de fret pouvant traiter 12 000 tonnes par an. Il sera également procédé à la construction d'une voie express de 40 km reliant la Route des Pêches à la plateforme aéroportuaire avec un franchissement de la RNIE1 à la hauteur de Cocotomey.

L'impact économique et social attendu de la réalisation de ce projet est d'offrir de meilleures conditions de transport aérien pour accélérer la croissance du pays. Il sera exécuté pour un financement global estimé à 360 milliards de FCFA, dont 145 milliards de FCFA à la charge du secteur public et 215 milliards de FCFA pour le secteur privé. Les travaux préliminaires engagés en mars 2017 sont en cours d'achèvement et le dédommagement des propriétaires terriens ayant rempli les formalités a été fait.

Pour l'heure, les travaux ont été reportés et le projet ne fait plus parti des projets prioritaires du PAG 2021-2026<sup>30</sup>.

#### ✓ **Le projet de création de la compagnie aérienne nationale**

Le Bénin nourrit le projet de création de sa compagnie aérienne nationale<sup>31</sup>. Pour ce faire, le Gouvernement béninois veut s'appuyer sur la mise à niveau en cours de ses infrastructures aéroportuaires. C'est le cas notamment de la modernisation de l'aéroport international Cardinal Bernadin Gantin de Cadjéhoun, à Cotonou, la construction du nouvel aéroport de Glo-Djigbé, le projet de rénovation et d'opérationnalisation effective de l'aéroport international de Tourou, à Parakou, ainsi que la poursuite de la mise en conformité du système de l'aviation civile béninoise avec les standards internationaux.

Les autorités béninoises comptent, par ailleurs, sur la nouvelle politique en matière de visa pour bien positionner cette future compagnie. Depuis 2018, le Bénin a, en effet, supprimé les droits de visa des ressortissants africains pour les séjours de moins de 90 jours. Si le projet venait à se concrétiser, la compagnie nationale béninoise ferait son entrée dans un ciel ouest-africain surchargé où l'on retrouve pratiquement une compagnie aérienne nationale dans tous les pays de la région.

Si pour l'instant, le projet n'a pas été concrétisé, il a tout de même fait à nouveau l'objet de discussion entre le Président Paul Kagame du Rwanda et le Président béninois en marge du sommet des états unis d'Afrique en décembre 2022<sup>32</sup>.

#### ✓ **La modernisation et l'extension du port**

Ce projet vise d'une part à faire du port de Cotonou, un port très performant grâce à la mise à niveau de ses infrastructures et d'autre part, d'offrir de meilleures conditions d'exploitation optimale des instal-

<sup>30</sup> <https://www.banouto.bj/article/securite-humaine/20220119-aeroport-de-glo-djigbe-voici-pourquoi-il-nest-plus-une-priorite-pour-le-regime-de-patrie-talon>

<sup>31</sup> Déclaration en marge de la célébration du 75e anniversaire de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) par le ministre des Infrastructures et des Transports, le 7 décembre 2019

<sup>32</sup> <https://www.24haubenin.info/?La-creation-d-une-compagnie-aerienne-en-cours-de-finalisation#:~:text=Le%20projet%20de%20cr%C3%A9ation%20d%20autre%20%C3%A9tape%20pour%20son%20aboutissement.>

lations existantes pour faire face aux exigences du trafic maritime international et renforcer la compétitivité du port de Cotonou. Il est prévu :

- L'extension du bassin vers l'ouest de 154 m, la construction d'un nouveau quai de 360 m devant le quai actuel (gardant la largeur du bassin à 295 m minimum) et l'extension du quai sud de 154 m (phase 1) ;
- La reconstruction des quais nord pour augmenter la capacité d'accueil et permettre l'accessibilité aux terminaux conteneurs équitables. Cela devrait se traduire par la construction d'un nouveau quai de 340 m devant le quai actuel, la démolition de terrain en première ligne, le dragage du bassin à -15m (phase 2) ; la construction d'un nouveau quai de 436 m devant le quai actuel (phase 3) ; la construction d'un nouveau quai de 500 m devant le quai actuel et le dragage du bassin à -15 m (phase 4). Les marchandises non conteneurisées (vrac et véhicules) seront déchargées au niveau des quais nord<sup>33</sup>;
- L'aménagement des terre-pleins et du quai pétrolier géré par l'opérateur ORYX ;
- La construction d'une nouvelle tour de contrôle ;
- L'acquisition d'un remorqueur, de 2 grues mobiles et d'autres équipements ;
- La construction d'un centre d'affaires maritime à Cotonou ;
- La construction d'un accès centralisé dans le port ainsi que le développement d'une zone logistique dans l'enceinte portuaire ;
- Le repositionnement ainsi que le transfert de compétences au profit du personnel local.

L'impact économique attendu est de permettre l'accès de navires adaptés aux demandes du marché, de renforcer la capacité en conteneurs et de générer

des emplois grâce aux activités du port et à la capacité d'exportation du pays. Ce projet bénéficiera d'un financement exclusivement du secteur privé d'un montant estimé à 317 milliards de FCFA. La phase active du projet a été lancée le 12 août 2021. Les travaux se sont poursuivis en 2022 avec le démarrage de la construction d'un nouveau terminal à l'est du port et l'extension du bassin portuaire et la rénovation des quais nord.

#### ✓ **La construction d'un échangeur au carrefour Védoko de Cotonou<sup>34</sup>**

A la faveur des discussions tenues en 2017 entre les Gouvernements du Japon et du Bénin, le projet de construction de l'échangeur du carrefour Védoko avait été retenu. A la suite de la réalisation des études préliminaires, il a été jugé nécessaire de conduire des études détaillées du projet. C'est dans ce cadre que le conseil des Ministres en sa séance du mercredi 13 janvier 2021 a marqué son accord pour la contractualisation avec un groupement de bureaux disposant d'expériences avérées en accord avec la partie japonaise. Les objectifs stratégiques du projet sont :

- Réduire la congestion et fluidifier la circulation au carrefour de Védoko par le renforcement de la capacité du trafic ;
- Favoriser une meilleure qualité de vie dans la ville de Cotonou et dans sa banlieue ;
- Renforcer la logistique et la croissance industrielle au Bénin et en Afrique de l'Ouest.

Le projet permettra à terme non seulement de rendre fluide le trafic entre Cotonou et Abomey-Cavali mais surtout d'améliorer les conditions de gestion de l'économie béninoise. Le coût estimatif du projet est de 18 milliards de FCFA. Le projet devrait être effectif avant 2026.

<sup>33</sup> Les quais nord sont des quais publics destinés à recevoir tous types de navires à l'exception des pétroliers et des RORO. Les RORO sont des navires dotés d'une rampe d'accès mobile permettant un chargement/déchargement de la marchandise par tractage entre le bord et le quai. Ils sont rapides et offrent des temps de chargement / déchargement réduit.

<sup>34</sup> <https://beninrevele.bj/projet/100/construction-echangeur-carrefour-vedoko-cotonou/>

### ✓ **La construction d'une mini raffinerie de pétrole**<sup>35</sup>

Dans la perspective d'assurer une meilleure satisfaction de la consommation intérieure en produits pétroliers et contribuer au ravitaillement de ceux de la sous-région, le Gouvernement a fait l'option de construire une mini raffinerie de pétrole, dans le cadre d'un partenariat Public-privé.

La mise en œuvre de ce projet dans les conditions optimales permettra au pays d'être à la longue un couloir d'exportation de la production du Niger, via le port de Cotonou. Sans être un producteur de brut pour le moment, le Bénin a l'avantage d'être entouré de pays qui en produisent mais ne disposant pas de raffineries suffisantes. Le coût estimé du projet est de 120 milliards. Le démarrage du projet était prévu pour 2021 mais n'a pas eu lieu. Cependant, il faut retenir que le projet sera effectif avant 2026.

### ✓ **La construction et la réhabilitation d'infrastructures routières et des marchés**

S'inscrivant dans la poursuite des travaux engagés au cours de la période 2016-2021, le Gouvernement a prévu la construction et la réhabilitation de plusieurs infrastructures routières pour compter de l'année 2022. Il s'agit entre autres de :

- La Construction d'une route de contournement nord de Cotonou (40 km) et son barreau de liaison ;
- La Reconstruction en 2x2 voie de la Route nationale inter-Etat n°2 : Cotonou-Allada-Bohicon-Dassa (207 km) pour un coût estimatif de 207 milliards de FCFA ;
- Le Dédoublage de la route Sèmè - Porto-Novo (10 km) et la construction d'un nouveau pont en 2x2 voies ;
- La réalisation des travaux de réhabilitation de la route Porto-Novo-Avrancou-Igolo puis l'aménagement et le bitumage de la route Vakon-Avagnodji-Aguégués.

- L'aménagement, le bitumage, la réhabilitation ou renforcement de 1 112 km de nouvelles routes d'un coût estimatif de 211 milliards de FCFA ;
- L'achèvement des projets de route en cours (917 km) ;
- L'aménagement des routes en terre et construction de 39 ouvrages y afférents ;
- La construction et l'entretien de 1 415 km et de 12 600 km pistes rurales sur le territoire national pour un coût estimatif de 112 milliards de FCFA ;
- La poursuite de la Construction et la Modernisation de 35 marchés urbains et régionaux modernes de type Hall RDC / R+1 en zone urbaine et hangar amélioré en zone périurbaine ou semi rurale.

### ✓ **Le renforcement de la capacité Energétique du Bénin**

Dans le cadre du renforcement de la capacité énergétique du pays, le Gouvernement entend poursuivre le développement des infrastructures énergétiques notamment à travers :

- La construction d'une Centrale thermique de 140 MW dans la Zone Économique Spéciale de Glo-Djigbé ;
- La construction d'un terminal flottant de stockage et de regazéification (FSRU) ;
- La construction de cinq (5) Centrales Solaires cumulant 100 MWc ;
- La construction du barrage hydroélectrique de Dogo bis (128MW) ;
- L'électrification solaire de 750 infrastructures sociocommunautaires ;
- La restructuration du Système de Répartition et d'Extension des Réseaux de la SBEE dans les grands centres urbains ;
- L'alimentation en énergie électrique de la route des pêches et des sites d'usines de production des pierres ornementales ;

<sup>35</sup> <https://sgg.gouv.bj/cm/2020-06-03/>; <https://beninrevele.bj/projet/155/construction-mini-raffinerie/>

- L'interconnexion 330KV Nigeria-Benin/ Togo-Burkina Faso (Dorsale Nord) et Nigeria -Bénin ;
- La construction d'une nouvelle centrale Turbine à Gaz de 40 MW à Maria-gléta.

✓ **La mise en œuvre du projet d'Augmentation de l'Accès à l'Electricité au Bénin (P2AE)**

D'un coût estimatif de 30 millions de dollars US, le P2AE vise à améliorer de manière significative l'accès et la qualité de l'énergie au Bénin au profit des zones urbaines, périurbaines et rurales. A travers l'électrification des ménages, des micros, petites et moyennes entreprises, et certaines installations publiques situées dans un rayon d'environ 7 km des réseaux existants, sur la base d'un schéma d'électrification durable qui intègre les meilleures pratiques, l'assistance technique et le renforcement des capacités.

✓ **La poursuite du déploiement Internet haut et très haut Débit sur l'ensemble du territoire national**

Après la mise en œuvre de la première phase, la seconde phase du projet de déploiement des infrastructures haut débit est en cours de préparation. Elle devra permettre d'étendre le réseau en fibre optique à plus de 4 000 km. Cette phase est prévue pour être mise en œuvre à travers le PAG 2021-2026.

✓ **La mise en œuvre de l'administration intelligente ou Smart Gouv (Phase 2)**

Le gouvernement vise à travers ce projet de renforcer le service aux citoyens et aux entreprises par la généralisation des e-Services et par l'accélération de la digitalisation de l'administration publique. Le coût estimatif du projet est de 74 milliards de FCFA. La période d'exécution du projet est 2022-2026.

✓ **La Transformation numérique des collectivités locales**

D'un coût estimé de 21 milliards de FCFA, ce projet a pour objectif de renforcer les collectivités locales par le numérique. De façon spécifique, il s'agit de :

- Assurer le développement des infrastructures de connectivité au niveau local ;
- Raccorder les mairies et préfectures au réseau de l'Administration ;
- Finaliser la dématérialisation des procédures administratives au niveau de l'Administration décentralisée ;
- Développer les e-services communaux ;
- Mettre en place l'adressage numérique ;
- Déployer des hotspots wifi dans les lieux à forte concentration de population dans les communes.

La période d'exécution du projet est 2022-2026.

✓ **La mise en œuvre du projet lumière du Bénin**

L'objectif de ce projet est d'éclairer 184 arrondissements du Bénin répartis sur les soixante-dix-sept (77) communes. De façon spécifique, il s'agit de fournir un service d'éclairage public solaire clés en main pour une période de 23 ans qui prend en compte la conception, le financement, le déploiement des lampadaires, l'investissement industriel et les dispositifs pour le maintien de la performance des installations. Le coût estimatif du projet est de 48 milliards de FCFA. Sa mise en œuvre qui s'étend sur une période de 36 mois prendra en compte les principales artères des chefs-lieux de toutes les communes, et impactera directement 6 millions de personnes, tel qu'il est indiqué dans le conseil des ministres du 04 mai 2022<sup>36</sup>.

<sup>36</sup> <https://sgg.gouv.bj/cm/2022-05-04/>

✓ **Le projet de construction de villes résilientes et inclusives**

Inscrit au PAG 2021-2026, ce projet de construction de villes résilientes et inclusives contribuera principalement à renforcer les infrastructures d'assainissement et de lutte contre les inondations. Il touchera 7 communes du Bénin, que sont : Allada, Aplahoué, Dassa-Zoumè, Djougou, Kandi, Lokossa et Pobè. Ce projet vient en complément du Projet d'Assainissement Pluvial des Villes Secondaires actuellement en cours de mise en œuvre dans les communes de Porto Novo, Abomey-Calavi, Bohicon, Abomey, Ouidah, Sèmè-Kpodji, Parakou et Natitingou. Le projet bénéficie de l'appui financier de la Banque Mondiale.

✓ **Le Programme national de développement national des plantations et des grandes cultures (PNPDGC)**

D'un montant de 500 milliards de FCFA, ce projet vise la transformation de l'agriculture béninoise à travers le développement de grandes plantations en vue de la rendre plus compétitive et capable de soutenir durablement une agro-industrie locale. Le projet contribuera à :

- Améliorer l'accès au foncier pour les investisseurs agricoles à travers la mobilisation des terres et leur prise de contrôle par l'État, l'achat ou autres modalités d'acquisition ainsi que l'aménagement et la sécurisation desdites terres ;
- Réaliser les investissements structurants de base comme les aménagements hydro-agricoles, la réalisation d'infrastructures et équipements de conditionnement, de stockage et de conservation, l'électrification et le raccordement en eau potable, l'aménagement ou la réalisation de pistes rurales, l'installation et la mise en concession de plantations ;
- Développer des chaînes de valeur semences et plants performants pour promouvoir les chaînes de valeur des spéculations ciblées et leur accès au marché.

✓ **Le programme de filets de protection sociale productifs dits « GBESSEKE » 2023-2026**

Ce programme vise à conforter les impacts sur les bénéficiaires des expériences de filets de protection sociale mises en œuvre dans le pays. D'un financement à hauteur de 98 milliards de FCFA sur 4 ans dont 27,5 milliards au titre de l'année 2023, le programme comprend :

- La réhabilitation des 85 Centres de promotion sociale (CPS) existants et la construction de 35 nouvelles infrastructures sous le modèle de GUPS ;
- Le démarrage effectif des activités des Guichets uniques de protection sociale par la modernisation des infrastructures d'accueil, d'information, d'orientation des populations afin de leur offrir un paquet complet de protection sociale ;
- L'offre de services d'identification complémentaire et d'insertion au registre social unique, l'information et l'accès à tous les produits de l'Agence nationale de Protection sociale (assurance maladie universelle, formation, microcrédit et retraite) ;
- La mise en œuvre de l'économie solidaire intégrant les activités génératrices de revenus, l'éducation financière et les microcrédits ;
- Le portage des 150 000 ménages pauvres extrêmes et l'ensemble de la population vulnérable du Bénin estimée à 3 000 000 d'habitants, pour en faire des citoyens économiquement responsables et socialement viables, à même de participer au développement du pays.

A terme, le programme permettra de renforcer le système national de protection sociale pour garantir une plus grande inclusion sociale des populations pauvres et vulnérables sur la période de référence.

### 4.1. Éléments structurels

#### 4.1.1. Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats-membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale** : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Depuis la réforme du 21 décembre 2019, les comptes d'opérations ouverts auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone ont été fermés. Ce changement ne remet pas en cause la garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France (BCEAO, décembre 2019).
- **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA** : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit  $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$  (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- **Le transfert gratuit et illimité des réserves** : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- **La centralisation des réserves** : Entre septembre 2005 et décembre 2019, les États de la

Zone Franc se devaient de centraliser 50 % de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change) sur leur compte d'opérations auprès du Trésor Français.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- Le retrait de tous les représentants français dans les organes de décision et de gestion de l'UOEA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).
- La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA,

qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des

réserves de change des Etats d'Afrique de l'Ouest auprès du Trésor français.

#### 4.1.2. Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

##### Membres

Les huit (8) Etats-membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

##### Organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UEMOA.

##### Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

##### Rôle

La Banque Centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- ✓ Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;
- ✓ Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- ✓ Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA ;
- ✓ Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- ✓ Gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste<sup>37</sup>.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse

37 Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de  $\pm$  un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois. La cible d'inflation de la BCEAO se situe dans l'intervalle 1%-3%.

monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

#### 4.1.3. Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire pour l'ensemble des Etats-membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats-membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats-membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part.

Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (3% actuellement<sup>38</sup>). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;

- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'Etat et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base<sup>39</sup>. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 3% et 5%, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

#### Offre de monnaie au Bénin

La masse monétaire a régulièrement progressé sur la période 2017-2022. En 2022, elle est ressortie à 3 628,26 milliards de FCFA contre 3 210,53 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une augmentation de 13,01 % liée dans une large mesure à l'accroissement des actifs domestiques (+24,2 %). La hausse des actifs domestiques est induite par un accroissement (+19,1 %) du crédit à l'économie et une hausse des créances sur l'Etat.

<sup>38</sup> La BCEAO a relevé son taux directeur, taux d'intérêt minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité, à quatre reprises depuis juin 2022 : +25 pdb le 16 juin 2022 (de 2% à 2,25%), +25 pdb le 16 septembre 2022 (de 2,25% à 2,5%), +25 pdb le 16 décembre 2022 (de 2,5% à 2,75%) et de 25 pdb le 1<sup>er</sup> mars 2023 (de 2,75% à 3%) (BCEAO, mars 2023).

<sup>39</sup> Avec la même temporalité, le taux de guichet de prêt marginal a été relevé de 100 points de bases entre juin 2022 et mars 2023, passant de 4% à 5% (BCEAO, mars 2023).

S'agissant des actifs extérieurs nets, ils se sont inscrits en légère hausse en ressortant à 2 146,88 milliards de FCFA en 2022 contre 2 137,23 milliards de FCFA en 2021. La hausse des Actifs extérieurs nets est essentiellement due aux actifs extérieurs des banques commerciales. Les actifs extérieurs de la BCEAO étant ressortis déficitaires.

La décomposition de la masse monétaire montre que les dépôts sont ressortis à 2 766,27 milliards de FCFA en 2022 contre 2 452,52 milliards de FCFA en 2021. Lesdits dépôts représentent 76,2 % de la masse monétaire. Quant aux billets et pièces en circulation, ils se sont établis à 861,99 milliards de FCFA contre 758,01 milliards de FCFA en 2021.

**Tableau 29. Situation monétaire du Bénin (en milliards de FCFA)**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Actifs étrangers</b>	<b>990,23</b>	<b>1 180,8</b>	<b>1 232,71</b>	<b>1 539,74</b>	<b>2 137,23</b>	<b>2 146,88</b>
Banque centrale	203,55	419,66	314,0	260,28	144,13	- 171,56
Banques	786,68	761,14	918,68	1 279,47	1 993,10	2 318,40
<b>Actifs domestiques</b>	<b>1 520,30</b>	<b>1 602,27</b>	<b>1 443,35</b>	<b>1 714,37</b>	<b>1 706,24</b>	<b>2 119,72</b>
<b>Au crédit de l'Etat</b>	<b>189,32</b>	<b>169,83</b>	<b>- 207,13</b>	<b>52,25</b>	<b>- 71,15</b>	<b>3,39</b>
<i>Banque centrale</i>	<i>- 69,30</i>	<i>- 167,83</i>	<i>- 167,84</i>	<i>7,86</i>	<i>87,53</i>	<i>53,27</i>
<i>Banques</i>	<i>258,61</i>	<i>337,66</i>	<i>-39,28</i>	<i>44,39</i>	<i>- 158,68</i>	<i>- 49,88</i>
<b>Au crédit de l'économie</b>	<b>1 330,99</b>	<b>1 432,44</b>	<b>1 650,47</b>	<b>1 662,12</b>	<b>1 777,39</b>	<b>2 116,33</b>
<b>Autres</b>	<b>- 398,91</b>	<b>- 516,63</b>	<b>- 330,17</b>	<b>- 502,25</b>	<b>- 632,94</b>	<b>- 638,34</b>
<b>Offre de monnaie (M2)</b>	<b>2 111,62</b>	<b>2 266,44</b>	<b>2 345,90</b>	<b>2 751,87</b>	<b>3 210,53</b>	<b>3 628,26</b>
<i>Circulation fiduciaire</i>	<i>527,01</i>	<i>513,74</i>	<i>562,87</i>	<i>707,16</i>	<i>758,01</i>	<i>861,99</i>
<i>Dépôt</i>	<i>1 584,61</i>	<i>1 752,71</i>	<i>1 783,02</i>	<i>2 044,71</i>	<i>2 452,52</i>	<i>2 766,27</i>
% d'augmentation observée au 31. Décembre de n-1 à n						
Actifs étrangers nets		19,24	4,40	24,91	38,80	0,45
Actifs domestiques nets		5,39	- 9,92	18,78	- 0,47	24,23
Crédit à l'Etat		- 10,29	- 221,96	- 125,23	- 236,17	- 104,76
<i>Banque centrale</i>		<i>142,18</i>	<i>- 0,01</i>	<i>- 104,68</i>	<i>1 013,90</i>	<i>- 39,14</i>
<i>Banques</i>		<i>30,57</i>	<i>- 111,63</i>	<i>- 213,01</i>	<i>- 457,45</i>	<i>- 68,57</i>
Crédit à l'économie		7,62	15,22	0,71	6,94	19,07
Offre de monnaie (M2)		7,33	3,51	17,31	16,67	13,01

Source : BCEAO, Avril 2023

## 4.2. Système bancaire et marchés financiers

### 4.2.1. L'environnement bancaire

L'environnement bancaire béninois n'a pas connu d'évolution par rapport à 2021. En effet, au 31 décembre 2022, selon la BCEAO, il comptait quatorze (14) banques et un établissement financier à caractère bancaire. Sur les quatorze (14) banques, douze (12) sont des filiales et deux (2) sont des succursales réparties comme suit :

- Les filiales
  1. BANK OF AFRICA - BÉNIN (BOA - BÉNIN)
  2. BANQUE ATLANTIQUE DU BÉNIN (BANQUE ATLANTIQUE)

3. BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE - BÉNIN (BSIC-BÉNIN)
4. BGFIBANK BÉNIN
5. NSIA BANQUE BÉNIN
6. ECOBANK - BÉNIN (ECOBANK)
7. ORABANK BÉNIN
8. SOCIETE GENERALE - BÉNIN
9. UNITED BANK FOR AFRICA BÉNIN (UBA - BÉNIN)
10. CCEI BANK BÉNIN
11. BANQUE INTERNATIONALE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE (BIIC)
12. CORIS BANK INTERNATIONAL - BÉNIN
- Les succursales
13. CBAO, GROUPE ATTIJARIWABA BANK, SUCCURSALE DU BÉNIN
14. SOCIETE NIGERIENNE DE BANK (SONIBANK), SUCCURSALE DU BÉNIN
- L'établissement financier à caractère bancaire est l'Africaine des Garanties et de Cautionnement (AFGC).

Les actifs extérieurs nets des banques commerciales se sont établis en 2022 à 2 318,44 milliards de FCFA contre 1 993,10 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 16,3 % induite essentiellement par l'accroissement des créances sur les non-résidents (+14,4%). La hausse des actifs extérieurs

devrait être plus importante si les engagements n'avaient pas aussi connu un accroissement. En effet, les engagements sur les non-résidents se sont inscrits en hausse de 3,4 % en passant de 347,52 milliards de FCFA en 2021 à 359,15 milliards FCFA en 2022.

Les créances sur la Banque Centrale se sont inscrites en repli en ressortant à 235,45 milliards de FCFA contre 391,97 milliards de FCFA en 2021 en lien avec la contraction des dépôts et des numéraires. Les numéraires sont ressortis à 55,89 milliards de FCFA en 2022 contre 70,18 milliards de FCFA un an plus tôt. Quant aux dépôts, ils se sont contractés de 44,2 % par rapport à 2021 pour s'établir à 179,55 milliards de FCFA.

Les créances nettes sur l'administration centrale sont ressorties déficitaires de 49,88 milliards de FCFA en 2022 en amélioration par rapport à 2021 en lien avec un accroissement plus important des créances (+35,2%) que celui des engagements envers l'administration centrale (+12,8 %).

Le crédit à l'économie, octroyé par les banques commerciales en 2022, s'est inscrit en hausse en ressortant à 2 113,27 milliards de FCFA contre 1 773,87 milliards de FCFA un an plus tôt. Cette hausse est induite dans une large mesure par les créances sur le secteur privé qui d'ailleurs représentent l'essentiel du crédit à l'économie. En effet, les créances sur le secteur privé ont représenté en 2022, 87,7 % du crédit à l'économie contre 7,8 % pour les créances sur les sociétés non-financières publiques, 3,2 % pour les Créances sur les administrations d'états fédérés et locales et 1,4 % pour les créances sur les autres sociétés financières. En 2022, les créances sur le secteur privé ont enregistré une hausse de 21,5 % par rapport à leur niveau de 2021 pour s'établir à 1 853,07 milliards de FCFA.

Tableau 30. Actif et passif des banques commerciales au Bénin (en milliards de FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Actifs</b>						
<b>Actifs extérieurs nets</b>	<b>786,68</b>	<b>761,14</b>	<b>918,68</b>	<b>1 279,47</b>	<b>1 993,10</b>	<b>2 318,44</b>
<i>Créances sur les non-résidents</i>	1 335,22	1 165,53	1 282,84	1 584,93	2 340,62	2 677,59
<i>Engagements envers les non-résidents</i>	- 548,54	- 404,39	- 364,16	- 305,46	- 347,52	- 359,15
<b>Créances sur la Banque Centrale</b>	<b>186,20</b>	<b>116,48</b>	<b>134,95</b>	<b>291,98</b>	<b>391,97</b>	<b>235,45</b>
<i>Numéraire</i>	<b>41,73</b>	<b>48,70</b>	<b>53,44</b>	<b>57,78</b>	<b>70,18</b>	<b>55,89</b>
<i>Dépôts</i>	144,47	67,78	81,51	234,21	321,79	179,55
<i>Autres créances sur la banque centrale</i>	0	0	0	0	0	0
<b>Créances nettes sur l'administration centrale</b>	<b>258,61</b>	<b>337,66</b>	<b>- 39,28</b>	<b>44,39</b>	<b>- 158,68</b>	<b>- 49,88</b>
<i>Créances sur l'administration centrale</i>	616,61	707,44	538,91	614,69	576,17	778,98
<i>Engagements envers l'administration centrale</i>	-358,00	-369,78	-578,19	-570,30	-734,85	-828,86
<b>Créances sur l'économie</b>	<b>1 326,59</b>	<b>1 428,41</b>	<b>1 646,44</b>	<b>1 658,13</b>	<b>1 773,87</b>	<b>2 113,27</b>
<i>Créances sur les autres sociétés financières</i>	5,57	21,49	12,55	12,97	16,79	28,64
<i>Créances sur les administrations d'états fédérés et locales</i>	0	1,32	4,17	95,29	82,66	67,47
<i>Créances sur les sociétés non-financières publiques</i>	102,75	82,93	148,78	154,15	148,99	164,10
<i>Créances sur le secteur privé</i>	1 218,27	1 322,67	1 480,94	1 395,72	1 525,43	1 853,07
<b>Passif</b>						
<b>Engagements envers la banque centrale</b>	<b>569,37</b>	<b>378,85</b>	<b>515,08</b>	<b>712,54</b>	<b>966,89</b>	<b>1225,30</b>
<b>Dépôts transférables inclus dans la masse monétaire au sens large</b>	<b>727,35</b>	<b>816,57</b>	<b>878,07</b>	<b>1 039,85</b>	<b>1 393,32</b>	<b>1 655,37</b>
<b>Autres dépôts inclus dans la masse monétaire au sens large</b>	<b>846,13</b>	<b>871,41</b>	<b>894,00</b>	<b>993,54</b>	<b>1 047,99</b>	<b>1 099,70</b>
<b>Titres autres qu'actions inclus dans la masse monétaire au sens large</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dépôts exclus de la masse monétaire au sens large</b>	<b>42,13</b>	<b>66,68</b>	<b>55,58</b>	<b>68,04</b>	<b>75,34</b>	<b>123,92</b>
<b>Titres autres qu'actions exclus de la masse monétaire au sens large</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Emprunts</b>	<b>47,02</b>	<b>39,90</b>	<b>59,83</b>	<b>52,57</b>	<b>78,57</b>	<b>49,86</b>
<b>Dérivés financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réserves techniques d'assurance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Actions et autres titres de participation</b>	<b>245,44</b>	<b>227,55</b>	<b>273,71</b>	<b>336,80</b>	<b>390,31</b>	<b>450,62</b>
<b>Autres postes (net)</b>	<b>80,65</b>	<b>242,74</b>	<b>-15,49</b>	<b>70,64</b>	<b>47,84</b>	<b>12,51</b>

Source : BCEAO, Avril 2023

Les dépôts transférables et autres dépôts inclus dans la masse monétaire au sens large, et les engagements envers la Banque centrale constituent les trois (3) éléments les plus importants du passif des banques commerciales. En 2022, l'ensemble des éléments du passif se sont inscrits en hausse à l'exception des emprunts et des autres postes nets

qui ont enregistré respectivement un repli de 36,5 % et 73,8 %. La hausse des dépôts transférables inclus dans la masse monétaire au sens large a été de 262,05 milliards de FCFA et celle des engagements envers la banque centrale, de 258,41 milliards de FCFA.

Les taux d'intérêt varient selon que la durée du crédit et du dépôt est courte, moyenne ou longue. Les taux moyens de dépôts ont fluctué entre janvier et décembre et ont atteint un pic de 7,71 % en septembre 2022. La moyenne des taux la plus basse a été observée au mois de janvier de la même année.

Par durée du crédit, le taux moyen le plus élevé a été observé en septembre 2022 pour un crédit couvrant une période de 1 à 3 mois, soit 9,35 %. Les taux moyens de rémunération ont, quant à eux, fluctué entre 4,99 % et 5,68 % au cours des différents mois de 2022.

**Tableau 31. Taux moyen de rémunération des crédits accordés et des dépôts au cours de l'année 2022**

Taux d'intérêt moyen des crédits accordés									
	Moyenne	moins d'un mois	entre 1 et 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	entre 5 et 10 ans	de plus de 10 ans
Janvier	6,5	6,78	9,2	7,8	6,6	6,49	7,68	5,89	6
Février	7,23	7,15	8,45	7,98	6,59	8,76	7,7	7,04	6,42
Mars	6,9	6,77	8,56	6,91	6,73	8,99	6,57	7,2	7,25
Avril	7,28	7,2	8,06	7,75	6,57	7,54	8,11	7,01	7,56
Mai	6,59	8,12	8,84	7,82	6,79	7,57	5,62	6,74	5,88
Juin	7,28	7,48	8,09	7,41	7,6	7,89	6,49	6,88	6,17
Juillet	7,31	8,15	7,64	8,32	7,84	8	7,3	6,37	6,41
Août	7,33	7,96	8,97	8,06	7,42	7,56	7,13	6,63	7,36
Septembre	7,71	8,34	9,35	8,44	7,79	7,94	7,5	7,01	7,74
Octobre	6,71	6,85	7,97	7,03	6,88	6,28	6,1	6,43	7,21
Novembre	6,66	7,56	6,79	6,38	6,85	7,88	8,2	6,37	7,52
Décembre	7,2	6,62	7,48	7,9	7,49	7,61	7,52	7,02	7,38
Taux moyen de rémunération des dépôts									
	Moyenne	Inférieur à 1 mois	entre 1 et 3 mois	entre 3 et 6 mois	6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5	entre 5 et 10 ans	plus de 10 ans
Janvier	5,68	5,38	5,66	5,92	5,34	4,28	5,76	nd	5,11
Février	5,38	5,43	5,41	4,5	5,22	4,76	5,15	nd	4,86
Mars	5,23	5,37	5,45	4,91	5,09	5,31	5,3	nd	5,28
Avril	5,42	5,26	5,54	4,83	5,45	4,37	5,39	nd	4,83
Mai	5,2	5,29	5,45	4,43	4,98	5,69	5,38	nd	6,05
Juin	4,99	5,22	5	5,22	5,12	5,67	5,55	nd	5,29
Juillet	5,36	5,09	5,39	6,07	5,61	4,37	4,93	nd	4,35
Août	5,16	5,22	5,33	5,88	5,09	5,42	5,78	nd	6,13
Septembre	5,16	5,22	5,33	5,88	5,09	5,42	5,78	nd	6,13
Octobre	5,1	0	4,77	4,73	5,51	3,64	5,45	nd	4,64
Novembre	5,11	5,28	5,3	5,31	4,73	5,57	4,92	nd	6,08
Décembre	4,98	5,28	4,71	5,83	4,74	5,51	5,07	nd	4,45

Source : BCEAO, mai 2023

### Microfinance

Au 31 mars 2022, selon les données de la BCEAO, le secteur de la finance décentralisée au Bénin est composé de cinquante-huit (58) Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) agréés pour exercer tout

ou partie des opérations de collecte de dépôts, d'octroi de prêts et d'engagement par signature, sans changement par rapport au 31 décembre 2021. Les données portant sur un échantillon de 19 SFD font ressortir 693 points de service au 31 mars 2022 contre 685 points de service au 31 décembre 2021.

L'Effectif de la clientèle connaît un accroissement au fil des ans. En effet, le nombre de clients est passé de 1,97 millions en 2017 à 2,24 millions en 2019 pour un échantillon de 14 SFD. Au 31 mars 2022, l'échantillon étudié est de 19 avec une clientèle de 3,14 millions contre 3,08 millions au 31 décembre 2021, soit un accroissement de 2,0 % en trois (03) mois.

A l'instar de la clientèle, le montant des dépôts s'est également inscrit en hausse en ressortant au 31 mars 2022 à 175,10 milliards de FCFA contre 164,70 milliards de FCFA au 31 décembre 2021. L'encours de crédit quant à lui est enregistré un repli de 6,1 % en ressortant à 189,87 milliards de FCFA contre 202,28 milliards de FCFA au 31 décembre 2021. Les montants en souffrance sont évalués à 10,15 milliards de FCFA au 31 mars représentant une dégradation du portefeuille de 5,3%.

**Tableau 32. Les indicateurs de la microfinance au Bénin**

	2017	2018	2019	2020	2021	Au 31 mars-22
Nombre de SFD	66	66	50	60	58	58
SFD de l'échantillon	14	14	14	19	19	19
Nombre de point de service de l'échantillon	473	475	484	491	685	693
Effectif de la clientèle de l'échantillon	1 937 383	2 086 193	2 243 117	2 612 680	3 081 382	3 138 748
Montant des dépôts (millions FCFA) de l'échantillon	102 218	94 303	97 681	132 623	164 707	175 104
Encours de crédits (Millions FCFA) de l'échantillon	125 458	141 234	139 323	165 007	202 283	189 870
Montant des créances en souffrance en million) de l'échantillon	10 635	9 061	9 704	11 188	12 427	10 156
Taux de dégradation du portefeuille	8,5%	6,4%	7,0%	6,8%	6,1%	5,3%

Source : BCEAO, juillet 2022

Les indicateurs de suivi<sup>40</sup> montrent un léger repli du taux de pénétration géographique<sup>41</sup> des services de microfinance en 2021 (5,97 %) par rapport à 2020 (6,20 % en 2020) et une amélioration du taux d'utilisation des services de microfinance (49,28 % en

2021 contre 48,36 % en 2020). Le taux de pénétration démographique des services de microfinance qui traduit l'accès des populations aux services financiers est ressortit à 0,95 % en 2021 contre 1,02 % en 2020.

#### 4.2.2. Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créances (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

eux, régulés par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA Ex CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR).

#### BRVM : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du

<sup>40</sup> Source: BCEAO

<sup>41</sup> Le taux global de pénétration géographique qui évalue le degré de proximité des services financiers

Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

### **Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM**

Durant l'exercice boursier 2022, l'Indice BRVM composite est passé de 202,3 points le 31/12/2021 à 203,2 points le 31/12/2022. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 6 085,42 milliards de FCFA à fin 2021 à 7 247,04 milliards de FCFA à fin 2022, soit une hausse de 24%.

Concernant la capitalisation boursière des obligations, elle s'est élevée à 8 926 milliards de FCFA au 31 décembre 2022 contre 7 247 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 23,2 %. Cette hausse est le résultat de la continuité des efforts des Etats dans le soutien de leurs économies respectives dans un contexte fortement marqué précédemment par les conséquences au niveau mondial de la pandémie de COVID-19.

Sur la période 2015-2020, la contreperformance du marché boursier de l'UEMOA (BRVM) a montré que le marché régional n'avait pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM a été particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et de la boisson ainsi que de l'agro-industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier, et des banques, ont connu un recul. La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avaient fait d'importantes plus-values sur leur investissement. Elle vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

Plus particulièrement, l'année 2020 avait négativement impacté la BRVM, à l'image de toutes les places financières, à la suite de l'apparition du coronavirus. Le marché régional avait enregistré sa baisse trimestrielle la plus importante (-15,79 % au premier trimestre 2020) de ces 10 dernières années. Cependant, les investisseurs ont montré une confiance soutenue dans le potentiel de la BRVM qui a affiché l'un des meilleurs équilibres depuis 2016, et ce malgré la pandémie et l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Plus de 35 % des sociétés cotées avait fini l'année dans le vert.

**Tableau 33. Evolution du marché financier de la BRVM**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Indices BRVM 10</b>	290	262	220	154	149	131	154	166
<b>Indices BRVM composite</b>	304	292	243	172	159	145	202	203
<b>Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA</b>	9 079	10 216	9 806	8 274	8 973	10 419	13 332	16 486
<i>Marché Actions</i>	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741	4 368	6 085	7 560
<i>Marché Obligations</i>	1 579	2 509	2 970	3 430	4 233	6 051	7 247	8 926
<b>Nombre de sociétés cotées</b>	39	43	45	45	46	46	46	46

Source : BRVM, Bulletins Officiels de la Cote

### Marché des obligations

Au titre de l'année 2022, le Bénin a réalisé 16 émissions de titres publics dont 15 Obligations Assimilables du Trésor (OAT) et un (01) Bon Assimilable du Trésor (BAT). Le montant total retenu au cours des émissions est de 380,83 milliards FCFA. Sur les quinze OAT, onze (11) sont des Obligations de relance (OdR) pour un montant total de 218 milliards

de FCFA, soit 57,2 % du montant total des émissions.

Les Bons Assimilables du Trésor « BAT » sont des titres de créances à court terme émis par l'Etat par voie d'adjudication. Les Obligations Assimilables du Trésor « OAT » sont des titres de créances à moyen et long terme, émis par l'Etat par voie d'adjudication.

**Tableau 34. Les émissions du Bénin en 2022 par voie d'adjudication**

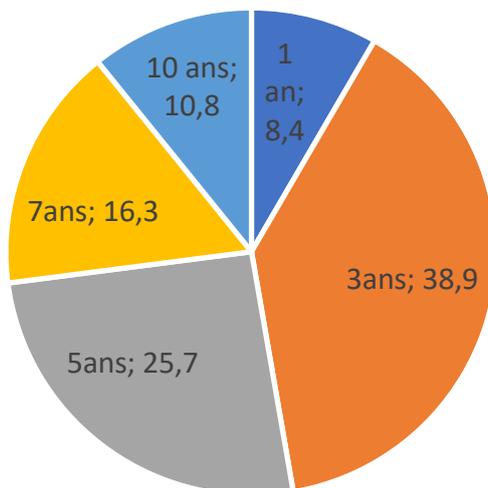
Date de l'opération	Instrument	Précisions	Maturité (mois)	Montant retenu (millions de FCFA)	Taux d'intérêt (%)	Rendement moyen pondéré (%)
06/10/2022	OAT	Obligations de Relance (OdR)	36	17 245	5,37	5,33
06/10/2022	OAT	Obligations de Relance (OdR)	60	4 755	5,53	5,37
16/09/2022	OAT	Obligations de Relance (OdR)	36	22 500	5,4	5,34
16/09/2022	OAT	Obligations de Relance (OdR)	60	5 000	5,46	5,38
04/08/2022	OAT	Obligations de Relance (OdR)	36	27 500	5,36	5,22
23/06/2022	OAT	Obligations de Relance (OdR)	60	4 000	5,31	5,22
23/06/2022	OAT	Obligations de Relance (OdR)	84	16 000	5,66	5,53
09/06/2022	OAT	Obligations de Relance (OdR)	60	25 000	5,33	5,19
24/05/2022	BAT	Bons de Soutien et de Résilience (BSR)	12	31 800	3,5	3,03
12/05/2022	OAT	Obligations de Relance (OdR)	36	36 997	4,9	4,54
12/05/2022	OAT	Obligations de Relance (OdR)	60	18 003	5,1	5,06
28/04/2022	OAT	Obligations de Relance (OdR)	60	41 000	5,1	5,07
14/04/2022	OAT		84	10 027,7	5,27	5,19
31/03/2022	OAT		36	44 000	4,4	4,3
03/02/2022	OAT		84	36 000	5,2	5
03/02/2022	OAT		120	41 000	5,3	5,24
<b>Total</b>				<b>380 827,7</b>		

Source: [www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org), janvier 2023

L'analyse par maturité des ressources mobilisées en 2022 montre que 38,9 % ont une maturité de 3 ans ; 25,7 % une maturité de 5 ans, 16,3 % une maturité

de 7 ans ; 10,8 % une maturité de 10 ans et 8,4 % une maturité de 1 an.

■ **Figure 6. Part (%) des Fonds mobilisés par voie d'adjudication par maturité en 2022**



Source: [www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org), janvier 2023

### Marché des actions

Au Bénin, une seule entreprise financière, la BOA Bénin, est cotée à la BRVM. Créée en 1989, la Bank Of Africa du Bénin, en abrégé « BOA-Bénin » est une filiale du groupe BOA, anciennement AFRICAN FINANCIAL HOLDING. La Notation financière conduite par Bloomfield-Investment au titre de l'année 2022<sup>42</sup> a attribué à la BOA sur le long terme la note A+ avec perspective positive et sur le court terme, la note A1 avec perspective stable. Ces notes sont restées inchangées par rapport à la précédente évaluation.

Sur le long terme, l'agence a relevé une qualité de crédit élevée, des facteurs de protection bons avec toutefois des facteurs de risques qui sont plus variables et plus importants en période de pression économique. Sur le court terme : la certitude de remboursement de la banque en temps opportun est très élevée ; Les facteurs de liquidité sont excellents et soutenus par de bons facteurs de pro-

tection des éléments essentiels et les facteurs de risque sont mineurs.

La notation est basée sur les facteurs positifs suivants :

- Une économie béninoise regorgeant d'opportunités de développement des activités du secteur bancaire ;
- Une amélioration de la qualité du portefeuille de crédits ;
- Un accroissement important des engagements donnés hors bilan, en lien avec la reprise économique post-covid-19 ;
- Une hausse notable du niveau de recouvrement des créances du portefeuille ;
- Une progression du bénéfice net, soutenue essentiellement par la bonne maîtrise du coût du risque.

<sup>42</sup> Valable du 30 avril 2022 au 30 avril 2023

Les principaux facteurs de fragilité de la qualité de crédit relevé par l'agence Bloomfield-Investment sont :

- Une capacité à rehausser les parts de marché en ressources et emplois de la clientèle sur un marché de plus en plus concurrentiel, à démontrer ;
- Une baisse de la marge d'intérêts sur fond de remboursements anticipés d'un client institutionnel ;
- Une concentration sur les principaux engagements, au-dessus des objectifs du Groupe.

Le cours de clôture au 31 décembre 2022 est ressorti à 5 950 FCFA, enregistrant une hausse de 12,3 % par rapport à 2021. Le bénéfice par action s'est affiché à 944 FCFA en 2022 contre 822 FCFA en 2021. Quant à la valeur des capitalisations boursières, elle a enregistré une hausse en s'établissant à 120,7 milliards de FCFA en 2022 contre 107,5 milliards de FCFA en 2021.

Malgré la hausse du cours en 2022, BOA-BENIN reste sous-valorisée par rapport au marché avec un Price Earning Ratio (P/E)<sup>43</sup> à 6,5x et un Price to book (P/B)<sup>44</sup> à 1,1x et maintient un fort niveau de rendement du dividende supérieur à 11%.

■ **Tableau 35. Performances boursières de la BOA BÉNIN**

	2018	2019	2020	2021	2022	TCAM* (2020-2022)
Cours de clôture au 31/12	4 200	3 610	3 695	5 300	5 950	26,9%
Performance annuelle	-43,6%	-14,0%	2,4%	43%	12,3%	
Bénéfice par action	627	740	656	822	944	19,9%
Fonds propres par action	3 931	4232	4 430	4792	5161	7,9 %
Capitalisation boursière à la clôture (en milliards)	85,2	73,2	74,9	107,5	120,7	26,9%
Dividende par action	438	459	459	575	660	19,9%
Rendement du dividende	10,4%	12,7%	12,4 %	10,80%	11,1%	
PER (Price Earning Ratio)	6,7x	4,9x	5,6x	6,5X	6,3X	
P/B (Price to Book)	1,1x	0,9x	0,8x	1,1X	1, 2X	

Source : BRVM, mars 2023 \* 2018-2022

### 4.2.3. Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions

sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

#### Organisation des marchés par adjudication et montant des souscriptions

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats-membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

43 P/E : Price Earning ratio : Cours de clôture / Bénéfice par action N et N-1 pour le mois d'avril.

44 P/B : Price to Book ratio : Cours de clôture / Fonds propres de base par action N

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA ;
- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;
- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale ;
- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésor des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional.

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

La dette publique de l'Etat du Bénin est cogérée par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). Conformément aux articles 3 et 6 de l'arrêté 5061/MEFPD/DC/SGM/DGTCP/CAA/

SP du 6 octobre 2015 portant délimitation des compétences et responsabilités de la DGTCP et de la CAA en matière de gestion de la dette publique au Bénin, la DGTCP est chargée entre autres :

- De l'élaboration du calendrier d'émission des titres publics ;
- De l'émission des titres publics (par adjudication ou appel public à l'épargne) sur le marché financier régional de l'UEMOA ;
- Du suivi du marché des capitaux ;
- De la gestion des relations avec les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et les investisseurs du marché financier régional ;
- De la participation aux travaux liés à la formulation de la Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMP) et à ceux relatifs à l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) ;
- De la production de statistiques et de l'élaboration des rapports et publications périodiques liés aux titres de l'Etat.

Outre ces attributions de la dette publique, la Direction du Trésor s'est inscrite dans la mise en œuvre des bonnes pratiques internationales par l'intégration de la gestion de la dette à la gestion de la trésorerie. Ainsi les activités menées au cours de l'année 2022 ont été les suivantes :

- La mise à jour et le suivi régulier de l'exécution du Plan de Trésorerie prévisionnel annexé au Projet de Loi de Finances, gestion 2022 ;
- L'évaluation de l'encours des titres publics au 31 décembre 2022 ;
- La mise à jour trimestrielle et l'exécution du calendrier d'émission des titres publics, gestion 2022 ;
- L'élaboration du calendrier d'émission de titres publics gestion 2023 ;
- L'élaboration du Plan de Trésorerie Prévisionnel de l'Etat, gestion 2023.

Au 31 décembre, 2022, l'encours des titres mobilisés par adjudication est de 1 319,95 milliards de FCFA contre 1 161,27 milliards de FCFA en 2021.

Quant aux titres mobilisés par syndication, leur encours est de 345,41 milliards FCFA au 31 décembre 2022 contre un encours nul en 2021.

**Tableau 36. : Caractéristiques du portefeuille des titres publics au 31 décembre 2022**

Caractéristique	Adjudication	Syndication	total
<b>Bon de trésor</b>			
Encours	31,80	0	31,80
Nombre de titre en vie	1	0	1
Taux moyen pondéré	3,12 %		3,12%
Durée Résiduelle moyenne (année)	0,5	0	0.5
<b>Obligation du Trésor</b>			
Encours	1 288,1	345,41	1 633,55
Nombre de titre en vie	56	3	59
Taux moyen pondéré	5,76	5,73	5,75
Durée Résiduelle moyenne (année)	2,91	8,46	4,08
Encours	1 319,95	345,41	1 665,35
Nombre de titre en vie	57	3	60
Taux moyen pondéré	5,70	5,73	5,70
Durée Résiduelle moyenne (année)	2,91	8,46	4,06

Source : CAA, Bulletin statistique de la dette, janvier 2023, mis en ligne 1<sup>er</sup> juin 2023

### Organisation des marchés par syndication et montant des souscriptions

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA Ex CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

L'AMF-UMOA est le régulateur du marché financier régional de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;

- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat-membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la cote, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier, dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

l'AMF-UMOA. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par

En 2022, le Bénin a effectué trois mobilisations par syndication. Le montant mobilisé est de 345, 41 milliards de FCFA.

■ **Tableau 37. Les émissions du Bénin en 2022 par syndication en 2022**

	Nature	Montant
1	Obligations du Trésor TPBJ 5,50% 2022-2037	60,252
2	Obligations du Trésor TPBJ 5,85% 2022-2042	95,137
3	Obligations du Trésor TPBJ 5,75% 2022-2037	190,017
	Total	345,406

Source : DCTCP, Mai 2023

La maturité des ressources mobilisées est respectivement de 15 ans pour 2 syndications et de 20 ans pour la troisième.

### 4.3. Taux d'inflation

Sur la période 2017-2022, l'inflation a été contenue dans la limite de 3 % prescrite par l'UEMOA. Le taux d'inflation moyen en glissement annuel s'est établi à 1,4 % au 31 décembre 2022 contre 1,7 % un an plus tôt. Ce niveau d'inflation est induit par les mesures gouvernementales en soutien aux effets néfastes de la guerre en Ukraine sur le niveau des prix. Les fonctions ayant connu un renchérissement en 2022 par rapport à 2021 sont notamment : « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants (3,4 % contre 1,84 %) » ; « habillement (3% contre 2,19 %) » ;

« Logement ( 4,5 % contre 0,02 %) » ; « Loisir (2,1% contre 0,2 %) » ; « Transport (6,8% contre -3,2 %) » ; « hôtels et restauration (0,7 % contre -0,35 %) » ; « ameublement ( 2,9 % contre -1,91 %) » La détente des prix a été observée au niveau des fonctions « communication (-0,3 % contre -0,64 %) » et « alimentation (-0,7 % contre 5,92 %) ». Le niveau d'inflation observé au Bénin en 2022 est largement en dessous de la moyenne de l'UEMOA qui a été de 7,4 %. Ce niveau d'inflation est induit par les mesures de soutien prises par le gouvernement pour

limiter la flambée des prix de quelques produits de grandes consommations. Ces mesures sont notamment : l'exonération de la TVA sur les produits pé-

troliers, la farine de blé et l'huile végétale, la réduction du tarif de fret, la fixation du prix de ciment par le gouvernement, etc.

**Tableau 38. Évolution de l'inflation au Bénin (%)**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BÉNIN	1,8	0,8	-0,9	3,0	1,7	1,4
UEMOA	1,1	1,2	-0,7	2,1	3,6	7,4

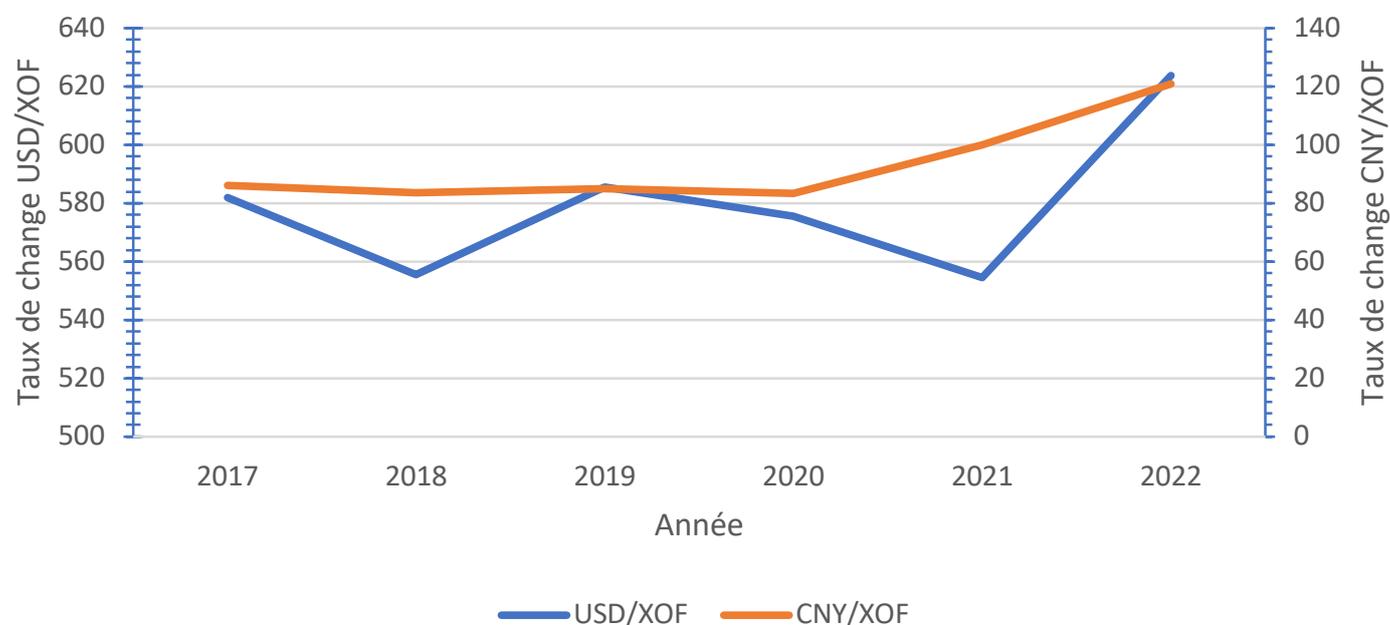
Source : INSTAD –UEMOA, mars 2023

#### 4.4. Taux de change

Le taux de change dollar/FCFA a évolué en dents de scie entre 2017 et 2022. De 582,0 FCFA pour un dollar en 2017, le dollar s'est déprécié entre 2017 et 2018 vis-à-vis du FCFA pour se situer à 555,58 FCFA. En 2019, la monnaie américaine a enregistré une appréciation avant de s'inscrire dans une tendance baissière jusqu'en 2021. En 2022, le dollar s'est apprécié de 12,5% par rapport à son niveau de 2021 en s'affichant à 623,8 FCFA pour un dollar.

De 86,077 FCFA en 2017 pour un CNY, la monnaie chinoise s'est dépréciée pour atteindre 83,38 FCFA pour un CNY en 2020. A partir de 2021, il a été observé une appréciation très importante de la monnaie chinoise. Cette dernière est ressortie à 120,9 FCFA en 2022 contre 100,09 FCA en 2021, soit un accroissement de 20,8%.

**Figure 7. Evolution des taux de change USD/XOF et CNY/XOF**



Source : BCEAO, mars 2023

## 4.5. Réserves étrangères

Les actifs extérieurs nets total-créances sur les non-résidents se sont établis en 2022 à 754,93 milliards de FCFA contre 962,64 milliards de FCFA en 2021. Ces actifs extérieurs ont été tirés à la baisse par les actifs officiels de réserve qui ont enregistré une contraction de 21,2 %. Tout comme les actifs officiels de réserves, les autres actifs extérieurs se sont inscrits en 2022 en repli de 21,8 % par rapport à 2021 en ressortant à 478,34 milliards de FCFA.

Le repli des actifs officiels de réserves est tiré dans une large mesure par la position de réserve au FMI qui est ressorti déficitaire de 49,20 milliards de FCFA contre un excédent de 20,90 milliards de FCFA un an plus tôt. Les actifs officiels de réserve sont composés de 324,78 milliards de FCFA de droits de tirage spéciaux, de (49,20) milliards de FCFA de positions de réserve au FMI et de 1,01 milliard de FCFA de monnaies étrangères.

■ **Tableau 39. Actifs extérieurs nets total - Avoirs officiels de réserve, Bénin (en milliards de FCFA)**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Créances sur les non-résidents	<b>425,58</b>	<b>579,14</b>	<b>600,09</b>	<b>754,93</b>	<b>962,64</b>	<b>754,93</b>
Actifs officiels de réserve	43,35	63,48	73,71	276,59	351,12	276,58
<i>Monnaies Etrangères</i>	1,907	1,234	0,651	1,01	1,92	1,01
<i>Position de réserve au FMI</i>	9,336	16	13,1	-49,20	20,90	-49,20
<i>Avoirs en DTS</i>	32,104	46,246	60,0	324,78	328,30	324,78
Autres actifs extérieurs	382,236	515,661	526,378	478,34	611,52	478,34

Source : BCEAO, Février 2023

## 5. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

### 5.1. Balance des paiements<sup>45</sup>

Les statistiques de la balance des paiements indiquent une aggravation du déficit structurel du compte courant qui s'est établie à 407,45 milliards de FCFA en 2021 contre 157,34 milliards de FCFA en 2020. L'aggravation du déficit des transactions courantes s'explique par une progression des importations de biens à un rythme plus élevé que celui des exportations de biens, combinée à une hausse des importations nettes de services et des paiements nets de revenus primaires, notamment les revenus d'investissement. En valeur relative, en 2021, le déficit des transactions courantes représente 4,1 % du PIB contre 1,7 % du PIB en 2020. En 2022, le déficit du solde courant est estimé à 673,2 milliards de FCFA.

Le déficit de la balance commerciale (biens et services) a connu une dégradation en passant de 250,23 milliards de FCFA en 2020 à 428,01 milliards de FCFA en 2021. La dégradation du déficit commercial est induite aussi bien par la balance des biens que par celui des services. Les estimations de 2022 indiquent un déficit commercial de 664,20 milliards de FCFA induite par une dégradation de la balance des biens.

La balance des biens du Bénin, structurellement déficitaire, a connu une dégradation en 2021 en ressortant à -195,43 milliards de FCFA contre -89,79 milliards de FCFA en 2020. La dégradation du solde des biens est induite par une hausse plus que proportionnelle des importations (+22,4 %) par rapport à celle des exportations (+17,4 %). En 2022, la balance des biens ressortirait déficitaire de 408,00 milliards de FCFA en dégradation par rapport à 2021 en lien avec une progression plus rapide des importations que celle des exportations.

A l'instar du déficit des biens, celui du compte des services s'est dégradé en 2021 en s'établissant à 232,57 milliards de FCFA contre 160,51 milliards de FCFA en 2020, soit une dégradation de 72,06 mil-

liards de FCFA en liaison avec l'accroissement du solde déficitaire du fret (-46,99 milliards de FCFA) et celui du déficit des autres services (-24,78 milliards de FCFA), qui englobent les services de télécommunication, les services spécialisés, les services de conseil en gestion, etc. En 2022, les services nets ressortiraient toujours déficitaires de 256,2 milliards de FCFA.

Le solde du compte des revenus primaires demeure déficitaire, en raison principalement des dividendes versés aux actionnaires au titre des revenus des investissements étrangers ainsi que des intérêts payés sur les titres de créance, les autres investissements et la dette publique. En 2021, les sorties nettes de capitaux au titre du revenu primaire se sont établies à 104,99 milliards FCFA, en progression par rapport à l'année 2020 où elles avaient atteint 69,70 milliards de FCFA. Cette évolution résulte des revenus nets versés (-53, 25 milliards de FCFA) au titre des investissements directs, en relation avec la performance des entreprises bénéficiaires de flux d'investissements directs et des intérêts nets réglés sur les autres investissements (-68,87 milliards de FCFA) en liaison avec les intérêts payés au titre de la dette publique extérieure (-56,75 milliards de FCFA). Les estimations de 2022 font ressortir une accentuation du déficit du compte des revenus primaires. Ce dernier est estimé à 123,5 milliards de FCFA. Selon les prévisions, le déficit devrait atteindre 52,50 milliards de FCFA en 2023.

Le solde du compte des revenus secondaires est demeuré excédentaire en 2021 en relation avec les transferts reçus par les administrations publiques dans le cadre de la coopération internationale et les envois de fonds des Béninois résidents à l'étranger. Il s'est toutefois inscrit en repli de 22,8 % en s'affichant à 125,5 milliards de FCFA contre 162,6 milliards de FCFA un an plus tôt. Le repli du solde du compte des revenus est induit par la baisse des appuis apportés au Gouvernement par ses parte-

<sup>45</sup> Les données utilisées pour l'analyse sur la période 2017-2022 des publications de la BCEAO, <https://www.bceao.int/fr/publications/balance-des-paiements-et-position-exterieure-globale-du-benin-2021>

naires techniques et financiers pour soutenir la riposte contre la pandémie de Covid-19 et la relance économique au Bénin. Au titre des transferts courants, les principaux donateurs du Bénin en 2021 sont l'Union Européenne, la Banque Mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le Développement et la Chine. Au titre de 2022, le solde des revenus secondaires devrait enregistrer un repli de 8,8 % pour ressortir à 114,6 milliards de FCFA induit par les transferts reçus des administrations publiques.

Le compte de capital retrace les flux relatifs aux remises de dettes, aux dons-projets destinés au financement des investissements et aux acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits et aux transferts en capital entre résidents et non-résidents. Il présente un excédent qui est passé de 100,50 milliards de FCFA en 2020 à 143,84 milliards de FCFA en 2021. Cette évolution est induite par la hausse des transferts en capital reçus par les administrations publiques et les organisations non gouvernementales opérant au Bénin. Les estimations de 2022 indiquent un excédent du compte capital de 119,5 milliards FCFA en repli par rapport à 2021.

Le compte financier s'est soldé par un passif net en 2021 de 858,22 milliards de FCFA contre 361,76

milliards de FCFA en 2020. Ce renforcement du passif du compte financier d'une année à l'autre résulte de la progression dans une large mesure des investissements de portefeuille (+559,1 %) et dans une faible proportion par celle des Investissements Directs Etrangers (+91,9 %). Les investissements des autres secteurs se sont quant à eux inscrits en léger repli de 5,8 %. La hausse des ressources reçues au titre des investissements de portefeuille s'explique essentiellement par les deux émissions d'eurobonds réalisées par le Bénin durant l'année 2021. En ce qui concerne les investissements directs, leur consolidation est à mettre en relation avec l'exécution en cours du projet de pipeline Niger-Bénin ainsi que les performances dans les secteurs de la construction et des télécommunications. En 2022, le passif net du compte financier ressortirait à 553,7 milliards de FCFA en repli par rapport à son niveau de 2021.

Le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire et en amélioration en 2021 tout comme en 2020. L'excédent s'est établi à 597,5 milliards de FCFA contre 306,9 milliards de FCFA en 2020. En pourcentage du PIB, le solde global de la balance des paiements représente 6,1 % en 2021 contre 3,4 % un an plus tôt. En 2022, les estimations indiquent un solde global déficitaire de 9,7 milliards de FCFA.

■ **Tableau 40. Balance des paiements du Bénin (en milliards de FCFA)**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Balance du compte courant</b>	<b>-539,70</b>	<b>-360,36</b>	<b>-337,31</b>	<b>-157,34</b>	<b>-407,45</b>	<b>-673,20</b>
<b>Balance commerciale sur les biens et services</b>	<b>-639,90</b>	<b>-456,05</b>	<b>-422,91</b>	<b>-250,23</b>	<b>-428,01</b>	<b>-664,20</b>
<b>Balance des Biens</b>	<b>-494,60</b>	<b>-308,60</b>	<b>-260,48</b>	<b>-89,73</b>	<b>-195,43</b>	<b>-408,00</b>
<i>Exportations de Biens FOB</i>	1 280,90	1 857,60	1 790,9	1 720,48	2 019,94	2 212,90
<i>Importations de biens FOB</i>	-1 784,40	-2 166,20	-2 051,38	-1 810,21	-2 215,37	-2 620,90
<b>Balance des Services</b>	<b>-145,40</b>	<b>-147,45</b>	<b>-162,43</b>	<b>-160,51</b>	<b>-232,57</b>	<b>-256,20</b>
<b>Balance des revenus primaires</b>	<b>-18,40</b>	<b>-30,59</b>	<b>-41,48</b>	<b>-69,70</b>	<b>-104,99</b>	<b>-123,50</b>
Rémunération des salariées	0,64	-0,88	-1,15	3,91	6,45	-
Revenus des Investissements	-19,09	-33,42	-40,3305	-99,7698	-147,03	-
<i>dont intérêt sur la dette publique</i>	-60,9	-23,663	-38,842	-76,283	-56,75	-113,10
Autres revenus primaires	0,00	3,70	0,00	26,17	35,59	-
<b>Balance des revenus secondaire (transfert)</b>	<b>118,6</b>	<b>126,3</b>	<b>127,1</b>	<b>162,6</b>	<b>125,5</b>	<b>114,5</b>

<i>Autres secteurs</i>	77,2	67,5	77,6	55,0	76,9	73,1
<i>Publics</i>	41,38	58,8	49,43	107,61	48,67	41,40
<b>COMPTE CAPITAL ET OPERATION FINANCIERES</b>	<b>41,8</b>	<b>-335,6</b>	<b>-146,2</b>	<b>-261,3</b>	<b>-714,4</b>	<b>-443,9</b>
<b>Compte en capital</b>	<b>113,88</b>	<b>109,15</b>	<b>116,35</b>	<b>100,50</b>	<b>143,84</b>	<b>119,50</b>
<i>Acquisition et vente d'actifs non financiers non produits</i>	-0,1	0,0	0,0	-0,04	-2,8	0,0
<i>Transfert en capital</i>	113,95	109,15	116,35	100,54	146,7	119,50
<i>Administration publique</i>	73,28	70,14	74,85	64,02	102,75	54,60
<i>Autres secteurs</i>	40,67	39,01	41,50	36,53	43,93	64,90
<b>Compte financier</b>	<b>-303,6</b>	<b>-444,8</b>	<b>-262,6</b>	<b>-361,8</b>	<b>-858,2</b>	<b>-563,4</b>
Investissements directs	-98,10	-102,4	-112,0	-87,6	-168,09	-149,10
Investissements de portefeuille	-54,5	54,0	-125,0	-76,4	-503,8	-186,3
Autres investissements	-150,9	-396,4	-25,6	-197,7	-186,4	-228,0
<b>Erreurs et omissions statistiques</b>	<b>4,0</b>	<b>3,3</b>	<b>4,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,85</b>	<b>0,00</b>
<b>Solde global</b>	<b>-118,3</b>	<b>196,9</b>	<b>45,5</b>	<b>306,9</b>	<b>597,46</b>	<b>9,70</b>

Source: BCEAO, Mai 2023

## 5.2. Commerce régional

### 5.2.1. Politique commerciale régionale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEI) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC, APE, OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats-membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc la constitution d'une Union douanière ;

- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;
- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1<sup>er</sup> juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour les produits in-

dustriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;

- Une Union douanière mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO ;
- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, « *d'une stratégie régionale et d'un cadre logique de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA* »

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est de permettre aux Etats-membres d'augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats-membres et de la Commission ;
- Développer le commerce intra régional et international des Etats-membres ;
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats-membres ;

- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

#### • **Le Tarif Extérieur Commun**

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont, quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

- i. Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;
- ii. Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;
- iii. Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant in-

fluer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;

v. La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

iv. Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie		Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

• **Les règles spécifiques applicables au commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO**

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEI, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE:

- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans<sup>46</sup>;

- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires ;
- **Le Cap Vert bénéficie du SPG+** qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;
- **Les douze autres pays** (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG sur tout sauf les armes ; ce qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

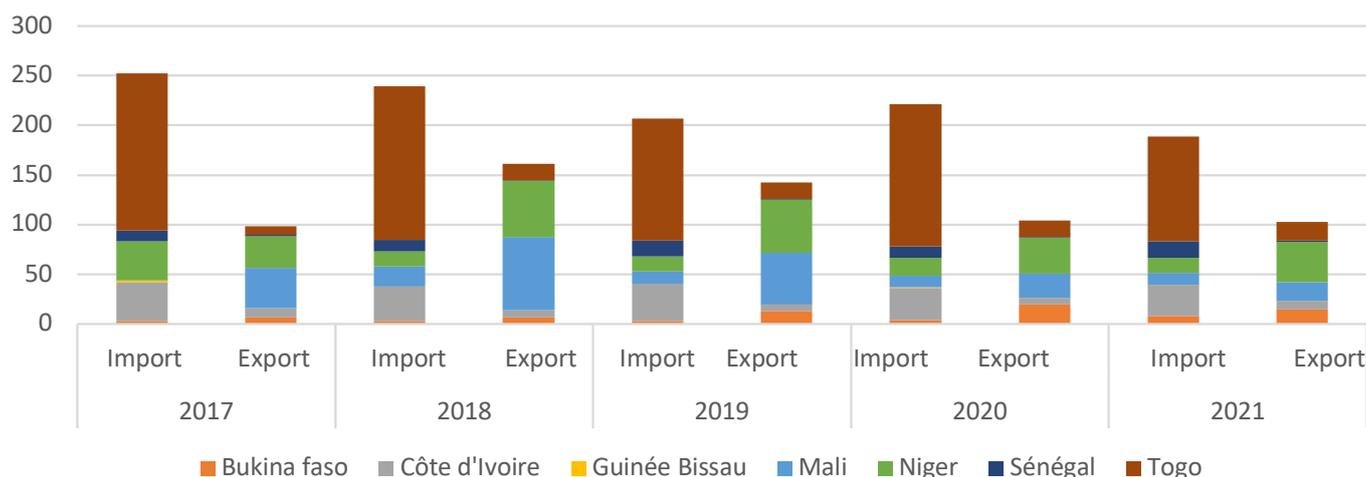
46 Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

### 5.2.2. Echanges régionaux en valeur

Les exportations vers les pays de l'UEMOA se sont inscrites, pour la troisième année consécutive, en baisse en ressortant à 102,60 milliards FCFA en 2021 contre 103,9 milliards de FCFA en 2020 après 142,6 milliards FCFA en 2019 et 161,5 milliards de FCFA en 2018. Le repli des exportations en 2021 est induit par une baisse des produits à destination du Burkina Faso (-24,1 %), du Mali (-24,9 %) et de la Guinée-Bissau (-98,2 %). En revanche, les produits à destination du Niger et du Togo se sont inscrits en hausse en 2021 après deux années consécutives de repli.

En 2021, globalement, les échanges intra-UEMOA représentent 5,1 % des exportations totales du Bénin. Les principaux clients du Bénin dans l'UEMOA sont le Niger (2,1 %), le Mali (0,9 %), le Togo (0,9%) et le Burkina (0,7 %). Le Togo importe du Bénin les poissons congelés, les produits pétroliers, les médicaments ainsi que de la peinture. En ce qui concerne les exportations vers le Mali, elles portent essentiellement sur les produits pétroliers. Quant au Niger, il importe du Bénin les produits alimentaires et métallurgiques.

**Figure 8. Valeur des exportations et des importations entre le Bénin et les 7 autres pays de l'UEMOA (en milliards de FCFA)**



Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2016-2021

Les importations en provenance de l'UEMOA, ont enregistré un repli en 2021 et sont ressorties à 188,98 milliards de FCFA contre 221,3 milliards de FCFA en 2020. Ce repli de 14,6 % est induit par la contraction des importations du Togo (-26,1 %), du Niger (-13,7 %) et de la Côte d'Ivoire (-4,4 %). En revanche, les importations en provenance du Burki-

na Faso, du Mali et du Sénégal se sont inscrites en hausse par rapport à leur niveau de 2020.

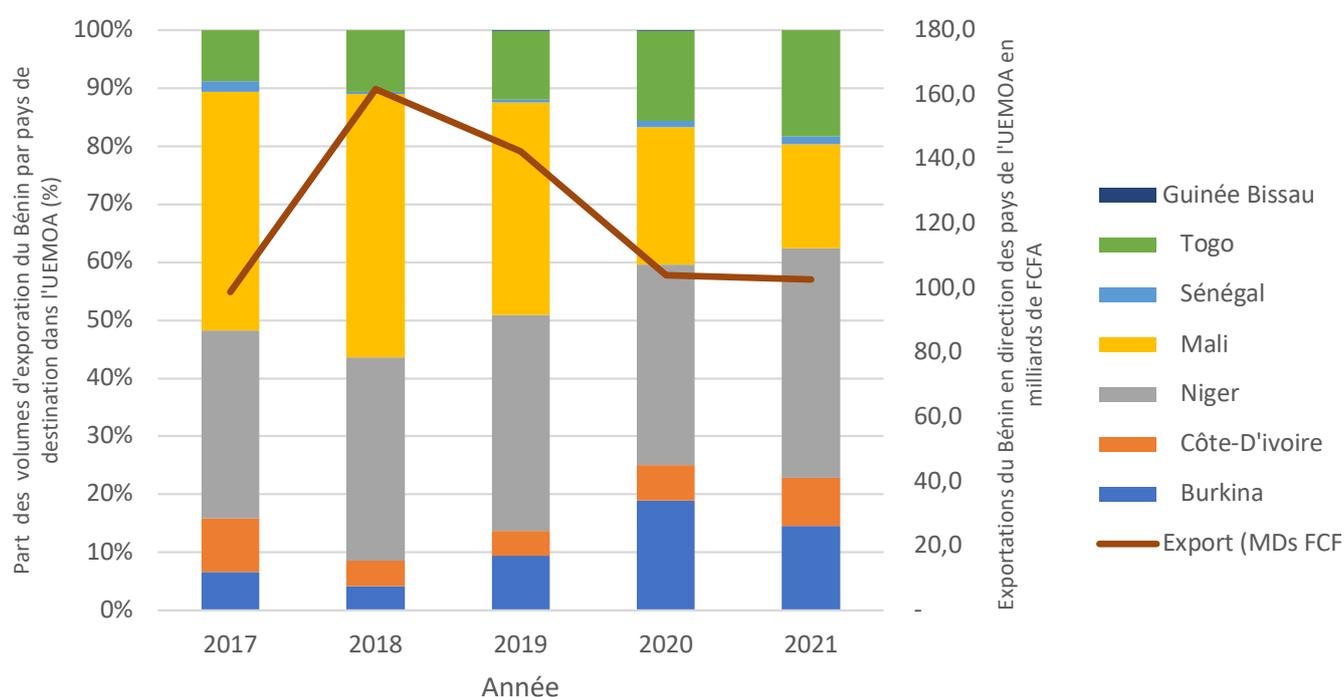
Il est important de préciser que le Togo est le principal fournisseur du Bénin au sein de l'UEMOA avec une part moyenne de 61,5 % sur la période 2016-2021. Le Togo est suivi de la Côte d'Ivoire et du Niger avec respectivement 15,9% et 9,0% des importations sur la période sous revue.

### 5.2.3. Echanges régionaux par partenaire

Depuis 2017, le Niger et le Mali sont demeurés les deux principaux partenaires du Bénin avec respectivement en moyenne 35,7 % et 33 % des exportations à destination de l'UEMOA. Les deux principaux partenaires sont suivis du Togo (13%) et du Burkina Faso (10,8 %). L'évolution de la structure des échanges entre le Bénin et ses principaux par-

tenaires révèle que la part des exportations en direction du Niger a connu une augmentation en 2021 en ressortant à 39,5 % contre 34,5 % en 2020. Par contre, la part des exportations en direction du Mali s'est inscrite en repli représentant 18 % en 2021 contre 23,7% en 2020.

**Figure 9. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les exportations du Bénin**

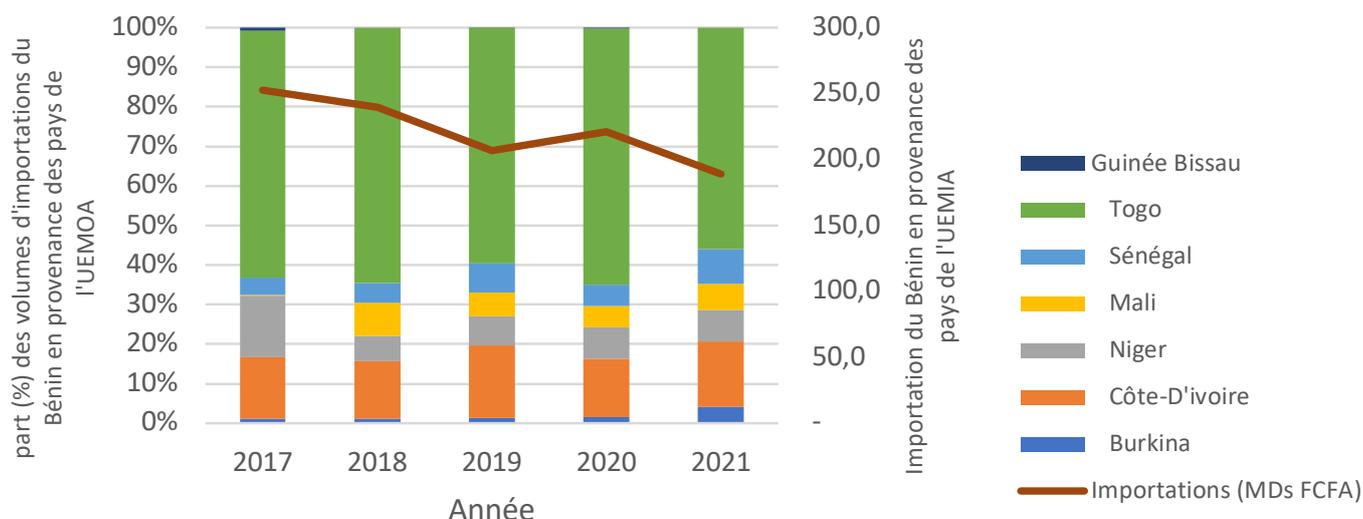


Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2017-2021

En termes d'importations, le Togo est demeuré le principal fournisseur du Bénin en 2021, suivi de loin de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Niger et du Mali. Les importations en provenance du Togo, essentiel-

lement constituées de l'énergie électrique ont représenté 56 % des importations en provenance de l'UEMOA en 2021 en repli par rapport à 2020 (64,7 %).

**Figure 10. Part des importations du Bénin en provenance des pays de l'UEMOA**



Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2017-2021

### 5.2.4 Echanges régionaux par type

Les produits du Bénin échangés avec les pays de l'UEMOA, regroupés selon les secteurs primaire et secondaire<sup>47</sup>, font ressortir un niveau plus important des produits relevant du secteur secondaire aussi bien en termes d'exportations que d'importations.

Les produits du secteur primaire sont essentiellement des produits agricoles et ceux relevant du secteur secondaire sont constitués des minerais, des produits manufacturiers et des produits chimiques.

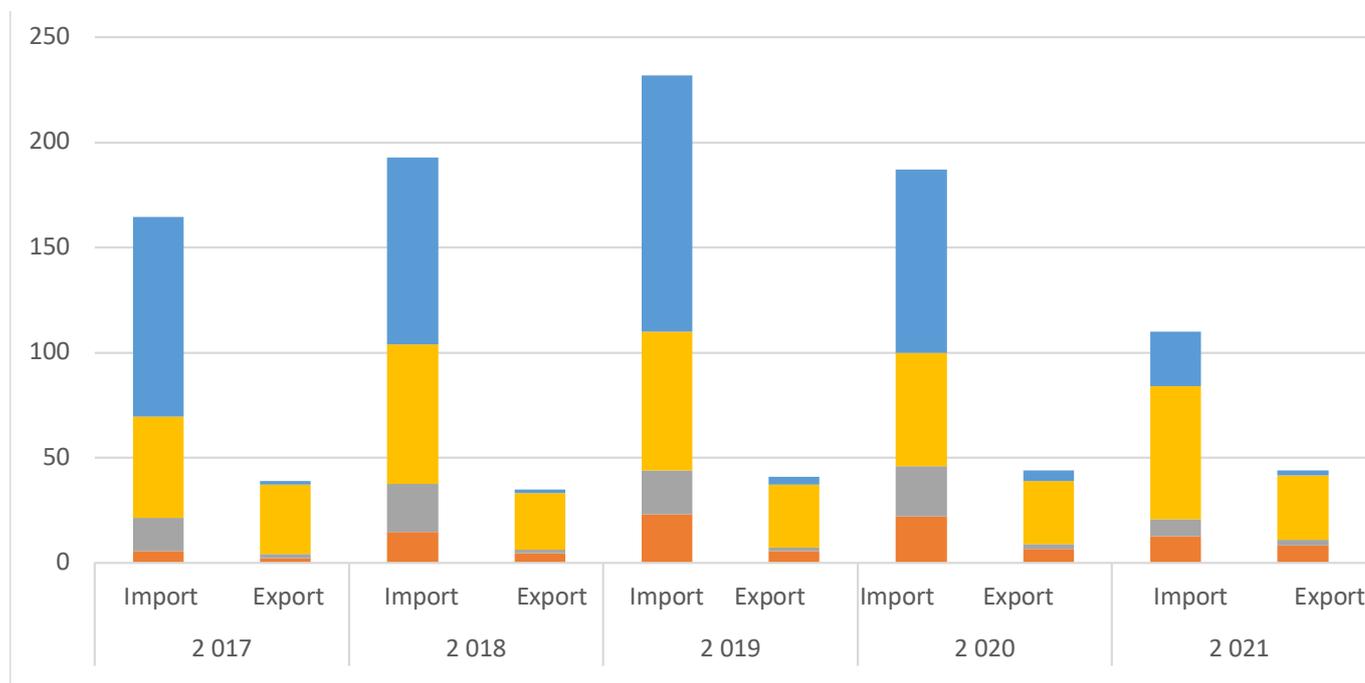
En matière d'exportations, sur la base des données des nations unies, les produits du secteur secondaire ont représenté sur la période 2017 à 2021 en moyenne 35,08 milliards de FCFA contre 5,47

milliards de FCFA pour les produits du secteur primaire. Les produits qui ont le plus tiré les exportations sont :

- Secteur primaire : les graines et fruits oléagineux, graines, semences et fruits divers, plantes industrielles ou médicinales, pailles et fourrages, céréales, poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques ;
- Secteur secondaire : sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciments, coton, fonte, fer et acier, sucres et sucreries, combustibles, minéraux et huiles minérales, machines, appareils et engins mécaniques, réacteurs nucléaires, chaudières, parties de ces machines ou appareils.

<sup>47</sup> Les échanges de services du Bénin avec les pays de l'UEMOA ne sont pas disponibles.

**Figure 11. Valeur des exports et des imports entre le Bénin et les 7 autres pays de l’UEMOA selon les deux catégories primaire et secondaire (en milliards de FCFA)**



Source : ITC/ [www.trademap.org](http://www.trademap.org) <sup>48</sup>, mars 2023

En matière d'importations, les produits relevant du secteur secondaire ont représenté en moyenne sur la période 2017-2021, 161,57 milliards de FCFA contre 15,64 milliards de FCFA pour les produits du secteur primaire. Les produits qui ont tiré les importations sont :

- Secteur primaire : lait et produits de la laiterie, œufs d'oiseaux, miel naturel, produits comestibles d'origine, les céréales, les poissons et

crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, bois et ouvrage de bois ;

- Secteur secondaire : combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation, matières bitumineuses, sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciments, fonte, fer et acier ; les produits du coton, matières plastiques et ouvrages en ces matières, voitures, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres.

## 5.3 Commerce international

### 5.3.1 Politique commerciale

Le Bénin enregistre une balance commerciale structurellement déficitaire depuis des années en lien principalement avec la faiblesse de ses exportations, pour l'essentiel composées de produits agricoles à bas coût, et la forte dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur, notamment pour son appro-

visionnement en pétrole et en électricité. La promotion des filières à haute valeur ajoutée tels que l'ananas, l'anacarde, le maïs, le manioc et le riz, l'essor régulier de la production de coton, la promotion des investissements notamment avec l'opérationnalisation de la zone économique spéciale de

<sup>48</sup> Les données ont été recueillies en milliers d'euros et converties sur la base de 1 euro pour 655,957 FCFA.

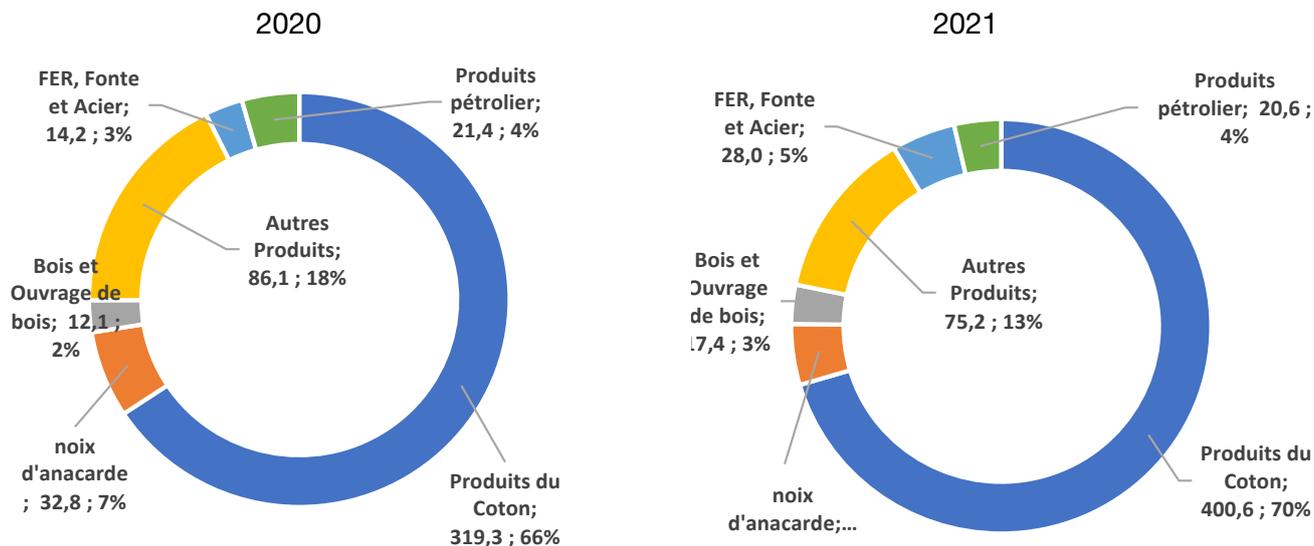
Glo djigbé et les investissements consentis dans le secteur énergétique pour accroître la capacité énergétique du pays et réduire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur, devraient permettre de résorber au moins partiellement le déficit commercial.

Les exportations du Bénin restent dominées par les produits du coton qui représentent plus de la moitié (70 % en 2021 contre 66 % en 2020) des ventes à l'étranger. Au niveau des produits du coton, c'est le coton fibre qui est dominant. La quantité de coton fibre exportée a progressé de 25,6 % en 2021 évoluant de 290 578,6 tonnes en 2020 à 364 839,7 tonnes en 2021, en liaison avec l'évolution de la campagne cotonnière 2020- 2021 qui s'est soldée par une production de coton graine de 731.057 tonnes contre 714 714 tonnes lors de la campagne précédente, selon les données officielles. Le cours moyen de placement de la fibre de coton à l'extérieur s'est élevé à 968,1 FCFA le kilogramme en 2021, contre 934,7 FCFA le kilogramme en 2020 et 988,6 FCFA en 2019. De manière subséquente, les ventes à l'étranger de fibre de coton se sont établies à 353,20 milliards de FCFA en 2021 contre 271,59

milliards de FCFA en 2020, en hausse de 81,61 milliards de FCFA.

Le Bénin exporte également des noix de cajou (5 % en 2021 contre 6,7 % en 2020) qui constituent la deuxième culture d'exportation après le coton. Les exportations concernent aussi le fer, fonte et acier, les produits pétroliers et autres produits. Les exportations de fer, fonte et acier se rapportent à la ferraille issue de la récupération. Ces produits sont exportés vers l'Asie, principalement la Chine, l'Inde et le Vietnam. Globalement, les exportations de « fer, fonte et acier » se sont consolidées de 96,9 % en valeur pour s'établir à 28,0 milliards de FCFA contre 14,21 milliards de FCFA en 2020, en liaison avec la demande au plan mondial, notamment celle émanant de la Chine. Les produits pétroliers exportés proviennent des importations. Il s'agit donc de réexportations qui ont légèrement chuté, passant de 21,43 milliards de FCFA en 2020 à 20,56 milliards de FCFA en 2021, en liaison avec la baisse des expéditions à partir des dépôts installés au port de Cotonou.

■ **Figure 12. Exportations officielles du Bénin (en milliards de FCFA)**



Source : BCEAO. Rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2020-2021

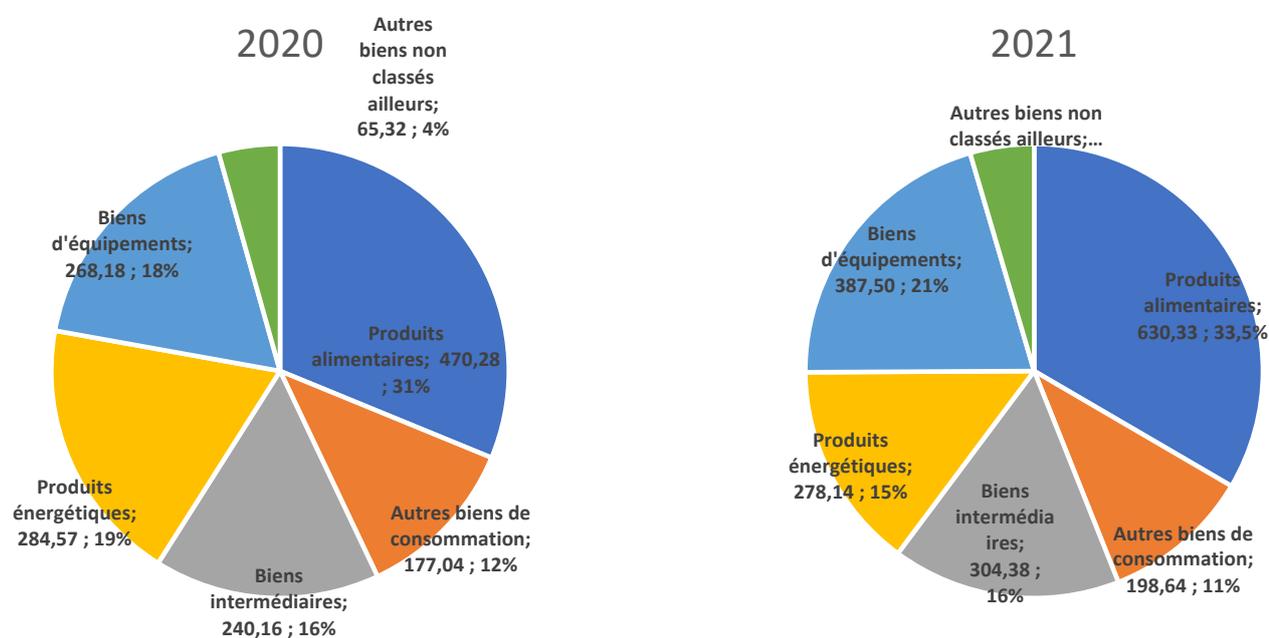
La composition des importations reflète la structure de l'économie béninoise, dominée par les activités commerciales. Ainsi, les produits alimentaires demeurent les principaux produits d'importation avec

une proportion de 33,5 % en 2021 contre 31 % en 2020. Ces produits alimentent essentiellement le commerce transfrontalier de réexportation informelle. Il s'agit notamment du riz, dont les importa-

tions ont atteint 356,78 milliards de FCFA en 2021 contre 224,13 milliards de FCFA en 2020. S'agissant des biens d'équipement, ils ont représenté 21 % des importations officielles en 2021 contre 18 % en 2020 imputable à la progression des importations de machines et appareils (+46,7 %) ainsi que celles des matériels de transport (41,9 %). Cette forte progression des importations de biens d'équipement est en lien avec les besoins des chantiers de construction d'infrastructures en cours au Bénin. En ce qui concerne les importations de produits énergétiques,

elles se sont élevées à 278,14 milliards de FCFA en 2021 en recul de 2,3 % par rapport à 2020. Elles représentent 15 % des importations totales en 2021. Enfin, les importations de biens intermédiaires sont en hausse de 26,7 % pour atteindre 304,38 milliards de FCFA en 2021. Elles représentent 16 % des importations officielles du Bénin. La forte hausse des importations de biens intermédiaires est à mettre en relation avec l'exécution en cours de la construction du pipeline Niger-Bénin, destiné à exporter le pétrole brut du Niger par le territoire du Bénin.

■ **Figure 13. Importations officielles du Bénin (en milliards de FCFA)**



Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2020-2021

Le Bénin est membre du GATT depuis le 12 septembre 1963 et membre de l'OMC depuis le 22 février 1996. Avec les pays de la CEDEAO, le Bénin

applique le Tarif extérieur Commun entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Tableau 41. Les règles spécifiques qui s'appliquent aux biens et services importés, aux partenaires et aux produits exportés**

Section A1 : Résumé			Total	Ag	Non-Ag	Membre OMC depuis 1996				
Moyenne des droits consolidés finaux			29,2	61,4	11,2	Portée des consolidations:		Total	38,7	
Moyenne des droits NPF appliqués		2021	12,1	15,8	11,5	Non-Ag				28,9
Moyenne pondérée par le commerce		2020	12,1	16,5	10,2	Ag: Contingents tarifaires (en %)				0
Importations en milliards US\$		2020	2,6	0,8	1,8	Ag: Sauvegardes spéciales (en %)				0
Imports	2020	9,6	31,3	32,8	0	24,8	1,5	0	0	0
Part A.2		Tarifs et importations par groupe de produits								
		Droits consolidés finaux				Droits NPF Appliqués			Importations	
Product groups		Moyenne	Exempt	Max	Consolidation	Moyenne	Exempt	Max	Part	Exempt
Produits d'origine animale		60,0	0	60	100	24,5	0	35	3,2	0
Produits laitiers		37,3	0	60	100	17,2	0	35	0,3	0
Fruits, légumes, plantes		60,0	0	60	100	17,8	0	35	0,7	0
Café, thé		60,0	0	60	100	18,5	0	35	0,2	0
Céréales & autres préparations		59,7	0	100	100	13,6	0	35	20,0	0
Oléagineux, graisses & huiles		78,5	0	100	98,8	11,1	0	35	2,7	0
Sucres et confiseries		60,0	0	60	100	12,6	0	35	1,4	0
Boissons et tabacs		60,1	0	75	100	17,4	0	35	0,9	0
Coton		60,0	0	60	100	5,0	0	5	0,0	0
Autres produits agricoles		60,3	0	100	100	9,6	0	20	0,4	0
Pêche et produits de la pêche		8,6	41,4	60	11,2	16,0	0	20	4,4	0
Métaux & minéraux		28,4	5,7	50	11,7	11,6	2,0	20	14,0	8,3
Pétrole		7,5	0	10	83,3	7,7	19,0	10	13,2	0,0
Produits chimiques		24,6	0	60	1,5	7,2	4,8	35	10,4	47,6
Bois, papier, etc.		5,8	0	15	4,3	11,2	4,6	20	1,8	6,6
Textiles		18,4	0	25	26,3	16,1	0,3	35	3,4	0,8
Vêtements		15,0	0	15	70,6	20,0	0	20	0,1	0
Cuirs, chaussures, etc.		16,5	0	25	25,3	12,3	1,3	20	1,0	2,6
Machines non électriques		5,3	4,3	25	90,9	6,8	0	20	4,7	0
Machines électriques		6,9	0,4	7	93,6	11,2	0,4	20	4,0	10,6
Matériel de transport		13,2	0,8	25	75,0	8,3	2,3	20	8,3	0,0
Autres articles manufacturés, n.d.a.		7,2	0	15	2,9	14,2	2,1	20	4,9	0,1

Section B		Exportations vers les principaux partenaires et droits applicables								
Principaux partenaire		Importations bilatérales		Diversification		Moyenne NPF		Marge	Importation Exempt	
			en millions	95% trade in no. of		du commerce en LT		Préférentielle	LT	valeur
			US\$	HS 2-digit	HS 6-digit	Simple	Pondéré	Pondérée	en %	en %
<b>Produits agricoles</b>										
1. Inde		2020	293	3	3	19,5	12,9	12,3	87,5	98,0
2. Chine		2020	63	3	3	11,6	17,5	17,5	100,0	100,0
3. Union Européenne		2020	15	6	10	8,2	1,5	1,5	100,0	100,0
4. Niger		2020	12	6	8	17,4	13,3	13,3	100,0	100,0
Turquie		2020	5	4	5	4,4	3,4	0,0	66,7	65,8
<b>Produits non agricoles</b>										
Emirats Arabes Unis		2020	543	1	1	4,6	0,0	0,0	7,1	100,0
2. Mali			104	1	2	15,4	7,3	7,3	100,0	100,0
3. Inde		2020	33	1	2	6,5	8,3	8,3	91,7	99,8
4. Niger		2020	27	9	17	15,1	18,5	18,5	100,0	100,0
5. Burkina Faso		2020	20	2	4	14,7	9,2	9,2	100,0	100,0

Source : OMC-ITC-CNUCED, juillet 2022

Au niveau des importations, les tarifs appliqués par le Bénin varient en fonction des produits. La moyenne des droits consolidés finaux est de 29,2 %, dont 61,4 % pour les produits agricoles et 11,2 % pour les produits non agricoles. Les droits consolidés finaux moyens varient de 5,3 % pour les machines non électriques à 78,5 % pour les oléagineux avec un droit maximal de 100 %. S'agissant des droits de la nation la plus favorisée (NPF) appliqués, la moyenne en 2021 était de 12,1% dont 15,8% pour les produits agricoles et 11,5 % pour les produits non agricoles. Les taux moyens varient de 5 % pour le coton à 24,5 % pour les produits d'origine animale avec un droit maximal de 35 %.

Au niveau des exportations, les principaux partenaires du Bénin diffèrent selon la nature du produit. Pour les produits agricoles, en 2020, les principaux partenaires étaient l'Inde, la Chine, l'union Européenne, la Turquie et le Niger. Les droits moyens NPF simples varient de 4,4 % pour la Turquie à 19,5 % pour l'Inde.

Pour les produits non-agricoles, les principaux partenaires étaient les Émirats arabes unis, le Niger, le Mali, le Burkina Faso et l'Inde. Les droits moyens NPF simples varient de 4,6 % pour les Emirats arabes unis à 15,4 % pour le Mali.

### 5.3.2 Échanges internationaux en valeur et par destination

Les exportations béninoises en 2021 sont à destination des pays de l'Afrique (76,4 %) et des pays de l'Asie (21,2 %). L'Europe, avec 2,2 % des exportations, est le troisième partenaire du Bénin. En Afrique, le principal partenaire à l'exportation du Bénin en 2021 était le Nigéria (69,2 % des exportations totales). Il faut dire que le Nigéria a toujours été le principal destinataire des produits béninois

en Afrique. Les exportations du Bénin en direction du Nigeria sont en hausse après quatre années consécutives de repli, passant de 1 178,96 milliards de FCFA en 2020 à 1 397,33 milliards de FCFA en 2021. Cette augmentation concerne notamment le commerce de riz.

Après le Nigeria, l'espace UEMOA constitue le deuxième partenaire du Bénin en Afrique avec une part de 5,1 % des exportations totales du Bénin. Les exportations vers les pays de l'UEMOA sont évaluées à 102,60 milliards de FCFA en 2021 contre 103,94 milliards de FCFA en 2020.

En Asie, les principaux partenaires à l'exportation du Bénin sont le Bangladesh (11,7%), l'Inde (2,8%), la Chine (2,8%), le Vietnam (1,4%), le Pakistan (0,6%) et la Malaisie (0,4%). Il est observé depuis 2013 une perte des parts de marché de la Chine au profit des

pays de l'Asie du Sud-Est. Les exportations en direction de la Chine sont essentiellement constituées de coton (79,7%), de fer, fonte et acier (11,3%) et du bois (4,5%). L'Inde, quant à elle, importe en grande partie du Bénin la noix d'anacarde (53,4%), le coton (25,8%) et le bois (4,5%).

En Europe, le Danemark avec une part de 0,7 % des exportations béninoises constitue le principal partenaire du Bénin. Le Danemark est suivi de la Belgique avec une part de 0,2 % des exportations.

**Tableau 42. Exportations par pays de destination et importations par pays de provenance (milliards de FCFA)**

	2017	2018	2019	2020	2021
Pays de destination	EXPORTATIONS DE MARCHANDISES (milliards de FCFA)				
ASIE	271,25	373,18	338,75	345,17	427,93
Chine	33,62	40,67	36,79	32,24	55,82
Vietnam	59,78	52,74	51,73	14,7	28,4
Pakistan	2,51	0,82	0,17	5,5	11,5
Indonésie	4,15	2,22	0,69	0,4	5,4
Bangladesh	54,07	119,84	134,14	187,1	236,9
Inde	44,96	96,04	70,70	57,7	56,9
Malaisie	49,17	24,98	14,71	22,9	8,7
Singapour	2,76	12,88	9,39	1,9	1,6
Autres	20,24	22,78	20,42	22,7	22,7
EUROPE	38,95	39,18	44,18	63,56	45,38
Union Européenne	31,94	33,39	32,36	38,31	31,51
Belgique	4,65	5,22	2,73	2,1	4,4
France	2,65	1,84	1,81	3,3	2,4
Pays-Bas	6,28	2,58	5,49	6,3	2,6
Danemark	14,38	19,79	17,78	18,1	13,2
Autres	3,98	3,97	4,56	8,5	8,9
Non Union Européenne	7,01	5,79	11,82	25	13,9
AFRIQUE	1 406,00	1 431,06	1 397,27	1 305,18	1 542,63
UEMOA	98,78	161,72	142,36	103,95	102,59
Burkina	6,56	6,82	13,47	19,68	14,9
Côte-D'Ivoire	9,14	7,08	6,06	6,39	8,5
Niger	31,90	56,53	52,97	35,86	40,5
Mali	40,64	73,39	52,16	24,63	18,5
Sénégal	1,83	0,52	0,71	1,11	1,3
Togo	8,68	17,17	16,85	16,20	18,8
Guinée Bissau	-	-	0,14	0,08	0,0
NON UEMOA	1 307,22	1 269,34	1 254,91	1 201,23	1 440,03
Nigéria	1 282,38	1 245,02	1 218,66	1 179,0	1 397,3

Tchad	2,91	1,85	3,04	0,4	1,3
Autres	21,93	22,47	33,22	21,9	41,4
AMERIQUE	13,41	13,52	9,90	5,44	3,36
USA	13,04	13,17	9,16	4,68	1,4
Autres	0,36	0,35	0,74	0,77	2,0
Non classés ailleurs	0,00	0,63	0,85	1,1	0,6
Total	1 730,70	1 857,58	1 790,94	1 720,49	2 019,93
Pays d'origine	IMPORTATIONS DU BENIN (EN Milliards DE FCFA)				
ASIE	988,58	872,00	732,15	589,05	871,47
Chine	138,96	144,56	190,07	169	223,8
Thaïlande	254,78	190,96	92,54	43	57,2
Inde	336,33	218,92	233,98	172	306,0
Malaisie	68,90	55,16	19,99	18	23,6
Singapour	21,86	13,95	7,60	26	24,0
Autres	167,75	248,47	187,96	161	236,9
EUROPE	425,86	489,46	463,12	520,46	588,14
Union Européenne	406,49	398,63	383,78	413,54	484,20
Belgique	61,95	74,21	64,85	94,59	87,5
France	120,17	136,58	150,11	153,30	213,7
Allemagne	16,10	21,07	24,20	21,93	27,6
Espagne	23,45	30,77	23,16	25,23	23,3
Pays-Bas	127,25	59,36	44,85	27,50	26,5
Danemark	3,97	17,90	5,09	8,84	12,1
Autres	53,60	58,73	71,54	82,16	93,5
Non Union Européenne	19,37	90,83	79,34	106,9	103,9
AFRIQUE	526,20	972,90	1 009,64	845,07	951,45
UEMOA	252,59	239,39	207,03	221,28	189,00
Burkina	2,76	2,82	2,89	4	7,7
Côte-d'Ivoire	39,38	34,72	37,64	33	31,2
Niger	39,06	15,16	15,38	18	15,2
Mali	0,59	20,09	12,34	12	12,3
Sénégal	11,17	12,06	15,47	12	16,6
Togo	157,63	154,52	123,23	143	105,9
Guinée Bissau	2,00		0,09	0	
NON UEMOA	411,35	733,51	802,61	623,79	762,46
Ghana	12,37	16,17	25,28	21	23,1
Nigéria	335,23	605,64	652,21	526	616,6
Tchad	13,52	16,40	7,41	13	15,6
Autres	50,23	95,30	117,71	63	107,1
AMERIQUE	91,01	97,63	99,35	86,62	88,13
USA	51,21	49,14	41,58	54,2	49,9
Brésil	34,51	40,63	24,63	28,9	28,4
Autres	5,29	7,86	33,13	3,5	9,8
Ajustement	2,15	-1,99	5,67	1	1,2
Total	2 033,80	2 430,00	2 309,92	2 041,73	2 500,39

Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2017-2021

Les principaux partenaires du Bénin à l'importation en 2021 se trouvaient en Afrique (38,1%), en Asie (34,1%) et en Europe (23,5 %). Les importations en provenance du continent américain représentaient 3,5 % des importations totales du Bénin en 2021. En Afrique, les principaux pays africains fournisseurs du Bénin en 2021 sont le Nigeria (24,7%) et le Togo (4,2%)

Comparativement à 2020, la part des importations en provenance de l'Asie s'était renforcée en 2021 au détriment des importations venant de l'Afrique et de l'Europe. En effet, l'Inde (12,2% en 2021 contre

8,4% en 2020), la Chine (8,9% en 2021 contre 8,3% en 2020), la Thaïlande (2,3% en 2021 contre 2,1% en 2020) et l'Indonésie (1,2% en 2021 contre 0,4% en 2020) avaient acquis des parts de marché au détriment du Nigeria (24,7% en 2021 contre 25,8% en 2020), du Togo (4,2% en 2021 contre 7,0% en 2020) et de la Côte d'Ivoire (1,2% en 2021 contre 1,6% en 2020) en Afrique et de la Belgique (3,5% en 2021 contre 4,6% en 2020) en Europe. En revanche, un pays comme la France (8,5% en 2021 contre 7,5% en 2020) a renforcé ses parts de marché au Bénin.

### 5.3.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

Les exportations officielles du Bénin<sup>49</sup> restent dominées par les produits du coton qui représentent plus de 70 % des exportations officielles en 2021. Le Bénin exporte également de l'anacarde, du bois et des ouvrages en bois dont les valeurs demeurent encore faibles, comparativement au coton fibre. Les exportations de fer, fonte et acier se composent de la production des industries métallurgiques ainsi que de la ferraille expédiée vers les pays asiatiques, tandis que les produits pétroliers exportés sont en fait des réexportations.

Parmi les produits du coton, le coton fibre demeure le principal produit avec une part moyenne de 85,6 % sur la période 2018-2021. En 2021, la quantité de coton fibre exportée avait progressé de 25,6%, évoluant de 290 578,6 tonnes en 2020 à 364.839,7 tonnes en 2021, en liaison avec l'évolution de la campagne cotonnière 2020- 2021 qui s'était soldée par une production de coton graine de 731 057 tonnes contre 714 714 tonnes lors de la campagne précédente, selon les données officielles. Le cours moyen de placement de la fibre de coton à l'extérieur s'était élevé à 968,1 FCFA le kilogramme en 2021, contre 934,7 FCFA le kilogramme en 2020 et 988,6 FCFA en 2019. De manière subséquente, les ventes à l'étranger de fibre de coton s'étaient

établies à 353,20 milliards de FCFA en 2021 contre 271,59 milliards de FCFA en 2021, en hausse de 81,61 milliards de FCFA.

La noix d'anacarde est la deuxième culture d'exportation après le coton. Sa production est tirée par l'intérêt croissant des agriculteurs pour cette culture, dont les cours sur le marché international sont restés relativement élevés jusqu'en 2018. En revanche, depuis 2019, il est noté un excès de l'offre comparativement à la demande sur le marché international. Ce qui s'est traduit par un effondrement des cours. Les ventes d'anacarde à l'étranger sont ressorties à 26,99 milliards de FCFA en 2021 en diminution de 17,6% par rapport à 2020 où elles étaient de 32,76 milliards de FCFA.

Les produits en « fer, fonte et acier » constituent également l'un des principaux produits d'exportation. Ils sont principalement exportés par les industries métallurgiques en direction des pays de l'Afrique de l'Ouest (Niger, Togo et Burkina Faso) et de l'Afrique Centrale (Tchad). Outre la production industrielle, les exportations inscrites sous cette rubrique se rapportent à la ferraille<sup>50</sup> issue de la récupération. Ces produits sont par la suite exportés vers l'Asie, principalement la Chine, l'Inde et le Vietnam. Glo-

<sup>49</sup> Bceao, *Rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2021*

<sup>50</sup> La ferraille est acquise par des grossistes auprès des collecteurs ou des intermédiaires qui parcourent les domiciles ainsi que les garages pour récupérer les articles ménagers et les véhicules usagers, préalablement concassés.

balement, les exportations de « fer, fonte et acier » se sont consolidées de 96,9% en valeur pour s'établir à 27,98 milliards de FCFA en 2021 contre 14,21 milliards de FCFA en 2020, en liaison avec la demande au plan mondial, notamment celle émanant de la Chine.

Les produits pétroliers proviennent des importations et sont réexportés vers les marchés de l'hinterland (Mali et Burkina Faso). Ces réexportations ont replié, passant de 21,40 milliards de FCFA en 2020 à 20,56 milliards de FCFA en 2021, en liaison avec la baisse des expéditions à partir des dépôts installés au port de Cotonou.

**Tableau 43. Exportations et importations du Bénin par produit**

Postes	2017	2018	2019	2020	2021
<b>EXPORTATIONS (EN MILLIARDS DE FCFA)</b>					
<b>PRODUITS DU COTON</b>	<b>243,67</b>	<b>300,24</b>	<b>325,47</b>	<b>319,25</b>	<b>400,60</b>
Fibres de coton	211,77	255,52	273,56	271,59	353,20
Graines de coton	13,9	24,35	32,90	26,79	22,76
Tourteaux de coton	4,03	7,25	8,03	17,70	17,66
Huile de coton	13,98	13,11	10,98	3,16	6,99
<b>PROD.DU PALMIER</b>	<b>14</b>	<b>13,46</b>	<b>11,24</b>	<b>3,31</b>	<b>7,00</b>
Huile de palme	13,98	13,11	10,98	3,16	6,99
Huile de palmiste	0	0,3486	0,26	0,15	0,02
Tourteaux de palmiste	0,0262	0	0,00	0,00	0,00
<b>AUTRES PRODUITS dont :</b>	<b>172,01</b>	<b>214,34</b>	<b>161,68</b>	<b>163,23</b>	<b>161,16</b>
Viande et abats comestibles	13,25	17,12	11,55	0,01	0,00
Noix d'anacarde	48,29	76,19	44,69	32,77	26,99
Riz	0	0	0,00	0,00	0,00
Tabacs et cigarettes	0,015	0,0192	0,00	0,00	0,00
Sucre et sucrerie	2,99	2,05	0,06	1,40	2,00
Boissons	0,4949	0,1855	0,33	0,16	1,17
Bois et ouvrages en bois	4,59	3,96	14,85	12,06	17,40
Produits pétroliers	10,72	14,33	14,72	21,40	20,56
Métaux précieux	13,16	7,19	8,67	8,48	8,59
Fer fonte et acier	9,37	17,97	13,85	14,21	27,98
<b>TOTAL (statistiques officielles)</b>	<b>429,69</b>	<b>528,03</b>	<b>498,38</b>	<b>485,79</b>	<b>568,77</b>
<b>Ajustement de champ</b>	<b>1 301,01</b>	<b>1 329,58</b>	<b>1292,57</b>	<b>1234,70</b>	<b>1451,17</b>
dont réexportation	853,06	852,30	788,073	684,0589	844,156
<b>Exportations totales ajustées</b>	<b>1289,9</b>	<b>1 857,61</b>	<b>1790,95</b>	<b>1720,48</b>	<b>2019,94</b>
<b>IMPORTATIONS TOTALES CAF (en milliards de FCFA)</b>					
<b>PRODUITS ALIMENTAIRES</b>	<b>969,01</b>	<b>873,76</b>	<b>649,65</b>	<b>470,28</b>	<b>630,33</b>
Céréales	620,94	488,63	341,20	229,12	369,27
dont Riz	618,2	486,33	335,40	224,13	356,79
Sucres et sucreries	34,32	44,87	29,67	20,42	18,88
Boissons et tabacs	6,67	11,21	8,23	10,54	12,08
Autres produits alimentaires	307,07	329,05	270,54	210,19	230,10
<b>AUTRES BIENS DE CONSOMMATION</b>	<b>124,88</b>	<b>83,16</b>	<b>163,74</b>	<b>177,04</b>	<b>198,64</b>
<b>BIENS INTERMEDIAIRES</b>	<b>139,5</b>	<b>221,54</b>	<b>269,77</b>	<b>240,16</b>	<b>304,38</b>
Produits chimiques	29,86	94,37	131,28	121,80	129,46

Coton et articles en coton	14,82	13,1	12,29	11,92	13,53
Autres biens intermédiaires	94,82	114,08	126,21	106,44	161,39
<b>PRODUITS ENERGETIQUES</b>	<b>307,12</b>	<b>335,63</b>	<b>341,29</b>	<b>284,57</b>	<b>278,14</b>
Produits pétroliers	231,77	247,99	251,07	225,48	223,71
Energie électrique	70,6	79,26	82,41	55,18	40,34
Autres produits énergétiques	4,75	8,38	7,80	3,91	14,10
<b>BIENS D'EQUIPEMENT</b>	<b>218,51</b>	<b>240,41</b>	<b>270,41</b>	<b>268,18</b>	<b>387,50</b>
Machines et appareils	122,15	123,61	146,31	143,75	210,93
Matériels de transport	96,36	116,8	124,09	124,44	176,56
<b>AUTRES BIEN NON CLASSES AILLEURS</b>	<b>10,82</b>	<b>69,29</b>	<b>18,74</b>	<b>65,32</b>	<b>85,12</b>
<b>TOTAL (statistiques off. CAF)</b>	<b>1 769,83</b>	<b>1823,79</b>	<b>1713,59</b>	<b>1505,55</b>	<b>1884,11</b>
<b>Ajustement de champ</b>	<b>263,97</b>	<b>606,21</b>	<b>596,33</b>	<b>536,16</b>	<b>616,29</b>
Commerce non enregistré	263,97	606,21	596,33	536,16	616,29
<b>IMPORTATIONS TOTALES CAF</b>	<b>2 033,80</b>	<b>2 430,00</b>	<b>2 309,92</b>	<b>2 041,71</b>	<b>2 500,39</b>

Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2017-2021

La composition des importations reflète la structure de l'économie béninoise, dominée par les activités commerciales. Ainsi, les produits alimentaires demeurent les principaux produits d'importation avec une proportion de 33,5% en 2021 contre 31,2% en 2020. Ils ont progressé de 34,0% en valeur d'une année à l'autre. Ces produits alimentent essentiellement le commerce transfrontalier de réexportation informelle, notamment avec le riz, dont les importations ont atteint 356,78 milliards en 2021 contre 224,13 milliards de FCFA en 2020.

S'agissant des importations de biens d'équipement, elles ont représenté 20,6% des importations officielles en 2021 contre 17,8% en 2020. En valeur, les achats à l'étranger de biens d'équipement se sont accrus de 44,5% pour s'établir à 387,50 milliards de FCFA. Cette hausse a été imprimée par la pro-

gression des importations de machines et appareils (+46,7%) ainsi que celles des matériels de transport (41,9%) en lien avec les besoins des chantiers de construction d'infrastructures en cours au Bénin.

Les importations de produits énergétiques quant à elles se sont affichées à 278,14 milliards de FCFA, en recul de 2,3% en variation annuelle. Elles représentent 14,8% des importations totales en 2021.

Enfin, les importations de biens intermédiaires sont en hausse de 26,7% pour atteindre 304,38 milliards de FCFA en 2021. Elles représentent 16,2% des importations officielles du Bénin. La forte hausse des importations de biens intermédiaires est à mettre en relation avec l'exécution en cours de la construction du pipeline Niger-Bénin, destiné à exporter le pétrole brut du Niger par le territoire du Bénin.

## 5.4 Investissements directs étrangers

### 5.4.1 IDE par pays d'origine

Les entrées nettes d'investissements directs (IDE) se sont établies à 168,09 milliards de FCFA en 2021 contre 87,58 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 92 %. Cette progression est liée d'une part à la construction du Pipeline Export Niger-Bénin destiné à acheminer le pétrole brut produit du Niger

vers le marché international via le territoire du Bénin et, d'autre part, à l'installation de nouveaux investisseurs étrangers dans la Zone Economique Spéciale de Glo-Djigbé ainsi qu'aux performances enregistrées dans les secteurs de l'économie. Les flux nets d'investissements directs en 2021 sont constitués

de fonds propres (57,12 milliards de FCFA) et d'instruments de dette (110,97 milliards de FCFA).

La Chine (21,9%), la France (21,1%), le Sénégal (11,2%), l'Espagne (7,7%), la Suisse (5,2%), le

Brésil (4,1%), l'Inde (1,9%), le Nigeria (1,4%) et le Burkina-Faso (1,3%) sont les principaux pays pourvoyeurs d'IDE au Bénin en 2021.

■ **Tableau 44. Investissements Directs Etrangers par pays d'origine (en millions de FCFA)**

	2017		2018		2019		2020		2021	
	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)
<b>AFRIQUE</b>	<b>45 980,60</b>	<b>46,9</b>	<b>24 574,90</b>	<b>24</b>	<b>5 840,30</b>	<b>5,2</b>	<b>26 948</b>	<b>30,8</b>	<b>30 527,4</b>	<b>18,2</b>
<b>UEMOA</b>	<b>25 313,60</b>	<b>25,8</b>	<b>41 317,30</b>	<b>40,4</b>	<b>7 936,50</b>	<b>7,1</b>	<b>2 991</b>	<b>3,4</b>	<b>2 140</b>	<b>1,3</b>
Bénin	0	0	0	0		0,0	-	0,0	-	0,0
Burkina	0	0	-7 591,60	-7,4	1 145,70	1,0	13 533	15,5	2 154	1,3
Côte d'Ivoire	7 319,30	7,5	-12 988,50	-12,7	5 600,10	5,0	- 10 940	-12,5	- 7 547	-4,5
Guinée-Bissau	3 696,70	3,8	0	0	0	0,0	-	0,0	-	0,0
Mali	1	0	-8 696,70	-8,5	1 592,60	1,4	1 495	1,7	- 1 396	-0,8
Niger	1 500,00	1,5	3 920,00	3,8	-0,10	0,0	45	0,1	- 2 152	-1,3
Sénégal	-166	-0,2	12 478,70	12,2	-1 833,80	-1,6	7 099	8,1	18 907	11,2
Togo	13 556,10	13,8	54 195,40	52,9	1 432,00	1,3	- 8 241	-9,4	- 7 826	-4,7
<b>CEDEAO hors UEMOA dont :</b>	<b>6 525,90</b>	<b>6,7</b>	<b>8 378,80</b>	<b>8,2</b>	<b>6 556,60</b>	<b>5,9</b>	<b>7 423</b>	<b>8,5</b>	<b>1 624</b>	<b>1,0</b>
Ghana	-846	-0,9	-143	-0,1	0	0,0	1 192	1,4	- 250	-0,1
Nigeria	7 371,90	7,5	8 410,80	8,2	6 556,60	5,9	6 996	8,0	2 331	1,4
<b>CEMAC</b>	<b>1 114,60</b>	<b>1,1</b>	<b>-8 579,40</b>	<b>-8,4</b>	<b>-3 905,50</b>	<b>-3,5</b>	<b>2 873</b>	<b>3,3</b>	<b>8 532</b>	<b>5,1</b>
<b>Afrique hors CEDEAO, CEMAC et UEMOA dont :</b>	<b>13 026,50</b>	<b>13,3</b>	<b>-16 541,80</b>	<b>-16,2</b>	<b>-4 747,20</b>	<b>-4,2</b>	<b>13 662</b>	<b>15,6</b>	<b>18 232</b>	<b>10,8</b>
Afrique du Sud	0	0	0	0	0	0,0	-	0,0	- 100	-0,1
Libye	4 205,50	4,3	292	0,3	-7431,3	-6,6	10 886	12,4	- 4 519	-2,7
<b>EUROPE</b>	<b>18 790,30</b>	<b>19,1</b>	<b>24 448,40</b>	<b>23,9</b>	<b>93 94,10</b>	<b>83,4</b>	<b>66 800</b>	<b>76,3</b>	<b>65 046</b>	<b>38,7</b>
<b>UNION EUROPEENNE</b>	<b>9 221,30</b>	<b>9,4</b>	<b>-15 139,30</b>	<b>-14,8</b>	<b>92 078,40</b>	<b>82,2</b>	<b>66 330</b>	<b>75,7</b>	<b>55 292</b>	<b>32,9</b>
<b>ZONE EURO dont :</b>	<b>9 221,30</b>	<b>9,4</b>	<b>-25 139,30</b>	<b>-24,6</b>	<b>87 078,40</b>	<b>77,8</b>	<b>61 286</b>	<b>70,0</b>	<b>51 231</b>	<b>30,5</b>
France	9 034,40	9,2	-25 844,20	-25,2	87 366,40	78,0	61 253	69,9	35 525	21,1
Espagne									12 867	7,7
Pays-Bas	0	0	0	0	0	0,0	-	0,0	618	0,4
Portugal	0	0	0	0	0	0,0	-	0,0	-	0,0
Autres	86,9	0,1	581,5	0,6	-288	-0,3	33	0,0	2 222	1,3
<b>Union Européenne hors zone euro dont :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 000,00</b>	<b>9,8</b>	<b>5 000,00</b>	<b>4,5</b>	<b>5 044</b>	<b>5,8</b>	<b>4 061</b>	<b>2,4</b>
Royaume-Uni	0	0	0	0	0	0,0	44	0,1	61	0,0
<b>Europe hors UE dont :</b>	<b>9 569,00</b>	<b>9,8</b>	<b>39 587,70</b>	<b>38,7</b>	<b>1 315,70</b>	<b>1,2</b>	<b>469</b>	<b>0,5</b>	<b>9 754</b>	<b>5,8</b>

Suisse	219	0,2	237,7	0,2	315,7	0,3	2 072	2,4	8 714	5,2
<b>AMERIQUE dont :</b>	<b>9 865,20</b>	<b>10,1</b>	<b>18 294,70</b>	<b>17,9</b>	<b>-486,60</b>	<b>-0,4</b>	<b>4</b>	<b>0,0</b>	<b>8 381</b>	<b>5,0</b>
Brésil	0	0	0	0	0	0,0	-	0,0	6 856	4,1
Etats-Unis d'Amérique	9 865,20	10,1	10 218,00	10	0,00	0,0	4	0,0	852	0,5
<b>ASIE dont :</b>	<b>23 492,30</b>	<b>23,9</b>	<b>33 904,00</b>	<b>33,1</b>	<b>13 03,00</b>	<b>11,8</b>	<b>-6 175</b>	<b>-7,1</b>	<b>64 137</b>	<b>38,2</b>
Chine	23 394,40	23,8	37 023,00	36,2	12 050,00	10,8	-5 274	-6,0	36 762	21,9
<b>Institutions internationales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>875</b>	<b>0,9</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres</b>	<b>92,9</b>	<b>0,1</b>	<b>359,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>98 128,30</b>	<b>100</b>	<b>102 370,50</b>	<b>100</b>	<b>111 950,80</b>	<b>100</b>	<b>87 576</b>	<b>100</b>	<b>168 092</b>	<b>100</b>

Source : BCEAO, décembre 2022

### 5.4.2 IDE par secteur

Les principaux secteurs bénéficiaires des investissements directs sont la « construction » (50,0%), la « communication » (15,4%), l'«intermédiation financière, assurance et retraite » (11,8%), les

« Transports, entreposage » (11,7%), l'« Industrie manufacturière » (5,5%) et la « Distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution » (3,6%).

■ **Tableau 45. IDE par produit (en millions FCFA)**

	2017		2018		2019		2020		2021	
	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)
Sylviculture et Pêche	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Exploitation Minière		0	0	0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Industrie manufacturière	19,7	0	1 143,70	1,1	980,00	0,9	4 943	5,6	9 223	5,5
Production et distribution, d'électricité gaz	9 900,00	10,1	9 900,00	9,7	0,00	0,0	-	0,0	2 100	1,2
Distribution d'eau Assainissement	0	0	0	0	0	0,0	-	0,0	6 000	3,6
Construction		0	-27 991,20	-27,3	27 423,60	24,5	38 824	44,3	84 095	50,0
Commerce de gros et de détail	8 115,00	8,3	73 815,30	72,1	7 578,90	6,8	- 29 814	-34,0	83	0,0
Transports, Entreposage	18 921,20	19,3	76 487,70	74,7	20 889,50	18,7	19 771	22,6	19 730	11,7
Hôtellerie, restauration et débits de boisson		0	-56,3	-0,1	-175	-0,2	675	0,8	- 696	-0,4
Communication		0	-20 770,60	-20,3	2 000,00	1,8	484	0,6	25 959	15,4
Intermédiation financière, assurance, retraite	61 172,40	62,3	-10 191,90	-10	53 185,80	47,5	52 643	60,1	19 821	11,8
Immobilier, location, services aux entreprises		0	33,9	0	68	0,1	49	0,1	1 778	1,1
Autres		0	0	0	0	0,0	-	0,0	-	0,0
<b>Total</b>	<b>98 128,30</b>	<b>100</b>	<b>102 370,50</b>	<b>100</b>	<b>111 950,80</b>	<b>100</b>	<b>87 575,7</b>	<b>100</b>	<b>168092,2</b>	<b>100</b>

Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2017-2021

## 5.5 Intégration régionale

### 5.5.2 Critères de convergence de l'UEMOA

Les critères de convergence sont au nombre de cinq (05). Trois (03) critères de 1<sup>er</sup> rang et deux (2) critères de second rang. Le critère clé est celui du Solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal.

Le Bénin a respecté sur la période de 2017 à 2022, deux critères de 1<sup>er</sup> rang, notamment ceux relatifs au taux d'inflation et à l'encours de la dette. Le critère relatif au solde budgétaire a été respecté en 2018 et 2019. Depuis 2020, en lien avec une progression plus rapide des dépenses publiques par rapport à celle des recettes, le solde budgétaire est ressorti déficitaire à 4,7 % en 2020, 5,7% en 2021 et 5,5% en 2022 traduisant ainsi un non-respect du critère clé. La faible progression des recettes est induite par les effets de la pandémie sur les recettes fiscales en particulier en 2020 et sur la mobilisation des dons en 2021. Du côté des dépenses, leur progression est induite par la riposte à la pandémie de la Covid-19 en 2020 et mesure d'atténuation de l'impact de la guerre en Ukraine sur les prix des pro-

duits importés. Par ailleurs, il est important de relever que l'application du plafond de 3 % du PIB a été temporairement suspendue par les chefs d'État de l'UEMOA le 27 avril 2020 en réponse à la crise de la Covid-19.

Du côté des critères de second rang, le critère relatif à la masse salariale sur recettes fiscales a été satisfait en lien d'une part avec la progression soutenue des recettes fiscales en 2022 et d'autres part grâce aux mesures prises par le Gouvernement pour encadrer la masse salariale à partir de 2016.

S'agissant de la pression fiscale, le Bénin en dépit de la situation sanitaire a réussi à maintenir en 2020 un taux similaire à celui de 2019 et engranger 0,5 point en 2021. En lien avec le dynamisme de mobilisation des recettes fiscale, le taux de pression fiscale est passé de 11% en 2021 à 12,2% en 2022. Toutefois le Bénin se doit encore de dynamiser la mobilisation des recettes fiscales pour espérer approcher le seuil de 20 % préconisé par l'UEMOA.

■ **Tableau 46. Indicateurs de convergence de l'UEMOA pour le Bénin (%)**

BÉNIN	Norme	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Premier rang</b>								
Solde budgétaire global (dons compris) / PIB nominal	≥-3 %	-4,3	-2,9	-0,5	-4,7	-5,7	-5,5	-4,3
Taux d'inflation annuel moyen	≤3 %	1,7	0,8	-0,9	3,0	1,7	1,4	-
Encours de la dette publique intérieure et extérieure /PIB nominal	≤ 70 %	39,7	41,0	41,2	46,1	49,8	54,1	53,8
<b>Second rang</b>								
Masse salariale/Recettes fiscales	≤35 %	47,3	44,0	41,4	43,9	37,7	33,0	37,1
Taux de pression fiscale	≥20%	9,7	10,3	10,6	10,5	11,0	12,2	12,8

Source : Commission de l'UEMOA, juin 2023

### 5.5.3 Etat des lieux de l'intégration régionale

Le Bénin est membre de plusieurs organisations régionales et sous régionales, dont l'Union Africaine, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le Conseil de l'Entente et la CEN SAD. La CEDEAO est surtout une union économique alors que l'UEMOA traite aussi bien de sujets économiques que monétaires.

L'appartenance du Bénin à la CEDEAO lui a permis de mettre en œuvre le Tarif Extérieur Commun au cordon douanier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. En termes d'intégration au sein de l'UEMOA, il faut noter que les performances des pays sont évaluées à travers la mise en œuvre des projets et programmes sectoriels notamment dans les domaines de la gouvernance économique, la convergence, le marché commun et les réformes structurelles. La revue des réformes, politiques, programmes et projets communautaires 2022 a porté sur 127 textes communautaires contre 116 textes en 2021 et 63 programmes et projets communautaires en 2022 contre 68 en 2021. Concernant les 127 textes communautaires, évalués en 2022, on dénombre 67 directives, 41 règlements, 16 décisions, 2 Protocoles additionnels et 1 recommandation. Ces réformes sont relatives à la gouvernance économique et à la convergence (25 textes), au marché commun (43 textes) et aux réformes sectorielles (59 textes). Sur les 63 programmes et projets communautaires, 7 sont localisés au Bénin.

La revue annuelle des politiques et projets communautaires relève que le Bénin, en termes de niveau de mise en œuvre, a obtenu un taux moyen de 69,83 % en 2022 contre 76,22 % en 2021. Ce repli est dû à l'introduction de 11 nouveaux textes communautaires. En dépit de ce repli, le Bénin a amélioré ses

performances en matière de gouvernance économique et au niveau du marché commun.

Plus spécifiquement en matière de gouvernance économique, le taux moyen de mise en œuvre des textes communautaires est ressorti à 85,39 % en 2022 contre 83,53% en 2021. En matière de convergence, le Bénin a respecté en 2022 deux des trois critères de premier rang tout comme en 2021. Les critères respectés sont celui du taux d'inflation et le ratio de la dette publique. Le critère relatif au solde budgétaire n'a pas été respecté en lien avec un accroissement important des dépenses en particulier les dépenses d'investissement et les subventions dans le cadre de la lutte contre la flambée des prix induits par la guerre en Ukraine. S'agissant des critères du second rang, celui relatif à la masse salariale rapportées aux recettes fiscales a été atteint. Le critère relatif à la pression fiscale demeure encore en dessous de la norme communautaire.

Au niveau du marché commun, le taux de mise en œuvre des textes communautaires dans ce domaine est passé de 69,79 % en 2021 à 70,76 % en 2022. Plus spécifiquement pour la fiscalité intérieure, le taux de mise en œuvre est de 97 % ; huit (08) directives sur onze (11) et deux (02) décisions sur trois (3) ont été mises en œuvre à 100 % et un (01) règlement sur un (01). Pour ce qui est de l'union douanière, le Bénin applique la quasi-totalité des dispositions communautaires.

En termes de réformes structurelles, le taux moyen de mise en œuvre est ressorti à 53,34 % en 2022 contre 75,34 % en 2021. Ces réformes concernent les secteurs tels que le transport et la facilitation des transports, les télécommunications, l'agriculture, l'environnement, le développement humain et social, l'artisanat et la qualité.

## 6. QUALITÉ DE SIGNATURE

### 6.1 Climat des affaires

Le dernier rapport Doing Business de la Banque Mondiale crédite le Bénin d'un score de 52,4 points sur 100 au titre de 2020 contre 51,42 dans le rapport de 2019. Avec ce score, le Bénin occupait le rang de 149<sup>ème</sup> contre 153<sup>ème</sup> en 2019. La perfor-

mance enregistrée en 2020 par rapport à 2019 est la conséquence de l'effectivité des réformes engagées par les autorités béninoises pour améliorer le climat des affaires.

■ **Tableau 47. : Classement du Bénin Doing Business**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de pays classés	189	189	190	190	190	190
<b>Rang global du Bénin</b>	<b>151</b>	<b>158</b>	<b>155</b>	<b>151</b>	<b>153</b>	<b>149</b>
Création d'entreprise	117	115	57	56	61	65
Obtention permis de construire	64	82	74	46	51	82
Raccordement à l'électricité	173	179	174	174	176	178
Transfert de propriété	165	172	173	127	130	126
Obtention de crédits	116	133	139	142	144	152
Protection des investisseurs minoritaires	135	150	145	146	149	120
Paiements des taxes et impôts	178	179	173	174	176	171
Commerce transfrontalier	121	116	133	136	107	110
Exécution des contrats	167	168	169	170	171	162
Règlement de l'insolvabilité	115	112	115	105	110	108

Source : Banque Mondiale

De 2016 à 2022, le Bénin a mis en œuvre plus de 12 réformes pour rendre le climat des affaires plus attrayant. En effet, des progrès substantiels ont été enregistrés en matière de création d'entreprises, d'obtention de permis de construire, de transfert de propriété, d'obtention de prêt et de règlement de l'insolvabilité.

Le Bénin a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en lançant un nouveau bureau de crédit. Il a facilité l'exécution des contrats en adoptant une loi réglementant tous les aspects de la médiation en tant que mécanisme alternatif de résolution des conflits. Le Bénin a modifié sa réglementation relative aux contrats à durée déterminée. Il a augmenté la transparence du traitement des permis de construire en publiant la réglementation relative à la construction en ligne, gratuitement, sans frais. Pour ce qui est de l'enregistrement des biens, le Bénin a réduit les coûts en supprimant dans un premier temps l'enregistrement des taxes sur plusieurs an-

nées et ensuite abaissé le taux de 8% à 5% après la fin de l'exonération. Il a également amélioré la transparence de l'administration foncière en publiant les exigences documentaires et le barème des frais requis pour les transactions immobilières. Le Bénin a amélioré son système d'information sur le crédit en introduisant une réglementation régissant l'octroi de licences et le fonctionnement des bureaux de crédit dans les États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

De plus, le Bénin a facilité la création d'entreprises en éliminant la nécessité de légaliser les statuts de la société pour activer un compte bancaire après la constitution en société. Il a facilité la résolution de l'insolvabilité en introduisant une nouvelle procédure de conciliation pour les entreprises en difficulté financière et une procédure simplifiée de règlement préventif pour les petites entreprises. Aussi, le Bénin a rendu la création d'entreprises moins coûteuse en réduisant les frais de dépôt des documents de la

société auprès du guichet unique. En 2022<sup>51</sup>, 56 579 entreprises ont été créées au Bénin contre 52 370 en 2021, soit un accroissement de 8,0%. Le temps moyen de création des entreprises sociétaires est de 15h 15mn et celui des établissements est de 12h 44 mn, soit moins de 24 h pour la création d'une entreprise.

Le Bénin a également rendu le commerce trans-frontalier plus facile en développant son système de guichet unique électronique, ce qui a réduit le temps nécessaire pour passer la frontière ». Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les résultats et bénéficier des impacts bénéfiques de ces évolutions réglementaires.

**Tableau 48. Indicateurs du Doing Business**

Indicateur	Régulation	Métrique (indiquer celles disponibles)
	Nom de la loi ou du programme voté ou en cours d'élaboration.	Temps de procédures, nombre de procédures en moyenne, coût consacré
Créer une entreprise	<p>Décret n°2018 - 036 du 31 janvier 2018 portant modification des statuts de l'Agence de Promotion des investissements et des Exportations (APIEx spécifie en son article 5 entre autres qu'elle Elle organise le guichet unique de formalités administratives au profit des entreprises des zones économiques spéciales et met en place en général un Guichet unique pour la formalisation des entreprises.</p> <p>Loi n°2020-03 du 20 mars 2020 portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures - Hommes (nombre) : 5</li> <li>- Temps-Hommes (jours) : 8</li> <li>- Coût-Hommes (% du revenu par hbt) : 3,4</li> <li>- Procédures - Femmes (nombre) : 6</li> <li>- Temps-Femmes (jours) : 9</li> <li>- Coût-Femmes (% du revenu par hbt) : 3,5</li> <li>- Capital minimum requis : 25000 FCFA</li> <li>- Capital minimum requis (% du revenu par hbt) : 5,0</li> </ul>
Permis de construction	Décret N°2020-056 du 05 février 2020 portant réglementation du permis de construire et du permis de démolir en République du Bénin et ses arrêtés d'application	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures (nombre) : 14</li> <li>- Délai (jours) : 88</li> <li>- Coût (% de la valeur de la construction) : 4,8</li> <li>- Indice de contrôle de la qualité de la construction (0-15) : 9,0</li> </ul>
Accès à l'électricité	Loi N° 2020 - 05 du 1 <sup>er</sup> avril 2020 portant code de l'électricité en République du Bénin.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures (nombre) : 5</li> <li>- Délai (jours) : 90</li> <li>- Coût (revenu par hbt) : 11584,3</li> <li>-Indicateur de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs (0-8) : 0</li> </ul>

51 Selon les données de l'APIEX : agence de promotion des investissements et des exportations. *Mon entreprise.bj*

<p>Enregistrement de propriété</p>	<p>Loi N°2017-15 modifiant et complétant la loi N°2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin.</p> <p>Rationalisation des procédures et réduction significative des délais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression de l'exigence d'attestation géographique. - Séparation de la procédure de transfert de propriété à l'ANDF et de la formalité d'enregistrement auprès de l'administration fiscale.</li> </ul> <p>Simplification des procédures grâce à la dématérialisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de l'état descriptif en ligne (<a href="https://enotaire.andf.bj/">https://enotaire.andf.bj/</a>) pour un coût forfaitaire de 5 milles francs CFA.</li> <li>- Soumission des demandes de mutation foncière en ligne sur <a href="https://enotaire.andf.bj/">https://enotaire.andf.bj/</a> avec des réponses sous 72 heures.</li> <li>- Consultation du cadastre et démarches en ligne (<a href="https://cadastre.bj/">https://cadastre.bj/</a>). Protection accrue dans les transactions :</li> <li>- Possibilité de saisine de la Commission Indépendante de Gestion des Plaintes pour tous les problèmes fonciers et cadastraux. - Indemnisation des dommages injustement subis par le Fonds de Dédommagement Foncier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures (nombre) : 4</li> <li>- Délai (jours) : 120</li> <li>- Coût (% de la valeur du bien) : 3,4</li> <li>- Indicateur de la qualité de l'administration foncière (0-30) : 9,0</li> </ul>
<p>Accès au crédit</p>	<p>Loi N°2017-02 du 03 mai 2017 relative au crédit-bail en République.</p> <p>Dissémination de l'information de crédit pour faciliter la bancarisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption et opérationnalisation de la loi portant réglementation du Bureau d'Information sur le Crédit. - Intégration des grands facturiers à la plateforme électronique de partage des informations sur le crédit en République du Bénin.</li> </ul> <p>Facilitation de l'enregistrement et de la gestion des sûretés mobilières afin d'encourager le crédit grâce à des démarches simplifiées en ligne (<a href="https://suretes.tccotonou.bj/">https://suretes.tccotonou.bj/</a>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indice de fiabilité des garanties (0-12) : 6</li> <li>- Indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit (0-8) : 0</li> <li>- Couverture du registre de crédit (% adultes) : 0,0</li> <li>- Couverture du bureau de crédit (% adultes) : 1,3</li> </ul>
<p>Temps moyen pour être payé</p>		
<p>Protection des investisseurs minoritaires</p>	<p>Création au tribunal de commerce de Cotonou d'une chambre spécialisée des procédures collectives et les différends entre actionnaires.</p> <p>Renforcement du droit d'information des créanciers confère ordonnance relative à l'exercice du droit d'information et aux mesures d'incitation financières</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indice de la divulgation des informations (0-10) : 7,0</li> <li>- Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10) : 1,0</li> <li>- Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10) : 5,0</li> <li>- Indice des droits des actionnaires (0-6) : 4,0</li> <li>- Indice de détention et de contrôle (0-7) : 2,0</li> <li>- Indice de transparences des Entreprises (0-7) : 2,0</li> </ul>

Niveau des taxes		
Facilité pour payer les taxes	<p>L'administration fiscale met en œuvre plusieurs réformes en matière de facilitation de paiement des impôts et taxes par les contribuables. Ces réformes sont contenues dans le Plan d'Orientation Stratégique de l'Administration Fiscale (POSAF) 2016-2021. Les réformes concernent entre autres le télépaiement et les télé-procédures. Le paiement de la taxe sur les véhicules par mobile Money. Le E-enregistrement, la réforme des factures normalisée. La délivrance de l'attestation fiscale en ligne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paiements (nombre par année) : 54</li> <li>- Délai (heures par année) : 270</li> <li>- Total à payer (% du bénéfice brut) : 48,9</li> <li>- Indice postérieure à la déclaration d'impôts (0-100) : 49,3</li> </ul>
Facilité d'exportation	<p>Dématérialisation des procédures de dédouanement pour toutes les formalités de commerce extérieur (<a href="http://www.guce.bj">www.guce.bj</a>). Mise en place du programme des Opérateurs Économiques Agréés simplifiant les procédures de commerce transfrontalier pour les entreprises respectant certains critères. - Paiement électronique des certificats, licences et permis.</p> <p>Décret n° 2020 -058 du 05 février 2020 portant régime de dématérialisation de la liasse documentaire de pré-dédouanement et de dédouanement en République du Bénin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délai à l'exportation : respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure) : 78</li> <li>- Coût à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD) 354</li> <li>- Délai à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure) 48</li> <li>- Coût à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (USD) 80</li> <li>- Délai à l'importation : respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure) : 82</li> <li>- Coût à l'importation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD) 599</li> <li>- Délai à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure) 59</li> <li>- Coût à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (USD) 110</li> </ul>
Faire respecter le droit des contrats	<p>Transparence de l'information grâce à la mise en ligne de l'information sur la justice commerciale à travers la publication <a href="https://www.tribunalcommerce-cotonou.bj/">https://www.tribunalcommerce-cotonou.bj/</a> des statistiques sur les jugements rendus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Temps (jours) : 595</li> <li>-Coût (% de la créance) : 64,7</li> <li>- Qualité des procédures judiciaires (0-18) : 6,5</li> </ul>

Résolution d'insolvabilité	<p>Institution devant chaque tribunal de commerce d'une chambre des procédures collectives pour connaître des règlements d'insolvabilité.</p> <p>Encadrement des honoraires des experts par le juge conformément à un barème</p> <p>Création au tribunal de commerce de Cotonou d'une chambre spécialisée des procédures collectives confère Ordonnance N° BJ/SJ/PTCC/2020/015 portant spécialisation d'audience pour le règlement des procédures collectives et les différends entre actionnaires.</p> <p>Renforcement du droit d'information des créanciers confère ordonnance relative à l'exercice du droit d'information et aux mesures d'incitation financières</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de récupération (centimes de dollar américain) : 23,9</li> <li>- Temps (années) : 4,0</li> <li>- Coût (% du patrimoine) : 21,5</li> <li>- Résultat (0 si les actifs sont vendus séparément et 1 si l'entreprise continue à fonctionner) : 0</li> <li>- Indice sur la pertinence du cadre juridique de l'insolvabilité (0-16) : 9,0</li> </ul>
Résolution des faillites		
Règles pour embaucher et licencier	<p>Loi n°2007-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en république du Bénin</p>	

Source : Rapport Doing Business 2020, Mémoire-réformes- Doing-Business 2020, Réformes Doing Business

En termes de facilitation du paiement des impôts, le Bénin a procédé en 2022 à une refonte du code général des impôts complété d'un livre des procédures fiscales. La refonte du CGI est une réforme majeure. Son objectif principal a été de mettre fin à la prolifération des sources juridiques, en mettant en place un code général des impôts exhaustif, complété par un livre des procédures fiscales, englobant toutes les dispositions fiscales éparpillées dans l'ordre juridique béninois et rédigé dans un style moderne facilitant sa compréhension. Le nouveau code des impôts reprend la plupart des dispositifs, des tarifs et des taux. Certaines nouveautés sont toutefois introduites pour tenir compte des orientations économiques définies par le gouvernement, notamment la mise en place d'une fiscalité rentable et ouverte à l'investissement privé national et international. Le code refondu sécurise les recettes fiscales de l'État tout en respectant les droits des contribuables conformément aux exigences de l'État de droit, à l'instar des autres États de la sous-région.

L'année 2022 a connu également la mise en service d'un nouveau système de gestion des impôts SI-

GIBE en remplacement de l'ancien système SIG-TAS. Avec ce nouveau système les télé-procédures (télédéclarations et télépaiement) ont été étendues à l'ensemble des moyennes entreprises.

En matière de gouvernance, les résultats du classement 2022 de l'indice MO Ibrahim montre que le Bénin s'est hissé à la 14<sup>ème</sup> place sur les 54 pays du continent avec un score de 56,1 points sur 100 en 2021. Par rapport à la dernière décennie (2012-2021), le pays a enregistré un repli de 0,3 point. L'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) est un outil de mesure et de suivi des performances en matière de gouvernance dans les pays africains. Globalement sur la décennie 2012-2021, le score du Bénin s'est amélioré dans deux des quatre catégories, à savoir, « Fondement des opportunités économiques (+5,9) » et « Développement humain (+2,1) ». Dans les sous-catégories, le score du Bénin s'est amélioré dans 9 sur les 16. Les sous catégories dans lesquelles la performance s'est révélée meilleure sont celles relatives au Développement humain, au Fondement des opportunités économiques et particulièrement dans la lutte contre la corruption. La

catégorie dans laquelle l'ensemble des sous-catégories se sont détériorées est « Participation, Droits et Inclusion ».

S'agissant de la lutte contre la corruption, le Gouvernement est déterminé à mener une lutte contre la corruption et la préemption des ressources de l'Etat. Dans cette optique, une opération « main propre » a été lancée depuis quelques années avec pour objectif d'une part, de poursuivre ceux qui dans l'exercice de leur fonction ont siphonné les ressources de l'Etat et d'autre part, de dissuader ceux qui seraient encore tentés de faire de la corruption. Ainsi, les personnes impliquées dans les cas de corruption avérés sont régulièrement traduites devant les juridictions.

Par ailleurs, le Bénin s'est doté depuis 2018 de la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET). Suite à des griefs de la Cour constitutionnelle et de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, le parlement a adopté en 2020 la loi n°2020-07 modifiant et complétant la loi n°2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2018-13 du 2 juillet 2018 relative à la CRIET. Ainsi, le ministère public et le greffe sont renforcés. La nouvelle loi implique également l'énumération indicative des infractions qui relèvent de la CRIET, l'indication précise du profil des magistrats appelés à y officier, la clarification du régime procédural qui y est appliqué et au droit transitoire simplifié. Cette cour, depuis 2019, a connu et continue de mener l'instruction de plusieurs dossiers de détournement d'argent public. Le Bénin a aussi adopté une loi consacrant la transformation de l'ANLC en un organe technique de coordination de la prévention de la corruption, le Haut-Commissariat à la prévention de la corruption en République du Bénin.

Le classement international de Transparency International selon l'indice de perception de la corruption publiée en 2022 classe le Bénin à la 72<sup>ème</sup> place avec un indice de 43 contre la 78<sup>ème</sup> place avec un indice de 42 en 2021. Le Bénin gagne ainsi 6 points dans ledit classement et améliore son indice de 1 point. Ce niveau de classement fait entrer le Bénin dans le top 10 des pays africains résolus à faire de la lutte contre la corruption une réalité. En effet, le Bénin est classé 8<sup>ème</sup> ex-aequo au même titre que le Ghana, le Sénégal et l'Afrique du Sud. Un progrès pour le Bénin qui, en 2015, était à la 15<sup>ème</sup> place en Afrique et 83<sup>ème</sup> dans le monde. Plusieurs réformes du Gouvernement du Bénin peuvent expliquer l'amélioration du score du pays. Il s'agit entre autres de la réforme sur le renforcement de la prévention de la corruption en République du Bénin. Cette réforme a pour but d'opérationnaliser le Haut -Commissariat (créé par la loi N°2020-09 du 23 avril 2020) à la prévention de la corruption en vue d'assurer :

- La promotion de la culture d'éthique et du sens du bien public ;
- L'opérationnalisation de la charte nationale pour la gouvernance du développement du Bénin ;
- La mise en œuvre des recommandations de l'évaluation du Système National d'Intégrité (SNI), notamment la dématérialisation dans tous les secteurs de l'administration en vue de réduire le contact entre usagers et agents ;
- La sensibilisation de toutes les couches socio-professionnelles du Bénin sur les valeurs civiques ;
- La lutte contre l'impunité à travers l'application effective des sanctions.

## 6.2 Gouvernance Financière

En juin 2022, le Bénin a conclu un nouvel accord technique avec le FMI dans le cadre de la mise en place d'un programme économique et financier en soutien au PAG 2021-2026. Cet accord a été approuvé le 08 juillet 2022 par le Conseil d'Administration du FMI. Il combine deux instruments de financement : la Facilité Elargie de Crédits (FEC) et le Mécanisme Elargi de Crédits (MEDC).

Le volume du financement associé au programme est de 638 millions de dollars dont 143 millions de dollars décaissés au lendemain de la décision d'approbation de l'Accord. Le délai de mise en œuvre est étalé sur 42 mois contre 36 mois maximum classiquement appliqués.

En s'appuyant sur les acquis établis par le Bénin en matière de responsabilité budgétaire, le programme est calibré de manière flexible pour satisfaire les dépenses importantes à court terme ; il pivote ensuite vers un assainissement budgétaire tiré par les recettes fiscales à partir de 2023 afin d'assurer la soutenabilité de la dette à moyen terme. Les principaux piliers du programme comprennent :

- Le renforcement de la mobilisation des recettes et l'amélioration de l'efficacité des dépenses ;
- Le renforcement de la protection sociale et l'équité en matière d'accès aux services publics de base ;
- La consolidation de la gestion des finances publiques, de l'État de droit, de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que des dispositifs de gouvernance pour soutenir une croissance inclusive tirée par le secteur privé.

La mobilisation des recettes, pierre angulaire du programme de réformes des autorités, permettra, avec la priorisation des dépenses et l'amélioration de leur efficacité, de créer l'espace budgétaire nécessaire pour répondre aux besoins importants du

Bénin en matière de développement et de sécurité, tout en préservant la viabilité de la dette.

La mise en œuvre rigoureuse du plan d'action, récemment adopté, pour renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, couplée à l'amélioration de la gouvernance et la consolidation de l'État de droit, renforcera les fondements d'une croissance soutenue et inclusive tirée par le secteur privé et qui bénéficiera à tous les Béninoises et Béninois.

Au terme de la première revue du programme le 14 décembre 2022, le FMI a estimé que l'économie béninoise se solidifie, malgré l'incertitude accrue sur le plan international et les risques sécuritaires croissants au niveau régional. En effet l'activité économique devrait s'accroître de 6 % en 2022, soutenue par l'agro-industrie, la construction et les activités portuaires. Le déficit du compte courant se creuserait à 6,1 % du PIB, en raison de la hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires, exacerbée par la forte appréciation du dollar américain. Néanmoins, l'inflation demeure modérée, en raison d'une bonne campagne agricole et des mesures de subvention adoptées par le gouvernement depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Les efforts considérables déployés par les autorités en matière de recouvrement des impôts, conjugués à la priorisation des dépenses publiques viennent compléter le financement avancé du FMI au titre du MEDC/FEC, permettant au Bénin de répondre aux besoins de dépenses imprévues liés à la guerre prolongée en Ukraine et aux répercussions des risques sécuritaires à caractère régionale.

La consolidation budgétaire tirée par les recettes fiscales à partir de 2023 devrait créer l'espace nécessaire pour financer les besoins importants de développement du Bénin tout en préservant la viabilité de la dette publique. Il sera soutenu à court terme par la stratégie de rationalisation des dépenses fiscales récemment développée par les autorités et, au

cours des années ultérieures par la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme en cours de préparation et visant à élargir davantage l'assiette fiscale et améliorer l'efficacité globale du système fiscal.

Le FMI estime, toutefois, que les autorités devraient continuer à affiner le calibrage des politiques en vigueur pour transformer les gains macroéconomiques de ces dernières années en des retombées palpables sur le plan social. Dans ce contexte, la réforme des subventions aux carburants permettra de libérer des ressources nécessaires pour le déve-

loppement du capital humain au bénéfice des générations futures. Une communication claire autour des arbitrages et des mesures de soutien ciblées aux personnes les plus vulnérables seraient essentielles pour maintenir un large soutien aux réformes nécessaires. L'opérationnalisation rapide du registre social récemment établi fournirait l'infrastructure adéquate pour déployer les divers programmes d'assistance sociale afin de soutenir les ménages vulnérables au cours du processus d'ajustement.

### 6.3 Distinctions du Bénin et notations financières

Les bonnes performances de l'économie nationale sur la période 2016-2022 lui ont valu plusieurs distinctions qui se présentent, notamment comme suit:

#### En termes de gestion de la dette

- En 2018, le Bénin a réalisé une opération de reprofilage partielle de sa dette intérieure. L'opération a consisté au remboursement anticipé d'une partie de la dette contractée auprès de certaines banques locales et régionales à conditions onéreuses (taux d'intérêt élevés avec des maturités résiduelles courtes) à travers un financement obtenu auprès d'une banque commerciale internationale à des conditions plus attractives. L'opération de reprofilage a bénéficié de la garantie partielle de la dette Banque Mondiale et d'une agence d'assurance internationale et a permis au Bénin de réduire l'exposition de son portefeuille au risque de refinancement (en lissant le profil de remboursement de la dette) et de réaliser des gains estimés à 52,4 millions d'Euro.
- En mars 2019, le Bénin a été le premier pays africain à faire son émission inaugurale d'eurobonds en Euro. Le taux de souscription est de plus de 200% et un coupon de 5,75%. Cette opération a été suivie de celle de janvier 2021, où le Bénin pour sa deuxième sortie sur le marché interna-

tional, a marqué l'histoire financière africaine par une émission à succès à 31 ans. En effet, le Bénin a mobilisé 700 millions d'euros sur une maturité finale de 11 ans, à un coupon de 4,875%, et 300 millions d'euros sur une maturité finale de 31 ans, assortie d'un coupon de 6,875%. En juillet 2021, le Bénin s'est à nouveau illustré sur le marché international avec une émission de 500 millions d'euros (328 milliards de FCFA). La particularité de cette émission est qu'elle est destinée exclusivement au financement de divers projets à caractère social et environnemental contribuant aux engagements du Bénin pour l'atteinte des ODD. Le Bénin réaffirme par cette émission d'eurobonds ODD le caractère hautement innovant de sa stratégie de gestion de la dette et renouvelle son engagement en faveur des ODD. La réussite de ladite émission justifie l'adhésion des investisseurs internationaux aux réalisations et au programme hautement social du quinquennat (2021-2026) du Gouvernement du Bénin. Le coupon de 4,95% obtenu pour cet eurobond ODD traduit la confiance des investisseurs en la qualité de la signature du Bénin. La prime négative de nouvelle émission de 0,20 point de pourcentage remportée témoigne de l'appétit significatif des investisseurs pour ledit instrument innovant. Pour la première fois et pour une opération internationale du Bénin, le

niveau de souscription avait représenté près de trois (03) fois le montant recherché.

- Le Bénin a enregistré une amélioration de son score CPIA, passant de 3,5 en 2018 à 3,6 en 2019 ; une première depuis plus d'une décennie. Cette progression avait été tirée notamment par la bonne gestion de la dette. En effet, le score de la sous-dimension « Politique et gestion de la dette » de l'indice CPIA est passé de 4,0 en 2018 à 4,5 en 2019 faisant entrer le Bénin dans le groupe des pays les plus performant. En 2020, bien que le score du Bénin soit resté à 3,6, le Bénin demeure avec l'Ouganda, les deux pays les plus performants en matière de transparence de la dette parmi les pays IDA de l'Afrique subsaharienne. En 2021, le Bénin a enregistré une amélioration de son score à 3,7 en lien avec les progrès enregistrés sur plusieurs volets notamment « gestion économique » (4,2) ; « Politique structurelles » (3,7 contre 3,5 en 2020) ; « Politique de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité » (3,6 contre 3,5 en 2020) et « gestion des institutions du secteur public » (3,5 contre 3,4). Avec ce score le Bénin occupe la 4<sup>ème</sup> place au même titre que le Sénégal après le Rwanda (4,1), le Kenya (3,8) et le Cap-Vert (3,8). Il intègre ainsi le Top 5 des pays éligibles aux financements de l'IDA.
- Le Bénin est ressorti en tête de l'évaluation des pays IDA en matière de transparence des données de la dette au titre de la publication du premier semestre 2020. A la suite de sa distinction pour la bonne qualité de sa gestion de la dette, à travers le prix Global Markets 2019 du meilleur gestionnaire de dette souveraine en Afrique subsaharienne, obtenu en marge des Assemblées Annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International en octobre 2019, le Bénin s'est de nouveau illustré pour sa bonne gestion de la dette publique dans le cadre de l'évaluation de la transparence en matière de gestion de la dette en obtenant la note maximale pour 7 des 9 indicateurs retenus, se hissant ainsi au premier rang parmi les 76 pays bénéficiant

du financement IDA. Au titre de l'évaluation de 2021, le Bénin a maintenu sa première place en totalisant la note maximale sur 8 des 9 indicateurs, soit une amélioration en comparaison avec la notation de 2020. L'évolution de la notation du Bénin et le maintien de sa première place au sein des 76 pays IDA est tributaire de l'amélioration substantielle apportée aux documents de dissémination des statistiques de la dette publique.

- La prestigieuse revue d'affaires financières internationales The Banker, publication du groupe Financial Times, a décerné le 4 mai 2022, le prix dénommé « Deal of the year » dans la catégorie « Finance durable – Afrique » à l'émission Eurobond du Bénin dédié au financement de projets à fort impact sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

En matière de Transparence budgétaire et de gouvernance

- Le Bénin a été classé 1<sup>er</sup> en matière de transparence budgétaire en 2019 en Afrique francophone par l'Union Européenne et le Fonds Monétaire International.
- En reconnaissance de sa bonne gestion macroéconomique et de sa bonne gouvernance, le Bénin a obtenu le prix du Meilleur Ministre des Finances de l'UEMOA en 2018 et le prix du Meilleur Ministre des Finances d'Afrique en 2019, décerné par la Banque Africaine de Développement.
- Le Bénin a adhéré au Compact With Africa du G20, en reconnaissance des efforts engagés au plan de la gouvernance. Seulement 12 pays africains avaient adhéré à cette date.
- Le Bénin a été sélectionné par les Nations Unies pour la réalisation d'une étude sur le financement des Objectifs de Développement Durable avec quatre (04) autres pays du Monde (En Afrique, seulement deux (02) pays ont été choisis, le Rwanda étant le deuxième pays).

- Le Bénin a été reconnu en 2019 comme le seul pays de la CEDEAO qui promeut les principes et règles de libre échange et de circulation des biens et des personnes.
- Le Bénin est devenu un pays à revenu intermédiaire en 2020, pour la première fois de son histoire, selon le classement de la Banque Mondiale, paru le 1<sup>er</sup> juillet 2020.
- Le Ministre de l'économie et des finances du Bénin a été distingué par Financial Afrik sur trois (03) années successives (2018-2019 et 2020) comme étant le meilleur Ministre de l'Economie et des Finances du continent africain notamment en raison de son rôle dans les réformes du FCFA et ses décisions de réforme qui ont permis au Bénin de maintenir sa stabilité économique malgré la pandémie de la Covid-19, et de passer de pays à revenu faible à pays à revenu intermédiaire.
- Le Bénin a décroché deux distinctions dans le classement Global Capital Bonds Awards au titre de l'édition 2021. Le Bénin a occupé le 2<sup>ème</sup> rang derrière le Maroc et le 3<sup>ème</sup> rang après l'Egypte et le Maroc respectivement dans les catégories « Most impressive African funding official » et « Most impressive African issuer ». Ce prix couronne les interventions remarquables du Bénin sur les marchés financiers internationaux, avec notamment la double émission d'eurobonds de janvier 2021 qui de par la structuration du financement et le timing de sa réalisation (en pleine période de la pandémie de COVID-19) a retenu l'attention de l'ensemble des acteurs du marché.
- Le Bénin a systématiquement reçu la mention « très satisfaisante » à la suite des revues du Programme Économique et Financier avec le FMI au titre de l'Article IV, pour la période 2019-2022, niveau maximal dans l'échelle d'appréciation du FMI ;
- L'évaluation de la transparence des finances publiques menée par le département des finances publiques en 2021 place le Bénin au-dessus de

ses pairs d'Afrique subsaharienne dans divers domaines. Le pays a démontré son engagement en faveur des réformes (et sa détermination à les mener à bien), avec une forte implication de la société civile, notamment dans le processus budgétaire, constituant ainsi une garantie supplémentaire. Sur les 36 principes évalués selon les standards établis par le Code, presque la moitié se situe au niveau satisfaisant (12 pratiques) ou avancé (5 pratiques). Le niveau élémentaire a été attribué à 12 pratiques, alors que 5 pratiques ont été estimées inexistantes. Les points forts du Bénin se trouvent surtout concentrés dans les pratiques en matière de prévisions financières et de budgétisation, suivis par les pratiques en matière d'information financière. Les pratiques relatives à la gestion et analyse des risques budgétaires requièrent quant à elles une accélération des réformes déjà en cours ainsi qu'une consolidation des efforts engagés.

- Le Bénin s'est hissé à la 2<sup>ème</sup> place en 2012 (6<sup>ème</sup> en 2019) des pays africains ayant les meilleures pratiques en matière de transparence budgétaire, après l'Afrique du Sud, avec la notation de 65/100 (49/100 en 2019) de la 8<sup>ème</sup> enquête mondiale sur le budget ouvert « Open Budget Survey » de l'organisation internationale « International Budget Partnership ».
- Après la mise à jour des groupes GovTech Maturity Index (GTMI) et l'achèvement de l'ensemble de données GovTech sous-jacents en octobre 2022, le Bénin a doublé sa performance d'il y a deux ans. Le pays est maintenant classé 8<sup>ème</sup> ex aequo avec le Rwanda, pour une notation à 0,68. Désormais 84<sup>ème</sup> sur 198 économies au niveau mondial, le Bénin s'est hissé au-dessus de la moyenne mondiale grâce à une série d'actions et de réformes. Classé en catégorie C en 2020, le Bénin vient de faire un bond en passant à la catégorie B, preuve de sa performance sur les différents axes de notation.

En termes de notation financière, le Bénin cumule les bonnes notations depuis 2018 par les diverses

agences de notation en lien avec ses performances économiques et sa gestion prudente de la dette publique en dépit des crises exogènes, notamment la pandémie de la Covid 19 et le conflit Russo-Ukrainien. Les différentes notations se présentent comme suit :

- En octobre 2022, l'agence Fitch Ratings a maintenu la notation B+ attribuée à la République du Bénin, avec perspective stable. Cette décision atteste de la résilience du pays face à la pandémie de Covid-19 et la guerre russo-ukrainienne, ainsi que de la qualité de ses fondamentaux économiques, malgré un contexte macroéconomique global dégradé. Fitch salue notamment les perspectives de croissance de l'économie béninoise, dans un cadre budgétaire sain marqué par un endettement modéré et un déficit maîtrisé. L'agence salue par ailleurs le programme innovant conclu avec le Fonds Monétaire International qui participe à couvrir les besoins de financement du gouvernement et soutient le retour à une trajectoire de consolidation fiscale, anticipée dès 2022.
- En juin 2022, l'agence internationale de notation financière Standard & Poor's a maintenu la notation de B+ attribuée à la République du Bénin, avec perspective stable. Cette décision atteste de la qualité des fondamentaux économiques du pays, et de sa résilience face à la crise du Covid-19 et à la guerre russo-ukrainienne. Standard & Poor's souligne en particulier les solides perspectives de croissance, portées par les réformes ambitieuses du gouvernement, malgré un contexte économique mondial dégradé. L'agence salue les efforts de diversification des sources de financement du Bénin, renforçant la résilience du pays en cas de détérioration des conditions de marché. Il faut rappeler que cette même notation avait été attribuée au Bénin depuis 2018 et reconduite en 2019, 2020 et 2021.
- Toujours en juin 2022, dans le cadre de la publication de son rapport annuel de notation du Bénin, l'agence internationale Moody's a confirmé la notation de B1 attribuée au Bénin déjà en mars 2021, avec perspective stable. Cette décision témoigne de la résilience du pays face à la crise du Covid-19 et à la guerre russo-ukrainienne, ainsi que de la qualité de ses fondamentaux économiques. Moody's valorise également le fort potentiel de croissance du Bénin, soutenu par les réformes ambitieuses du gouvernement. Rappelons qu'en mars 2021, l'agence Moody's avait relevé la note souveraine du Bénin en la faisant passer de B2 avec perspective Positive à B1 avec perspective Stable en lien avec les solides résultats en matière d'assainissement des finances publiques et d'amélioration de la dette publique.
- En avril 2022, l'agence Fitch Ratings, dans sa publication a confirmé la note de défaut des émetteurs en devises à long terme (IDR) du Bénin à « B+ » avec une perspective stable. Ladite notation est soutenue par une forte croissance tendancielle, une dette publique relativement faible, un bilan récent de réformes économiques et de politiques budgétaires prudentes. L'agence précise que ces performances sont toutefois contrebalancées par de faibles recettes publiques et une économie relativement peu diversifiée et fortement exposée au Nigéria et à la filière coton. Cette notation d'avril 2022, fait suite à celle de février 2021 pour laquelle l'agence avait confirmé la note B du Bénin avec une perspective qui était passée de stable à positive. L'évolution de la perspective avait été soutenue par la capacité du pays à renouer dès l'année 2021 avec une forte croissance.
- Dans sa publication de janvier 2022, WARA a assigné la notation souveraine de long terme en devise régionale de 'A-' au Bénin. Simultanément, WARA assigna aussi au Bénin une notation de court terme de 'w-3' sur son échelle régionale. La perspective attachée à ces notations est stable. A titre de référence, le plafond national béninois s'établit à 'A'. Les notations et la perspective en devises internationales du Bénin sont : iB+/Stable/iw-5. La notation de long

terme de 'A-' assignée au Bénin équivaut à un score pondéré total de 2,67/6,00, sans qu'aucun ajustement supplémentaire à la carte des scores n'ait été apporté. La notation du Bénin sur l'échelle régionale de WARA (A-/Stable/w-3) est sous-tendue par sa politique économique structurelle volontariste, des indicateurs de gouvernance en amélioration, un endettement public sous contrôle et sa position de hub commercial sous-régional. En revanche, sa compétitivité internationale, son secteur bancaire et l'élasticité

élevée de sa performance macroéconomique à celle du Nigéria demeurent des contraintes.

- En juin 2021, Bloomfield Investment Corporation a procédé à la réévaluation de la notation financière en monnaie locale de l'Etat du Bénin et a décidé de rehausser à long terme, la note de A- à A (Note d'investissement) avec une perspective stable ; de maintenir à court terme, la note A2 (Note d'investissement), et de rehausser la perspective, de stable à positive. Cette notation fait suite à celle de 2019, où le Bénin a été noté A- avec perspective stable.

# 7. FINANCES PUBLIQUES

## 7.1 Budget

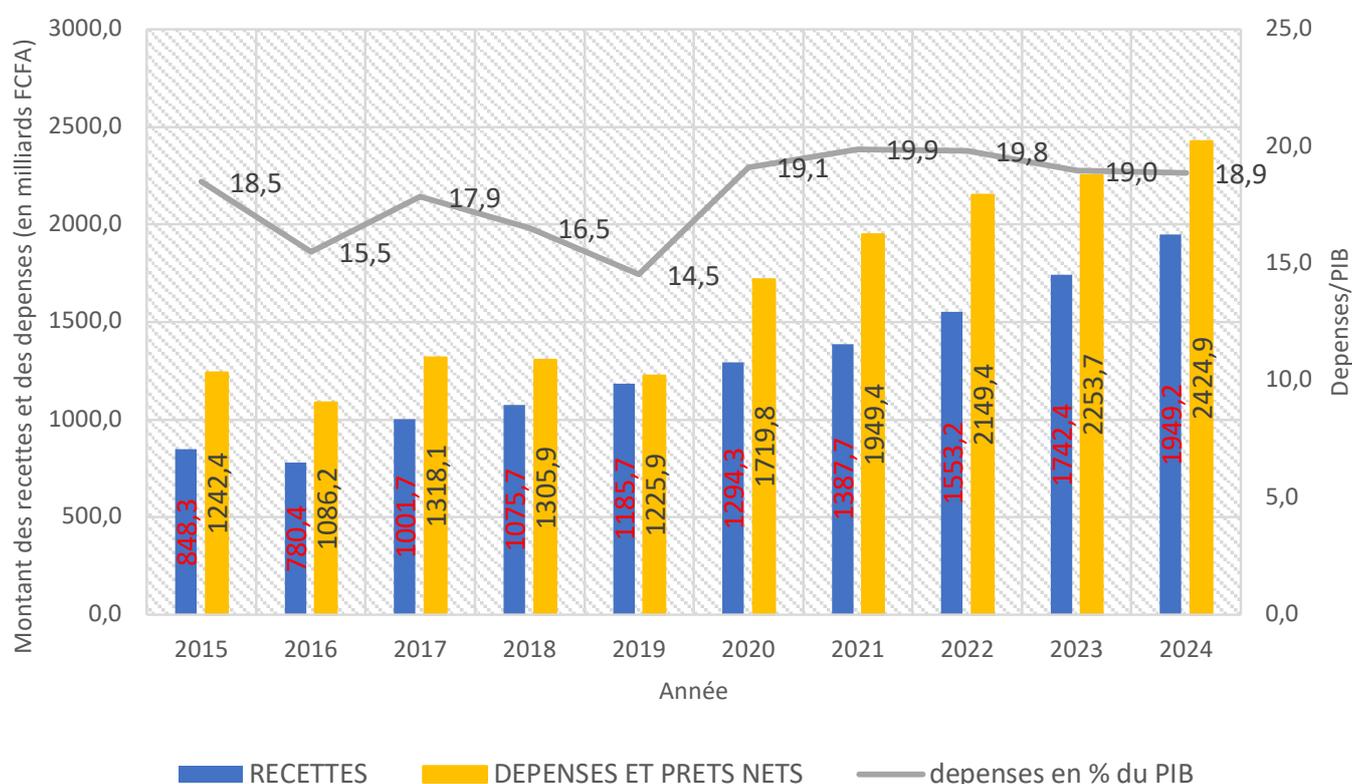
### 7.1.1 Dépenses et recettes

Les recettes de l'Etat (y compris les dons) se sont inscrites globalement en hausse sur la période 2016-2022 en lien, entre autres, avec les réformes engagées au sein des régies financières à partir de 2016. En dépit des chocs exogènes survenues au cours des trois dernières années notamment la fermeture unilatérale des frontières nigérianes, la pandémie de la COVID-19 et la guerre en Ukraine avec pour conséquence le ralentissement de l'activité économique couplé avec les mesures d'exonération prises par le gouvernement pour limiter la flambée des prix, les recettes budgétaires ont enregistré une progression moyenne de 9,5 % en passant de 1 294,8 milliards de FCFA en 2020 à 1 553,16 milliards de FCFA en 2022. Par rapport à 2021, les recettes budgétaires de 2022 ont enregistré une hausse de 11,9 %.

Les dépenses budgétaires sont passées de 1 719,83 milliards de FCFA en 2020 à 2 149,42 milliards de FCFA en 2022, soit une progression moyenne annuelle de 11,8%. Par rapport à 2021, les dépenses budgétaires de 2022 sont en hausse de 10,3%. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques ont représenté 19,8% en 2022 contre 19,9% un an plus tôt.

En lien avec l'évolution des recettes et des dépenses, le déficit base ordonnancement dons compris est ressorti en hausse en passant de 561,69 milliards de FCFA en 2021 à 596,26 milliards de FCFA en 2022. En pourcentage du PIB, le déficit dons compris a représenté 5,5 % en 2022 contre 5,7 % en 2021.

**Figure 14. Evolution des recettes et des dépenses (en milliards de FCFA)**



Source : CSPEF/DGE, avril 2023

### 7.1.2 Présentation détaillée des dépenses et recettes

L'évolution des recettes de l'Etat traduit une tendance haussière depuis 2016 liée principalement aux recettes fiscales. Les recettes fiscales sont ressorties en 2022 à 1 320,74 milliards de FCFA contre 1 082,35 milliards de FCFA en 2021, soit un accroissement de 22,0 %. La hausse des recettes fiscales est induite par les taxes sur le commerce extérieur et par les taxes intérieures (directes et indirectes) en lien avec la reprise de l'activité économique et les multiples réformes engagées au niveau de l'administration fiscale. Ces réformes sont entre autres l'introduction des télé procédures (télé déclaration et télépaiement des impôts et taxes), la réforme de la facture normalisée ; la déclaration sur bordereau unique des impôts sur salaire et de la cotisation sociale, l'enregistrement en ligne, les mesures de politique fiscale mises en œuvre notamment au niveau de l'impôt sur les traitements et salaires, l'impôt sur le Bénéfice d'affaire, la refonte du code général des impôts, la dématérialisation des procédures de dédouanement.

En dépit de l'augmentation des recettes fiscales d'une année à l'autre, la pression fiscale demeure assez faible traduisant la nécessité pour le Bénin de dynamiser les réformes en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale. En effet, la pression fiscale est ressortie à 12,2% en 2022 contre 11,0% en 2021 largement en dessous du taux de 20 % minimum fixé par l'UEMOA dans le cadre de la convergence des économies des États membres. Il faut cependant relever la performance du Bénin en termes de mobilisation des recettes fiscales, qui s'est traduite par un accroissement de la pression fiscale de 1,2% du PIB en une année, en dépit des effets négatifs de la pandémie de la covid-19 et de la guerre en Ukraine sur l'économie nationale.

Les recettes non fiscales, sont ressorties à 177,8 milliards de FCFA en 2022 contre 213,4 milliards de FCFA en 2021, soit un repli de 16,66% imputable à la requalification de plusieurs taxes longtemps considérées comme recettes non fiscales en

recettes fiscales en conformité avec le manuel des finances publiques du FMI.

Les dons sont ressortis à 54,6 milliards de FCFA en 2022 contre 92,0 milliards de FCFA en 2021, soit un repli de 40,6% induit par les dons programmes qui n'ont pas du tout été mobilisés en 2022. S'agissant des dons projets, ils se sont inscrits à 54,6 milliards de FCFA en 2022 en stabilisation par rapport à leur niveau de 2021.

Les dépenses publiques et prêts nets se sont établis en 2022 à 19,8% du PIB contre 19,9 % du PIB un an plus tôt, reflétant une quasi-stabilité en termes de pourcentage de PIB. En terme nominal, les dépenses publiques se sont inscrites en hausse de 10,26 % induite aussi bien par les dépenses courantes que par les dépenses d'investissement. Les dépenses courantes sont passées de 1.145,0 en 2021 à 1.198,0 milliards de FCFA, soit une hausse de 4,6% imputable à l'accroissement des dépenses liées à la masse salariale (+12,4%), des dépenses de transfert (+23,7 %) et des pensions et bourses (+2,6%). La hausse de la masse salariale est induite par l'apurement d'une part importante du stock des arriérés salariaux liés aux indices acquis avant 2016, les effets financiers induits par l'application des nouvelles modalités de paiement automatique des rappels courants décidées au mois d'avril par le Gouvernement et les effets financiers induits par la revalorisation des salaires des agents de l'Etat intervenue au mois de décembre 2022. Quant aux transferts, leur hausse est induite d'une part, par la poursuite des mesures sociales du gouvernement en vigueur dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale et d'autre part, par les mesures de soutien initiées par le gouvernement pour atténuer la hausse des prix des denrées alimentaires et produits pétroliers importés, conséquence de la guerre en Ukraine.

La hausse des dépenses courantes a été quelque peu atténuée par le repli des dépenses acquisitions de biens et services en lien avec l'amélioration

continue de l'efficacité des dépenses publiques et la revue systématique de la dépense en gestion.

Les dépenses d'investissement sont passées de 802,63 milliards de FCFA en 2021 à 954,9 milliards de FCFA en 2022 enregistrant ainsi une hausse de 19,0 % en glissement annuel. Cet accroissement

des dépenses d'investissement est tiré aussi bien par la contribution budgétaire à l'investissement (+11,4 %) que par les ressources sur financement extérieur (+32,9 %) en lien avec la poursuite des travaux inscrits au programme d'action du gouvernement.

**Tableau 49. Évolution détaillée des recettes et des dépenses de l'État en milliards de FCFA**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
							Projections	
<b>Revenus et dons</b>	<b>1 001,66</b>	<b>1 075,70</b>	<b>1 185,70</b>	<b>1 294,28</b>	<b>1 387,72</b>	<b>1 553,16</b>	<b>1 742,40</b>	<b>1 949,20</b>
<b>Revenus</b>	<b>944,38</b>	<b>1 028,50</b>	<b>1 088,04</b>	<b>1 142,08</b>	<b>1 295,73</b>	<b>1 498,56</b>	<b>1 666,70</b>	<b>1 859,50</b>
<b>Revenus des taxes</b>	<b>712,82</b>	<b>811,30</b>	<b>893,28</b>	<b>947,84</b>	<b>1 082,35</b>	<b>1 320,74</b>	<b>1 512,40</b>	<b>1 692,70</b>
Taxes sur le commerce Extérieur	315,98	331,90	358,02	331,51	397,40	429,84	532,80	592,00
Taxes directes et indirectes	396,84	479,40	535,26	616,33	684,95	890,90	979,60	1 100,70
<i>Dont taxes sur le pétrole</i>	<i>2,93</i>	<i>1,98</i>	<i>3,70</i>	<i>28,35</i>	<i>8,65</i>	<i>1,24</i>		
Revenus non issus des taxes	231,56	217,20	194,75	194,25	213,38	177,82	154,30	166,80
<b>Dons</b>	<b>57,28</b>	<b>47,20</b>	<b>97,67</b>	<b>152,20</b>	<b>92,00</b>	<b>54,60</b>	<b>75,70</b>	<b>89,70</b>
Projets	43,29	31,20	66,84	46,90	54,62	54,60	61,70	66,70
Programmes	13,99	16,00	30,82	105,30	37,38	-	14,00	23,00
<b>Dépenses totales et Prêts nets</b>	<b>1318,10</b>	<b>1305,90</b>	<b>1225,90</b>	<b>1719,83</b>	<b>1 949,35</b>	<b>2 149,4</b>	<b>2 253,70</b>	<b>2 424,9</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>820,2</b>	<b>857,8</b>	<b>899,4</b>	<b>1095,6</b>	<b>1 145,02</b>	<b>1 198,01</b>	<b>1 338,50</b>	<b>1 461,50</b>
Salaires et compensations	337,30	356,70	368,3	416,5	407,80	458,50	561,80	617,0
Sécurité Sociales	95,60	92,20	90,5	92,9	90,52	92,89	107,70	122,9
Transferts et autres	166,60	179,40	180,9	233,0	259,22	320,62	321,10	347,1
Dépenses exceptionnelles	114,30	103,60	125,1	176,9	167,60	147,40	150,30	163,9
Intérêts dus	106,40	125,90	134,6	176,3	219,9	178,6	197,6	210,6
<i>Sur dette domestique</i>	<i>88,40</i>	<i>108,80</i>	<i>106,8</i>	<i>105,7</i>	<i>153,08</i>	<i>84,10</i>	<i>97,50</i>	<i>103,9</i>
<i>Sur dette extérieure</i>	<i>18,00</i>	<i>17,10</i>	<i>27,8</i>	<i>70,6</i>	<i>66,79</i>	<i>94,50</i>	<i>100,10</i>	<i>106,7</i>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>491,50</b>	<b>445,60</b>	<b>330,4</b>	<b>622,4</b>	<b>802,63</b>	<b>954,90</b>	<b>915,20</b>	<b>963,40</b>
<i>Sur ressources domestiques</i>	<i>313,00</i>	<i>279,10</i>	<i>228,3</i>	<i>356,4</i>	<i>518,97</i>	<i>577,90</i>	<i>538,50</i>	<i>511,0</i>
<i>Sur ressources extérieures</i>	<i>178,50</i>	<i>166,50</i>	<i>102,1</i>	<i>266,0</i>	<i>283,66</i>	<i>377,00</i>	<i>376,70</i>	<i>452,4</i>
<b>Prêts nets</b>	<b>6,40</b>	<b>2,50</b>	<b>-3,90</b>	<b>1,8</b>	<b>1,70</b>	<b>-3,60</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Balance primaire</b>	<b>- 82,42</b>	<b>17,50</b>	<b>94,94</b>	<b>-133,65</b>	<b>-148,39</b>	<b>- 98,75</b>	<b>-12,80</b>	<b>97,70</b>

Source : DGE/CSPEF, avril 2023

En lien avec l'évolution des recettes marquée par une progression plus importante (+15,7%) que celle de la contribution budgétaire (+11,4%), le déficit de la balance primaire a connu une amélioration en ressortant à 98,75 milliards de FCFA en 2022 contre 148,45 milliards de FCFA en 2021. En pourcentage du PIB, le déficit primaire représente 0,9% en 2022 contre 1,5% en 2021.

Les perspectives pour 2023 tablent sur un accroissement des revenus de l'Etat et dons (+12,2%) et une progression des dépenses publiques de 4,9 %. Le déficit budgétaire global (base ordonnancement, y compris les dons) ressortirait à 4,3 % contre 5,5 % en 2022.

Le solde primaire ressortirait déficitaire de 12,80 milliards de FCFA en amélioration par rapport à son niveau de 2022 et représenterait 0,1 % du PIB. Il est attendu que le déficit budgétaire continue de s'amé-

liorer pour représenter 3,7 % en 2024. Le solde primaire ressortirait excédentaire et représenterait 0,8 % du PIB.

### 7.1.3 Présentation détaillée du budget par poste de dépenses

La loi de finances pour la gestion 2023 a pour référence le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) 2023-2025. Ce document référentiel fait la synthèse des options de politique contenues dans le Plan National de Développement (PND 2018-2025), le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D), la matrice des cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable (ODD) et assure la transition budgétaire entre les phases 1 et 2 du Programme d'Action du Gouvernement. En termes d'ancrage juridique, il est construit conformément aux exigences procédurales, techniques et managériales découlant de la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances (LOLF). Il s'inscrit, par conséquent, dans une perspective de capitalisation des progrès enregistrés, notamment la budgétisation des investissements publics en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (AE/CP), l'amélioration du cadre de performance des programmes budgétaires.

En termes de politique économique pour la période 2023-2025, deux principaux axes constitueront la charpente de l'action publique : la consolidation des acquis du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021 et le relèvement des chaînes de valeurs ajoutées pour le développement du secteur de la transformation. La politique budgétaire de l'Etat demeure cohérente et par conséquent continue de préserver la soutenabilité budgétaire. Elle sera, par conséquent, articulée autour des deux axes économiques avec une structuration de la dépense publique en faveur de la formation brute de capital fixe

et du social. Par ailleurs, le degré de sensibilité du budget de l'Etat pour la gestion 2023 au genre et au climat est en évolution croissante par rapport aux années antérieures.

En matière de finances publiques, le cadre général de la fiscalité continue à être favorable à l'entreprise, au ménage et à l'emploi. L'accent est mis sur les mesures de politique fiscale pour une meilleure appréhension de la matière imposable et le renforcement du civisme fiscal à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, la digitalisation des services, et la redynamisation des politiques de recouvrement des impayés.

En ce qui concerne la dépense, les allocations de crédits aux ministères restent cohérentes avec la politique économique. Le fonctionnement général des unités administratives budgétaires est quasi-stable par rapport à l'année 2022 tandis que les crédits d'investissement progressent en vue du renforcement de la résilience de l'économie nationale. Dans ce cadre, les dépenses ordinaires sont évaluées de manière à assurer l'efficacité de la dépense nécessaire à l'élargissement de l'espace budgétaire. Quant à la budgétisation des dépenses en capital, elle obéit pour la deuxième année consécutive aux règles d'encadrement des crédits en AE/CP.

Le projet de loi de finances gestion 2023 (y compris le budget de l'Etat) s'équilibre en ressources et en charges, à la somme de 3 033,34 milliards de FCFA. Il est en augmentation de 76,7 milliards de FCFA par rapport à la prévision de la loi de finances rectificative 2022 qui était de 2 956,66 milliards de FCFA.

■ **Tableau 50. Les grandes masses du projet de loi de finances (2023)**

Dépenses Budgétaires	2022 (LFR)	2023 (LFI)
	Montant (en milliards de FCFA )	
<b>Budget Général</b>	<b>2 159,04</b>	<b>2 217,95</b>
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>1 244,14</b>	<b>1 258,20</b>
Dépenses de personnel	436,75	523,23
Charges financières de la dette	209,439	177,20
Dépenses d'acquisition de biens	193,3	188,60
Dépenses de transfert courant	404,648	369,17
<b>Dépenses en capital</b>	<b>914,906</b>	<b>959,75</b>
Financement Intérieur	611,722	639,15
Financement Extérieur	303,184	320,60
<b>Budget Annexe du FNRB</b>	<b>102,2</b>	<b>105,40</b>
<b>Compte d'affectation spéciale</b>	<b>16,85</b>	<b>23,05</b>
<b>Total budget Général</b>	<b>2 278,09</b>	<b>2 346,40</b>
<b>Charge de trésorerie</b>	<b>678,568</b>	<b>686,94</b>
<b>Total Budget</b>	<b>2 956,66</b>	<b>3 033,34</b>

Source : Rapport de présentation du Budget Gestion 2022, DGB/MEF, janvier 2023

L'analyse des différents postes de dépenses montre une hausse des dépenses ordinaires (charges financières de la dette incluses) de 1,1 % et des dépenses en capital de 4,9 %. La hausse des dépenses ordinaires est induite essentiellement par les dépenses de personnel (+19,8%). A contrario, les dépenses de transferts courants, celle des charges financières de la dette, et les dépenses d'acquisition des biens et services se sont inscrites en repli. Pour ce qui est des dépenses en capital, leur accroissement est tiré

aussi bien par le financement intérieur que par le financement extérieur. En lien avec l'accroissement des dépenses ordinaires et des dépenses en capital, le projet de Budget général de l'Etat connaîtrait une hausse de 2,7 % en 2023 par rapport prévisions de la loi de Finances rectificative de 2022. A l'instar du budget général de l'Etat, le Budget annexe, le compte d'affectation spéciale et les charges de trésorerie ressortiraient tous en hausse.

#### 7.1.4 Présentation générale du budget

La loi de finances 2023 est en augmentation de 13,9 % par rapport à l'exécution de la loi de finances rectificative gestion 2022. Ce cette hausse est imputable à l'accroissement des dotations au niveau de plusieurs secteurs stratégiques, notamment la Sécurité intérieure, l'Enseignement, l'Agriculture, l'Eau et Mines l'Energie, la Numérisation et Digitalisation et les affaires sociales.

En termes de structure en 2023, le secteur « Enseignement<sup>52</sup>» vient en tête avec une part de 14,6%, suivi des secteurs « cadre de vie et développement durable » (6,6%), « Infrastructures et transport » (5,2 %) « santé » (4,1%). Les secteurs « Agriculture et élevage et pêche » (3,3 %) et « Energie » (2,9%) viennent à la suite du secteur « santé ».

<sup>52</sup> il s'agit des trois ordres

**Tableau 51. Evolution des dépenses de l'Etat par ministère sectoriel**

2. Ministères	2019	Part (%)	2020	Part (%)	2021	Part (%)	2022	Part (%)	2023	Part (%)
Défense Nationale	44,7	2,5	41,8	2,0	57,2	2,1	102,6	3,9	77,5	2,6
Economie & Finances	44,7	2,5	28,4	1,3	35,0	1,3	25,4	1,0	40,4	1,3
Justice & Législation	13,5	0,8	16,9	0,8	22,4	0,8	25,9	1,0	25,5	0,8
Développement et coordination de l'Action Gouvernementale	7,3	0,4	12,3	0,6	7,3	0,3	4,7	0,2	9,0	0,3
Numérique et Digitalisation	17,6	1,0	5,1	0,2	12,7	0,5	10,2	0,4	31,1	1,0
Cadre de vie et Développement Durable	54,3	3,1	200,5	9,5	188,3	7,0	238,7	9,0	200,5	6,6
Industrie et Commerce	2,8	0,2	3,3	0,2	14,4	0,5	2,9	0,1	7,0	0,2
Santé	54,5	3,1	142,6	6,8	71,2	2,6	138,0	5,2	125,8	4,1
Energie	62,4	3,5	63,8	3,0	60,0	2,2	77,2	2,9	88,8	2,9
Agriculture, Elevage et Pêche	39,4	2,2	0,1	0,0	62,4	2,3	84,4	3,2	99,8	3,3
Tourisme, Culture & Arts	28,9	2,2	26,5	1,3	59,2	2,2	49,1	1,8	48,4	1,6
Sports			21,3	1,0	23,9	0,9	33,3	1,2	32,9	1,1
Affaires Sociales & Microfinance	3,7	0,2	11,3	0,5	6,4	0,2	19,3	0,7	29,1	1,0
Enseignement supérieur	45,8	2,6	58,4	2,8	60,8	2,3	63,3	2,4	85,6	2,8
PME & Promotion de l'Emploi	7,8	0,4	5,1	0,2	7,7	0,3	16,7	0,6	9,5	0,3
Infrastructures & Transports	38,0	2,1	76,5	3,6	118,6	4,4	197,9	7,4	156,4	5,2
Fonction Publique	7,7	0,4	7,3	0,3	6,3	0,2	6,1	0,2	8,2	0,3
Intérieur & Sécurité Publique	38,7	2,2	41,7	2,0	44,0	1,6	47,8	1,8	63,6	2,1
Décentralisation & Gouv. Locale	33,4	1,9	23,9	1,1	34,0	1,3	53,5	2,0	63,7	2,1
Enseignement Maternel & Primaire	111,6	6,3	119,8	5,7	139,5	5,2	156,9	5,9	168,6	5,6
Enseignement Secondaire, Tech & Prof.	71,9	4,1	82,1	3,9	100,5	3,7	114,5	4,3	189,7	6,3
Affaires étrangères & Coopération	24,6	1,4	22,8	1,1	12,5	0,5	11,4	0,4	16,8	0,6
Eau & Mines	34,0	1,9	33,0	1,6	84,1	3,1	66,0	2,5	85,2	2,8
<b>Total Budget</b>	<b>1 768,7</b>		<b>2 105,4</b>		<b>2 693,6</b>		<b>2 663,5</b>	<b>100,0</b>	<b>3 033,3</b>	

Source : SIGFIP/DGP/MEF, mars 2023

En termes d'accroissement par rapport à 2022, Les secteurs « Enseignement secondaire et formation technique et professionnelle », « Enseignement supérieur », « Numérisation et Digitalisation » et « Eau et mines » sont ceux qui ont enregistré les plus fortes hausses en terme absolu. En effet, le secteur « Enseignement secondaire et formation technique et professionnelle » a enregistré une progression de son budget de 75,25 milliards de FCFA représentant un accroissement de 65,7 % en lien avec la mise en œuvre des actions visant à renforcer la formation technique et professionnelle. Le secteur « Enseignement supérieur » a vu son budget augmenter de 22,36 milliards de FCFA, soit un accroissement de 35,3 % en lien avec la poursuite des réformes en-

gagées dans l'enseignement supérieur. Le secteur « Numérisation et Digitalisation » a enregistré un accroissement de 20,8 milliards de FCFA et celui de « Eau et mines » une hausse de 19,13 milliards FCFA.

Le secteur « Agriculture, élevage et pêche » a vu sa dotation croître en 2023 de 15,32 milliards de FCFA par rapport à 2022 correspondant à un accroissement de 18,1 % induit par la poursuite des actions de diversification agricoles.

Le secteur « Energie » a enregistré un niveau d'augmentation de 11,59 milliards de FCFA de son budget correspondant à un accroissement de 15 % par rapport à 2022 en lien avec la poursuite des investis-

sements prévus pour réduire encore plus la dépendance énergétique du pays vis-à-vis de l'extérieur.

Le secteur « Intérieur » a enregistré un niveau d'augmentation de son budget de 15,76 milliards de FCFA correspondant à une hausse de 33 % par rapport à son niveau de 2022 en lien avec la mise en œuvre de la politique de sécurité intérieure visant à renforcer

la sécurité intérieure, la lutte contre le grand banditisme et la protection des frontières.

Les secteurs « enseignement maternelle et primaire », « décentralisation » et « microfinances et affaires sociales » ont également enregistré des hausses respectives de 11,7 milliards de FCFA, 10,18 milliards de FCFA et 9,8 milliards de FCFA par rapport à 2022.

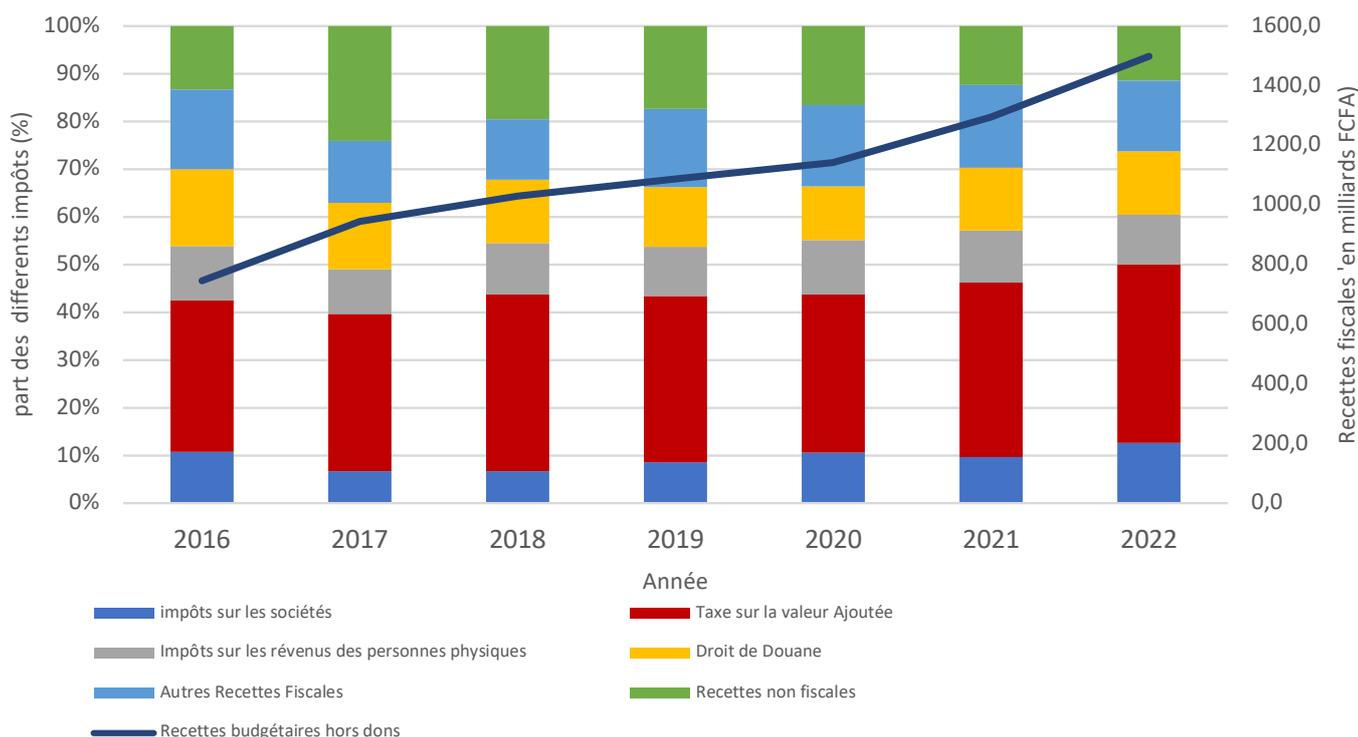
## 7.2 Politique fiscale

### 7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

Les impôts pourvoyeurs de recettes demeurent notamment la taxe sur la valeur ajoutée, le droit de

douane, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

**Figure 15. Part des Recettes fiscales par nature d'impôts**



Source : DGI/DGD/DGTCP, mars 2023

### La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

La TVA demeure le principal impôt pourvoyeur de recettes, elle est composée de la TVA intérieure et de la TVA sur les importations. La TVA sur les impor-

tations est une TVA déductible. Le taux de la TVA est de 18 % de la base imposable. La cotisation de TVA à acquitter correspond à l'excédent de TVA collectée par l'entreprise auprès des clients sur ses ventes ou ses prestations de services (TVA en aval)

sur la TVA en amont, c'est-à-dire la TVA payée sur les achats par le contribuable. La TVA en amont est déductible seulement si les opérations correspondantes en aval sont taxables. La taxe ayant grevé les biens susceptibles d'être appropriés par les dirigeants n'est pas déductible.

La part de la TVA dans les recettes budgétaires est passée de 36,5 % en 2021 à 37,4% en 2022. Cette performance de la TVA en dépit des chocs exogènes notamment la pandémie de la covid-19 et la guerre en Ukraine est induite par les multiples réformes notamment l'introduction des téléprocédures, la réforme des factures normalisées, mais aussi le renforcement du contrôle fiscal.

### **L'impôt sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés (IS) est appliqué sur les bénéfices nets réalisés au Bénin, ainsi que ceux dont l'imposition est attribuée au Bénin par une convention internationale visant l'élimination des doubles impositions. Le bénéfice imposable est le bénéfice fiscal net obtenu sur la base du résultat comptable après la réintégration des charges non déductibles au plan fiscal et la déduction des éléments non soumis à l'impôt.

Une fois le bénéfice net imposable calculé, les taux appliqués sont les suivants :

- 25 % du bénéfice imposable pour les personnes morales ayant une activité industrielle, à l'exception des industries extractives et les écoles privées d'enseignement scolaire, universitaire, technique et professionnel ;
- 30% du bénéfice imposable pour les personnes morales autres que celles énumérées ci-dessus.

Par ailleurs, pour les sociétés bénéficiant d'une convention minière ou pétrolière, le taux de l'impôt est déterminé par cette convention. Ce taux ne peut toutefois pas être inférieur au taux de droit commun prévu.

Le montant de l'impôt ne peut être inférieur à un minimum de perception égal à (i) 10 % des produits encaissables pour les sociétés à prépondérance im-

mobilière (ii) 3% des produits encaissables pour les entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics ; (iii) 1 % des produits encaissables dans tous les autres cas. Dans tous les cas, l'impôt minimum à payer ne peut être inférieur à deux cent cinquante mille (250.000) francs CFA. L'impôt sur les sociétés, mobilisé en 2022 représente 12,6 contre 9,7% des recettes totales en 2021.

### **L'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques**

L'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques est un ensemble de quatre impôts distincts que sont : l'impôt sur les bénéfices d'affaires, l'impôt sur le revenu foncier, l'impôt sur les traitements et salaires et l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers.

L'impôt sur les bénéfices d'affaires (IBA) est un impôt annuel unique qui frappe les bénéfices réalisés par les personnes physiques qui accomplissent habituellement, pour leur propre compte, une activité à caractère lucratif. Il est déterminé en tenant compte uniquement des bénéfices réalisés au Bénin ainsi que ceux dont l'imposition est attribuée à la république du Bénin par une convention internationale relative aux non doubles impositions, dans les conditions prévues par le code général des impôts en ses articles 6 et 5.

Les bénéfices passibles de l'impôt sur les bénéfices d'affaires sont déterminés déclarés et payés d'après les règles fixées en matière d'impôt sur les sociétés. L'impôt est calculé par application à la base d'imposition du taux de 30 %. Ce taux est réduit à 25 % pour les établissements privés d'enseignements scolaire, universitaire, technique et professionnel. Le montant de l'impôt ne peut être inférieur à un minimum de perception égal à 1,5 % des produits encaissables tels que définis dans le Code général des impôts. Par dérogation, le minimum de perception est égal à 3% des produits encaissables pour les entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics et à 10 % des produits encaissables pour les entreprises à prépondérance. L'impôt minimum à payer ne peut en aucun cas être inférieur à cinq cent mille (500 000) francs FCFA.

L'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers s'applique sur les revenus des valeurs mobilières ; les revenus des créances, dépôts, cautionnements et comptes courants ; les plus-values de cessions de valeurs mobilières ; perçus par une entreprise exploitée ou par une personne domiciliée au Bénin. Il fait l'objet de retenue à la source par les personnes qui versent lesdits revenus. Le taux de l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers est de 15%<sup>53</sup>.

Quant à l'impôt sur les revenus fonciers, il s'applique aux personnes physiques et assimilées qui perçoivent des revenus fonciers et les personnes physiques associées de sociétés à prépondérance immobilière non soumises à l'impôt sur les sociétés. L'impôt sur les revenus fonciers est perçu par retenue à la source de 12 % sur le montant brut des loyers. Ce taux est réduit à 10% lorsque le bailleur est soumis à l'impôt sur les bénéfices d'affaires ou

à l'impôt sur les sociétés. La retenue doit être effectuée par les locataires. Les locataires personnes physiques sont exemptés de la retenue, à l'exception de celles qui louent par l'intermédiaire d'une entité soumise à l'impôt sur les bénéfices.

L'impôt sur les traitements et salaires est perçu sur les revenus provenant des traitements, émoluments et salaires publics ou privés, ainsi que les rétributions accessoires de toute nature ; les indemnités de fin de carrière (IFC) versées aux salariés par leur employeur ou par un assureur auprès duquel l'employeur a cotisé et les rémunérations versées aux dirigeants des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, à l'exception des rémunérations versées aux administrateurs généraux ou aux membres des conseils d'administrations des sociétés anonymes ou des sociétés par actions simplifiées.

■ **Tableau 52. Barème de l'impôt sur les traitements et salaires**

Type de revenus	Tranches de revenu imposable	Taux applicables
Traitement et salaires	0 à 60 000 francs CFA	0%
	60 001 à 150 000 francs CFA	10%
	150 001 à 250 000 francs CFA	15%
	250 001 à 500 000 francs CFA	19%
	Supérieur à 500 000 francs CFA	30%

Source : CGI 2022/DGI

La part des recettes mobilisées en termes des différents impôts sur le revenu en 2022 est de 10,4% contre 10,9 % des recettes totales en 2021.

### Le droit de douane

Le droit de douane ou tarif douanier est un impôt prélevé sur une marchandise importée lors de son passage à la frontière. La base imposable est la valeur en douane de la marchandise. Les personnes assujetties sont les personnes physiques et mo-

<sup>53</sup> Ce taux est réduit à : 5% pour les dividendes distribués aux associés non-résidents au Bénin à moins qu'une convention visant l'élimination de la double imposition entre le Bénin et le pays desdits associés ne prévoit un taux d'imposition plus favorable. Dans ce cas, la personne bénéficiaire justifie auprès du débiteur ou de la personne qui assure le paiement des revenus qu'elle est le bénéficiaire effectif de ces revenus qui ne doivent pas être exonérés d'impôt ; les dividendes distribués par les sociétés cotées sur une bourse des valeurs agréées par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers au sein de l'UEMOA ; les plus-values dégagées lors des cessions d'actions par les particuliers ou les personnes morales non résidentes ; les plus-values dégagées lors des cessions d'obligations ; 10% pour les dividendes autres que ceux mentionnés au paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 86 du CGI ; les bénéfices des établissements stables, visés au paragraphe 12 de l'article 69 du CGI ; 6% pour les revenus des obligations et pour les lots et primes de remboursements payés aux créanciers et aux porteurs d'obligations. Toutefois, le Gouvernement est autorisé à fixer par acte réglementaire un taux applicable inférieur à 6% lorsque les obligations ont une durée supérieure ou égale à 5 ans et sont émises pour financer des investissements dans des secteurs prioritaires ; 3% pour les revenus des obligations émises par les États membres de l'UEMOA, par les collectivités publiques ou par leurs démembrements, lorsque la durée des obligations est comprise entre 5 et 10 ans ; et 0% lorsque la durée des obligations est supérieure à 10 ans.

rales. Le taux de référence appliqué au Bénin relève de la catégorisation du Tarif Extérieur Commun (TEC). Il est de 0 % pour les biens sociaux, et monte jusqu'à 35 % pour les biens spécifiques pour le dé-

veloppement économique du pays. Les recettes de droit de douane mobilisées en 2022 représentent 13,3% contre 13,2% des recettes totales en 2021.

■ **Tableau 53. Taux de droit de douane par nature de produit**

Produits	Taux
Biens sociaux	0 %
Biens de première nécessité, matières premières de base, Equipements, et Intrants spécifiques	5 %
Produits Intermédiaires	10 %
Biens de consommation finale	20 %
Biens spécifiques pour le développement économique du pays	35 %

Source: TEC CEDEAO, mars 2023

### 7.2.2 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

Le projet de budget pour la gestion 2023 s'inscrit dans le cadre de référence de la Loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances. Il est orienté vers la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026, et du Programme National d'Investissement qui en découle. Il est conforme aux engagements pris avec le Fonds Monétaire International, l'Union Européenne et les autres partenaires et met l'accent sur l'amélioration de la gouvernance et la transparence des finances publiques, avec un accent marqué sur le social. Cette orientation de la politique économique du Gouvernement est soutenue par un certain nombre de mesures fiscales nouvelles ou reconduites. Les mesures nouvelles sont notamment :

- La suppression de la mesure d'enregistrement gratis et sans pénalité de certains actes antérieurs à la loi de finances rectificative pour la gestion 2016 et à la loi de finances rectificative pour la gestion 2022. La proposition vise à supprimer les risques de fraudes que constitue la recrudescence de l'antidate de ces actes.

- L'amélioration des modalités d'application des mesures d'incitation à la création d'entreprise nouvelle. La proposition vise à restreindre le champ d'application de la mesure afin que les réductions d'impôts ne profitent réellement qu'aux petites et moyennes entreprises, plus exposées aux difficultés de démarrage et ayant un chiffre d'affaires ne dépassant pas un milliard de francs CFA.
- La suppression des exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée sur les ventes, cessions ou prestations réalisées par certains services ou organismes administratifs.
- L'exonération de la formalité d'enregistrement et de droits de timbre sur les conventions de micro-crédit de valeur inférieure à 2 000 000 FCFA et sur les contrats de prestation des missions d'enseignement dans les universités publiques du Bénin et l'exonération du droit de timbre sur les contrats de marchés publics.
- L'amélioration du tarif d'imposition des produits forestiers à la contribution au développement local à travers la revue du mode de taxation.

- Le renforcement des obligations déclaratives en matière de groupage de marchandises par l'institution d'une obligation déclarative à la charge des transporteurs afin de mieux appréhender les destinataires des marchandises.
  - L'institution de mesures fiscales incitatives pour la promotion de l'industrie culturelle et créative à travers l'octroi des déductions fiscales au profit des personnes physiques et morales qui investissent dans le secteur.
  - La prise de mesures incitatives à la formalisation des emplois domestiques. Les mesures retenues portent sur l'exonération du versement patronal sur les salaires et une subvention à hauteur d'un milliard par an pour la prise en charge par l'Etat des cotisations sociales des travailleurs domestiques.
  - Le relèvement du taux de la retenue sur les rémunérations dues aux prestataires non-résidents à 20 % en remplacement des deux taux fixés antérieurement en fonction de la forme juridique des prestataires non-résidents.
  - Le relèvement du taux de prélèvement de la taxe sur les ferrailles et les sous-produits ferreux à l'exportation de 10 FCFA à 50 FCFA dans le but de promouvoir l'investissement dans le domaine de la sidérurgie et d'assurer la disponibilité et l'approvisionnement en matières premières.
- S'agissant des mesures reconduites, elles sont pour la plupart relatives aux exonérations de droits et taxes de douane sur l'importation de certains produits dans le cadre de la promotion économique.

## 8. FACTEURS DE RISQUE

### 8.1. Risques politiques et sécuritaires

#### Risques liés aux élections

Les risques politiques sont généralement ceux qui résultent de la contestation des résultats des élections liée à des dysfonctionnements dans l'organisation du processus électoral et dont les effets peuvent se traduire par un ralentissement de l'activité économique. Au Bénin, le mois de janvier 2023 a été marqué par l'organisation des élections législatives qui se sont déroulées sans incidents en dépit de leur fort enjeu. Ces élections ont marqué le retour de l'opposition au parlement.

La bonne tenue des élections législatives marque encore une fois la maturité de la classe politique en particulier et du peuple béninois. Ladite maturité couplée avec le dialogue politique constitue un facteur d'atténuation des risques liés aux élections.

#### Risques liés à la sécurité intérieure

L'avènement de la police républicaine née de la fusion de la gendarmerie et de la police nationale a permis de réduire significativement la criminalité marquée par des cas de braquage répétés dans certains secteurs d'activités.

### 8.2. Risques sociaux

Depuis l'historique conférence des forces vives de la nation, le Bénin n'a pas connu de crise sociale. Les seuls blocages que l'on a pu noter sont liés aux mouvements de grèves avec parfois des paralysies de l'administration, des hôpitaux et centres de santé, des écoles et des juridictions.

Pour remédier à cette situation, le parlement a apporté, en septembre 2018 et en octobre 2022 des amendements à la loi N°2001-09 du 21 juin 2002 portant exercice du droit de grève en République du Bénin. Ces amendements stipulent que lorsque les conditions sont respectées, le droit de grève s'exerce dans une durée bien définie.

Depuis 2019, le Bénin est confronté à des attaques de groupes terroristes. Les attaques étaient initialement confinées à la frontière entre l'est du Burkina Faso et le Bénin, dans les parcs nationaux du W et de la Pendjari dans les régions d'Alibori et de l'Atacora. En raison de possibles incursions de groupes armés terroristes et du risque d'attaque ou d'enlèvement dans l'extrême nord du Bénin, la zone a été formellement déconseillée aux ressortissants de beaucoup de pays.

Pour faire face à la menace terroriste, le gouvernement béninois a engagé promptement des actions nécessaires en renforçant davantage le dispositif sécuritaire dans la zone frontalière avec le Burkina Faso et en consolidant le contre-terrorisme et la coopération en matière de sécurité aux frontières avec les Etats de la région. Entre 2021 et 2022, le gouvernement béninois a intensifié sa réponse en investissant 80 milliards de FCFA pour créer de nouvelles bases opérationnelles, fortifier les bases existantes et recruter 3 800 forces de sécurité dont 1 800 policiers et 2 000 militaires. Les récentes attaques enregistrées en 2022, montrent que la menace terroriste demeure réelle.

Elle ne peut excéder dix jours au cours d'une même année. De même, la grève ne peut aller au-delà de sept jours au cours d'un même semestre, et deux jours au cours d'un même mois. Il est également précisé que, quelle que soit la durée, la cessation du travail au cours d'une même journée est considérée comme un jour entier de grève. De plus en raison des spécificités de leurs missions, les personnels militaires, les personnels paramilitaires, notamment la police, les douanes, les agents des eaux, forêts et chasse, les personnels des services de santé, les personnels des secteurs d'activités portuaire, aéro

portuaire, ferroviaire et fluvial, de l'eau, de l'énergie et des hydrocarbures, ne peuvent exercer le droit de grève. L'ensemble de ces amendements consti-

tue des mesures d'atténuation de mouvements de grèves au sein de l'administration publique.

### 8.3. Risques macroéconomiques<sup>54</sup>

Au Bénin, les risques macroéconomiques sont essentiellement portés par les politiques commerciales et de change au Nigéria, la non-réalisation de la croissance anticipée, certains phénomènes exogènes importants (pandémie ou guerres etc.) pouvant entraîner des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales conduisant à des chocs d'offre et/ou de demande et l'évolution des cours des matières premières, en particulier le coton, la noix de cajou et le pétrole.

La proximité géographique entre le Bénin et le Nigéria et l'étroitesse des relations commerciales entre les deux pays constituent une opportunité pour l'économie béninoise mais présentent également des incertitudes, même si une grande partie des échanges se fait de manière informelle. Ces incertitudes tiennent aussi bien à la politique commerciale du Nigéria qu'à sa politique monétaire. Sur le plan monétaire par exemple, la décision de politique monétaire du Nigéria du 20 juin 2016 ayant consacré la dépréciation du naira a été fortement ressentie au Bénin. Il en a résulté une baisse de l'activité dans les industries béninoises, notamment les industries agroalimentaires. La monnaie nigériane qui évolue dans un régime de change flexible est sujette à des fluctuations imprévisibles à la hausse comme à la baisse. Le cours moyen est en effet passé de 3,05 FCFA en 2015 à 1,81 FCFA en 2018 avant de remonter à 1,9 FCFA en 2020 suivi d'une nouvelle baisse jusqu'en 2022 avec une valeur de 1,47 FCFA. Selon les estimations, la probabilité d'occurrence du risque de dépréciation du naira est de 20%. Ce risque peut être considéré comme étant de niveau moyen. Les simulations ont montré qu'une baisse de 10,3% du taux de change nominal du naira conduirait à une contraction de 0,55% de la production nationale béninoise, un accroissement des

importations en provenance du Nigeria de 0,51 % et d'une diminution de l'exportation et de la réexportation vers le Nigeria de 1,55%. Aussi, l'impact sur les finances publiques engendré par une réduction des activités de réexportations se traduit-il par une baisse des recettes de TVA de 9,70% par rapport à la situation de référence.

Conscient de cette situation, le Gouvernement, dès 2016, a engagé un vaste programme de renforcement de la résilience de l'économie. Ce programme concerne aussi bien la modernisation des régies financières que la densification du tissu productif. Par ailleurs, le Bénin gagnerait à soutenir la compétitivité des secteurs stratégiques ou exposés, en se fixant comme objectifs d'accroître les gains de productivité grâce aux transferts de technologie, à la promotion de la recherche et au renforcement du capital humain.

S'agissant de la politique commerciale, en dehors des produits maraîchers, le Bénin est très actif en matière de réexportation vers le Nigéria. Cette réexportation concernait notamment les véhicules d'occasion, les produits congelés, les boissons, le riz, les huiles végétales, etc. Le Nigéria figure au premier rang des partenaires commerciaux du Bénin. Du Nigéria, le Bénin importe des produits pétroliers, des pièces détachées, etc. En Afrique, en dehors de l'UEMOA, le principal partenaire à l'exportation du Bénin en 2021 fut le Nigéria (69,2 %). De même, le Nigéria a été le principal pays africain fournisseur du Bénin en 2021 (24,7 %).

La probabilité de survenance de la fermeture des frontières du Nigeria est estimée à 30% plaçant ce risque dans la catégorie des risques moyens. Le Bénin a assisté de 1984 à 2019 à quatre fermetures de

<sup>54</sup> Les simulations contenues dans cette partie sont contenues dans le document portant analyse des risques budgétaires, septembre 2022. <https://budgetbenin.bj/document-danalyse-des-risques-budgetaires/>

façon unilatérale de la frontière nigériane. La dernière fermeture survenue le 20 août 2019 a duré 16 mois et avait induit une contraction des échanges entre les deux pays. Cette situation avait conduit au renchérissement des prix des produits pétroliers sur le marché informel et des autres biens importés du Nigéria. Les exportations du Bénin à destination du Nigéria avait également enregistré un ralentissement. Mais l'impact de la fermeture de la frontière sur l'économie nationale semble être limité en lien avec la résilience croissante de l'économie nationale face aux chocs exogènes induits par la politique économique du Nigéria. Selon les autorités béninoises, Une fermeture des frontières nigérianes induirait une perte de 0,5 point de croissance du PIB et une baisse de 2,3% des recettes totales du Gouvernement en comparaison avec une situation de frontières ouvertes.

Les mesures d'atténuation des risques liées à la fermeture des frontières ont consisté, dès l'ouverture des frontières unilatéralement fermées par le Nigéria, à entamer des discussions entre les deux pays pour éviter la survenance de cet événement à l'avenir. A cet effet, un groupe de travail de haut niveau bipartite, Bénin-Nigéria, a été mis en place pour une réorientation des relations économiques et commerciales entre les deux pays. Les pistes de discussion sont relatives à un renforcement de la coopération entre les deux pays, aussi bien au plan douanier qu'au plan économique, particulièrement dans le secteur agricole.

L'écart entre le taux de croissance effectif et le taux de croissance anticipé du PIB est un risque macroéconomique potentiel qui pourrait déstabiliser l'équilibre budgétaire. Les prévisions de recettes et de dépenses sont en effet basées sur une série d'hypothèses parmi lesquelles figure la croissance anticipée du PIB. Ces prévisions économiques de base sous-tendent le cadre budgétaire et constitue un critère important des anticipations des investisseurs. De petites modifications des hypothèses de base peuvent avoir des effets importants sur des variables telles que la croissance du PIB, l'inflation, etc. Les risques de biais de prévision optimiste sont

atténués par un suivi constant des écarts, une analyse minutieuse de leurs sources et un niveau de prudence dans les projections.

Le coton est la 1ère culture d'exportation du Bénin. La culture du coton impacte tous les secteurs d'activités, notamment la production agricole, les activités d'égrenage, les activités manufacturières (trituration de la graine de coton et filature etc.), et les activités des services (transport et auxiliaires de transport, banque, assurance, etc.). Un choc négatif sur le prix international du coton fausserait la prévision de recettes des entreprises exportatrices et affecterait les impôts et taxes payés par elles. De même, un choc persistant se transmettrait à l'activité de production et aurait des effets en cascade sur les autres secteurs d'activités et ce, pendant deux années consécutives. En effet, pendant que la production de coton se déroule au cours de l'exercice  $n$ , les activités d'égrenage, de transport et de commercialisation se déroulent en année  $n+1$ . Les simulations faites par la Direction générale de l'économie ont montré qu'une baisse des cours du coton de l'ordre de 21,5 % induirait une baisse de la croissance de 0,42 % et un repli des recettes publique de 3,22%. Le risque lié à la fluctuation des cours du coton est considéré comme moyen (20%).

Les mesures d'atténuation du risque lié à la fluctuation des cours de coton consistent à assurer une meilleure diversification de l'économie. Dans ce cadre, le gouvernement s'est lancé dans la promotion de nouvelles filières aussi bien pour l'exportation que pour la sécurité alimentaire. Les filières d'exportation jugées prioritaires sont l'ananas, l'anacarde et les produits maraîchers. Quant aux filières de sécurité alimentaire en cours de promotion, on distingue le riz, le maïs et le manioc. Les mesures d'atténuation des chocs sur les acteurs de la filière ont consisté à la mise en place par l'Association Interprofessionnelle du Coton d'un fonds de réserve stratégique, financé par un prélèvement sur les égreneurs.

Quant au pétrole, le Bénin étant un importateur, au regard des incertitudes liées à ses déterminants,

le cours du pétrole est parfois soumis à de fortes fluctuations. Une hausse du prix sur le marché international engendre une hausse du prix sur le marché local avec pour conséquence une réduction du pouvoir d'achat des ménages et une baisse de la consommation de biens durables et de l'investissement, une augmentation des coûts de production des entreprises. Une flambée du prix du pétrole crée par ailleurs de l'incertitude pour les investisseurs et les consommateurs qui tentent de différer leurs investissements et leurs achats par précaution. Au-delà de l'activité réelle, le choc inflationniste lié à la hausse du cours du pétrole pourrait impacter les finances publiques à travers un effet dépressif sur les recettes des impôts. Au niveau de la Douane, la hausse du cours du pétrole se traduirait par deux effets : i) un effet prix positif lié à la hausse de la valeur CAF des importations (effet positif car les taxes douanières sont ad valorem) ; ii) un effet volume négatif en lien avec la baisse du pouvoir d'achat des ménages. L'effet net est fonction de l'ampleur relative des deux effets. Au regard de l'importance du commerce illicite de produits pétroliers, la hausse du cours des prix sur le marché international, entraîne également un accroissement de la consommation illégale desdits produits pétroliers. La probabilité de survenance de la hausse des cours du pétrole est évaluée à 30%. Il s'agit par conséquent d'un risque considéré comme moyen.

Les estimations faites par la Direction Générale de l'Economie, un accroissement inattendu des prix de 33% se traduit par une baisse des recettes totales du Gouvernement de l'ordre de 3,46% par rapport au scénario de référence. En ce qui concerne la croissance, la hausse des prix du pétrole devrait provoquer à terme un ralentissement du PIB réel de 0,71% par rapport au scénario de référence. La consommation des ménages diminuerait également de 3,48%. Quant aux importations, elles enregistreraient une baisse de 4,53% alors que les exportations s'amélioreraient de 1,28%. La baisse des importations conjuguée à la contraction probable de la production pourrait générer des tensions inflationnistes.

Les mesures d'atténuations prises par le gouvernement pour faire face aux récentes envolées des prix des produits pétroliers que la guerre russo-ukrainienne a engendré ont consisté en :

- L'octroi d'avantages fiscaux aux entreprises importatrices et distributrices de produits pétroliers afin de les rendre immédiatement disponibles ;
- La constitution de stocks stratégiques par l'État et ;
- Le maintien du prix à 600 FCFA le litre malgré la poursuite de la hausse du prix sur le marché international.

Pour ce qui est des termes de l'échange, le Bénin jouit d'une stabilité de sa monnaie avec l'euro. La dette en devise du Bénin est dominée par l'Euro qui a une parité fixe avec le FCFA. Suivant le critère de la monnaie, la dette extérieure est principalement contractée en Euro (67,04%), suivi du dollar US (17,48%) au 31 décembre 2022. La structure de la dette publique du Bénin suivant le critère de la monnaie reste en phase avec la stratégie de mitigation des risques de change associés au portefeuille de la dette. La dette extérieure du Bénin est principalement contractée en devises non fluctuantes. Ainsi, les risques de perte de change avec les principaux partenaires sont relativement contenus. Afin de mitiger les risques de change liés à la dette, le pays a fait l'option des financements extérieurs libellés en euro. De plus, la dette est prioritairement orientée vers les investissements dans les secteurs productifs de l'économie garantissant ainsi un accroissement du stock de capital public.

S'agissant des risques liés à l'évolution des termes de l'échange en lien avec l'évolution des cours mondiaux de matières premières exportées et de celle des prix des produits importés, ils demeurent permanents. La probabilité de survenance du risque de dépréciation du taux de change entre le dollar et le franc CFA est de 30%. Au regard de sa probabilité d'occurrence, ce risque pourrait être considéré comme moyen. Une dépréciation du dollar de 7,5% entraînerait, toute chose égale par ailleurs une réduction de la croissance de 1,35 point de pour-

centage et une contraction des recettes totales du gouvernement de 2,78 %. Pour limiter l'impact de la hausse du dollar sur les produits d'exportation, l'Etat a opté pour une politique de prix qui protège les producteurs locaux. Cette politique consiste à fixer avant le début de chaque saison agricole, les prix d'achat aux producteurs. Aussi, le risque de baisse des recettes d'exportations peut-il être mitigé par la consolidation de la politique de diversification de l'économie et surtout par l'accélération de l'installation d'infrastructures de transformation locale du coton et des autres produits agricoles d'exportation. Des initiatives sont en cours de réalisation dans le projet de développement de la Zone Industrielle de GLO-DJIGBE. Au niveau des producteurs à la base, il existe des mécanismes de subvention indirecte qui visent à rendre les intrants accessibles à des coûts abordables.

Les Perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales constituent également un risque pour l'économie béninoise. La probabilité de survenance du risque de perturbation des chaînes d'approvisionnement est de 30%. Sur les dix dernières années, trois crises majeures ont conduit les Gou-

vernements à réduire la mobilité des personnes et indirectement des biens et services. Il s'agit notamment de l'épidémie d'Ébola en Afrique de l'Ouest, de la pandémie de la COVID-19 et de la Guerre en Ukraine. Ces différents chocs ont entraîné des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales même si l'épidémie d'Ébola a eu une incidence moins étendue que les deux autres chocs. Au regard de sa probabilité d'occurrence, ce risque pourrait être considéré comme moyen. Le risque lié aux perturbations des chaînes d'approvisionnement découlerait de chocs d'origines diverses et qui obligerait les États à prendre des mesures restrictives de réponse ou de riposte qui limiteraient les mouvements de populations, et partant, les échanges de biens et services entre les pays.

Dans le cadre de la gestion de la crise économique née de la pandémie de la COVID 19, l'État béninois a mis en œuvre un plan de riposte et de relance. En ce qui concerne la gestion des effets de la crise ukrainienne, les mesures prises sont conjoncturelles et visent principalement à soutenir le pouvoir d'achat des populations.

## 8.4. Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

### Mobilisation des ressources fiscales

Les risques liés à la mobilisation des recettes fiscales au Bénin sont liés entre autres, à la prépondérance du commerce informel (environ 57 % du PIB en 2021). Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a mis en œuvre depuis 2016 une stratégie orientée d'une part, vers la sécurisation des recettes collectées au travers notamment la dématérialisation des procédures (exemple : paiement des impôts en ligne, introduction des machines électroniques de facturation de la TVA, etc.) et d'autre part, l'élargissement de l'assiette fiscale (meilleur encadrement des exonérations, mise en œuvre de mesures incitatives à la formalisation des entreprises comme l'institution d'une taxe professionnelle synthétique, etc.) et le renforcement du civisme fiscal. En outre,

le Bénin dispose depuis mars 2020 d'un nouveau code des investissements beaucoup plus attractif et d'une loi portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin et d'un nouveau code général des impôts pour compte du 1<sup>er</sup> janvier 2022 complété d'un livre des procédures fiscales.

De plus, le Bénin a bénéficié de plusieurs missions d'assistance du Fonds Monétaire International pour l'élaboration d'un plan d'amélioration du Civisme Fiscal. La mise en œuvre de cette stratégie et du plan d'amélioration du civisme fiscal a induit un accroissement des recettes, principalement intérieures. Plusieurs autres réformes visant l'élargissement de l'assiette fiscale, la lutte contre la fraude et

l'évasion fiscale et la digitalisation des procédures sont en cours.

Toutefois, en lien avec le développement des nouvelles technologies, certaines activités lucratives en ligne se développent et beaucoup de transactions se font en ligne et via les réseaux sociaux comme Facebook, WhatsApp, etc. Ces activités échappent parfois à l'imposition. Le risque de perte de recettes lié à l'expansion de ces types d'activités dans l'économie demeure permanent. A cet effet, il urge que les autorités béninoises œuvrent pour la fiscalisation des activités liées au e-commerce.

Outre, la prépondérance de l'informel, la fluctuation des cours des matières premières notamment le pétrole et le coton et les mesures politiques prises par le Nigéria constituent des risques pour la mobilisation des recettes fiscales. En effet, la hausse des cours du pétrole induit une baisse de la mobilisation des recettes. Il en est de même de la baisse des cours du coton, de la fermeture de la frontière du Nigéria et de la dépréciation du cours du naira.

### **Financement extérieur par les bailleurs de fonds**

Le Bénin affiche un programme ambitieux de réformes visant notamment à redonner de la confiance aux investisseurs, en donnant la priorité à l'amélioration de l'environnement des affaires. Ce programme suscite l'attention de plusieurs bailleurs qui se sont manifestés à travers des projets spécifiques pour accompagner le Gouvernement. De même, la qualité de la Gouvernance et la lutte renforcée contre la corruption sont de nature à rassurer les bailleurs de fonds.

Le 8 juillet 2022, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un accord de 42 mois en faveur du Bénin au titre du mécanisme élargi de crédit et de la facilité élargie de crédit (MEDC/FEC) d'un montant de 638 millions de dollars destiné à accompagner le pays à répondre à ses besoins urgents de financement, soutenir le Plan National de Développement (2018–25) axé sur la réalisation des objectifs de dévelop-

pement durable (ODD) et mobiliser davantage les ressources auprès des donateurs. Ledit programme a démarré sous de très bons auspices, avec la réalisation de tous les critères de performance à fin juin 2022 et la mise en œuvre de tous les repères structurels. Le 14 décembre 2022<sup>55</sup>, le Conseil d'administration du FMI a conclu la première revue du programme assortie d'un décaissement immédiat de 108,30 millions de DTS (environ 144 millions de dollars), portant le total des décaissements à date au titre du programme à 216.6 millions de DTS (environ 287 millions de dollars).

### **Financement extérieur par les investissements directs étrangers**

Les risques en matière de financement extérieur par les investisseurs directs étrangers sont limités. En effet, le Bénin s'est lancé dans un vaste programme de réformes visant à améliorer le climat des affaires et à attirer les investissements directs étrangers (IDE).

Les entrées nettes d'investissements directs se sont établies à 168,09 milliards de FCFA en 2021 contre 87,58 milliards de FCFA en 2020, en augmentation de 80,52 milliards de FCFA en liaison avec la construction du Pipeline Export Niger-Bénin destiné à acheminer le pétrole brut produit du Niger vers le marché international via le territoire de la République du Bénin et, d'autre part, à l'installation de nouveaux investisseurs étrangers dans la Zone Economique Spéciale de Glo-Djigbé ainsi qu'aux performances enregistrées dans les secteurs de l'économie. Les flux nets d'investissements directs en 2021 sont constitués de fonds propres (57,12 milliards de FCFA) et d'instruments de dette (110,97 milliards de FCFA). La Chine (21,9%), la France (21,1%), le Sénégal (11,2%), l'Espagne (7,7%), la Suisse (5,2%), le Brésil (4,1%), l'Inde (1,9%), le Nigeria (1,4%) et le Burkina-Faso (1,3%) ont été les principaux pourvoyeurs des flux d'investissements directs nets au Bénin en 2021.

55 <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2022/12/14/pr22432-benin-imf-executive-board-completes-first-reviews-under-eff-and-ecf-arrangements>

## 8.5. Risques sanitaires

A l'instar des pays du monde, le Bénin avait été confronté à la pandémie de la Covid-19. Pour limiter l'impact de la maladie, le Bénin avait mis en place un plan de riposte et de relance économique. En lien avec la gestion efficace de la maladie par les autorités, la pandémie a eu un impact limité aussi bien sur l'activité économique qu'en matière sanitaire. La situation épidémiologique au 31 décembre 2022 montre un total de 27.982 cas confirmés dont 27.817 guéris et 163 décès. Le Bénin est donc un pays à risque faible.

En dehors de la Covid-19, le Bénin ne fait pas vraiment face à des risques sanitaires épidémiques. Cependant, il faut préciser que certaines maladies sont fréquentes au Bénin, dont notamment le paludisme (le Bénin est classé dans les pays du groupe 3

– Pays qui connaissent la forme la plus grave de la maladie), la méningite (le pays se trouve dans la zone de la « ceinture de la méningite »), et les maladies diarrhéiques. La fièvre Lassa sévit également au Nigéria et est donc souvent diagnostiquée dans certaines zones frontalières avec ce dernier. Toutefois, ces maladies sont bien prises en charge par le personnel médical.

Aussi, faut-il rappeler que le Bénin bénéficie de beaucoup d'appuis des partenaires au développement, bilatéraux et multilatéraux pour la mise en œuvre des différentes stratégies retenues par le Ministère de la Santé. Les domaines d'intervention touchent, entre autres, la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (VIH/SIDA), la tuberculose et le paludisme.

## 8.6. Risques environnementaux

Les risques environnementaux au Bénin se rapportent principalement aux aléas climatiques. Leurs impacts sont très importants et se caractérisent par une dégradation des ressources naturelles, le déplacement des populations, l'érosion côtière, les perturbations des activités économiques surtout agricoles avec des coûts économiques et sociaux de plus en plus lourds. L'agriculture, l'un des secteurs stratégiques de l'économie, reste encore exposée aux perturbations liées au climat et aux autres phénomènes naturels. Les manifestations de ces phénomènes sont notamment l'apparition de poches de sécheresse, des retards dans l'arrivée des pluies ou leur mauvaise répartition, la récurrence des inondations, la chaleur excessive et l'élévation du niveau de la mer, les vents violents, l'apparition de nouveaux ravageurs qui déciment les cultures<sup>56</sup>, la dégradation des terres agricoles, la baisse des rendements, etc.

Les simulations montrent qu'une baisse de 10 % de la production agricole suffirait à baisser le taux de

croissance de 2 points ; ce qui montre le niveau de vulnérabilité de l'économie. Face à cette situation, les mesures d'atténuation ont été prises concernant notamment la maîtrise de l'eau à travers les aménagements hydro-agricoles prévus dans divers projets et programmes, la promotion des méthodes d'irrigation ainsi que la mise en place de semences améliorées résilientes aux changements du climat. De plus, le Bénin a engagé, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, plusieurs initiatives, réformes et programmes en matière de prévention et de gestion des risques de catastrophe. Au nombre de ces mesures figurent :

- La mise en place de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe et d'Adaptation au Changement Climatique (PNR-RC-ACC) ;
- La création de l'agence nationale de la protection civile ;
- La mise en place du Système d'Alerte Précoce (SAP) ;

<sup>56</sup> Cas des chenilles légionnaires qui ont dévasté les cultures du maïs au Bénin en 2016

- La mise en œuvre de plusieurs projets et programmes visant à renforcer la résilience de l'économie ;
- La mise en place des Systèmes d'Alerte Précoce Communautaires (SAPC) dans des communes à haut risque d'inondation ;
- La mise en place d'un vaste réseau de Pairs Éducateurs et Secouristes (PES) ;
- La mise en place des plateformes départementales, communales et locales de Réduction des risques de catastrophe ;
- La conclusion du projet CAT-DDO (Catastrophes Deffered Drawdown Option) axé sur la mise en place d'une ligne de financement contingent qui permettra au pays d'avoir des ressources immédiates pour faire face aux chocs liés aux catastrophes naturelles. Cette ligne jouera le rôle d'un financement rapide.

## 9. SITUATION DE LA DETTE

### 9.1. Description générale de la dette publique

#### 9.1.1 Image globale de la dette

Au 31 décembre 2022, le stock de la dette publique est évalué à 5 866,81 milliards de FCFA contre 4 885,82 milliards de FCFA un an plus tôt ; Soit un accroissement de 20,1 % imputable à la hausse de la dette extérieure de 15,5% et de la dette intérieure de 30,0%. La dette intérieure s'est affichée à 2 003,60 milliards de FCFA en 2022 contre 1 540,64 milliards de FCFA en 2021. Quant à la dette extérieure, elle est passée de 3 345,17 milliards de FCFA en 2021 à 3 863,21 milliards de FCFA en 2022. La dette extérieure et la dette intérieure représentent respectivement 65,8 % et 34,2 % du portefeuille de la dette à fin décembre 2022. En pourcentage du PIB, l'encours de la dette du Bénin est ressorti à 54,0% contre 49,8 % en 2021, soit un accroissement de 4,2 points de pourcentage du PIB. La hausse du taux d'endettement à fin 2022<sup>57</sup> par rapport à 2021 s'explique par les financements additionnels mobilisés en vue de conserver les gains économiques durement acquis à travers les progrès

importants en termes de gestion macroéconomique et de la dette au cours des cinq dernières années face à l'inflation post Covid-19. Cette hausse s'explique aussi par le financement des actions de lutte contre l'inflation induite par la guerre en Ukraine, et la gestion de la situation sécuritaire dans le nord du pays<sup>58</sup>. Le Bénin devrait également mobiliser davantage de financement afin de répondre aux besoins urgents de financements dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan National de Développement (PND) 2018-2025. Par ailleurs, les réformes opérées dans le processus de décaissements et dans le domaine des marchés publics ont permis une bonne performance des tirages sur certains prêts et par ricochet sur l'exécution des projets financés par lesdits prêts. En dépit de cet accroissement, l'encours de la dette publique est demeuré en deçà des 70 % définis dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA.

■ **Tableau 54. Évolution de l'encours de la dette Publique du Bénin (en milliards de FCFA)**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Dette totale (% du PIB)</b>	39,7	41,0	41,2	46,1	49,8	54,0
<b>Dette totale</b>	2 927,43	3 251,78	3 476,59	4 156,85	4 885,81	5 866,81
<b>Dette extérieure</b>	1 184,60	1 532,08	2 020,68	2 339,67	3 345,17	3 863,21
<b>Dette intérieure</b>	1 742,83	1 719,70	1 455,91	1 817,18	1 540,64	2 003,60
<b>PIB nominal</b>	7 375,30	7 922,02	8 432,23	9 008,80	9 809,70	10 854,50

Source : CAA-Bénin, Mars 2023

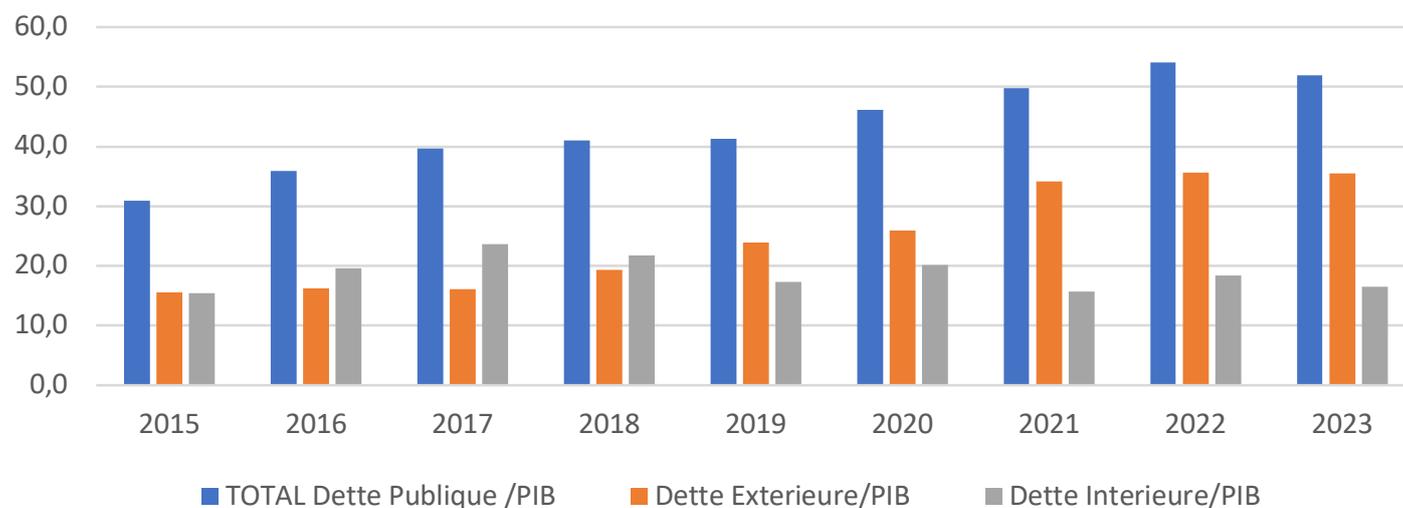
En termes de prévisions, il est attendu que le ratio de l'encours de la dette publique sur PIB s'inscrive en repli en 2023 par rapport à son niveau de 2022. En effet, l'encours de la dette publique sur PIB, se-

lon la stratégie d'endettement 2023 devrait ressortir à 52,0% au titre de la même année. Il sera dominé par la dette extérieure.

<sup>57</sup> CAA, *Stratégie annuelle d'endettement de l'Etat 2023*, page 7.

<sup>58</sup> FMI

**Figure 16. Evolution de la dette en pourcentage du PIB de 2015 à 2023**

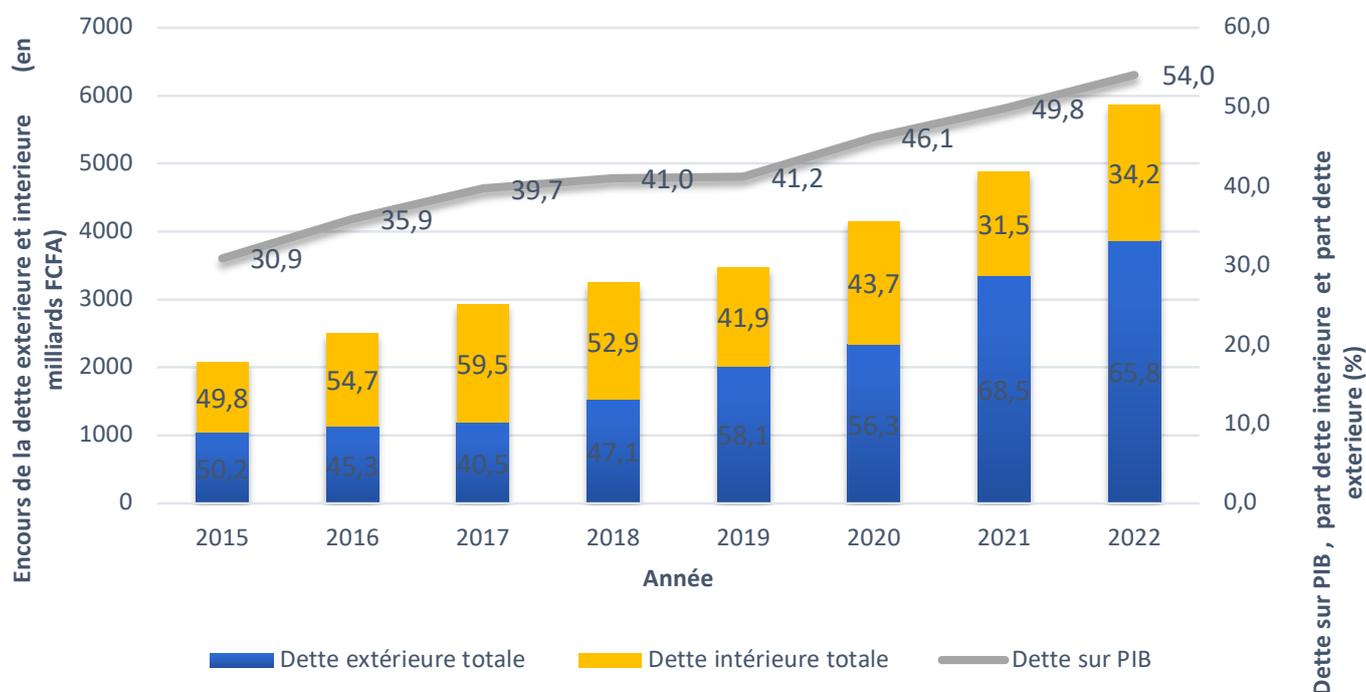


Source : CAA (2015-2022) ; prévisions<sup>59</sup>, février 2023

En termes de composition, la part de la dette extérieure dans la dette totale a enregistré un repli en 2022 en ressortant à 65,8 % contre 68,5 % en 2021. La part de la dette intérieure, quant à elle, est passée de 31,5 % en 2021 à 34,2 % en 2022 entraînant

ainsi un accroissement du ratio dette intérieure sur dette extérieure de 5,8 points. En effet, ce dernier est ressorti à 51,86 % en 2022 contre 46,06 % un an plus tôt.

**Figure 17. Pourcentage de dette intérieure et de dette extérieure**



Source : CAA-Bénin, avril 2023

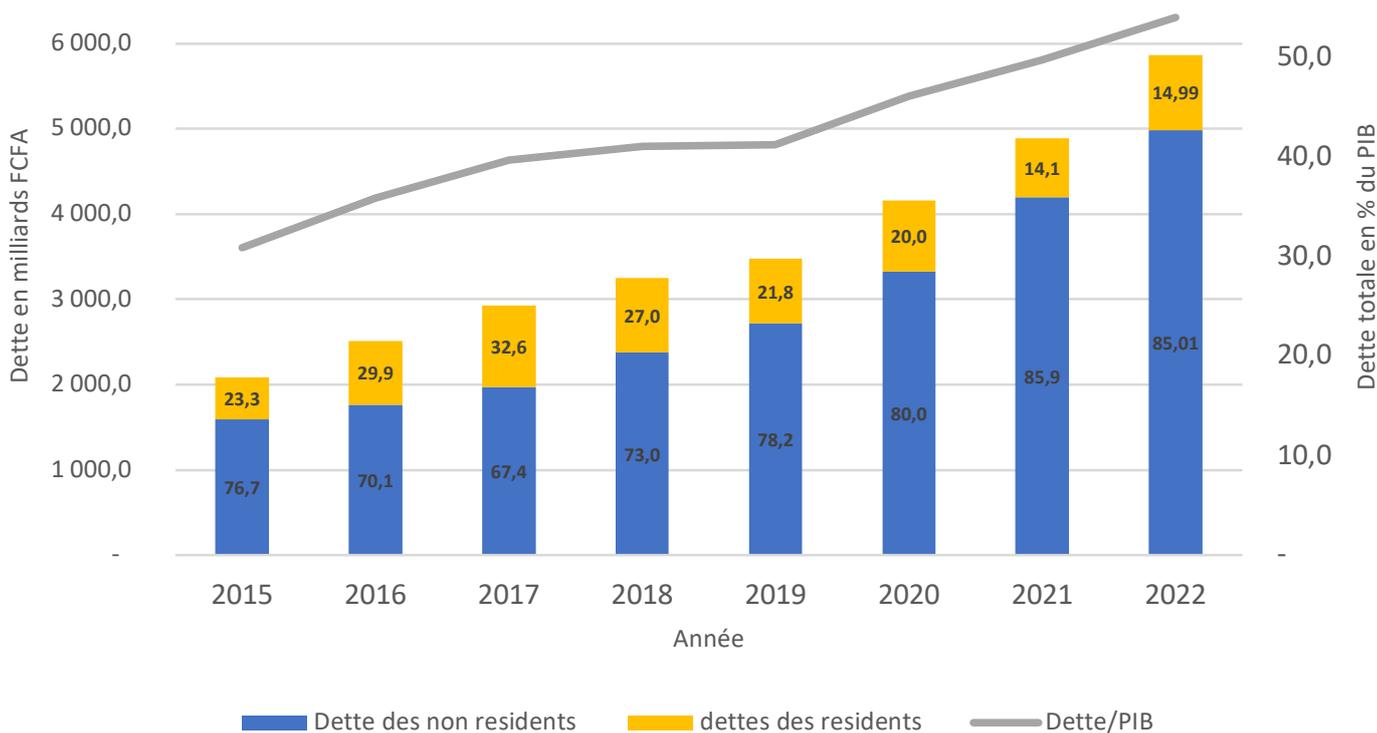
59 Stratégie annuelle d'endettement de l'Etat 2023\_CAA Benin, Février 2023

La dette envers les créanciers non-résidents est composée de la dette libellée en devises, (y compris l’Eurobond), la dette contractée auprès de la BOAD et les souscriptions des investisseurs étrangers (résidents hors du territoire économique du Bénin : banques, assurances, SGI et autres institutionnels) aux titres publics émis par le Bénin. La dette envers les créanciers non-résidents a atteint 4.987,37 milliards de FCFA, soit 85,01% de la dette totale au 31 décembre 2022 contre 85,9 % un an plus tôt. Au 31 décembre 2022 Les décaissements sur emprunts en devises effectués à fin décembre 2022 s’élèvent à 403,32 milliards de FCFA déclinés ainsi qu’il suit : (i) 252,19 milliards de FCFA pour les prêts multilatéraux ; (ii) 64,64 milliards de FCFA pour les

prêts bilatéraux ; (iii) 86,49 milliards de FCFA pour les prêts commerciaux. La dette mobilisée auprès de la BOAD est de 15,11 milliards de FCFA.

La dette envers les créanciers résidents est constituée des souscriptions des banques et autres investisseurs béninois (résidents sur le territoire économique du Bénin : banques, assurances, SGI et autres institutionnels locaux) aux titres publics et des prêts directs de l’Etat auprès des banques locales. Sa part dans la dette totale au 31 décembre 2022 est ressortie à 14,99 % contre 14,1 % à la même période de 2021. Les tirages effectués auprès des banques locales sont ressortis à 21,46 milliards de FCFA au 31 décembre 2022.

**Figure 18. Répartition de la dette publique entre résidents et non-résidents**



Source : CAA Bulletin Statistique de la Dette, janvier 2023

### 9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

Le profil temporel de la dette à rembourser au 31 décembre 2022 montre une prédominance de la dette intérieure sur la période 2023-2024 puis en 2027 et 2041. Selon la stratégie d’endettement

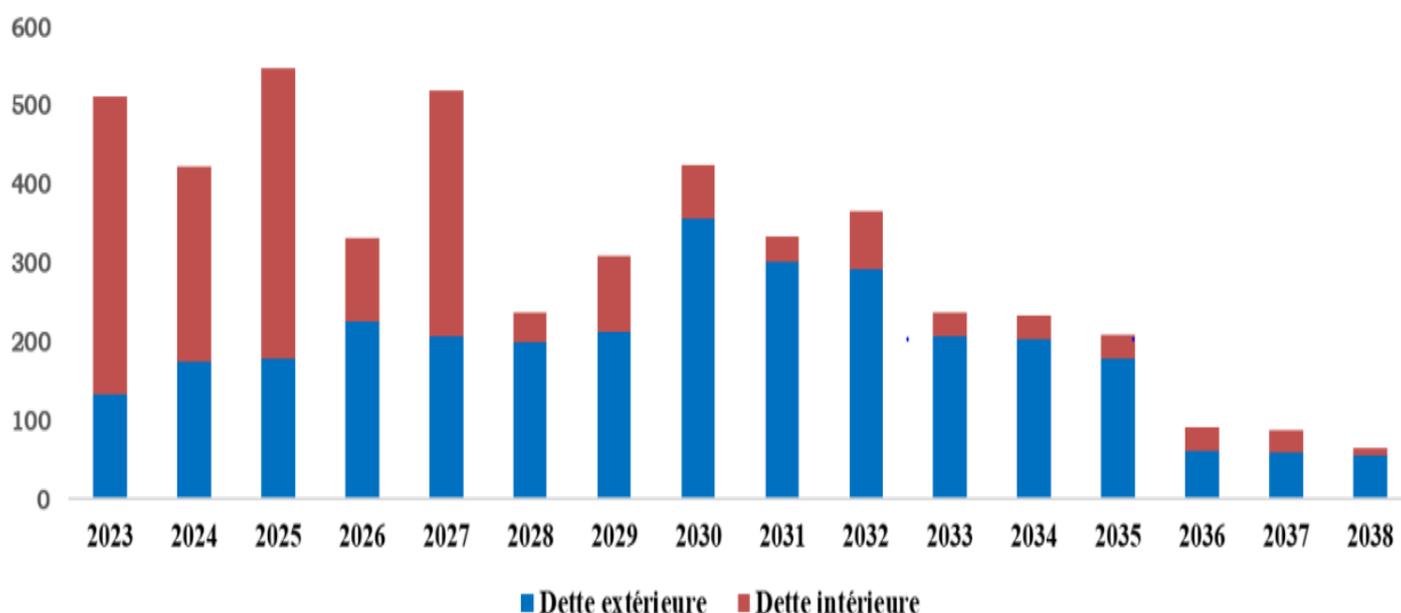
2023, les échéances de remboursement des dettes intérieures sont concentrées sur les quatre années à venir (21,46% en 2023 ; 12,77% en 2024 ; 10,46% en 2025 ; et 17,77% en 2027), correspondant à

62,47% de l'encours de la dette intérieure projeté à fin 2022. La configuration du profil de remboursement de la dette intérieure devrait servir, en 2023, dans les décisions d'émission de titres publics et de signature de nouvelles dettes des banques locales.

La dette extérieure à rembourser reste prédominante en 2026, 2028 jusqu'en 38. En effet, seulement 24,22% du portefeuille seraient appelés à être

remboursés sur les cinq (05) prochaines années et 29,45% sur les six (06) prochaines années. De même, 33,88% de l'encours actuel de la dette extérieure seraient-ils appelés pour être remboursés sur la période 2029 à 2033 en raison principalement de l'amortissement des Eurobonds de 11 ans de janvier 2021 et de celui du prêt du FMI de 14 ans de juillet 2022.

**Figure 19. Profil d'amortissement de la dette publique au 31 décembre 2022**



Source : CAA, janvier 2023

### 9.1.2 Montant remboursé de la dette à court terme, moyen et long termes

Le service de la dette publique payé en 2022 a été de 561,09 milliards de FCFA contre 787,12 milliards de FCFA un an plus tôt. Le principal remboursé est de 382,43 milliards de FCFA en 2022 contre 574,97 milliards de FCFA en 2021. Les intérêts et commissions sont de 178,66 milliards de FCFA en 2022 contre 212,15 milliards de FCFA en 2021. Le ser-

vice de la dette est tiré dans une large mesure par la dette en monnaie locale. En effet, le service de la dette en monnaie locale est ressorti en 2022 à 370,79 milliards de FCFA représentant 66,1 % du service de la dette totale contre 33,9 % pour le service de la dette en devises.

**Tableau 55. Évolution du service de la dette payé en milliards de FCFA**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Dettes en devises</b>	<b>36,2</b>	<b>69,8</b>	<b>46,28</b>	<b>74,28</b>	<b>121,1</b>	<b>168,63</b>	<b>190,30</b>
Principal de la dette	24,3	51,8	28,78	41,71	50,52	101,34	101,83
Intérêts et commissions	11,9	18,0	17,5	32,57	70,55	67,29	88,47
<b>Dettes en monnaie locale</b>	<b>265,3</b>	<b>381,4</b>	<b>718,02</b>	<b>572,7</b>	<b>483,0</b>	<b>618,50</b>	<b>370,79</b>
Principal de la dette	200,5	293,1	589,52	465,91	377,25	473,63	280,60
Intérêts et commissions	64,8	88,3	128,5	106,79	105,73	144,87	90,19
<b>Service de la dette publique</b>	<b>301,5</b>	<b>451,2</b>	<b>764,3</b>	<b>646,98</b>	<b>604,05</b>	<b>787,12</b>	<b>561,09</b>
Principal de la dette	224,8	344,9	618,3	507,62	427,77	574,97	382,43
Intérêts et commissions	76,7	106,3	146	139,36	176,28	212,16	178,66

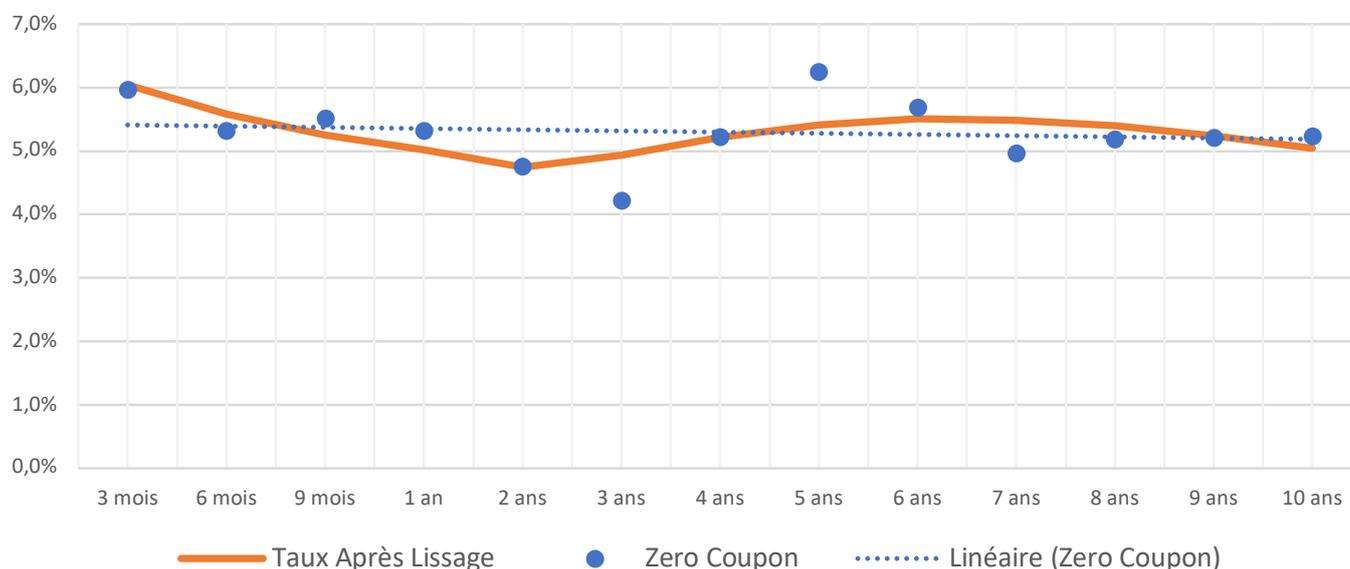
Source : CAA Rapport de gestion de la dette, janvier 2022

L'analyse de la courbe des taux au 13 mars 2023 montre que le taux zéro coupon à un an est ressorti à 5,40% contre 5,32 %, au 30 décembre 2022. Après lissage, il est ressorti respectivement à 5,02 % au 30 décembre 2022 et 5,00% au 17 mars 2023. Le taux zéro coupon à 5 ans est le plus élevé avec une valeur de 6,24 % au 30 décembre 2022. Il

a enregistré une hausse au 17 mars 2023 avec une valeur de 6,6%.

Les figures suivantes présentent respectivement les courbes<sup>60</sup> de taux à fin décembre 2022 et au 17 mars 2023.

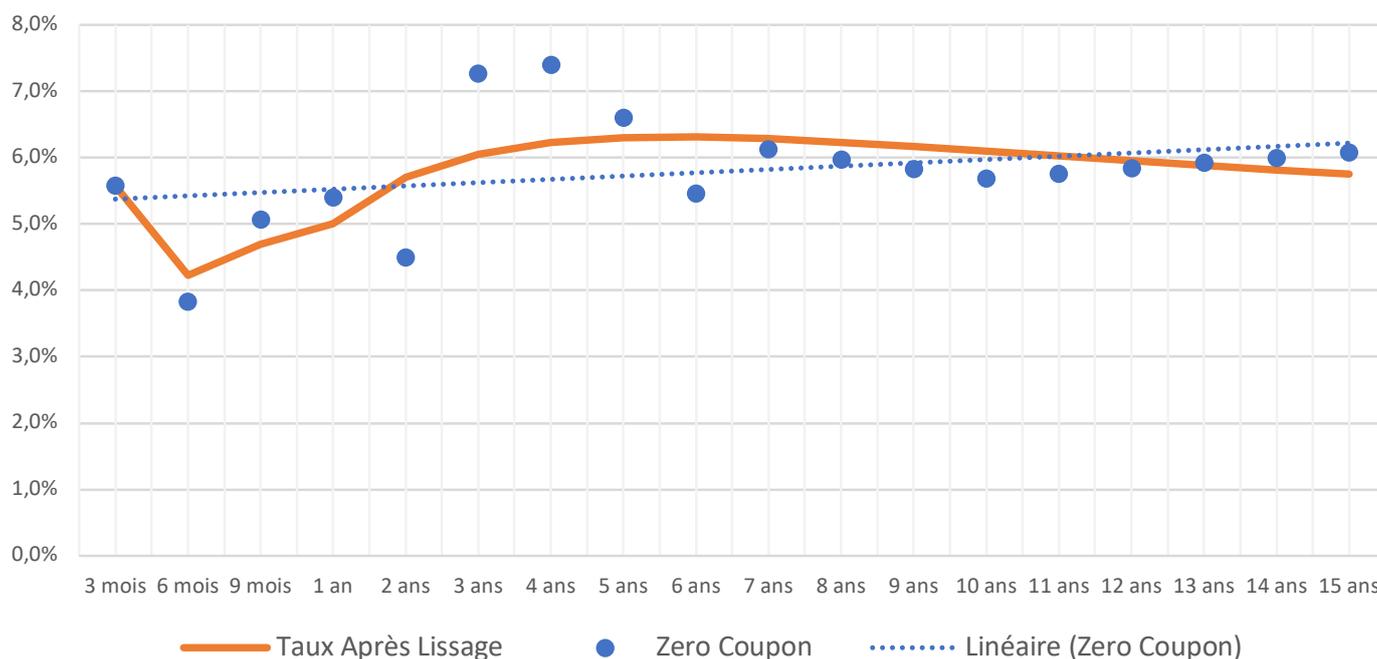
**Figure 20. Courbe des taux au 30 décembre 2022**



Source : UMOA-Titres, janvier 2023

<sup>60</sup> Une courbe de taux indique le rendement offert pour les titres de dette d'un émetteur à des échéances différentes.

Figure 21. Courbe des taux au 17 mars 2023



Source : UMOA-Titres, mars 2023

## 9.2. Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

### 9.2.1 Description de la stratégie

La stratégie de gestion de la dette à moyen terme participe à la rationalisation et l'efficacité des ressources d'emprunts. Le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale ont élaboré conjointement un outil pour aider les pays dans le processus d'élaboration de leur stratégie de gestion de la dette publique. Le Bénin élabore depuis 2009, à partir de cet outil, un document de stratégie d'endettement public qui est annexé à la loi de finances. L'élaboration dudit document répond au souci de disposer d'un référentiel pour une meilleure gestion de l'endettement public.

Les objectifs de gestion de la dette n'ont pas évolué depuis 2015. Ils sont régis par le décret n° 2015-581 du 18 novembre 2015 portant sur la politique d'endettement et de gestion de la dette publique du Bénin et clairement définis en son article 3. Ils sont formulés comme suit :

- Les besoins de financement de l'Etat et le paiement ponctuel de ses obligations sont satisfaits au coût le plus faible possible dans une perspective de moyen et long-termes ;
- Le risque associé au portefeuille de la dette publique est maintenu à un niveau prudent ;
- Les indicateurs de viabilité et de soutenabilité de la dette sont en dessous des seuils définis ;
- Le développement des marchés des titres d'Etat est promu.

En cohérence avec les objectifs ci-dessus, les recommandations générales en matière de stratégie d'endettement public seront guidées par les orientations suivantes :

- Accorder la priorité à la mobilisation des emprunts extérieurs concessionnels et à l'émission

de titres publics pour la couverture du besoin de financement de l'Etat ;

- Limiter l'exposition du portefeuille de la dette publique aux risques de marché. Dans ce cadre, une priorité est accordée aux emprunts à taux d'intérêt fixe ; le recours à des emprunts à taux d'intérêt variable ne pouvant être autorisé que de manière exceptionnelle. Le Gouvernement veillera également à maintenir un portefeuille de dette extérieure diversifié en devises.

La stratégie d'endettement en 2023 restera ancrée dans la mise en œuvre de la SDMT 2020-2024. La mise en œuvre du plan de financement qui en découle sera orientée vers la poursuite de cette dynamique à travers deux axes principaux à savoir la consolidation des acquis du PAG 2016-2021 et le relèvement des chaînes de valeurs ajoutées pour le développement du secteur de la transformation. Le financement de l'accélération de la transformation structurelle de l'économie du Bénin et l'accroissement durable du bien-être social de sa population seront rendus possibles grâce aux décaissements des divers bailleurs de fonds en parfaite cohérence avec le plan de financement.

L'analyse du profil de remboursement de la dette publique indique que près de la moitié (37,35%) du stock de la dette à fin 2022 arriverait à échéance sur les cinq (05) prochaines années (2023- 2027) et ce, principalement à cause des échéances des obligations du Trésor, des prêts FMI et de l'instrument de reprofilage de la dette intérieure de 2018. Par ailleurs, près de 24,70% du stock de la dette existante projetée à fin décembre 2022 serait remboursé sur la période 2029 à 2032, en raison de l'eurobond 11 ans de janvier 2021, des obligations du Trésor et des prêts FMI. Le risque de refinancement est essentiellement lié au remboursement des titres publics. Ces derniers représentent 65,27% des remboursements de 2023.

Les décisions d'emprunts de l'Etat en 2023 seront basées sur la stratégie de dette à moyen terme dont l'objectif est d'améliorer le profil de remboursement de la dette publique en priorisant les obligations du Trésor de maturités de plus en plus longues. Le plan

d'emprunt de 2023 prévoit une réduction du financement extérieur au profit du financement intérieur avec une dominance des titres publics de longue maturité et de préférence les obligations de maturité supérieure à cinq (05) ans. Toutefois, dans le cas où les conditions sur le marché financier international seraient plus attractives, le recours à une émission d'obligations internationales serait envisageable.

Au plan extérieur, l'effort engagé dans la quête des ressources concessionnelles et quasi concessionnelles sera poursuivi et la priorité sera accordée aux prêts libellés en euro. Le recours aux banques internationales en privilégiant des devises stables est également projeté en 2023. Pour ce qui concerne les prêts libellés en devises hors euro, les prêts concessionnels seront privilégiés par l'Etat courant l'année 2023.

La gestion de la dette repose sur un certain nombre de piliers tels que la diversification des sources de financement de l'Etat. Ce pilier de gestion de la dette publique permet à l'Etat béninois de répondre à la rareté des ressources extérieures concessionnelles. Les banques commerciales internationales seront à cet effet sollicitées et les devises stables seront privilégiées. Ces banques offrent des financements à des taux préférentiels et compétitifs par rapport aux taux applicables sur le marché régional des titres publics de l'UEMOA, des banques commerciales locales et de la BOAD. Ces financements seront utilisés pour la mise en œuvre de projets d'investissement à fort taux de rentabilité et à fort impact en matière de développement et de bien-être de la population.

Le Bénin veillera à la qualité de son portefeuille de la dette. Ainsi, des opérations de gestion de passif (reprofilage, échange de titres etc.) pourraient être envisagées afin de poursuivre l'amélioration de la qualité du portefeuille de la dette publique en termes de maturité et coût. Ces opérations permettent en effet au Bénin de substituer une partie de la dette intérieure plus coûteuse par des dettes extérieures moins coûteuses et de maturité plus longue. De même, le pays restera ouvert et attentif à l'évolution

des conditions des marchés obligataires (international et régional) et se positionnera pour des émissions de titres (régionaux/Eurobond) aux conditions les plus attractives et en phase avec la stratégie d'endettement en cours d'implémentation. Il sera possible d'exploiter les outils de gestion modernes et innovants.

Au plan intérieur, le marché régional des titres publics de l'UEMOA constituera une source potentielle de financement au cours de l'année 2023. Le dit marché permettra au Gouvernement de pouvoir poursuivre sa politique de rallongement de la maturité des titres publics en vue de réduire le risque de refinancement du portefeuille de la dette publique. Les bons du Trésor seront moins sollicités au cours de l'année 2023 pour limiter la part de la dette venant à échéance dans un an (soit en 2024), et par ricochet le risque de refinancement du portefeuille de la dette.

En termes de cibles potentielles des indicateurs de coût et de risque du portefeuille de la dette pour l'année 2023, il est attendu que la part de la dette en devise dans le portefeuille de la dette publique, tenant compte des prévisions des tirages et des remboursements, soit comprise entre 58 % et 67 %. La part de la dette venant à échéance dans une année devrait demeurer inférieure à 13 % de la dette totale.

Aussi est-il envisagé dans la stratégie annuelle d'endettement de l'Etat, de maintenir le ratio de liquidité

### 9.2.2 Viabilité de la dette publique du Bénin

Le Cadre de viabilité de la Dette (CVD) analyse à la fois la dette extérieure et la dette totale du secteur public. Un taux d'actualisation de 5 % est utilisé pour calculer la valeur actualisée de la dette extérieure. Pour mesurer la viabilité de la dette, les indicateurs d'endettement sont comparés aux seuils indicatifs sur une période de projection.

Dans l'analyse de la soutenabilité de la dette du Bénin, la dette publique comprend la dette de l'admini-

stration centrale ainsi que les garanties délivrées par l'administration centrale. L'AVD classe la dette extérieure et intérieure en fonction du critère de la monnaie, permettant de mieux analyser la structure de la dette publique.

service de la dette extérieure sur les recettes budgétaires dans l'intervalle de 14 % à 17 %. Le plafond d'endettement public de l'année 2023 (montant total des nouveaux engagements de l'Etat vis-à-vis des bailleurs de fonds) s'établirait à 1.704,13 milliards de FCFA, soit 14,61% du PIB. Il serait composé de 985,74 milliards de FCFA au titre de l'endettement extérieur et de 718,39 milliards FCFA pour l'endettement intérieur. Le montant total des tirages prévus sur emprunts projets s'établirait à 426,19 milliards de FCFA en 2023 dont 342,45 milliards de FCFA pour les financements extérieurs et 83,74 milliards de FCFA pour les financements obtenus de la BOAD et des banques locales. Les émissions des titres publics prévues pour 2023 se chiffrent à 617,55 milliards de FCFA dont 53,29 milliards de FCFA pour les émissions des bons du Trésor. La mise en œuvre dudit plan de financement au cours de l'année 2023 conduirait à un encours du portefeuille de la dette publique projeté à fin 2023 de 6.074,993 milliards de FCFA, soit un taux d'endettement public de 52,06% du PIB.

En lien avec les hypothèses macroéconomiques retenues et la stratégie d'endettement définie, la dette publique du Bénin demeurerait viable avec un risque de surendettement extérieur et global modéré. Le Bénin disposerait d'une marge d'absorption limitée des chocs liés à l'inflation post Covid-19, l'inflation résultant de la guerre en Ukraine et la détérioration de la situation sécuritaire dans le sahel.

nistration centrale ainsi que les garanties délivrées par l'administration centrale. L'AVD classe la dette extérieure et intérieure en fonction du critère de la monnaie, permettant de mieux analyser la structure de la dette publique.

L'analyse de la viabilité de la dette conduite conjointement par le Bénin et les services du FMI en juillet 2022 révèle que le Bénin conserve un risque modéré de surendettement extérieur et global, comme pour

la précédente AVD. L'ensemble des indicateurs de la dette extérieure, selon le scénario de base, restent inférieurs à leurs seuils de risque élevé et à leurs repères. Il s'agit d'une amélioration par rapport à la précédente AVD, pour laquelle le ratio du service de la dette sur les recettes était supérieur au seuil défini pour la période 2024–2025 (19,1–19,9 %) en raison du remboursement des euro obligations. Depuis, les autorités ont lissé ces remboursements grâce aux opérations de gestion du passif en 2021. La valeur actuelle de la dette extérieure totale contractée par l'État par rapport au PIB devrait rester bien inférieure au seuil défini sur l'ensemble de la période de projection et suivre une trajectoire régulièrement descendante, soit en moyenne 30 % du PIB pour 2022–2026 et 25 % sur le long terme.

Les tests de résistance soulignent la vulnérabilité du Bénin aux chocs, en particulier concernant les cours des produits de base et les exportations. Trois indicateurs de la charge de la dette sur quatre dépassent les seuils définis au cours de certains tests de résistance : la valeur actuelle des ratios de dette sur les exportations et de service de la dette sur les exportations lorsque le choc sur les exportations est le choc le plus extrême ; et le ratio du service de la dette sur les recettes lorsqu'une dépréciation nominale ponctuelle de la devise face au dollar constitue le choc le plus important. Un choc sur les exportations provoquerait également plusieurs dépassements de seuils. Ces trois indicateurs de la charge de la dette dépasseraient aussi les seuils dans le cas d'un choc sur les prix des produits de base. Bien que le ratio de la valeur actuelle de la dette sur le PIB ne dépasse les seuils dans aucun test de ré-

sistance, un choc sur les exportations constituerait l'événement le plus violent pour cet indicateur. Ces chocs illustrent les risques induits par une diversification limitée, l'économie béninoise étant centrée sur les échanges commerciaux et très dépendante de l'évolution économique du Nigéria.

Par ailleurs, par rapport à la période historique, les efforts continus de mobilisation des recettes et de gestion active de la dette devraient faciliter la stabilisation des niveaux d'endettement. Dans le cadre du module, qui permet de classer comme modéré le risque de surendettement, l'évaluation montre que le Bénin dispose d'une marge d'absorption limitée, car l'indicateur de référence de service de la dette sur les recettes est suffisamment proche de son seuil pour qu'un choc médian entraîne une dégradation vers un risque élevé.

Le module de financements sur le marché indique que les risques de marché sont modérés. Les écarts de rendement sont supérieurs aux valeurs de référence et augmentent en raison du récent épisode de volatilité dû à la guerre en Ukraine, mais les besoins de financements bruts restent bien inférieurs aux valeurs de référence, et la probabilité d'une augmentation des besoins de liquidités est modérée. Les ratios de service de la dette sur les recettes dépasseraient les seuils en cas de choc des financements sur le marché en 2026 et en 2030, compte tenu du profil de remboursement susmentionné (qui, par leur conception, exclut les éventuelles opérations de gestion du passif qui faciliteraient la gestion de ces risques).

■ **Tableau 56. Seuils et repères d'endettement au titre du CVD**

	VA de la dette Extérieure (%)		Service de la dette extérieure (%)		VA de la dette publique totale (%)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB
<b>Politique moyenne</b>	<b>40</b>	<b>180</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>55</b>
2021	28,4	118,6	8,5	15,5	43,2
2022	30,7	121,3	7,0	13,2	44,1
2023	30,8	129,2	8,0	13,7	44,5
2024	30,0	130,4	10,8	17,2	43,3
2025	31,2	136,9	10,9	16,7	42,0
2026	29,8	131,9	10,4	15,4	41,1
2027	28,6	127,4	9,2	13,2	40,4
2032	20,4	90,8	10,9	13,9	38,7
2042	10,9	48,6	4,8	6,1	41,4

Source : Rapport du FMI 22/245, juillet 2022

La dette publique totale contractée par l'État reste inférieure au repère défini dans le scénario de référence. La valeur actuelle moyenne de la dette publique est de 40 % du PIB sur la période de projection, bien en dessous des 55 % de référence. Les tests de résistance montrent que les plus grandes vulnérabilités de la dette publique sont les chocs sur les cours des produits de base et les catastrophes naturelles. Concernant la valeur actuelle du ratio de la dette sur le PIB, un choc sur le cours des produits

de base serait le plus dévastateur et entraînerait un dépassement des valeurs de référence en 2029–32. Dans le cadre du scénario de catastrophe naturelle (qui simule un choc ponctuel sur le PIB réel d'environ 2 % en 2023), la valeur actuelle de la dette sur le PIB dépasserait les valeurs de référence en 2023 avec des augmentations considérables des ratios de la dette sur les recettes et du service de la dette sur les recettes (ce dernier dépassant 60 % en 2027).

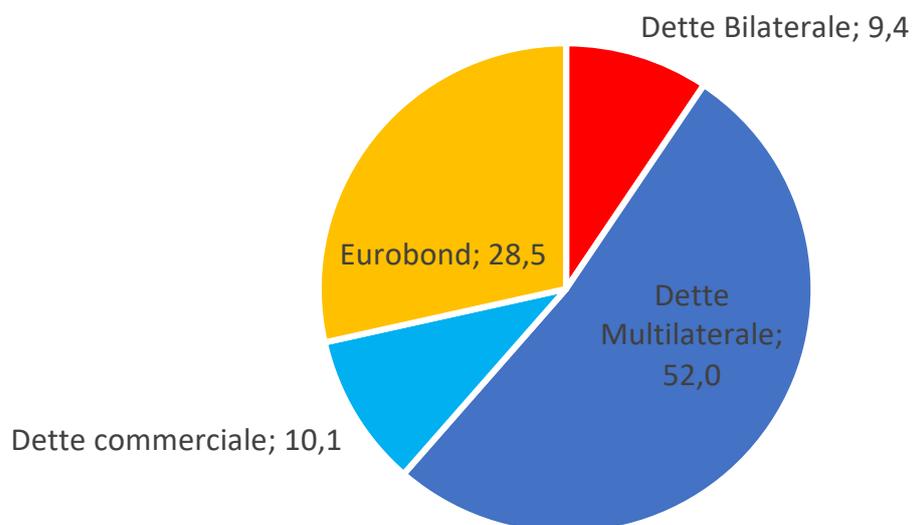
## 9.3. Dette extérieure

### 9.3.1 Les détenteurs

La dette publique extérieure du Bénin est composée de dette multilatérale, bilatérale, commerciale et d'eurobonds. Au 31 décembre 2022, l'encours de dette publique est constitué de 52,0 % de dette multilatérale, 28,5 % d'eurobonds, 10,1 % de dette commerciale et 9,4 % de dette bilatérale. Pour rappel en 2021, l'encours de la dette publique était

constitué de 47,4 % de dette multilatérale, 32,9 % d'eurobonds, 10,5 % de dette commerciale et 9,2 % de dette bilatérale. Il ressort alors en 2022 une hausse de la dette multilatérale de 4,6 points et de la dette bilatérale de 0,2 point contre un repli des parts des autres types de dette notamment eurobonds (-4,4 points) et commerciale (-0,4 point).

■ **Figure 22. Répartition en % du stock de la dette extérieure par détenteurs en 2020**



Source : CAA, février 2023

La répartition de la dette multilatérale par bailleurs au 31 décembre 2022 montre que le groupe de la Banque Mondiale, notamment l'Association Internationale de Développement (IDA) détient la plus grande part, soit 24,2 % de la dette totale extérieure, représentant 8,6% du PIB. Le Fonds africain

de développement (FAD) est le deuxième le plus important créancier avec 7,8 % de la dette totale extérieure. Du côté de la dette bilatérale, la Chine constitue le principal créancier avec une part de 4,8 % de la dette extérieure totale.

■ **Tableau 57. Encours de la dette extérieure par détenteur au 31 décembre 2022**

	Dette totale (milliards de FCFA)*	Exprimée en % de la dette extérieure totale	Exprimée en % du PIB nominal
<b>Dette extérieure totale</b>	<b>3863,21</b>	<b>100,0</b>	<b>35,6</b>
<b>Bilatérale</b>	<b>364,36</b>	<b>9,4</b>	<b>3,4</b>
Dont Chine	185,05	4,8	1,7
Dont autres	179,25	4,6	1,7
<b>Multilatérale</b>	<b>2 009,24</b>	<b>52,0</b>	<b>18,5</b>
Dont Banque mondiale - IDA	935,67	24,2	8,6
Dont BAD (FAD)	300,56	7,8	2,8
Dont autres	772,26	20,0	7,1
<b>Commerciale</b>	<b>390,18</b>	<b>10,1</b>	<b>3,6</b>
<b>Eurobonds</b>	<b>1 099,47</b>	<b>28,5</b>	<b>10,1</b>

Source : CAA, janvier 2023. \*Calculs effectués sur la base de la distribution et du total de la dette extérieure

### 9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le service de la dette extérieure comprend le principal et les intérêts plus les commissions. Depuis 2019, il est noté une tendance haussière du service

de la dette extérieure. Au titre de l'année 2022, le service de la dette extérieure est ressorti à 190,31 milliards de FCFA contre 168,63 milliards de FCFA

un an plus tôt, soit une hausse de 12,9 % induite essentiellement par les intérêts plus les commissions. Ces derniers ont en effet enregistré une hausse de 31,5 % en ressortant à 88,48 milliards de FCFA en 2022 contre 67,29 milliards de FCFA en 2021. Le

principal de la dette, quant à lui a enregistré quasiment une stabilisation en s'affichant à 101,83 milliards de FCFA en 2022 contre 101,34 milliards de FCFA un an plus tôt.

■ **Tableau 58. Vue détaillée du paiement de la dette extérieure**

	Créanciers	Bilatéraux officiels	Créanciers multilatéraux	Dettes Commerciales	TOTAL
2017	P	7,20	44,60		51,80
	IC	5,00	13,00		18,00
	<b>Total</b>	<b>12,20</b>	<b>57,60</b>		<b>69,80</b>
2018	P	7,50	21,20		28,80
	IC	5,60	11,50		17,10
	<b>Total</b>	<b>13,20</b>	<b>32,70</b>		<b>45,90</b>
2019	P	10,70	31,00		41,70
	IC	12,70	19,90		32,60
	<b>Total</b>	<b>23,40</b>	<b>50,90</b>		<b>74,30</b>
2020	P	6,64	25,22	18,66	50,51
	IC	7,94	14,22	48,39	70,55
	<b>Total</b>	<b>14,58</b>	<b>39,44</b>	<b>67,05</b>	<b>121,07</b>
2021	P	11,89	28,06	61,39	101,34
	IC	5,27	12,52	49,50	67,29
	<b>Total</b>	<b>17,16</b>	<b>40,58</b>	<b>110,89</b>	<b>168,63</b>
2022	P	18,24	39,55	44,04	101,83
	IC	6,14	15,90	66,44	88,48
	<b>Total</b>	<b>24,38</b>	<b>55,45</b>	<b>110,48</b>	<b>190,31</b>

Source : CAA, avril 2023

### 9.3.3 Devises de la dette

La dette extérieure est émise dans plusieurs devises. Elle est dominée par la dette en Euro (66,4%), suivie de celles en dollar US (17,8 %) et en YRMB (8,8 %) au 31 décembre 2022. Cette configuration de la dette extérieure traduit la volonté du Gouvernement de limiter l'exposition du portefeuille de la

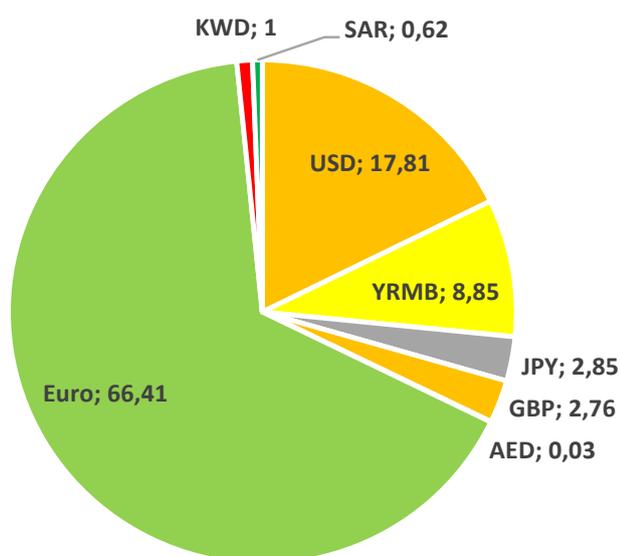
dette publique au risque de taux de change. En effet, en lien avec l'arrimage du Franc CFA à l'Euro, la dette libellée en Euro n'est pas exposée à des fluctuations de cours. Avec le dollar, le portefeuille de la dette extérieure reste exposé au risque de taux de change.

**Tableau 59. Vue détaillée de la dette en devise au 31 décembre 2022**

Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise**	Taux de change FCFA au 31 décembre 2022*	Dette totale exprimée en milliards de FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2022*	Dette totale exprimée en EUR	Distribution de la dette selon les devises
EUR	3 948 270 975	655,96	2 589,8960	1,00	3 948 270 975	67,0
USD	1 098 031 070	615,00	675,2891	0,94	1 029 468 912	17,5
YRMB	3 756 432 132	88,03	330,6908	0,14	510 510 396	8,6
JPY	22 114 537 179	5,03	111,2604	0,01	154 801 760	2,9
GBP	140 837 384	765,31	107,7836	1,17	164 314 976	2,8
AED	4 613 866	167,46	0,7726	0,26	1 177 883	0,02
KWD	12 111 729	2 009,48	24,3382	3,06	37 042 329	0,6
SAR	141 336 951	164,00	23,1793	0,25	35 336 499	0,6

Source : CAA, janvier 2023, \* <https://fxtop.com/fr/historique-taux-change.php> janvier 2023 \*\*calculs des auteurs sur la base de la distribution et du total de la dette extérieure

**Figure 23. Répartition de la dette extérieure par devise au 31 décembre 2022**



Source : CAA, Février 2023

## 9.4. Dette intérieure

### 9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2022

La dette intérieure au 31 décembre 2022 est dominée par les obligations du Trésor qui représentent 83,1 % de l'encours de la dette intérieure contre 16,9 % pour les financements bancaires. Au 31 décembre 2022, le Bénin totalise au titre des obligations du Trésor un montant de 1.633,6 milliards de

FCFA représentant 15 % et 31,8 milliards de FCFA de bon de trésor (0,3% du PIB). Les prêts bancaires se sont affichés à 338,30 milliards de FCFA, soit 3,1% du PIB.

■ **Tableau 60. Vue détaillée de la dette en monnaie locale au 31 décembre 2022**

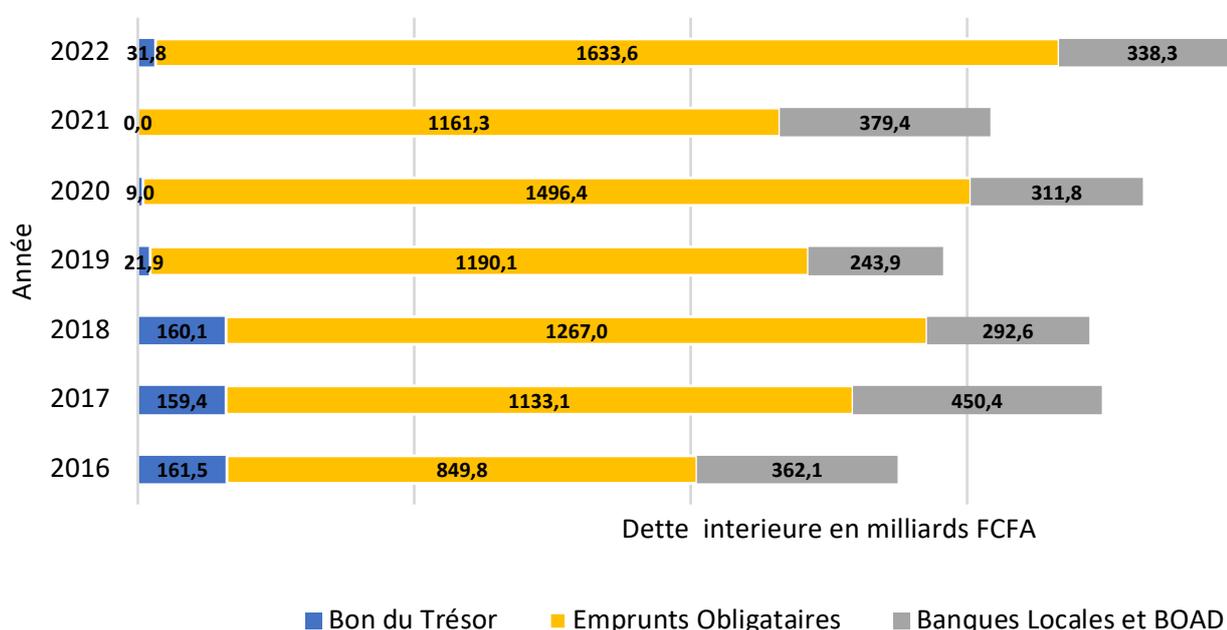
	Dette domestique exprimée en valeur (milliards de FCFA)	Dette domestique exprimée en % de la dette domestique totale	Dette domestique exprimée en % du PIB nominal 2021
<b>Dette intérieure totale</b>	<b>2 003,70</b>	<b>100,0</b>	<b>18,5</b>
<b>Sécurités</b>	<b>1 665,40</b>	<b>83,1</b>	<b>15,3</b>
Bons du Trésor	31,80	1,6	0,3
OAT	1 633,60	81,5	15,0
<b>Prêt bancaire</b>	<b>338,30</b>	<b>16,9</b>	<b>3,1</b>
Banque commerciale locales et BOAD	338,30	16,9	3,1

Source : CAA, janvier 2023

### 9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure

L'analyse de la composition de la dette publique intérieure du Bénin fait ressortir une prédominance des emprunts obligataires sur toute la période 2016-2022. Les emprunts obligataires sont suivis par les

prêts auprès des Banques locales et BOAD. En 2022, les emprunts obligataires ont enregistré une hausse de 40,7% par rapport à leur niveau de 2021 pour s'afficher à 1 633,6 milliards de FCFA.

■ **Figure 24. Encours de la dette intérieure par nature d'instruments**

Source : CAA, Février 2023

Les prêts bancaires constituent la deuxième composante de la dette intérieure. Contrairement aux emprunts obligataires, les prêts bancaires enregistré un repli de 10,8 % en 2022 en passant de 379,4 milliards de FCFA en 2021 à 338,3 milliards de FCFA. Les bons du trésor quant à eux sont ressortis

à 31,8 milliards de FCFA en 2022 alors qu'ils étaient nuls un an plus tôt.

### 9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Le service de la dette intérieure est ressorti en 2022 à 370,80 milliards de FCFA contre 618,50 milliards de FCFA en 2021, soit un repli de 40,0 %. Ce niveau du service de la dette est induit aussi bien par le principal que par les intérêts et commissions qui ont enregistré respectivement une contraction de

40,8 % et 37,7 % par rapport à 2021. En effet, le principal est ressorti à 280,6 milliards de FCFA en 2022 contre 473,63 milliards de FCFA et les intérêts et commissions se sont établis à 90,2 milliards de FCFA en 2022 contre 144,87 milliards de FCFA en 2021.

■ **Tableau 61. Vue détaillée des paiements de la dette intérieure en milliards de FCFA**

	Créanciers	Secteur Bancaire	Secteurs non Bancaires	TOTAL
2017	P	22,80	270,20	293,00
	IC	23,00	65,30	88,30
	Total	45,80	335,50	381,30
2018	P	216,80	344,00	560,80
	IC	29,00	82,30	111,30
	Total	245,80	426,30	672,10
2019	P	59,40	406,50	465,90
	IC	22,30	84,50	106,80
	Total	81,70	491,00	572,70
2020	P	69,23	308,02	377,25
	IC	23,59	82,14	105,73
	Total	92,82	390,16	482,97
2021	P	124,63	349,00	473,63
	IC	47,66	97,21	144,87
	Total	172,29	446,21	618,50
2022	P	58,45	222,15	280,60
	IC	19,18	71,02	90,20
	Total	77,63	293,17	370,80

Source : CAA, janvier 2023. Bulletin statistique de la dette, \*P : Principal ; I : Intérêts ; C : Commissions

En termes de créanciers, le service de la dette payé aux secteurs non bancaires a représenté 79,1 % en 2022 du service de la dette intérieure contre 72,1 % en 2021. En termes de variation, le service payé aux secteurs non bancaires est en baisse de 34,3 % en 2022 par rapport à son niveau de 2021.

Quant au service payé au secteur bancaire, il a représenté 20,9% en 2022 contre 27,9% en 2021. En termes de variation, le service de la dette payé au secteur bancaire est en baisse de 54,9 % en 2022 par rapport à son niveau de 2021.

## 9.5. Viabilité et soutenabilité

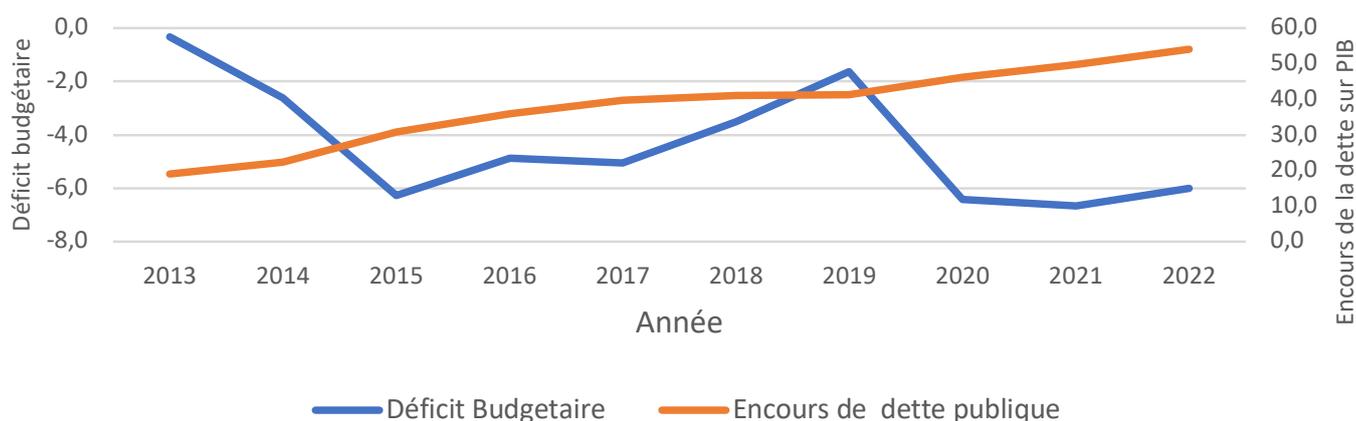
Le déficit budgétaire, hors dons, s'est amélioré en 2022 en ressortant à 6,0% contre 6,7 % en 2021. Cette amélioration s'explique par une progression

plus importante des recettes hors dons (+15,6%) par rapport aux dépenses publiques (+4,5%) en 2022.

Contrairement au déficit budgétaire hors dons, l'encours de la dette publique s'est inscrit en hausse en ressortant à 54,0% en 2022 contre 49,8 % en 2021 après 46,1 % en 2020. Cette tendance haussière amorcée à partir de 2020 résulte en partie des financements de la riposte contre la pandémie de la Covid-19 et des projets inscrits au programme d'ac-

tion du Gouvernement. En dépit de cette progression, l'encours de la dette est demeuré largement en deçà du seuil communautaire de 70 % et traduit l'existence pour le Bénin de marge de manœuvre budgétaire pour le financement des projets structurants de développement.

**Figure 25. Evolution du déficit budgétaire hors dons et de l'encours de la dette sur PIB**

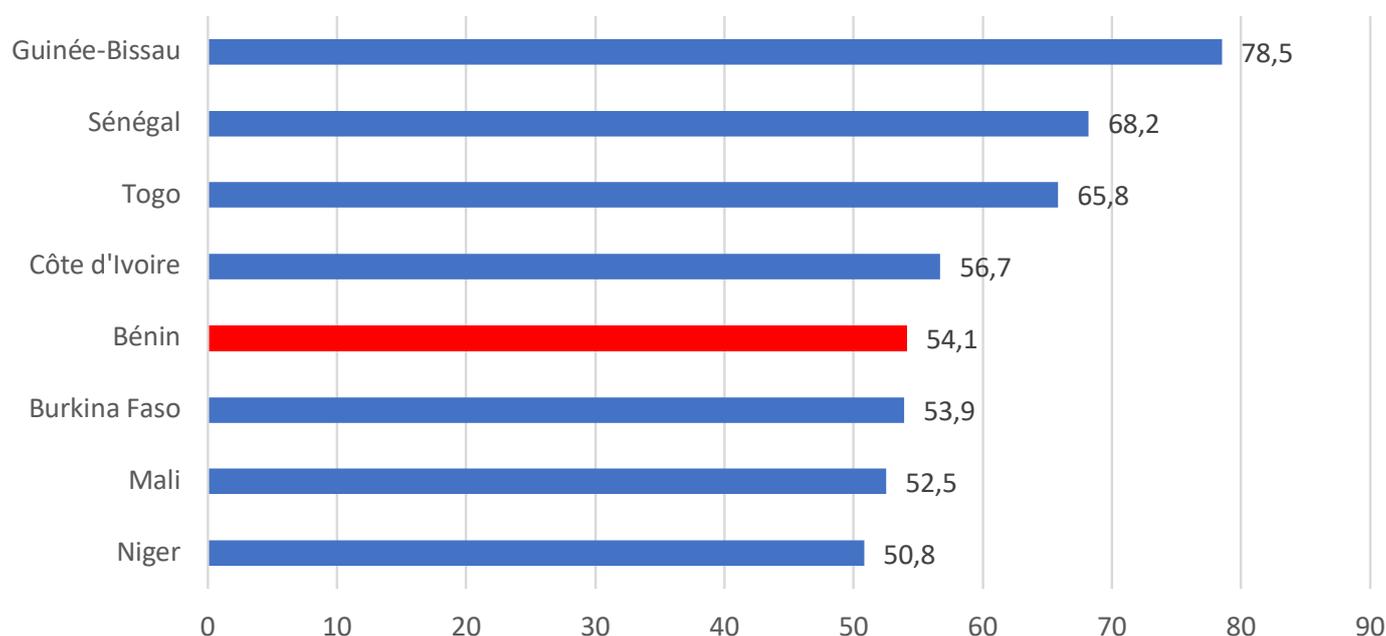


Source : CAA/DGE, Avril 2023

En 2022, avec un taux d'endettement de 54,1%, le Bénin occupe la 4<sup>ème</sup> place des pays de l'UEMOA les moins endettés après le Niger, le Mali et le Burki-

na Faso. Le pays le plus endetté est la Guinée Bissau (78,5%).

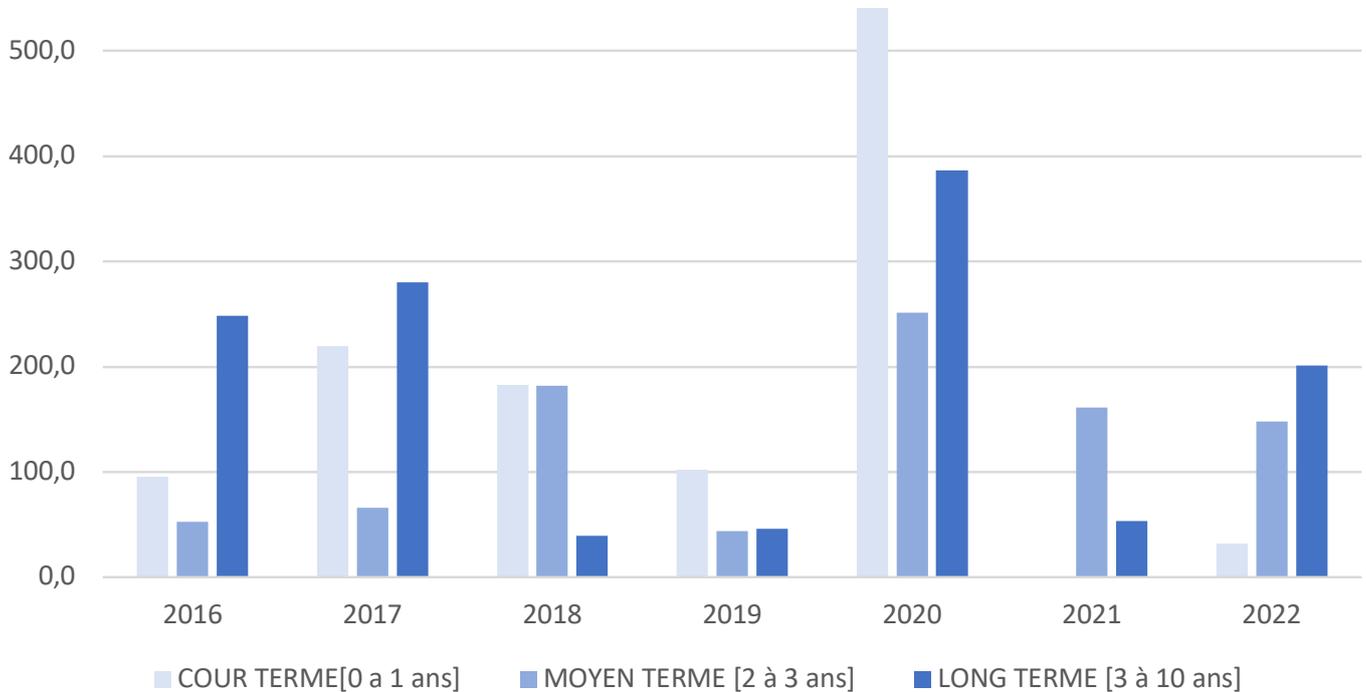
**Figure 26. Niveau de dette des administrations publiques des 8 pays de l'UEMOA en 2022 (en % du PIB)**



Source : Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale UEMOA, Juin 2023

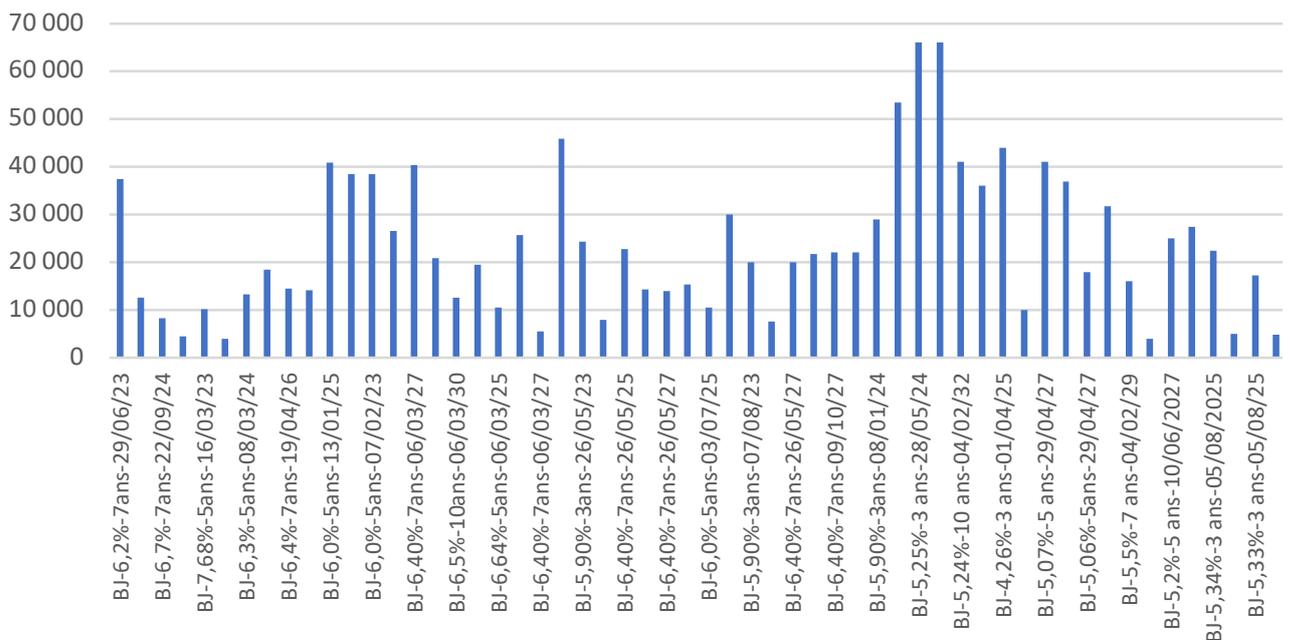
## 10.1. Détail des émissions du pays de 2016 à 2022

**Figure 27. Situation des émissions obligataires de court, moyen et long termes**



Source : UMOA-Titres, Mars 2023

**Figure 28. Situation de l'encours des titres selon la maturité au 21 décembre 2022 (millions FCFA)**



Source : UMOA-Titres, Décembre 2022

Tableau 62. Détail des émissions du Bénin de 2015 à 2022

Instrument	Précisions	Date de l'opération	Date de valeur	Échéance	Maturité (mois)	Différé (année)	Montant (Millions de FCFA)	Montant retenu	ISIN	TMP (%)	RMP
OAT		10/11/2022	11/11/2022	--	--	--	20000	--	--	--	--
OAT	Obligations de Relance (OdR)	06/10/2022	07/10/2022	05/08/2025	36	--	20000	17 245	BJ0000001772	--	5,33
OAT	Obligations de Relance (OdR)	06/10/2022	07/10/2022	05/08/2025	36	--	20000	17 245	BJ0000001772	--	5,33
OAT	Obligations de Relance (OdR)	16/09/2022	19/09/2022	05/08/2025	36	--	25000	22 500	BJ0000001772	--	5,34
OAT	Obligations de Relance (OdR)	16/09/2022	19/09/2022	19/09/2027	60	--	25000	5000	BJ0000001780	--	5,38
OAT	Obligations de Relance (OdR)	04/08/2022	05/08/2022	05/08/2025	36	--	25000	27 500	BJ0000001772	--	5,22
OAT		21/07/2022	22/07/2022	22/07/2025	--	--	30000	--	--	--	--
OAT	Obligations de Relance (OdR)	23/06/2022	24/06/2022	10/06/2027	60	--	20000	4 000	BJ0000001749	--	5,22
OAT	Obligations de Relance (OdR)	23/06/2022	24/06/2022	04/02/2029	24/03/1900	--	03/10/1954	16000	BJ0000001657	--	5,53
OAT	Obligations de Relance (OdR)	09/06/2022	10/06/2022	10/06/2027	29/02/1900	--	11/06/1968	25000	BJ0000001749	--	5,19
BAT	Bons de Soutien et de Résilience (BSR)	26/05/2022	27/05/2022	25/05/2023	12/01/1900	--	--	--	--	--	--
BAT	Bons de Soutien et de Résilience (BSR)	24/05/2022	25/05/2022	23/05/2023	12/01/1900	--	18/02/1982	31800	BJ0000001715	3,0259	3,12
OAT	Obligations de Relance (OdR)	12/05/2022	13/05/2022	13/05/2025	36	--	50000	36997	BJ0000001707	--	4,54
OAT	Obligations de Relance (OdR)	12/05/2022	13/05/2022	29/04/2027	60	--	50000	18003	BJ0000001699	--	5,06
OAT	Obligations de Relance (OdR)	28/04/2022	29/04/2022	29/04/2027	60	--	40000	41 000	BJ0000001699	--	5,07
OAT		14/04/2022	15/04/2022	04/02/2029	84	--	40000	10027,7	BJ0000001657	--	5,19
OAT		31/03/2022	01/04/2022	01/04/2025	36	--	40000	44 000	BJ0000001681	--	4,26
OAT		03/02/2022	04/02/2022	04/02/2029	24/03/1900		25/08/2091	36000	BJ0000001657		5
OAT		03/02/2022	04/02/2022	04/02/2032	29/04/1900		25/08/2091	41000	BJ0000001640		5,24
OAT	Obligations de Relance (OdR)	17/06/2021	18/06/2021	18/06/2024	05/02/1900		08/04/2064	66000	BJ0000001590		4,96
OAT	Obligations de Relance (OdR)	27/05/2021	28/05/2021	28/05/2024	05/02/1900		08/04/2064	66000	BJ0000001582		5,09
OAT		07/01/2021	08/01/2021	08/01/2024	36	--	75000	29041,5	BJ0000001533	--	5,88
OAT		07/01/2021	08/01/2021	08/01/2026	60	--	75000	53458,5	BJ0000001541	--	6,08
BAT	Bons CO-VID-19	02/12/2020	03/12/2020	30/12/2020	1	--	133000	133 000	BJ0000001525	2,3536	2,36
OAT		19/11/2020	20/11/2020	09/10/2025	60	--	20000	--	BJ0000001491	--	--

Note d'Information du Bénin

OAT		19/11/2020	20/11/2020	09/10/2027	84	--	20000	22 000	BJ0000001509	--	6,39
BAT	Bons CO-VID-19	04/11/2020	05/11/2020	02/12/2020	1	--	133000	133 000	BJ0000001517	2,5431	2,55
OAT		22/10/2020	23/10/2020	09/10/2025	60	--	20000	--	BJ0000001491	--	--
OAT		22/10/2020	23/10/2020	09/10/2027	84	--	20000	22 000	BJ0000001509	--	6,4
OAT		08/10/2020	09/10/2020	09/10/2025	60	--	20000	--	BJ0000001491	--	--
OAT		08/10/2020	09/10/2020	09/10/2027	84	--	20000	21 761	BJ0000001509	--	6,4
OAT		10/09/2020	11/09/2020	03/07/2025	60	--	25000	7 572	BJ0000001400	--	6,11
OAT		10/09/2020	11/09/2020	26/05/2027	84	--	25000	19 928	BJ0000001384	--	6,5
OAT		20/08/2020	21/08/2020	07/08/2023	36	--	20000	20 000	BJ0000001434	--	6,14
OAT	Rachat d'obligations	06/08/2020	07/08/2020	18/12/2020	60	--	27500	3 500	B600632E2	--	6,13
OAT		06/08/2020	07/08/2020	07/08/2023	36	--	30000	30 000	BJ0000001434	--	6,38
BAT	Bons CO-VID-19	30/07/2020	06/08/2020	04/11/2020	3	--	133000	133 000	BJ0000001426	2,2081	2,22
OAT		02/07/2020	03/07/2020	03/07/2023	36	--	25000	15 415	BJ0000001392	--	6,44
OAT		02/07/2020	03/07/2020	03/07/2025	60	--	25000	10 585	BJ0000001400	--	6,57
OAT		04/06/2020	05/06/2020	26/05/2023	36	--	30000	14 260	BJ0000001368	--	6,08
OAT		04/06/2020	05/06/2020	26/05/2025	60	--	30000	--	BJ0000001376	--	--
OAT		04/06/2020	05/06/2020	26/05/2027	84	--	30000	13 982	BJ0000001384	--	6,7
OAT		22/05/2020	26/05/2020	26/05/2023	36	--	50000	24 302	BJ0000001368	--	6,05
OAT		22/05/2020	26/05/2020	26/05/2025	60	--	50000	7 998	BJ0000001376	--	6,13
OAT		22/05/2020	26/05/2020	26/05/2027	84	--	50000	22 700	BJ0000001384	--	6,7
BAT	Bons CO-VID-19	06/05/2020	07/05/2020	05/08/2020	3	--	130000	133 000	BJ0000001350	3,1095	3,13
BAT		23/04/2020	24/04/2020	22/04/2021	12	--	50000	9 044	BJ0000001335	4,9968	5,26
OAT		23/04/2020	24/04/2020	24/04/2023	36	--	50000	45 956	BJ0000001343	--	6,61
OAT		02/04/2020	03/04/2020	06/03/2025	60	--	70000	25 743	BJ0000001301	--	6,49
OAT		02/04/2020	03/04/2020	06/03/2027	84	--	70000	5 543	BJ0000001319	--	6,75
OAT		02/04/2020	03/04/2020	06/03/2030	120	--	70000	12 597	BJ0000001327	--	6,75
OAT		19/03/2020	20/03/2020	24/01/2023	36	--	30000	19 503	BJ0000001285	--	5,91
OAT		19/03/2020	20/03/2020	06/03/2025	60	--	30000	10 497	BJ0000001301	--	6,64
OAT		05/03/2020	06/03/2020	06/03/2025	60	--	80000	26 642	BJ0000001301	--	6,2
OAT		05/03/2020	06/03/2020	06/03/2027	84	--	80000	40 448	BJ0000001319	--	6,61
OAT		05/03/2020	06/03/2020	06/03/2030	120	--	80000	20 910	BJ0000001327	--	6,7
OAT		06/02/2020	07/02/2020	07/02/2025	60	--	35000	38 500	BJ0000001293	--	6,25
OAT		23/01/2020	24/01/2020	24/01/2023	36	--	35000	38 500	BJ0000001285	--	5,93
OAT		09/01/2020	13/01/2020	13/01/2023	36	--	50000	14 136	BJ0000001269	--	5,89
OAT		09/01/2020	13/01/2020	13/01/2025	60	--	50000	40 864	BJ0000001277	--	6,13
BAT		13/06/2019	14/06/2019	12/09/2019	3	--	25000	26646	BJ0000001251	5,6957	5,7789
BAT		16/05/2019	17/05/2019	14/11/2019	6	--	25000	27500	BJ0000001244	5,0652	5,1983
OAT		18/04/2019	19/04/2019	19/04/2024	60	--	30000	18447,44	BJ0000001228	--	6,7698
OAT		18/04/2019	19/04/2019	19/04/2026	84	5	30000	14552,56	BJ0000001236	--	7,063
OAT		07/03/2019	08/03/2019	08/03/2024	60	--	15000	13319,99	BJ0000001210	--	6,9913
BAT		21/02/2019	22/02/2019	22/08/2019	6	--	25000	25000	BJ0000001202	6,103	6,3
OAT		07/02/2019	08/02/2019	25/01/2022	36	--	20000	22000	BJ0000001194	--	6,9907
OAT		24/01/2019	25/01/2019	25/01/2022	36	--	20000	22000	BJ0000001194	--	7,1829
BAT		09/01/2019	11/01/2019	09/01/2020	12	--	20000	21947	BJ0000001186	6,3099	6,7399
OAT		14/12/2018	17/12/2018	11/05/2020	36	--	25000	18991,05	BJ0000000790	--	9,07
OAT		29/11/2018	30/11/2018	30/11/2021	36	--	15000	16500	BJ0000001178	--	7,3339
OAT		25/10/2018	26/10/2018	19/09/2021	36	--	15000	13322,29	BJ0000001160	--	7,3401
OAT		18/09/2018	19/09/2018	19/09/2021	36	--	15000	16500	BJ0000001160	--	7,1952

OAT		06/09/2018	07/09/2018	07/09/2021	36	--	50000	35221,11	BJ0000001152	--	7,4556
OAT		06/09/2018	07/09/2018	07/09/2023	60	3	50000	18019,17	BJ0000001145	--	7,2195
BAT		09/08/2018	10/08/2018	07/02/2019	6	--	25000	27500	BJ0000001111	5,8573	6,0361
BAT		10/07/2018	11/07/2018	09/07/2019	12	--	25000	27500	BJ0000001103	6,2861	6,7128
BAT		05/07/2018	09/07/2018	07/07/2019	12	--	70000	41114	BJ0000001087	6,1896	6,6028
OAT		05/07/2018	09/07/2018	09/07/2021	36	--	70000	35885,38	BJ0000001095	--	7,4856
BAT		21/06/2018	22/06/2018	20/06/2019	12	--	20000	22000	BJ0000001079	6,0822	6,4808
OAT		24/05/2018	25/05/2018	16/03/2021	36	--	20000	9638,7	BJ0000001004	--	7,705
OAT		26/04/2018	27/04/2018	27/04/2021	36	--	25000	21916,73	BJ0000001046	--	7,37
OAT		26/04/2018	27/04/2018	27/04/2023	60	--	25000	3934,47	BJ0000001053	--	7,0647
BAT		13/04/2018	16/04/2018	15/04/2019	12	--	20000	22000	BJ0000001038	6,2629	6,6876
BAT		29/03/2018	30/03/2018	28/06/2018	3	--	20000	22000	BJ0000001020	6,3758	6,4802
OAT		15/03/2018	16/03/2018	16/03/2021	36	--	35000	8109,84	BJ0000001004	--	7,6777
OAT		15/03/2018	16/03/2018	16/03/2023	60	--	35000	10228	BJ0000001012	--	7,6837
OAT		15/02/2018	16/02/2018	02/02/2021	36	--	15000	6838,32	BJ0000000998	--	7,226
OAT		01/02/2018	02/02/2018	02/02/2021	36	--	15000	5003,57	BJ0000000998	--	6,89
BAT		11/01/2018	12/01/2018	10/01/2019	12	--	20000	19998	BJ0000000980	6,3381	6,7721
BAT		20/12/2017	21/12/2017	07/06/2018	6	--	35000	0	BJ0000000964	0	0
OAT		20/12/2017	21/12/2017	08/12/2020	36	--	35000	0	BJ0000000972	--	0
BAT		07/12/2017	08/12/2017	07/06/2018	6	--	35000	9855	BJ0000000964	5,9864	6,1732
OAT		07/12/2017	08/12/2017	08/12/2020	36	--	35000	19152,76	BJ0000000972	--	6,97
BAT		09/11/2017	10/11/2017	08/11/2018	12	--	25000	15644	BJ0000000923	6,0137	6,403
OAT		18/10/2017	19/10/2017	22/09/2020	36	--	25000	14060	BJ0000000881	--	6,971
BAT		09/10/2017	10/10/2017	20/09/2018	12	--	15000	16500	BJ0000000873	5,7052	6,0362
BAT		21/09/2017	22/09/2017	20/09/2018	12	--	55000	8847	BJ0000000873	5,5836	5,9177
OAT		21/09/2017	22/09/2017	22/09/2020	36	--	55000	2330,04	BJ0000000881	--	6,5322
OAT		21/09/2017	22/09/2017	22/09/2022	60	--	55000	5238,5	BJ0000000899	--	6,658
OAT		21/09/2017	22/09/2017	22/09/2024	84	--	55000	8349	BJ0000000907	--	6,6944
OAT		21/09/2017	22/09/2017	22/09/2027	120	--	55000	4415,5	BJ0000000915	--	6,8066
OAT		30/08/2017	31/08/2017	31/08/2020	36	--	25000	2404,44	BJ0000000840	--	6,48
OAT		30/08/2017	31/08/2017	31/08/2022	60	--	25000	12575	BJ0000000865	--	6,86
OAT		30/08/2017	31/08/2017	31/08/2024	84	5	25000	12520,56	BJ0000000857	--	6,78
OAT		09/08/2017	10/08/2017	10/08/2020	36	--	25000	15634	BJ0000000832	--	6,69
OAT		25/07/2017	26/07/2017	26/07/2022	60	--	60000	65430,77	BJ0000000824	--	6,5074
BAT		05/07/2017	06/07/2017	04/10/2017	3	--	25000	27500	BJ0000000816	5,7829	5,8687
BAT		10/05/2017	11/05/2017	08/11/2017	6	--	35000	5155	BJ0000000774	6,0851	6,2782
BAT		10/05/2017	11/05/2017	09/05/2018	12	--	35000	21365	BJ0000000782	6,1531	6,5613
OAT		10/05/2017	11/05/2017	11/05/2020	36	--	35000	11980	BJ0000000790	--	7,29
BAT		13/04/2017	14/04/2017	12/04/2018	12	--	35000	35000	BJ0000000766	5,9822	6,3673
BAT		21/03/2017	22/03/2017	20/06/2017	3	--	25000	14750	BJ0000000741	5,8035	5,8899
BAT		21/03/2017	22/03/2017	19/09/2017	6	--	25000	12750	BJ0000000758	5,902	6,0835
BAT		02/02/2017	03/02/2017	01/02/2018	12	--	35000	22462	BJ0000000733	6,1824	6,5946
BAT		18/01/2017	19/01/2017	17/01/2018	12	--	27000	29700	BJ0000000725	6,1097	6,512
OAT		03/11/2016	04/11/2016	14/10/2021	60	3	25000	25000	BJ0000000717	--	6,97
OAT		13/10/2016	14/10/2016	14/10/2021	60	3	40000	44000	BJ0000000717	--	6,58
OAT		02/09/2016	05/09/2016	05/09/2021	60	3	35000	29547,2	BJ0000000709	--	6,352
BAT		19/07/2016	20/07/2016	18/07/2017	12	--	35000	35000	BJ0000000691	5,2854	5,5838
OAT		28/06/2016	29/06/2016	29/06/2023	84	3	150000	150000	BJ0000000683	--	6,2162
BAT		13/04/2016	14/04/2016	12/04/2017	12	--	30000	33000	BJ0000000675	5,4132	5,7266
OAT		15/03/2016	16/03/2016	16/03/2019	36	--	25000	27500	BJ0000000667	--	6,0609
BAT		17/02/2016	18/02/2016	15/02/2017	12	--	25000	27500	BJ0000000659	5,3584	5,6653
OAT		12/01/2016	13/01/2016	13/01/2019	36	--	25000	25000	BJ0000000642	--	5,6334

Source : UMOA Titres, 29 avril 2023

## 10.2. Détail des titres en vie au 31 décembre 2022

■ **Tableau 63. Détail des titres en vie au 31 décembre 2022**

Date d'émission	Instruments	Identifiant (ISIN)	Maturités (An-nées)	Encours (en milliards de FCFA)	Date d'échéance
28/06/2016	OAT	BJ0000000683	7	38	29/06/2023
30/08/2017	OAT	BJ0000000857	7	13	31/08/2024
21/09/2017	OAT	BJ0000000907	7	8	22/09/2024
21/09/2017	OAT	BJ0000000915	10	4	22/09/2027
15/03/2018	OAT	BJ0000001012	5	10	16/03/2023
26/04/2018	OAT	BJ0000001053	5	4	27/04/2023
06/09/2018	OAT	BJ0000001145	5	9	07/09/2023
07/03/2019	OAT	BJ0000001210	5	13	08/03/2024
18/04/2019	OAT	BJ0000001228	5	18	19/04/2024
18/04/2019	OAT	BJ0000001236	7	15	19/04/2026
09/01/2020	OAT	BJ0000001269	3	14	13/01/2023
09/01/2020	OAT	BJ0000001277	5	41	13/01/2025
23/01/2020	OAT	BJ0000001285	3	58	24/01/2023
06/02/2020	OAT	BJ0000001293	5	39	07/02/2025
05/03/2020	OAT	BJ0000001301	5	63	06/03/2025
05/03/2020	OAT	BJ0000001319	7	46	06/03/2027
05/03/2020	OAT	BJ0000001327	10	34	06/03/2030
23/04/2020	OAT	BJ0000001343	3	46	24/04/2023
22/05/2020	OAT	BJ0000001368	3	39	26/05/2023
22/05/2020	OAT	BJ0000001376	5	8	26/05/2025
22/05/2020	OAT	BJ0000001384	7	57	26/05/2027
02/07/2020	OAT	BJ0000001392	3	15	03/07/2023
02/07/2020	OAT	BJ0000001400	5	18	03/07/2025
06/08/2020	OAT	BJ0000001434	3	50	07/08/2023
08/10/2020	OAT	BJ0000001509	7	66	09/10/2027
07/01/2021	OAT	BJ0000001533	3	29	08/01/2024
07/01/2021	OAT	BJ0000001541	5	53	08/01/2026
27/05/2021	OAT	BJ0000001582	3	66	28/05/2024
17/06/2021	OAT	BJ0000001590	3	66	18/06/2024
03/02/2022	OAT	BJ0000001640	10	41	04/02/2032
03/02/2022	OAT	BJ0000001657	7	62	04/02/2029
31/03/2022	OAT	BJ0000001681	3	44	01/04/2025
28/04/2022	OAT	BJ0000001699	5	59	29/04/2027
12/05/2022	OAT	BJ0000001707	3	37	13/05/2025
24/05/2022	BAT	BJ0000001715	1	32	23/05/2023
09/06/2022	OAT	BJ0000001749	5	29	10/06/2027
04/08/2022	OAT	BJ0000001772	3	67	05/08/2025
16/09/2022	OAT	BJ0000001780	5	10	19/09/2027
<b>Total de l'encours des titres en vie</b>				<b>1 320</b>	

Source : UMOA titres, 2023

**Adjudication (pour les titres publics) :** vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central, Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer, Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA,

**Amortissement ou échéance :** période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement,

**Appel public à l'épargne :** appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI, Il est ouvert à tout épargnant,

**Acquisition nette d'actifs non financiers :** est égale à l'acquisition moins la cession d'actifs non financiers moins la consommation de capital fixe. Les principales catégories d'actifs non financiers sont : actifs fixes, stocks, objets de valeur et actifs non produits.

**Actifs :** Les actifs économiques sont des ressources sur lesquels des droits de propriété sont exercés et qui peuvent procurer à leur propriétaire des avantages économiques futurs.

**Actifs extérieurs :** Actifs qui appartiennent aux résidents et qui leur permettent d'obtenir des avantages économiques futurs des non-résidents.

**Actifs extérieurs (autres instituts de dépôts) :** Créances des autres institutions de dépôts sur les non-résidents (banques, sociétés et particuliers), principalement sous la forme de dépôts en devises détenus à l'étranger.

**Actifs extérieurs (Banque Centrale) :** Créances de la banque centrale sur les non-résidents ; y compris l'or détenu par la banque centrale, les DTS, les avoirs en devises, les dépôts en devises détenus à l'étranger, les investissements dans des instruments de dette d'autres pays et la position des réserves du pays au FMI.

**Avoirs extérieurs nets (AEN) :** Somme des actifs extérieurs de la banque centrale et des autres institutions de dépôts, moins leurs passifs extérieurs.

**Administration centrale :** Tous les ministères, bureaux et autres organismes des administrations publiques qui remplissent les fonctions d'agents d'une autorité centrale d'un pays, y compris les unités de production marchande des administrations publiques et les administrations de sécurité sociale opérant au niveau national. Les opérations de l'administration centrale incluent toutes les activités financées par les comptes budgétaires et extrabudgétaires.

**Analyse de la Viabilité de la dette (AVD) :** Analyse de la capacité d'un pays à financer les objectifs de sa politique et d'assurer le service de la dette sans procéder à des ajustements excessifs qui pourraient autrement compromettre sa stabilité.

**Besoin de financement de l'Etat :** montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette,

**Bons du Trésor :** titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA,

**Club de Paris :** groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette,

**Créanciers bilatéraux :** gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale,

**Créanciers multilatéraux :** institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement,

**Créances sur l'économie (CE) :** ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

**Créances intérieures :** Créances sur l'économie + Créances nettes sur l'Administration Centrale (CAC).

**Créances Nettes sur l'Administration Centrale (CAC) :** créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie.

Les créances sur l'Administration Centrale sont constituées par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises.

Par convention, une CAC créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une CAC débitrice est précédée du signe (+).

**Décaissement :** versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt,

**Déficit budgétaire :** différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets,

**Déficit du compte courant :** solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements,

**Déficit primaire :** différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt,

**Dettes publiques extérieures :** emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents,

**Dettes publiques intérieures :** emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents,

**Dettes non-concessionnelles :** dette contractée aux conditions du marché,

**Dettes publiques :** somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure)

**Réalisations :** données économiques pour les années passées, calculées sur la base des informa-

tions économiques exhaustives recueillies sur l'activité économique par les administrations nationales, Elles devraient correspondre plus ou moins aux données des comptes définitifs pour l'année N-3 ;

**Estimations :** correspondent aux comptes semi-définitifs ou provisoires, arrêtés sur la base des informations économiques d'une année donnée, Elles sont généralement non exhaustives et/ou non entièrement validées ;

**Projections ou prévisions économiques :** correspondent aux données économiques calculées sur la base des hypothèses formulées sur l'évolution future de l'activité économique, Ces projections peuvent couvrir partiellement certains comptes pour lesquels il n'existe que des données provisoires et/ou partielles,

**Élément don :** différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt  $((VN-VA)/VN)$ ,

**Emprunt concessionnel :** prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %,

**Euro-bond (ou Euro-obligation) :** obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres,

**Inflation :** hausse généralisée des prix à la consommation, Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie,

**Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :** initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

**Initiative PPTE :** cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette,

**Masse monétaire (MO)** : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires. Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme),

**Obligations du Trésor** : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne,

**Passif conditionnel** : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic),

**Pression fiscale** : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

**Risque de refinancement** : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance, Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités,

**Risque de taux d'intérêt** : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées,

**Risques de change** : risques liés aux fluctuations des taux de change,

**Service de la dette** : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt,

**Taux d'investissement de l'économie d'un pays** : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB, Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays,

**Solde primaire de base** : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêt sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres,

**Solde primaire** : (voir déficit primaire),

**Stock de la dette publique** : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées,

**Taux de change** : Prix d'une devise en termes d'une autre

**Taux d'endettement** : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB,

**Les termes de l'échange** : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations, Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ( $T = \frac{\text{indice des prix des exportations}}{\text{indice des prix des importations}} \times 100$ ), Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps ( $T > 100$ ) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées): les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas, Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent ( $T$ ),

**Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée)** : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité),

# BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS DE L'UEMOA



**Ensemble, construisons l'UMOA de demain**



Bénin



Burkina faso



Côte d'Ivoire



Guinée-bissau



Mali



Niger



Sénégal



Togo

Direction Nationale BCEAO - Boulevard Général de Gaulle 5<sup>ème</sup> étage  
BP 4709 Dakar, Sénégal - Tél: (+221 ) 33 849 28 28

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)